



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

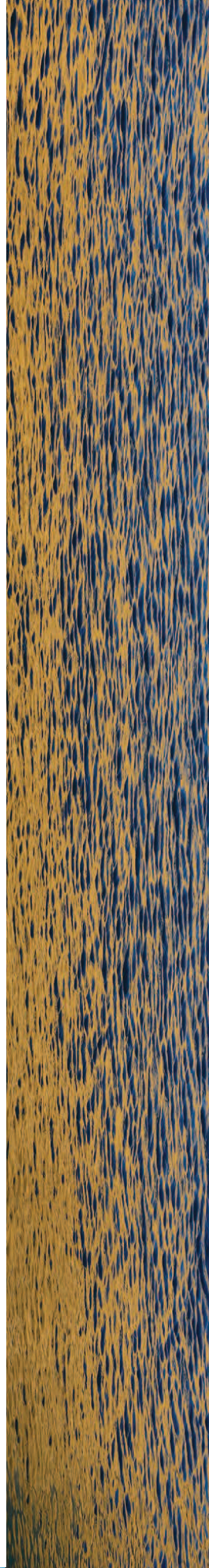
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 30 juin 2017 - Rapport n° 13

Certifié transmis à la Préfecture le 3 juillet 2017



Le barrage de Bimont à proximité d'Aix-en-Provence dans les Bouches-du-Rhône







# SOMMAIRE

<b>01</b>	ÉDITORIAL	<b>P05</b>
<b>02</b>	GOUVERNANCE ET DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ	<b>P06</b>
<b>03</b>	2015 EN IMAGES	<b>P09</b>
<b>04</b>	RELEVER LES DÉFIS	<b>P13</b>
<b>05</b>	METTRE EN LUMIÈRE LES FEMMES ET LES HOMMES QUI FONT LA SCP	<b>P19</b>
<b>06</b>	ACCROÎTRE LA PERFORMANCE EN MATIÈRE DE QUALITÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	<b>P23</b>
<b>07</b>	SE DÉVELOPPER PAR L'INNOVATION	<b>P27</b>
<b>08</b>	ASSURER UN SERVICE DE L'EAU POUR TOUS LES USAGES DE LA CONCESSION RÉGIONALE	<b>P31</b>
<b>09</b>	DÉPLOYER NOS SAVOIR-FAIRE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	<b>P45</b>
<b>10</b>	ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL	<b>P55</b>
<b>11</b>	RAPPORT FINANCIER	<b>P61</b>

Lancement des travaux de la liaison hydraulique entre  
Vidauban et Sainte-Maxime dans le Var en juillet 2015

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 30 juin 2017 - Rapport n° 13

Certifié transmis à la Préfecture le 3 juillet 2017



# ÉDITORIAL 01



## Philippe Vitel

Vice-Président de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Député du Var  
Président de la Société du Canal de Provence  
et d'aménagement de la région provençale

## Bruno Vergobbi

Directeur général de la Société du Canal de Provence  
et d'aménagement de la région provençale

Depuis près de 60 ans au service du développement durable et solidaire des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Société du Canal de Provence assure de façon responsable et au profit de tous, particuliers, agriculteurs, entreprises et collectivités locales, sa mission d'intérêt général de gestion de la ressource en eau et d'aménagement hydraulique de la région provençale.

Placée au 3<sup>ème</sup> rang des années les plus chaudes en France depuis 1900 par Météo France, 2015 a été, pour la SCP, une année de forte sollicitation de ses ouvrages et par conséquent, d'une très nette augmentation des volumes consommés + 8% et des recettes du service de l'eau (hors production d'énergie) + 4,8%.

Rythmée par une activité intense, la SCP a vu s'enchaîner cette année des événements notables qui témoignent de sa dynamique de développement :

### ➤ LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE LA LIAISON VIDAUBAN/SAINTE-MAXIME

Ce projet est la 2<sup>ème</sup> étape du programme de construction de la liaison hydraulique Verdon/Saint-Cassien - Sainte-Maxime, dont les travaux ont démarré en 2010. Programme

d'envergure, il permettra à terme de transférer l'eau des réserves constituées dans les retenues des barrages hydroélectrique du Verdon vers le centre du Var et le golfe de Saint-Tropez, en vue de préserver les ressources locales fragiles et de satisfaire à long terme les besoins en eau.

### ➤ LE SECOND CONTRAT D'OBJECTIFS ENTRE LA SCP ET LA RÉGION POUR LA PÉRIODE 2016-2020

Attentifs à renforcer dans la durée le partenariat noué entre la SCP et la Région, son autorité concédante, les services ont préparé, cette année, un contrat d'objectifs dans le prolongement du précédent arrivé à échéance. Il prend en compte le nouveau périmètre de la concession régionale qui inclut désormais une partie du département de Vaucluse.

### ➤ UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LE VAUCLUSE DE 40 MILLIONS D'EUROS SUR 10 ANS

L'intégration de la concession départementale de Vaucluse à la concession régionale a conduit au lancement d'un grand programme d'investissement, au bénéfice de l'agriculture et des territoires du Luberon. L'aménagement de Vaugines-Cucuron réalisé cette année concrétise la première phase de ce programme établi en concertation avec le Conseil départemental de Vaucluse et l'ensemble des acteurs concernés.

### ➤ LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES AUTOUR DE BIMONT

Pour sécuriser davantage encore l'alimentation en eau du territoire provençal, la SCP, avec l'accord de toutes les autorités concernées, a entrepris une importante opération de rénovation sur 5 ans. Avec la rénovation de la voûte en béton du barrage, son exploitation pourra se faire à l'avenir, à pleine capacité. Budget global prévu de 20 millions d'euros.

### ➤ LA BONNE PROGRESSION DES ACTIVITÉS DU SECTEUR CONCURRENTIEL

Avec un chiffre d'affaire en croissance de 27%, l'activité des laboratoires est sur une pente ascendante qui reflète une nouvelle dynamique de développement. Quant à l'activité « solutions pour l'eau », elle poursuit son développement avec une croissance de plus de 12% cette année, en partie grâce à la conduite de projets d'irrigation à la parcelle « clé en mains ».

Par les actions structurantes qu'elle a menées, ses performances économiques, son efficacité managériale, la responsabilité sociétale dont elle a su faire preuve et le professionnalisme de ses équipes, la SCP conforte en 2015 sa position d'opérateur public de l'eau au service des territoires régionaux.

# 02 GOUVERNANCE ET DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRÉSIDENT D'HONNEUR

**Irma Rapuzzi**

### PRÉSIDENT

**Philippe Vitel**  
Vice-Président de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

### VICE-PRÉSIDENTS

**Robert Assante**  
Adjoint au maire  
de Marseille

**Jean-Guy Di Giorgio**  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Var

**Jean-Claude Féraud**  
Vice-Président du Conseil  
Départemental des  
Bouches-du-Rhône

## ADMINISTRATEURS ACTIONNAIRES

**Roland Aubert**  
Vice-Président du Conseil  
Départemental  
des Alpes de Haute-Provence

**Françoise Dumont**  
Vice-Présidente du Conseil  
Départemental du Var

**Roland Giberti**  
Vice-Président de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Christian Mounier**  
Vice-Président du Conseil  
Départemental de Vaucluse

**Jean-Marc Perrin**  
Conseiller Départemental  
des Bouches-du-Rhône

**Julien Ravier**  
Conseiller Municipal  
de la Ville de Marseille

**Claude Rossignol**  
Représentant les Chambres  
d'Agriculture de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Raymond Rousset**  
Vice-Président du Crédit Agricole  
Provence-Côte d'Azur



## SALARIÉS-ADMINISTRATEURS

**Olivia Boissin**  
**François Prévost**

## CENSEURS

**Brigitte Devesa**  
Conseillère Départementale  
des Bouches-du-Rhône

**David Géhant**  
Conseiller Régional Provence-  
Alpes-Côte d'Azur

**Christian Hubaud**  
Conseiller Départemental  
des Hautes-Alpes

**Claude Reisman**  
Administrateur Général  
des Finances Publiques

**Marie Rucinski-Becker**  
Vice-Présidente du Conseil  
Départemental du Var

**Elisabeth Viola**  
Directrice Régionale de la Caisse  
des Dépôts et Consignations

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Pierre-Laurent SOUBRA**  
Société d'expertise comptable  
KPMG Audit, Marseille

## ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

**Bruno Vergobbi**  
Directeur Général

**Lionel Reig**  
Directeur Général Adjoint

**Isabelle Chanfrault**  
Directrice des Ressources Humaines

**Isabelle Girousse**  
Directrice de la Communication  
et des Relations Institutionnelles

**Bruno Grawitz**  
Directeur de l'Ingénierie

**Jean-Bernard Guieu**  
Directeur Financier

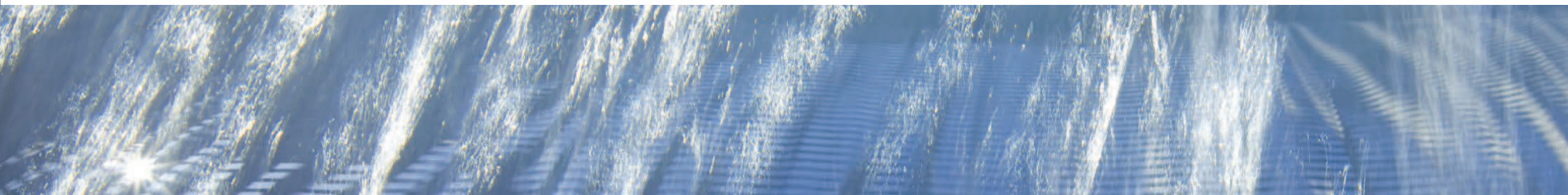
**Catherine Leroy**  
Directrice de la Clientèle et des Achats

**Christian Magnin**  
Directeur de l'Exploitation





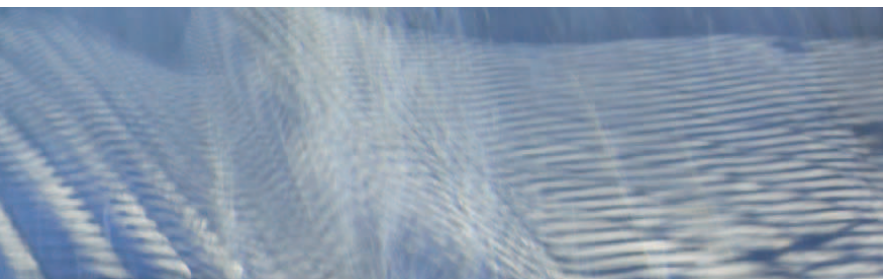
Dans un contexte de renforcement et de sécurisation de l'alimentation en eau du littoral varois à l'est de Toulon, la Société du Canal de Provence a inauguré en octobre 2015, un nouveau surpresseur au lieu-dit Plan-du-Pont, sur la commune de Hyères.







CE SONT SES VALEURS QUI GUIDENT L'ACTION DE LA SCP : PROFESSIONNALISME VIS-À-VIS DE SES CLIENTS, PROXIMITÉ D'ACTION SUR LES TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.



## 2015 EN IMAGES

# 03



### LA SCP ET SON ENGAGEMENT POUR LA PRÉSERVATION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

- Au-delà de sensibiliser ses clients à une gestion économe de l'eau, la SCP s'est lancée, depuis près de 20 ans, dans la sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes générations. Chaque année ce sont presque 1500 élèves de primaires et collèges de l'ensemble du territoire provençal qui sont accueillis sur différents sites emblématiques de la Société, ou qui reçoivent un intervenant dans leur classe.
- La SCP accueille régulièrement d'autres types de publics : des partenaires, prospects, associations, institutions, et autres parties

prenantes. Autant d'occasions de présenter à plus de 2500 personnes supplémentaires le patrimoine de l'eau en Provence ou les principes de gestion raisonnée de la ressource que la SCP met en pratique depuis son origine.

- La Société participe également à de nombreux colloques, séminaires et forums, où elle partage son expérience et ses compétences dans les différents domaines d'expertise de son ingénierie en France comme à l'international.
- Vous trouverez dans les pages suivantes une sélection d'événements grand public ou plus techniques, organisés, soutenus, ou auxquels la SCP participe et qui confortent sa volonté d'acteur sociétal responsable et engagé.



La SCP a participé au 7<sup>ème</sup> forum mondial de l'eau en Corée au travers de conférences sur le changement climatique et la sécurité alimentaire, ou la qualité de l'eau d'irrigation.



La SCP a accueilli le Bureau de la Chambre régionale d'agriculture composé des présidents, directeurs, et certains vice-présidents des 6 chambres départementales d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au programme, présentation de la SCP et de ses activités dans le domaine de l'agriculture et de l'irrigation, échanges sur des sujets d'actualité, bilan et perspectives des actions conduites en partenariat avec la profession agricole.



En présence du Consul Général de Tunisie et de l'Agence Française de Développement, la SCP et la SECADENORD ont signé le renouvellement de leur convention de partenariat pour la période 2016-2018. C'est le second renouvellement de cette collaboration qui, depuis 2009, a permis de réaliser 6 actions conjointes dans le domaine de l'amélioration des performances d'exploitation d'une infrastructure de transfert. Ces actions ciblées et opérationnelles ont bénéficié, suivant les cas, de financement de l'Agence de l'eau, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'AFD.



La signature officielle de l'intégration des réseaux hydrauliques du Luberon-Calavon au patrimoine régional à la Tour d'Aigues dans le Vaucluse.



Le projet « Providence by SCP », appareil de potabilisation autonome et fonctionnant à l'énergie solaire, est soutenu par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Ville d'Aix-en-Provence. La SCP en installe aujourd'hui notamment en Afrique et dans les Caraïbes. Les interventions en Afrique, comme sur les photos ci-dessus au Burkina-Faso, sont organisées en partenariat avec l'ONG marseillaise MPA.

Cette visite de chantier a été organisée dans le cadre des travaux de rénovation d'un haut du patrimoine hydraulique provençal : le barrage Zola. Ce sont plus d'une centaine d'invités qui ont pu assister aux explications techniques des travaux et aux explications historiques sur le patrimoine que représente ce barrage pour la région aixoise.

Centre transmis à la Préfecture le 30 juin 2017



La SCP est présente chaque année au mois de juin à la Fête de l'eau de Barjols, aux côtés de la Maison Régionale de l'Eau. C'est un rendez-vous incontournable dans le cadre de la démarche de sensibilisation des jeunes générations à la gestion durable de la ressource en eau, engagée depuis de nombreuses années par la Société.



En proposant à ses clients « particuliers » le service gratuit de facture électronique, la SCP s'est engagée à reverser 2 € par souscription à l'association Solidarité Eau Sud (SES) afin de contribuer au financement d'un projet de solidarité internationale : l'alimentation en eau de la commune de Tangaye au Burkina Faso. C'est dans ce contexte qu'en mars 2015 la SCP a remis un second chèque à l'association SES dans le cadre d'un partenariat entre les deux structures.



La conférence « innover pour améliorer les performances de l'irrigation », organisée en octobre par l'AFEID à Montpellier dans le cadre des conférences et congrès internationaux de la Commission Internationale des Irrigations et du Drainage (CIID), a été un succès, avec plus de 700 participants originaires de 63 pays. La SCP était présente aux côtés des sociétés BRL et CACG pour présenter le modèle français des sociétés d'aménagement régional.

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 30 juin 2017 - Rapport n° 13



Chantier de la liaison hydraulique entre Vidauban et Sainte-Maxime dans le Var : canalisations en attente d'être posées et ensevelies.





L'objectif de ce programme d'envergure consiste à transférer l'eau des réserves constituées dans les retenues des barrages hydroélectriques du Verdon vers le centre et l'est varois en vue de préserver les ressources locales fragiles et de satisfaire à long terme l'ensemble des besoins en eau.

Avec cette opération qu'elle a initiée depuis de nombreuses années, l'action de la SCP s'inscrit pleinement dans sa mission d'intérêt général d'aménagement hydraulique de la région provençale et de gestion durable de la ressource en eau.

L'ÉVÉNEMENT MARQUANT DE L'ANNÉE 2015  
RESTERA POUR LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
CELUI DU DÉMARRAGE DES TRAVAUX  
DE LA LIAISON VIDAUBAN/SAINTE-MAXIME.

## RELEVER LES DÉFIS 04

○ Ce projet constitue l'aboutissement du programme de la liaison hydraulique Verdon/Saint-Cassien - Sainte-Maxime dont les travaux ont démarré en 2010 avec l'adduction entre Tourves et Roquebrune-sur-Argens aujourd'hui opérationnelle et qui représentait un investissement de 70 Millions d'Euros pour une liaison de 75 kilomètres.

La liaison Vidauban/Sainte-Maxime, deuxième étape de cet ensemble, demande un investissement de 30 Millions d'Euros pour financer 25 kilomètres d'une conduite de gros diamètre ainsi qu'un réservoir et un surpresseur autorisant un débit de 500 l/s. Ce chantier est conduit avec une approche environnementale exemplaire, préservant les paysages et les espèces.

Sept partenaires et financeurs se sont mobilisés pour réaliser cet ambitieux programme : l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental du Var, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Syndicat des Eaux du Var-Est (SEVE), le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM) et la SCP.

Les travaux ont débuté le 1<sup>er</sup> avril 2015 au terme des dernières discussions avec l'Agence de l'Eau et le SIDECM concernant le financement de l'opération ainsi que la mobilisation de la ressource. Le 9 juillet une manifestation a permis, en présence de Michel Vauzelle et de nombreux élus, de procéder au lancement officiel des travaux.

L'Agence de l'Eau a confirmé sa participation au financement de l'usine du SIDECM ainsi qu'aux travaux de l'adduction Vidauban/Sainte-Maxime tout en réduisant sur cette opération sa subvention de 4.5 à 3.7 Millions d'Euros, cette réduction étant compensée par une avance de 0.8 Million d'Euros remboursable sur 10 ans.

Un protocole de gestion coordonnée des ressources en eau a par ailleurs été conclu entre le SIDECM et la SCP ainsi qu'un nouveau contrat du service de l'eau.

Cette conduite renforcera également les capacités de défense de la forêt contre les incendies, dans une zone particulièrement sensible.

## ● LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA SCP

Il s'est poursuivi tout au long de l'année atteignant le niveau élevé de 27.3 Millions d'Euros.

○ Parallèlement au programme de la liaison Verdon/Saint-Cassien – Sainte-Maxime, les investissements ont porté sur plusieurs projets importants ce qui confirme l'engagement soutenu et constant de la SCP dans sa mission d'intérêt général d'aménagement hydraulique de la région provençale et de gestion durable de la ressource en eau.

○ Dans le Var, sur l'infrastructure hydraulique de Toulon est, les travaux importants de renforcement et sécurisation, lancés depuis plusieurs années, se sont concrétisés avec la réalisation d'un nouveau surpresseur au lieu-dit Plan du Pont, sur la commune d'Hyères. Cet équipement permettra le transit de débits plus importants vers la réserve de Trapan située sur la commune de Bormes-les-Mimosas et vers le SIDECEM. Le groupe de pompage, mis en place présente des caractéristiques très particulières, puisqu'il a été conçu et réalisé sur mesure, par une entreprise française. Il pourra fonctionner en « réversible » et alimenter l'est de l'agglomération de Toulon à partir de la réserve de Trapan. Dans ce secteur exposé aux inondations, l'ouvrage a dû être construit sur pilotis. Le coût d'ensemble de ce surpresseur, inauguré le 20 octobre, atteint 3.4 Millions d'euros, dont 1.2 Million de travaux exécutés pour l'année 2015.

○ À Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône, les travaux d'alimentation en eau de la future tranche biomasse de la centrale thermique ont été achevés avec la mise en service du réservoir et de la station de pompage. La ligne de production est donc désormais opérationnelle. Cette opération permettra également de réaliser en 2016 une extension agricole, au lieu-dit Belle Nuit sur la commune de Fuveau, sur un secteur qui jusqu'à présent n'avait pu être desservi pour des raisons économiques. Le montant total de cet investissement s'élève à 2.6 millions d'euros dont 0.9 million pour l'année 2015.

○ Dans le Vaucluse, les travaux se poursuivent sur l'aménagement de Vaugines. Le réservoir des Trailles a été réceptionné et mis en service courant octobre 2015. Les agriculteurs situés sur l'antenne en direction du village de Cabrières-d'Aigues bénéficient déjà de l'eau. Les travaux de la station de pompage de Couturas et des autres antennes du réseau se déroulent conformément au planning et doivent se terminer en 2016 avant le début de la saison d'irrigation. C'est en 2017 que s'achèvera cette opération très importante qui permettra

d'irriguer une surface d'environ 430 hectares. Les investissements atteindront 8 Millions d'Euros dont 4.5 Millions pour l'exercice 2015.

Cette dernière opération marque le lancement du programme d'investissement de 40 Millions d'Euros résultant de l'intégration de la concession départementale de Vaucluse dans la concession régionale.

## ● LE CONTRAT D'OBJECTIF SIGNÉ ENTRE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET LA SCP

○ Le 15 octobre 2015 Michel Vauzelle et Bruno Vergobbi ont signé le nouveau contrat d'objectifs établi pour la période 2016 à 2020 entre la Région, en sa qualité d'autorité concédante, et la SCP, après approbation par le Conseil d'Administration de la Société et le Conseil Régional.

En 2010, la Région, qui était devenu la nouvelle autorité concédante depuis le transfert du patrimoine de l'Etat intervenu le 1er janvier 2009, avait demandé que les lignes directrices de l'action de la SCP pour ce qui concerne le périmètre de la concession soient formalisées au travers d'un contrat d'objectifs.

Un premier contrat d'une durée de 5 ans portant sur la période 2011-2015 a donc été signé le 27 juin 2011.

Au cours de cette période, l'exécution de ce contrat et les comptes rendus réguliers présentés au Conseil d'Administration de la Société ont démontré toute la pertinence de ce document qui a notamment contribué à un dialogue permanent constructif entre l'autorité délégante et son délégataire mais aussi avec l'ensemble des actionnaires de la Société.

Compte tenu de l'échéance prochaine du contrat en cours, les services de la Région et ceux de la SCP ont élaboré en 2015 un nouveau contrat d'objectifs 2016-2020 qui s'inscrit dans la continuité du premier contrat dont il reprend les thématiques et l'organisation. Le texte prend en compte le nouveau périmètre de la concession régionale qui inclut désormais une partie du département de Vaucluse. Il intègre également dans la mesure du possible les évolutions institutionnelles en cours telles qu'elles sont connues à ce jour.

L'article 1, étoffé, présente notamment de manière synthétique les principaux enjeux en matière d'investissement hydraulique de la concession régionale pour la période concernée. Ces enjeux prennent en compte des préoccupations exprimées par les autres collectivités actionnaires dans le cadre du dialogue permanent qu'elles ont avec la Société.

**L'ANNÉE 2015, DERNIÈRE ANNÉE DU PROJET D'ENTREPRISE CAP 2015 A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT ACTIVE ET A PERMIS D'ENGAGER L'ÉLABORATION DU PROJET CAP 2020.**

- Cette dernière année témoigne par son dynamisme et ses résultats de la pertinence du projet d'entreprise CAP 2015.

Les programmes d'investissement et de rénovation se sont poursuivis à des niveaux très soutenus.

- Le développement de l'activité ingénierie avec des implantations nouvelles en Haïti et au Sri Lanka, ce qui porte à 4 nos implantations hors de la métropole, se poursuit avec une prise de commande de 5.5 Millions d'Euros en 2015.

- L'activité Solutions pour l'Eau poursuit également sa croissance ce qui confirme bien son caractère stratégique.

- Enfin les succès remportés par la Société dans le domaine de l'hydroélectricité, notamment sur le projet de concession pour l'aménagement hydroélectrique du torrent du Gâ dans les Hautes-Alpes, et le déploiement de nombreux projets en partenariat avec des collectivités et des Associations Syndicales Autorisées confortent notre position d'opérateur au plan régional.

- La mise en place d'une politique et d'une organisation dédiée aux achats aura permis l'économie de 800 000 Euros sur l'année.

- Un nouveau schéma d'organisation de la SCP mis en place au mois de mars, plus simple et plus efficace avec une limitation du nombre de niveaux hiérarchiques, offre une meilleure lisibilité tant en interne que vis-à-vis de nos clients et partenaires. Au sein de la Direction Technique Eau cette organisation prévoit une modernisation des outils et des méthodes, ce qui valorisera le potentiel des collaborateurs. Un regroupement des centres d'exploitation au sein de périmètres d'exploitation plus vastes a permis par la mutualisation des moyens un renforcement des compétences et des profils disponibles. La décentralisation des activités de maintenance s'est ainsi poursuivie à un rythme soutenu.

- Avec les réflexions de bilan menées sur le projet d'entreprise CAP 2015, cette dernière année aura également permis de préparer les premières analyses et de lancer la concertation nécessaire au futur projet d'entreprise CAP 2020 qui se déroulera sur les cinq prochaines années.

Le projet d'entreprise s'attachera à préciser les objectifs d'activité de la SCP à l'horizon 2020, en particulier pour les activités du secteur concurrentiel qui ne sont pas couvertes par le contrat d'objectifs, ainsi que les objectifs de performance économique, d'efficacité managériale et de responsabilité sociétale, et mettra en évidence les actions structurantes à conduire pour atteindre ces objectifs.

Cette réflexion doit prendre en compte les acquis de l'entreprise au regard de ces objectifs. C'est notamment le cas en matière de responsabilité sociétale, de très nombreuses actions qui sont conduites aujourd'hui par la SCP participant de la responsabilité sociétale de l'entreprise. Les comptes rendus d'activités qui suivent concernant la gestion des ressources humaines, le management de l'environnement, l'innovation ou la communication sur une gestion économe de la ressource en eau, en sont l'illustration.



Réservoir des Trailles sur la commune de Vaugines dans le Vaucluse

## LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 2015, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises : le 27 avril, le 25 juin, le 15 octobre et le 3 décembre au siège du Tholonet.

À l'occasion de ces séances, le Conseil a approuvé les comptes et résultats de l'exercice 2014, le programme 2015 de rénovation des ouvrages et 2016 d'investissement, le projet de budget de l'exercice 2016, ainsi que les rapports annuels aux autorités concédantes Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Département de Vaucluse pour l'année 2014. Il a également été appelé à ratifier les différents marchés formalisés après les appels d'offres lancés pour sélectionner les entreprises chargées de la réalisation des travaux neufs et de rénovation.

C'est au cours de la séance du mois d'avril que le Conseil a examiné le bilan annuel du contrat d'objectifs conclu entre la Région, en sa qualité d'autorité concédante, et la SCP concessionnaire. Ce bilan portait notamment sur les investissements destinés au développement de capacité des ouvrages et à la sécurisation de la ressource et des dessertes. L'attention du Conseil a également été attirée sur l'article 3 du contrat d'objectifs qui concerne la politique tarifaire de la SCP. Depuis 2010, l'évolution des tarifs est restée très proche de l'inflation, avec des augmentations limitées à 0.28 % en 2014 et 0.31 % en 2015. Cette évolution, qui est sensiblement inférieure à la moyenne des services de distribution d'eau telle que calculée par l'INSEE, témoigne de la grande modération dont la SCP a fait preuve en matière tarifaire, conséquence de la mise en œuvre des nouvelles conditions générales du service de l'eau.

Au cours de la séance de juin, le conseil a examiné le projet de contrat d'objectifs pour la période 2016-2020. Ce projet de contrat s'inscrit dans la continuité du contrat actuel, d'une durée de 5 ans et qui s'est achevé au terme de l'année 2015. Ce nouveau contrat formalise les lignes directrices de l'action de la SCP dans le cadre de la concession régionale pour les 5 ans à venir. Il prend en compte :

- l'évolution de l'organisation administrative de l'Etat et de ses territoires, notamment la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Métropole Aix-Marseille Provence,
- la fusion de la concession départementale de la Vallée du Calavon et du Sud Luberon avec la concession régionale, réalisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- le renforcement de la gouvernance de l'eau dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et notamment la création de l'Agora (assemblée



pour la gouvernance opérationnelle de l'eau) dont la SCP est l'un des membres fondateurs après avoir adhéré à la charte régionale de l'eau.

Un autre point d'ordre du jour examiné lors de la séance de juin concernait l'entrée de la SCP, sollicitée sur ce point par la Région, au capital de la société d'économie mixte SEMAREA. Cette société, adossée à la SPL AREA-PACA, aura pour



objet exclusif de réaliser toute action ou opération liée à l'efficacité et à la transition énergétique sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La SEMAREA ainsi créée aura un capital de 225 000 € qui sera détenu à hauteur de 85 % environ par la Région avec six autres partenaires dont la SCP sollicitée à hauteur de 1 000 €.

Le conseil a approuvé cette participation qui permettra d'ouvrir le champ des partenariats possibles d'autant plus que les partenaires privés au sein de cette structure seront pour la plupart des banques voulant s'impliquer dans le développement des énergies renouvelables. Cette participation permettra en outre de valoriser les synergies potentielles entre la SCP et l'AREA qui ont l'une et l'autre des liens très étroits avec la Région.

○ Au cours de la réunion de décembre le Conseil d'administration a approuvé la création de la Société du Gâ (SAGA), société par actions simplifiée qui portera le projet d'investissement et assurera l'exploitation de la centrale hydroélectrique du torrent du Gâ sur la commune de la Grave (05). La SCP en groupement avec la société SERHY a remporté cet appel d'offre pour la construction de la centrale du Gâ et l'exploitation de l'ouvrage dans le cadre d'une concession d'état, pour une durée de 40 ans. C'est la SAGA qui déposera le dossier de demande de concession en juillet 2016. La création de la société et l'adoption des statuts ont permis par ailleurs le dépôt d'une demande de Certificat Ouvrant Droit à l'Obligation d'Achat avant le 31 décembre 2015.

Les statuts présentés précisent que, comme prévu lors de l'appel d'offre, la SAGA sera créée sous la forme d'une Société par actions simplifiée au capital initial de 300 000 € détenue à 60 % par SERHY et 40 % par la SCP. Son siège sera fixé à La Grave dans les Hautes-Alpes. La gouvernance prévoit un président exécutif, nommé par les partenaires sur proposition de l'actionnaire majoritaire, et un comité d'administration composé de 4 membres (2 par associés) présidé par un représentant de SERHY. Ce comité sera doté de compétences exclusives pour les décisions stratégiques (business plan, modalités de réalisation des travaux et de vente de l'énergie...) qui devront donc faire l'objet d'un consensus entre les deux partenaires.

Les statuts sont complétés avec un pacte d'actionnaire fixant certaines options opérationnelles tenant compte de l'implantation locale de notre partenaire SERHY et de son expérience dans le montage de projets similaires. L'exploitation courante sera confiée à une filiale de SERHY implantée dans les Hautes-Alpes et par ailleurs la réalisation de l'investissement sera conduite dans le cadre d'un contrat de conception-réalisation confié à une filiale de SERHY qui sous-traitera des prestations d'ingénierie à la SCP dans ses domaines de compétences.

## ● UNE ACTIVITÉ EN CROISSANCE EN 2015

○ En 2015, les recettes du service de l'eau de la concession régionale hors production d'énergie ont augmenté fortement de 4,8% en 2015, à 87,4 M€, contre 83,5 M€ en 2014. En volume, c'est une augmentation de près de 8% d'une année sur l'autre avec plus de 200 Mm<sup>3</sup> qui ont été livrés en 2015. En chiffre d'affaires, la totalité des usages sont en augmentation d'une année sur l'autre. À 0,9 M€, les recettes de production d'énergie restent stables en 2015.

○ Les recettes liées à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des investissements de la concession se sont élevées à 5,6 M€, stables par rapport à 2014 et en phase avec les programmes de travaux de cette année.

○ L'activité d'ingénierie et prestations de service reste stable à 5 M€ d'une année sur l'autre. Le chiffre d'affaires d'ingénierie en France métropolitaine s'établit à 1,3 M€ contre 1,1 M€ en 2014. Cette augmentation sensible de l'ingénierie en France métropolitaine témoigne des actions de développement volontaristes malgré un contexte qui reste difficile.

L'activité d'ingénierie DOM-TOM et internationale avec 2,1 M€ de chiffre d'affaires en 2015 est en baisse par rapport à 2014 (2,4 M€). Elle est pénalisée par la fin du grand chantier de transfert des eaux à l'île de la Réunion dont la SCP assurait la direction des travaux.

Avec un chiffre d'affaire de 0,8 M€, l'activité des laboratoires est en forte croissance (+ 27%) ce qui traduit une nouvelle dynamique de développement.

○ L'activité « solutions pour l'eau » a poursuivi son développement avec une croissance de plus de 12% cette année (5,5 M€ en 2015 contre 4,9 M€ en 2014). Les ventes de marchandises s'établissent à 2,9 M€ contre 2,6 M€ en 2014. La conduite de projets d'irrigation à la parcelle « clé en mains » est en très forte croissance.

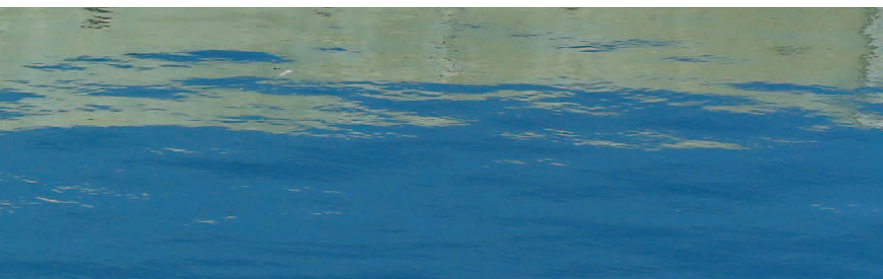
○ Avec 24,1 M€, les dépenses de rénovation nettes de recettes sont en augmentation de 4,6 % par rapport au réalisé 2014 (23,1 M€) mais en retrait par rapport au budget (25 M€). 2015 est la troisième année du deuxième plan quinquennal d'un montant total de 135 M€.

○ L'exercice 2015 se solde par un résultat net excédentaire de 2 445 000 €. Ces résultats sont détaillés dans le chapitre 11 Rapport financier.





TOUTES LES DÉMARCHES IMPLIQUANT LES RESSOURCES HUMAINES DE L'ENTREPRISE SONT MISES EN ŒUVRE EN COHÉRENCE AVEC NOS VALEURS QUE SONT « PROFESSIONNALISME, PROXIMITÉ, ET DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE ».



## METTRE EN LUMIÈRE LES FEMMES ET LES HOMMES QUI FONT LA SCP

# 05

Courant 2015, la politique des ressources humaines de l'entreprise a été reformulée pour s'inscrire explicitement dans six domaines d'action ayant pour finalité d'assurer la performance économique et sociale de la Société, au service de son projet d'entreprise. Ces six domaines sont :

### ○ L'ÉMANCIPATION DES COLLABORATEURS

Expliquer aux collaborateurs le fonctionnement présent et à venir de la société, les enjeux, son économie, ses orientations, et mettre à leur disposition des outils de gestion des ressources humaines leur permettant de s'inscrire individuellement dans ce fonctionnement présent et à venir, pour les rendre acteurs de la construction de leur parcours professionnel.

### ○ LE DIALOGUE SOCIAL

Favoriser au sein de la SCP, au-delà des obligations réglementaires, des relations et interactions entre la direction, l'encadrement, les représentants du personnel et les salariés, qui permettent l'expression, la concertation, la négociation sur le terrain et l'action, pour une participation active de tous à la vie de l'entreprise.

### ○ LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

Anticiper les besoins en emplois et compétences de demain, mettre en place les outils permettant de les définir et y préparer les collaborateurs,

pour optimiser les parcours professionnels et permettre à la SCP de disposer des compétences dont elle aura besoin dans l'avenir.

### ○ LA DIVERSITÉ

Accueillir au sein de l'entreprise des collaborateurs représentatifs de notre société et leur donner des chances égales de collaboration pour permettre à la SCP de valoriser son statut d'entreprise socialement responsable et de s'enrichir de toutes sortes de différences.

### ○ LE TRAVAIL DE QUALITÉ PROPICE À LA PERFORMANCE

Tendre vers un fonctionnement de la SCP qui offre à ses salariés un contenu de travail, un management, une communication interne et globalement un environnement de travail de qualité, pour créer les conditions de leur engagement dans le travail et l'entreprise, source de performance et d'innovation.

### ○ LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Agir sur nos principaux risques en les identifiant en permanence et en mettant en place une politique d'amélioration continue, concernant notamment notre document unique et le rôle des managers en matière de Santé et Sécurité au Travail, pour offrir au personnel les conditions d'une santé et d'une sécurité de qualité.

## LE DIALOGUE SOCIAL

La négociation annuelle obligatoire 2015 a abouti à la signature d'un accord salarial et à la mise en perspective de deux autres accords d'entreprise portant, pour l'un, sur les astreintes nécessaires au service continu de l'eau et, pour l'autre, sur le « management des ressources humaines ».

Ce dernier accord fixe les quatre axes de management stratégique des ressources humaines pour les trois années 2016, 2017 et 2018 :

- anticiper pour disposer des compétences adaptées ;
- former tout au long de la vie professionnelle ;
- soutenir la diversité ;
- veiller à la qualité de vie au travail.

## LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La Société du Canal de Provence a créé une dizaine d'emplois sur l'année 2015, grâce à sa politique affirmée de développement commercial.



.....  
 Par ailleurs, la SCP mène une politique active d'intégration professionnelle des jeunes sur le marché du travail par le biais des contrats en alternance. En 2015, ce sont ainsi plus d'une vingtaine de jeunes qui ont suivi un parcours de formation en alternance au sein de l'entreprise.  
 Dans ses recrutements externes et internes, la SCP favorise la mixité dans tous les métiers.  
 Dans le domaine de l'égalité homme-femme, elle entend faire progresser la place des femmes dans les métiers techniques et dans les postes à responsabilité. Elle veille à contrario à masculiniser ses fonctions support.



## LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La mobilisation des compétences des équipes est un enjeu majeur pour la SCP qui a toujours misé sur la capacité de ses collaborateurs à apporter la qualité de service et le professionnalisme attendus par ses clients. Un effort conséquent de formation en direction de ses collaborateurs est déployé. L'investissement formation 2015 a été de plus de 5 % de la masse salariale, pour une obligation légale de 1.6 %. La SCP veille à accompagner particulièrement ses salariés en situation de handicap en menant des actions de formation spécifiques.

Six axes principaux sont poursuivis sur la période 2016-2018 pour favoriser à la fois l'évolution des salariés et la performance de l'entreprise :

- connaître l'entreprise,
- manager les femmes et les hommes,
- conforter le management en mode projet,
- valoriser notre savoir-faire technique,
- développer notre culture commerciale,
- répondre aux enjeux en matière de santé et sécurité au travail.

LA DÉMARCHE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



La SCP est convaincue que le bien-être au travail est une composante fondamentale de la performance de l'entreprise et de l'épanouissement personnel. Une démarche d'amélioration des conditions de travail est menée depuis 2013. Un plan d'actions a été élaboré avec le CHSCT visant à apporter des améliorations dans les domaines de l'organisation du travail, de la santé et de la politique RH, des pratiques managériales et enfin de la communication et du changement. Son déploiement est prévu sur plusieurs années

LE SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Un réglementaire de gestion administrative pour les salariés en mobilité internationale a été mis en place de manière concertée avec les représentants du personnel. Outil pratique mais avant tout de communication, ce réglementaire vise à encourager les salariés de la SCP à participer au rayonnement de la société à l'international.



Essais en cours sur une vanne de vidange : chantier présentant l'ensemble des équipements et précautions nécessaires en matière de sécurité



# ACCROÎTRE LA PERFORMANCE EN MATIÈRE DE QUALITÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

06



○ L'année 2015 a consacré le travail important mené par la SCP en termes de Management de la Santé et Sécurité au Travail et l'audit de février 2015 a validé notre démarche par une première certification. Dans la dynamique de ce succès, un Plan de Management SST a été bâti réaffirmant les grandes priorités d'action suivies dans le cadre du programme de prévention. Parmi ces actions, un important travail de restructuration du Document Unique, outil central de management opérationnel de la SST, a été entamé et sera effectif en 2016. On peut noter l'accent mis sur le risque routier un de nos risques majeurs concernant la sécurité, notamment en matière de sensibilisation, ainsi que le maintien d'une vigilance soutenue quant

au respect de la conformité et des préconisations concernant le risque chimique. D'autre part, d'importantes actions de fond ont été entreprises dans le cadre de la démarche « qualité de vie au travail » entamée en 2013 et concernant la sensibilisation aux risques, notamment pour les nouveaux arrivants lors de l'accueil, de l'ensemble des collaborateurs, mais aussi des entreprises extérieures au travers des plans de prévention. Les collaborateurs et managers ont largement participé aux réflexions, ainsi que les instances intéressées notamment dans le cadre du CHSCT, et particulièrement pour réaliser un bon retour d'expérience des incidents et accidents.

LA SOCIÉTÉ S'APPUIE SUR LES PRINCIPES DE MANAGEMENT DE LA NORME ISO 9001 EN MATIÈRE DE QUALITÉ, DE LA NORME ISO 14001 POUR CE QUI CONCERNE LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, AINSI QUE SUR LE RÉFÉRENTIEL OHSAS 18001 EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

Les audits et enquêtes sont les outils majeurs maintenant la SCP dans la boucle de l'amélioration continue ; au cours de l'année 2015, ils ont été nombreux, variés et riches d'enseignements.

On peut citer notamment, en faveur de la préservation de l'environnement, l'audit énergétique 2015. Il a été essentiellement centré sur le Service de l'Eau, qui représente plus de 80 % de nos dépenses énergétiques liées au fonctionnement de nos stations de pompages, surpresseurs et stations de traitement de l'eau. L'audit a permis d'établir un plan d'actions qui va se déployer jusqu'en 2018. Il a pour ambition une économie évaluée à 775 MWh représentant 78 000 € par an.

Parallèlement, la SCP poursuit son développement dans les énergies renouvelables au travers de nombreux projets hydroélectriques. Le personnel est également sensibilisé au respect des exigences réglementaires et normatives, ainsi qu'à l'adoption de gestes écoresponsables dans l'ensemble des activités : réduction

des consommables de manière générale, des produits phytosanitaires et autres polluants en particulier, limitation des rejets aqueux et des déchets, etc...

Enfin, la Direction Générale de la SCP a souhaité, au mois de juillet 2015, revoir sa lettre d'engagement définissant les objectifs QSE. Elle s'est engagée à mieux tenir compte de l'ensemble des parties intéressées par chacune de ses actions, à en cerner les besoins, à en analyser les risques associés.

De manière très concrète, sur la qualité des travaux, de nombreuses enquêtes sont menées de façon régulière et méthodique. Elles ont été adaptées à la typologie des clients, étendues aux réclamants quelques mois après leurs plaintes, et dans certains cas aux tiers impactés par nos travaux. L'analyse des risques a également été renforcée dans nos projets et au travers des processus. Des réorganisations et réaffectations de tâches, à la Direction Technique Eau notamment, ont permis d'améliorer encore l'écoute et la satisfaction des attentes de nos clients.

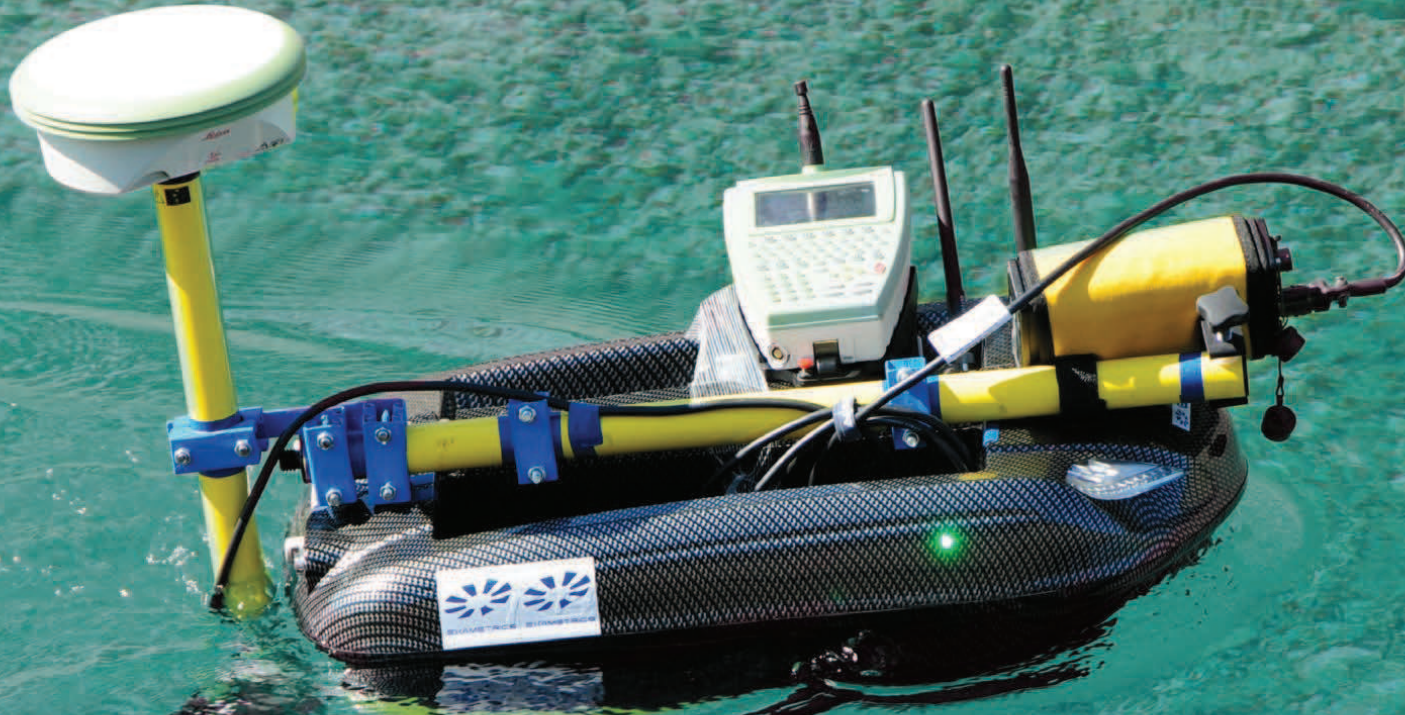


Le développement des énergies renouvelables : exemple avec la microcentrale hydroélectrique de Rians dans le Var









Le projet innovant « DRAGON » consiste à évaluer les possibilités d'utilisation des drones pour la gestion des ouvrages hydrauliques autour des trois axes suivants : les relevés de données sur les canaux, la surveillance et la recherche de désordres sur les digues, la recherche de fuites sur les réseaux de distribution d'eau.



# SE DÉVELOPPER PAR L'INNOVATION 07

Les dépenses liées à la réalisation du programme innovation se sont élevées à 497 000 Euros en 2015 et sont présentées ci-après les principales réalisations et avancées de l'année.

## ○ PROJET ARK

Le projet de recherche ARK (Acquisition de Références sur l'aquifère multicouches Karstifié du Bassin d'Aix-Gardanne), mené en partenariat avec le BRGM et avec un soutien de l'Agence de l'Eau, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, a permis de mener un pompage d'essai de gros débit (plus de 1 m<sup>3</sup>/s) et de longue durée (2 mois) sur les Puits de l'Arc au cours de l'été 2014.

Des travaux d'études ont été menés dans le courant de l'année 2015 afin d'analyser l'ensemble des données collectées au cours du pompage d'essai.

## ○ PROJET AGREX

Le projet AGREX (AGRonomie pour l'EXploitation) répond à la problématique

d'anticiper, ou du moins d'expliquer, les variations de demande en eau agricole par des connaissances en agronomie et a pour objectif de proposer in fine des outils et systèmes d'alerte pour préparer au mieux les campagnes d'irrigation.

L'année 2015 a vu la construction et la mise en œuvre d'un plan d'action décliné en trois volets : suivi de l'actualité, collecte d'informations auprès des agriculteurs irrigants, mise en place de mesures (débits/pression) sur quelques antennes agricoles. Les données récoltées au cours de l'été 2015 ont permis de capitaliser des données utiles à l'analyse des comportements des utilisateurs.

## ○ PROJET DE RECHERCHE CEA/SCP « CANALSOL »

Le projet innovant CANALSOL résulte d'un rapprochement entre le CEA Tech, pôle de recherche technologique du CEA de Cadarache, et la Société du Canal de Provence, en vue de mettre des moyens en commun pour une recherche alliant les domaines de l'eau et de l'énergie. Il s'agit d'augmenter le rendement

LE DISPOSITIF D'INCUBATION INTERNE, DESTINÉ À FAVORISER DES PROJETS INNOVANTS, A CONTRIBUÉ À LA VALIDATION, POUR LE PROGRAMME 2016, DE DIX PROJETS INNOVANTS SUR DES THÉMATIQUES TRÈS PROCHE DU CŒUR DE MÉTIER DE LA SCP.

de panneaux solaires en les refroidissant à l'eau lors des périodes de fortes températures, sur un foncier déjà utilisé pour du transport d'eau.

Le projet a obtenu une labellisation par le pôle de compétitivité Capenergies, ainsi qu'une aide de la Région. Grâce à cela, une plateforme de recherche expérimentale a pu être installée dans le courant de l'été 2014 sur le site SCP de Rians. Des essais ont été conduits durant l'année 2015 et ont porté sur différents types de panneaux photovoltaïques et différents systèmes de refroidissement à l'eau. Ils ont permis de rassembler des connaissances visant à catégoriser l'efficacité et le gain de performance de ces dispositifs. Cette série d'essais a permis de sélectionner les panneaux les plus adaptés à cet usage. Cependant, le moyen de refroidissement à l'eau pose encore de nombreux problèmes à résoudre en circuit ouvert. Des recherches sont encore nécessaires en 2016 sur d'autres types de panneaux, par exemple plus souples, et sur un système de refroidissement en circuit fermé ou semi-ouvert.

#### ○ PROJET « NETCANA »

Ce projet vise à identifier de nouvelles méthodes de curages des canalisations reposant sur l'injection de glaçons dans les canalisations. Il répond à un véritable enjeu pour la qualité de l'eau et la desserte des clients.

En 2015, une ligne pilote a été conçue, fabriquée et installée au Pôle Laboratoires afin de procéder à des tests d'efficacité et de performance. Cette ligne permettra en 2016 de lancer une campagne de validation du procédé.

#### ○ PROJET « ALEX »

Le projet ALEX vise à développer un logiciel de capitalisation de la connaissance du fonctionnement des ouvrages exploités par la Société du Canal de Provence. Il fait l'objet d'une thèse réalisée en collaboration avec l'INSA de Lyon. Le travail de thèse s'inscrit dans la théorie du Knowledge Management et vise à inciter le personnel exploitant à utiliser l'outil, à l'enrichir au fur et à mesure avec l'expérience acquise sur le terrain et à procéder à sa mise à jour régulière compte tenu de l'évolution des ouvrages. Le travail de thèse propose une analyse des traces laissées par les utilisateurs du logiciel afin de créer des indicateurs et des tableaux de bord destinés aux équipes chargées de d'optimiser en permanence l'outil afin d'en développer l'usage.



ALEX a été intégré à l'intranet de l'entreprise pendant l'année 2015. Il a été renseigné sur 5 des 10 centres d'exploitation et utilisé suivant une approche collaborative. Les informations concernant plus de 200 ouvrages sont accessibles, elles peuvent être enrichies directement par le personnel d'exploitation, puis mises à disposition après validation par des personnes désignées.

#### ○ PROJET « DRAGON »

Le projet DRAGON a été lancé en 2014 afin d'évaluer les possibilités d'utilisation des drones pour la gestion des ouvrages hydrauliques. Ce projet a été centré sur les 3 axes de réflexion suivants :

- Les relevés de données sur les canaux,
- La surveillance et la recherche de désordres sur les digues,
- La recherche de fuites sur les réseaux de distribution d'eau.

En 2015, les premières expérimentations de mesure des hauteurs de sédiments et végétaux aquatiques dans les cuvettes sans vidange ont été initiées sur celle de Pourrières-Pourcieux (8 km environ). Les résultats sont encourageants et pourraient permettre de disposer d'une cartographie complète offrant des possibilités d'optimisation des programmes de maintenance.

Deux autres axes du projet DRAGON sont en cours d'avancement en partenariat avec des entreprises. Ainsi, la SCP est représentée au sein du projet DIDRO qui vise à mettre en œuvre des outils aériens pour la surveillance des digues.

Par ailleurs, fin 2015, un financement européen a été accordé à un groupement d'entreprise afin de développer et tester des solutions de recherche de fuite sur nos réseaux. Dans le cadre de ce projet nommé WADI, la SCP servira de banc d'essai pour paramétrer des caméras hyperspectrales embarquées permettant de repérer des zones supposées de fuites sur nos canalisations.

#### ○ PROJET « PICOCENTRALE »

Ce projet a démarré en 2012, il avait pour objectif de concevoir un dispositif permettant de produire de l'énergie sur les sites distants et/ou difficiles à raccorder au réseau EDF. Une phase d'étude a été initiée pour mettre au point une turbine permettant de produire de l'énergie électrique à partir de la charge résiduelle présente dans les canalisations. Suite à cette étude, un partenaire industriel s'est lancé dans la fabrication d'un prototype.

En 2015, des tests de performance ont été réalisés et ont permis de définir les conditions hydrauliques optimales de fonctionnement. Suite à ces essais de qualifications, il a été décidé de lancer des essais d'endurance en 2016.

#### ○ PROJET « REREC »: VALORISATION DU POTENTIEL THERMODYNAMIQUE DES RÉSEAUX

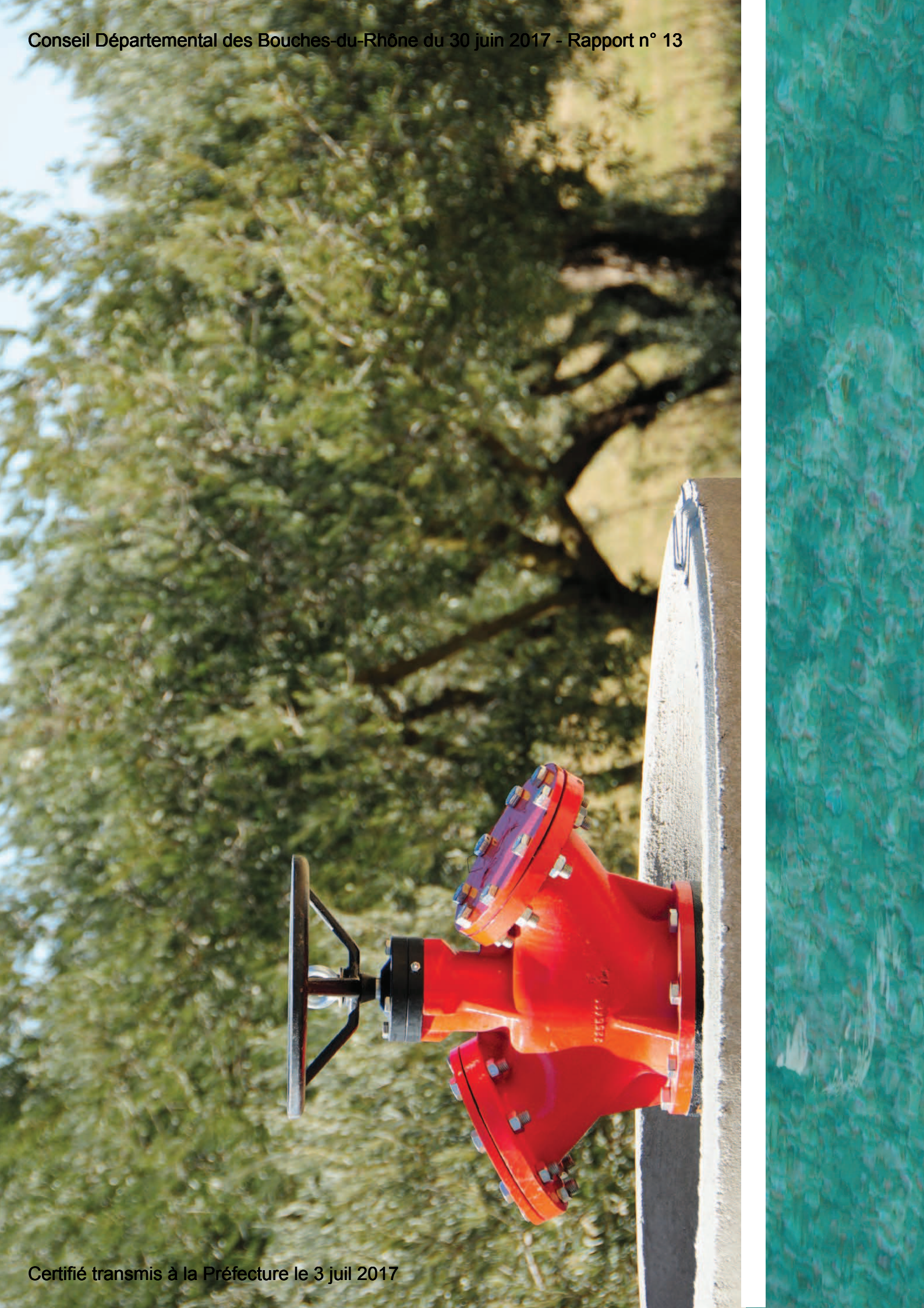
En 2015, ces 2 projets ont connu des avancements importants :

- Le projet REREC a officiellement reçu un financement de l'ADEME pour la mise en œuvre du prototype de pompe à chaleur chez un serriste du Var.
- Les travaux menés par un stagiaire dans le cadre du second projet ont mis en évidence le potentiel thermodynamique des réseaux SCP (en particulier lorsque les débits sont importants) et ont permis de pré-identifier des industriels et des grandes surfaces susceptibles d'être intéressés par ce type de réseau de chaleur (ou froid).

#### ○ PROJET « PROVIDENCE »

Ce projet a permis le développement d'un système de potabilisation autonome par UVC à énergie solaire adapté aux zones rurales isolées et permettant le traitement de l'eau au niveau domestique.

En 2015, ce projet s'est déployé de manière très concrète par l'installation de plusieurs versions industrielles du dispositif de potabilisation autonome « PROVIDENCE by SCP ».



# ASSURER UN SERVICE DE L'EAU POUR TOUS LES USAGES DE LA CONCESSION RÉGIONALE

08



## ● UNE MÉTÉO PLUTÔT SÈCHE ET UNE CONSOMMATION DE L'EAU EN HAUSSE

○ L'année 2015 a été marquée par une pluviométrie assez faible, inférieure à la moyenne interannuelle mesurée sur les trois sites de Bimont, Trapan dans le Var et La laye dans les Alpes de Haute-Provence. De plus les mois d'avril et mai ont été très secs et les deux mois de juillet et août également. Seul, un épisode pluvieux

significatif survenu mi-juin a interrompu cette sécheresse qui reste néanmoins assez fréquente et typique des régions au climat méditerranéen.

○ Conséquence d'une année sèche, les volumes distribués en 2015 sont en hausse de 7.7 % par rapport à 2014. Il s'agit d'une augmentation nette après les deux années 2013 et 2014, durant lesquelles les consommations ont été les plus faibles de la dernière décennie, comme l'indique le graphique des pages suivantes.

⋮ Cette augmentation se répartit sur les usages ruraux de la façon suivante :

- ⋮ 20 % pour l'irrigation agricole,
- ⋮ 10 % pour l'arrosage,
- ⋮ 4 % pour les usages domestiques.



⋮ Au niveau de l'arrosage on notera que les consommations des golfs sont en augmentation de 11.5 %. Toutefois, nous observons un léger fléchissement (-3 %) pour les « Eaux Brutes Professionnelles ».

⋮ Les volumes urbains et industriels apparaissent également en hausse de 4 % pour les volumes urbains et de 7 % pour les volumes industriels.

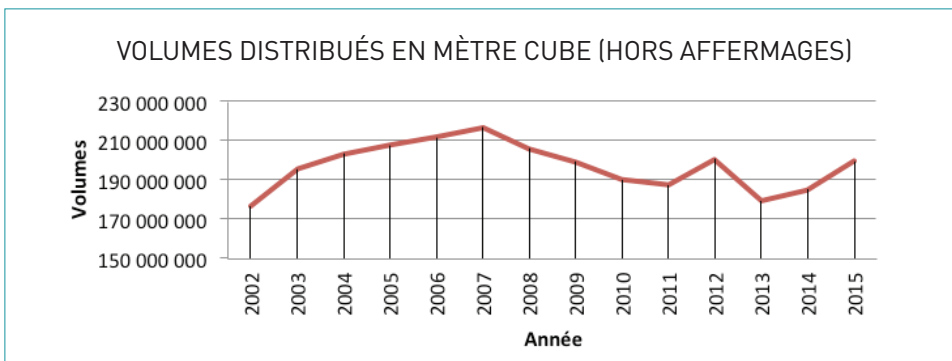
⋮ Ainsi, tous les usages progressent hormis, et pour la deuxième année consécutive, les contrats « Eaux Brutes Professionnelle ». Ces activités sont particulièrement touchées par la situation économique actuelle peu favorable.

APRÈS 2 ANNÉES CONSÉCUTIVES DE FAIBLE CONSOMMATION, LES VOLUMES D'EAU DISTRIBUÉS PAR LA SCP SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION RÉGIONALE SONT EN HAUSSE DE 7,7%.

Le tableau suivant récapitule par usages les volumes livrés en 2014 et 2015 :

CONCESSION REGIONALE			
NATURE	VOLUMES LIVRES en m <sup>3</sup>		2015/2014
	en 2014	en 2015	
<b>USAGES RURAUX</b>	<b>60 204 985</b>	<b>68 958 729</b>	<b>15 %</b>
Eaux d'Irrigation Agricole	32 304 075	38 764 168	20 %
Eaux d'Arrosage	22 530 545	24 744 335	10 %
Eaux Brutes Domestiques	3 363 329	3 510 753	4 %
Eaux Brutes Professionnelles	2 007 036	1 939 473	-3 %
<b>USAGES INDUSTRIEL ET URBAIN</b>	<b>86 203 800</b>	<b>90 845 973</b>	<b>5 %</b>
Eaux Industrielles – Eaux Entreprises	39 401 193	42 341 649	7 %
Eaux Urbaines – Eaux Collectivités	46 802 607	48 504 324	4 %
<b>TOTAL LIVRAISON SCP</b>	<b>146 408 785</b>	<b>159 804 702</b>	<b>9 %</b>
<b>DIVERS</b> Transport, Secours, Incendie et divers hors contrats.	38 542 155	39 467 145	2 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>184 950 940</b>	<b>199 271 847</b>	<b>7.7 %</b>

Le tableau qui suit illustre l'évolution des volumes distribués depuis 2002 :



## LA SOCIÉTÉ DÉVELOPPE SES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Les surfaces équipées sur la concession atteignent 84 983 hectares. En 2015, 234 hectares supplémentaires ont été équipés soit une évolution de 0.27 % de la surface équipée, principalement située sur le département de Vaucluse.

Le tableau suivant récapitule les surfaces par départements et par périmètres.

SURFACES ÉQUIPÉES	DÉPARTEMENT				TOTAL
	Alpes de Haute-Provence	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	
Sud-Luberon-Calavon				13 855	13 855
Vinon Gréoux	894		829		1 723
Rians Ginasservis			2 470		2 470
Jouques		458			458
Aix ouest - Aix nord		13 471			13 471
Marseille nord		5 204			5 204
Berre		7 442			7 442
Trévaresse		7 126			7 126
Toulon ouest		208	4 582		4 790
Toulon est			8 859		8 859
Fréjus			3 904		3 904
Bassin supérieur de l'Arc / Saint-Maximin		2 755	2 417		5 172
Auriol Marseille est		3 049			3 049
Valensole	3 002				3 002
Montmeyan			529		529
Moyenne Durance	623				623
Manosque	2 658				2 658
Verdon/Saint-Cassien			648		648
Ensemble	7 177	39 713	24 238	13 855	84 983



L'évolution des superficies équipées depuis l'année 2002 s'établit comme suit

ANNÉE	2002 à 2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
SUPERFICIE EN HA	896 en moyenne	278	372	722	828	340	234

Les 234 ha de nouvelles souscriptions pour l'année 2015 correspondent à des extensions des réseaux existants avec des opérations sur des superficies moyennes, dont 175 ha sur les réseaux de Vaucluse.

### ÉTAT DES LIEUX DES POSTES, BORNES ET POTEAUX

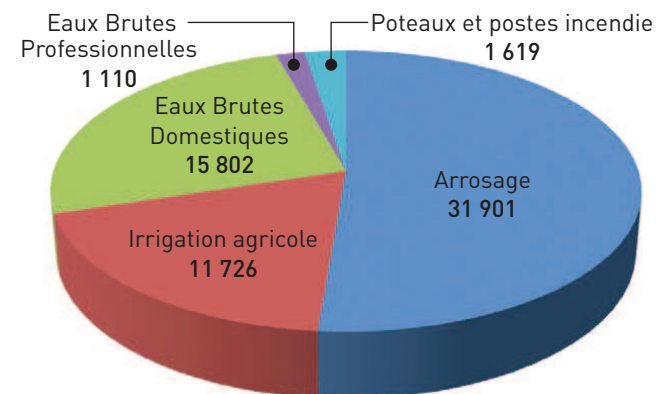
Sur l'année 2015, le nombre de points de livraison (postes, bornes ou poteaux) facturés sur les réseaux concédés a progressé de 841.

Toutefois ce chiffre inclut 357 poteaux dédiés à la Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI), transférés aux collectivités concernées en 2014 et 2015 par les départements des Bouches-du-Rhône (261) et du Var (96). Ces poteaux étaient donc déjà facturés et ne constituent pas une réelle augmentation de l'activité.

Répartition des points de livraison par réseau ou aménagement :

RESEAU / AMENAGEMENT:	2014	2015
Aix-ouest, nord et sud - Bassin Supérieur de l'Arc / Saint - Maximin Trévaresse - Marseille nord - Marseille est - Saint-Marc-Jaumegarde	35 301	35 763
Berre	5 791	5 883
Littoral Varois (Toulon - Hyères - Fréjus)	12 003	12 161
Canal Maître et Vinon-sur-Verdon	2 027	2 058
Manosque	2 003	1 993
Valensole	185	193
Montmeyan	37	39
Moyenne Durance	274	264
Vaucluse : Bas Calavon - sud Luberon	3 696	3 804
<b>TOTAUX</b>	<b>61 317</b>	<b>62 158</b>

Points de livraison par type de contrats :



On compte 280 points de livraison supplémentaires pour l'arrosage, provenant en particulier de la « montée en puissance » de la liaison Verdon/Saint-Cassien (148 postes) et de diverses extensions dans le département de Vaucluse.

Parmi les contrats d'irrigation agricole sur l'ensemble de la concession, 142 sont souscrits au tarif « Irrigation avec Effacement de Pointe - IEP » au 31 décembre 2015.

Pour mémoire, ce contrat peut être souscrit jusqu'au 15 juin de l'année afin de permettre aux agriculteurs d'adapter leur contrat le plus tard possible au type de culture mise en place.

Ce tarif particulièrement intéressant (réduction de 40 % sur l'abonnement et réduction pouvant aller jusqu'à 50 % sur le prix du m<sup>3</sup>), suppose que les bornes concernées ne doivent pas être utilisées durant la période estivale (du 15 juin au 15 septembre) et que les bénéficiaires effectuent eux-mêmes un auto-relevé d'index au 15 juin.

Ce tarif représente le tiers des contrats « Irrigation agricole » du plateau de Valensole, soit 41 contrats sur 128 (33 contrats sur 120 en 2014). Ce qui témoigne du beau succès de cette formule avantageuse en particulier sur cet aménagement.

À la forte hausse des souscriptions de postes et poteaux incendie (394 poteaux) déjà citée sur les départements des Bouches-du-Rhône et du Var, il convient d'ajouter 76 poteaux destinés à la lutte DFCI facturés aux Conseils Départemental de Vaucluse et qui seront cédés aux communes au cours de l'année 2016.

## ÉVOLUTION DES BARÈMES

La formule de révision est désormais identique pour tous les usages, exceptés pour quelques derniers contrats « Eaux à Usages Divers » et « Eaux pour la protection Incendie » sur certains aménagements tels que Valensole et le Vaucluse.

L'augmentation tarifaire 2014-2015 a été de 0.31 %.

Soulignons que la nouvelle formule de révision des barèmes, établie lors de la refonte des Conditions Générales, a permis de modérer l'augmentation tarifaire atteignant ainsi l'objectif fixé.

## ÉVOLUTION DES RECETTES SUR LA CONCESSION

Les recettes globales progressent de 4.6 % par rapport à 2014, tandis que les volumes distribués augmentent de 7.7 % sur l'ensemble des aménagements comme cela a été dit ci-avant. En cette année sèche, les volumes agricoles progressent de 20 % ce qui conduit à une augmentation des recettes de 11 %. Pour les contrats « Eaux Brutes Professionnelles », et comme cela a déjà été signalé, on constate une baisse conjuguée des recettes et des volumes de 3% qui s'explique par les effets de la conjoncture économique actuelle dans la région.

LES RECETTES (en €)	2014	2015	2015/2014
<b>1 - CONCESSION SCP</b>			
<b>USAGES RURAUX</b>	31 016 597	32 732 667	5 %
- Eaux d'Irrigation Agricole	6 919 045	7 672 981	11 %
- Eaux d'Arrosage	13 078 512	13 933 749	7 %
- Eaux Brutes Domestiques	9 361 585	9 516 239	2 %
- Eaux Brutes Professionnelles	1 657 455	1 609 698	-3 %
<b>USAGES INDUSTRIEL ET URBAIN</b>	42 012 692	43 722 069	4%
- Eaux industrielles – Eaux Entreprises	17 951 578	18 869 169	5 %
- Eaux urbaines – Eaux Collectivités	24 061 114	24 852 900	3 %
<b>TOTAL LIVRAISON SCP</b>	73 029 289	76 454 736	5 %
DIVERS			
Transport, Secours, Incendie et divers hors contrats.	5 987 949	6 224 852	4 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	79 017 238	82 679 588	4.6 %

## LES DESSERTES URBAINES

Le tableau suivant résume l'évolution des dessertes urbaines en termes de débits souscrits, de volumes livrés et de recettes. Les valeurs citées intègrent les secours.

EAUX URBAINES				
	2014	2015	Variation 2015/2014	
Nombre de clients	63	63		
Débits souscrits	Eau brute l/s	4 591	4 767	+ 176
	Eau potable l/s	1 174	1 136	- 38
	Total l/s	5 765	5 903	+ 138
Volumes livrés Mm <sup>3</sup>	46.8	48.2	+ 1.4	
Recettes M€	25.6	26.4	+ 0.8	
Variation des tarifs (n/n-1)	+ 0.28 %	+ 0.31 %		

L'augmentation des souscriptions en eau brute est liée au démarrage des nouveaux contrats souscrits par Venelles et surtout par le SEVE pour alimenter l'usine du Muy sur la liaison Verdon/Saint-Cassien. Sur l'eau potable la baisse est liée à l'ajustement demandé par deux collectivités (Bandol et Sanary dans le Var) dont les ressources locales abondantes sont privilégiées au détriment de la ressource Verdon. Deux contrats (Evenos dans le Var et Aix Mérindole) ont fait l'objet d'un transfert vers le nouveau contrat «eaux collectivités» plus adapté aux petites souscriptions. L'augmentation de 3 % des volumes livrés se répartit pour environ un tiers en eau potable et deux tiers en eau brute. Aucune tendance générale à la hausse et ou à la baisse ne se dégage, les variations restant très liées au contexte local. Globalement, l'année 2015 génère une augmentation des recettes urbaines légèrement supérieure à 3 %.

## LES DESERTES INDUSTRIELLES

Le tableau suivant résume l'évolution des dessertes industrielles en termes de débits souscrits, de volumes livrés et de recettes. Les valeurs citées intègrent les secours.

EAUX INDUSTRIELLES		
	2014	2015
Nombre de clients	31	31
Débits souscrits l/s	5 096	8 682
Volumes livrés Mm <sup>3</sup>	39.2	42.0
Recettes M€	18.5	19.6
Variation des tarifs (n/n-1)	+ 0.28 %	+ 0.31 %

○ L'augmentation conséquente des souscriptions provient pour l'essentiel du démarrage du contrat d'alimentation du CEA de Cadarache, étant précisé que la quasi-totalité des débits correspondants seront restitués pour d'autres usages en aval du site. On constate une stabilité des consommations des gros clients industriels, l'augmentation de 7 % des volumes livrés étant essentiellement liée au fait qu'en 2015 la centrale thermique de Gardanne a fonctionné normalement alors qu'en 2014 des mouvements sociaux avaient entraîné de longs mois d'arrêt. Au final l'année 2015 a généré une augmentation des recettes industrielles de pratiquement 6 %.

## CE QU'IL FAUT RETENIR DANS LES DÉPARTEMENTS

### Nouveaux contrats souscrits et installation de nouveaux postes dans les Bouches-du-Rhône

○ En août 2015, la commune de Peyrolles a subi un incident sur le forage constituant sa ressource principale, en raison d'une baisse notable de la nappe d'accompagnement de la Durance. La commune a demandé à la SCP une fourniture d'eau de substitution temporaire par la ressource en eau du Verdon. Pour ce faire, un raccordement provisoire a été mis en place permettant d'alimenter une station mobile de potabilisation en amont du réservoir communal. Au bout d'une dizaine de jours, la commune a pu réutiliser sa ressource propre. Afin de conserver la

sécurisation apportée par la ressource en eau du Verdon, la commune a souscrit un contrat d'alimentation en eau en secours sur 5 ans.

Un nouveau poste Eaux Urbaines a été installé pour alimenter la station de production d'eau potable de la future piscine intracommunautaire du Pays d'Aix située au niveau du plateau sportif de Venelles.

Un avenant au contrat de fourniture d'eau brute desservant la commune de Simiane a entériné l'adhésion de celle-ci au Syndicat Intercommunal du Bassin Minier (SIBAM) à partir de juillet 2015. Ce transfert au SIBAM laisse inchangés les débits souscrits.

La commune d'Eguilles a renouvelé son contrat d'eau avec une souscription de débits légèrement à la baisse.

Enfin, les contrats avec les communes de Cabriès, Lambesc et Venelles village ont été reconduits à l'identique.

### Succès de l'offre de service IEP dans les Alpes de Haute-Provence

○ L'offre de service IEP pour l'irrigation des cultures d'hiver, le blé dur en particulier reste très appréciée et conduit à déplacer, en l'avançant dans la saison, la période de forte sollicitation des réseaux pour l'agriculture. Rappelons que l'état des lieux de l'irrigation provençale réalisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale d'hydraulique agricole (SRHA) a montré que le plateau de Valensole est une des rares petites régions agricoles de notre Région Provence-Alpes-Côte d'Azur où les surfaces irriguées ont augmenté au cours des 10 dernières années.

### Lancement d'un vaste programme d'investissement dans le Vaucluse

○ L'intégration de la concession départementale de Vaucluse à la concession régionale conduit au lancement d'un programme d'investissement prévu de 40 Millions d'Euros sur 10 années qui va se dérouler au rythme de 4 Millions d'Euros par an, au bénéfice de l'agriculture et des territoires du Luberon. Un programme dédié, arrêté en concertation étroite avec le Conseil départemental de Vaucluse et discuté avec l'ensemble des acteurs concernés, a été défini et a démarré en 2015. Dans ce cadre, la première phase de l'aménagement de Vaugines-Cucuron a été réalisée et sera mise en service en 2016.

## Gestion raisonnée de l'eau dans le Var

- Des baisses de souscriptions sont à noter sur le secteur de Toulon Ouest alimenté par la station de traitement d'Hugueneuve. Les communes de Bandol et de Sanary ont baissé leur souscription de près de 20% par avenant afin de réduire le coût des achats d'eau tout en privilégiant les prélèvements dans les ressources locales.
- Pour la troisième année consécutive, la ville de Toulon optimise ses achats d'eau à la SCP au tarif Complément de Ressource afin de réduire ses prélèvements dans la ressource de Carcès considérée en déficit quantitatif.
- Dans le cadre du projet Vidauban – Sainte-Maxime la SCP et le SIDECM ont signé un nouveau protocole de gestion coordonnée des ressources qui fixe le cadre général de la vision à long terme du syndicat et de la société. Sur ces bases un nouveau contrat entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.



## LES PARTENARIATS AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON ET LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

### Partenariats affirmés avec les Parcs naturels du Verdon et du Luberon

- La convention de partenariat signée en juillet 2008 pour 6 ans avec le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) a été renouvelée en juin 2014 pour une période de 6 ans s'achevant en 2020. Elle prévoit un programme d'actions concrètes dotées d'un budget annuel de 350 000 €. Comme le prévoit la convention, la SCP aide les communes du bassin versant à financer les travaux de création ou de rénovation de leur station d'assainissement dans l'objectif d'améliorer la qualité des rejets dans les eaux du Verdon. En 2015, les communes d'Aups, Bauduen, Trigance et Vinon-sur-Verdon dans le Var, ainsi que Saint-Jurs dans les Alpes de Haute-Provence, ont bénéficié de cette aide.



Le soutien financier de la SCP à la rénovation des stations d'assainissement s'inscrit dans le cadre du principe de « solidarité aval/amont » acté dans son contrat d'objectifs. Par ailleurs, le fonds d'aide au conseil, qui prévoit d'appuyer le parc naturel régional ou les communes adhérentes dans un certain nombre de leurs missions, a été activé dans les domaines de l'hydrogéologie, l'hydraulique agricole gravitaire, l'assainissement, la pédologie et l'ingénierie environnementale. Enfin, la SCP a activement participé aux travaux de la Commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer et mettre en œuvre le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Verdon approuvé en 2014, ainsi qu'à ceux de la commission « Eau » du PNR.

- La SCP est par ailleurs très impliquée aux côtés du PNR du Verdon, de La Chambre d'Agriculture et des organisations agricoles dans la conduite d'un programme pilote intitulé « Regain », visant à accompagner la mutation des pratiques agricoles des exploitations du plateau de Valensole pour les rendre plus respectueuses de l'environnement en général, et de la qualité des eaux en particulier. Le programme Regain fait partie des projets de recherche-

développement mis en œuvre par la chaire d'entreprise AgroSYS de Montpellier SupAgro visant à initier une « ingénierie pour des agrosystèmes durables » et dont la SCP est membre fondateur. L'année 2015 a permis la réalisation d'un nombre conséquent d'études et essais sur l'irrigation, la qualité des sols, la fertilisation des céréales et les traitements du lavandin ainsi que plusieurs journées de vulgarisation des résultats de ces travaux.

A l'image de celle qui a été signée avec le PNR du Verdon, la SCP a signé en 2011 une convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon. Celle-ci prévoit une collaboration étroite des deux partenaires dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de l'aménagement hydraulique. En 2015, la SCP a participé aux travaux de la Commission locale de l'eau (CLE) du Calavon, animée par le parc, qui est en charge de la révision du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Calavon-Coulon.

### DES ÉQUIPES EFFICACES POUR RÉPONDRE AUX URGENCES DE L'EXPLOITATION

○ Parmi les situations sensibles de l'exploitation, nous signalerons en juin 2015 la dégradation de la qualité d'eau sur le canal Maître I à Rians provoquée par un engorgement survenu le 15 juin sur le canal mixte EDF/SCP. Cet événement a provoqué une augmentation inhabituelle de la turbidité sur le Canal Maître I qui a atteint environ 70 NTU au niveau du brise-charge de Rians. Une réponse rapide de l'exploitation du Canal de Provence a consisté à dévier le « bouchon » turbide jusqu'au barrage de Bimont où une dilution et une décantation ont permis son élimination, en fermant l'accès à la cuvette de Saint-Hippolyte.

○ Dans le courant de l'été également, quelques situations sensibles très bien maîtrisées ont été rencontrées dans les Bouches-du-Rhône avec la desserte en urgence de la ville de Peyrolles puis avec une succession de défaillances sur le surpresseur de Saint-Hippolyte à Venelles dont le bon fonctionnement conditionne la desserte de l'ensemble du plateau de La Trévaresse.

### UNE DÉMARCHE SOUTENUE POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

○ Nous signalerons essentiellement la poursuite des efforts menés par la SCP pour connaître en temps réel certains paramètres de qualité d'eau jugés sensibles. En particulier l'installation de capteurs mesurant en continu le Carbone Organique Total (COT) s'est poursuivie afin de suivre en temps réel

les qualités de l'eau brute du Canal de Provence sur le littoral varois et pour la ressource de Saint-Cassien. Après l'installation d'un capteur en 2014 sur le site du barrage de Trapan, à proximité de Bormes-les-Mimosas, d'autres capteurs ont été installés en 2015 à la réserve de Bouteillère (commune de Fréjus), ainsi qu'en entrée et sortie de l'usine de traitement d'Hugueneuve (commune d'Ollioules). L'équipement du site de Chaudon (commune de Moustiers-Sainte-Marie) est également programmé.

Le COT est en effet susceptible de se détériorer lorsque les eaux sont stockées pendant des périodes significatives ou en raison des apports d'eau météoriques lors des épisodes pluvieux intenses, caractéristiques de notre climat méditerranéen. En l'absence de filière adaptée, la potabilisation de ces eaux peut s'avérer délicate et les étapes de désinfection utilisant des oxydants à base de chlore ou d'ozone sont susceptibles de générer, en réaction avec le COT, des composés indésirables strictement contrôlés. Une étude sur le comportement des eaux sur la retenue de Trapan et sur la définition de la stratégie d'utilisation de ses eaux vient également d'être lancée.

○ Par ailleurs, le dossier de demande d'autorisation pour les travaux de maîtrise des eaux de ruissellement sur la branche de Marseille Nord a été déposé en Préfecture des Bouches-du-Rhône. L'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux délivré le 5 février 2015 suivi des études techniques de projet réalisées au cours de l'année 2015, permettent d'envisager la réalisation de travaux en 2016.

○ Au niveau des ressources, la reconnaissance et la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection sur les retenues du Verdon et de Saint-Cassien ont permis de mieux règlementer les activités humaines autour de celles-ci, de façon à protéger durablement la qualité de l'eau transportée dans les réseaux de la SCP. Un projet d'installation de bouées de protection autour de la prise du Reyran (commune de Montauroux), sur la retenue de Saint-Cassien, est en cours d'étude.

○ Enfin, pour assurer une continuité et une homogénéité de protection administrative au titre du code de la santé publique sur l'ensemble du réseau de la concession, la procédure de mise en place de périmètres de protection pour les prises d'eau du canal de Provence lancée officiellement en 2012 s'est poursuivie en 2015. Des dossiers techniques ont été transmis aux hydrogéologues agréés par l'ARS. Après analyse de ces dossiers, une campagne de visites des ouvrages sera prochainement organisée.

## ● LA CONTINUITÉ DU SERVICE DE L'EAU, UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LA SOCIÉTÉ

- La continuité de service fait l'objet d'un suivi régulier avec des indicateurs mesurant les durées moyennes d'interruptions du service de l'eau par client.

Les valeurs obtenues pour 2015 sont conformes aux objectifs que se fixe la SCP en la matière avec une limite de trois heures maximum d'interruption de service et donnent une durée moyenne de coupure, par poste et par an, de 2 h 52 (contre 2 h 05 en 2014 et 1 h 32 en 2013).

Outre les chômages habituels en janvier et en mars de la branche de Marseille Nord, ce sont surtout des coupures programmées et des casses de canalisation qui ont eu de forts impacts sur les clients.

## ● LA MAINTENANCE ET LA RÉNOVATION DES OUVRAGES : UNE EXIGENCE QUOTIDIENNE

- Les dépenses de maintenance préventive et corrective se sont élevées à 8 Millions d'Euros cette année contre 7.7 en 2014. Il faut signaler la progression des opérations portées par le service exploitation dans cet ensemble, pour un montant de 1.6 Million d'Euros contre 1.2 en 2014. Cette évolution correspond à la démarche forte de décentralisation des prestations de maintenance vers les centres d'exploitation, démarche qui se déroulera sur plusieurs exercices.
- Les programmes de rénovation des ouvrages de la concession régionale poursuivent l'objectif d'assurer sur le long terme, la pérennité et la continuité du service de l'eau, mais aussi le maintien au nominal des performances des patrimoines concédés.

Les dépenses de rénovation 2015 se sont élevées à 26.5 Millions d'Euros. Cette action s'intègre dans le plan quinquennal 2013-2017 et incorpore également la rénovation des ouvrages et réseaux du Vaucluse, suite à la fusion des concessions de Vaucluse et de la Région, à compter du 1er janvier 2015.

- Un peu plus de 50 % des dépenses ont été consacrées aux opérations continues qui pèsent 13.7 Millions d'Euros.
- Parmi les opérations ponctuelles marquant l'actualité 2015, citons les travaux de rénovation des réseaux en fonte grise et en amiante ciment dont les principales

opérations ont été menées sur les départements du Var (La Crau), des Bouches-du-Rhône (Simiane, Bouc-Bel-Air, Trets...) et des Alpes de Haute-Provence (Manosque et Lurs-La Brillanne). Pour ce qui est de La Brillanne, des travaux sont réalisés afin de remplacer la prise actuelle de La Princesse (puits en Durance) par une prise sur le Canal de Manosque, ce qui sécurise les conditions de mobilisation de la ressource.

- Rappelons que la SCP a retenu l'objectif de rénover 20 à 25 km de canalisations par an (hors grandes adductions). Pour se donner les moyens de réaliser chaque année études et travaux nécessaires, une équipe dédiée aux opérations de rénovation des réseaux a été mise en place en 2014.

- Sur les grands ouvrages, de nombreuses études sont en cours, comme celles qui concernent la rénovation de l'aqueduc de Saint-Bachi, ou bien encore la rénovation des canaux.

- Pour les équipements industriels, citons les travaux de rénovation de la station de potabilisation de Pourcieux, démarrés en 2015, et qui s'achèveront en 2016. La continuité du service de l'eau est assurée grâce à la mise en place d'une station de potabilisation mobile dont la SCP s'est équipée. Ces stations mobiles peuvent également être mises à la disposition des communes et permettent de mobiliser rapidement la ressource Verdon suite à une défaillance des ressources ou des installations locales. La SCP a également entrepris les travaux de rénovation et modernisation qu'exigeait l'état des stations de potabilisation de Roumoules et Puimoisson dans les Alpes de Haute-Provence. A leur terme, une seule station située sur la commune de Roumoules remplacera les deux anciennes et desservira les deux communes.

- Au niveau des bâtiments, le programme de rénovation 2015 a concerné les locaux du nouveau Centre de Télégestion, déplacé au domaine Sud, ainsi que l'aménagement des nouveaux locaux du Groupe Pilotage et Coordination des Achats.

- Le programme 2015 a également porté sur les études et travaux de l'importante opération de rénovation du barrage de Bimont, comprenant les ouvrages hydrauliquement associés comme le barrage Zola ou le siphon de l'Arc. Cette rénovation prévoit également les confortements nécessaires pour augmenter les volumes stockés : la retenue de Bimont fait en effet partie des réserves constituées de la SCP, à hauteur de 25 Mm<sup>3</sup>, alors qu'à ce jour, les volumes sont au maximum de l'ordre de 15 Mm<sup>3</sup>. Cette opération très importante va se poursuivre sur l'actuel programme quinquennal ainsi que sur le suivant.



## ● INVESTIR POUR AMÉNAGER LE TERRITOIRE AU PROFIT DES ACTEURS LOCAUX

### La préparation des futurs programmes d'investissements dans le cadre de la concession régionale

● Les programmes sont élaborés à partir de l'ensemble des études amont et schémas, qui permettent d'alimenter en continu un portefeuille de projets pour le moyen et le plus long terme, sur l'ensemble des territoires de la concession régionale.

Parmi les études réalisées tout ou partie en 2015, on citera plus particulièrement, pour les études de faisabilité :

- l'étude de deux extensions destinées à compléter et sécuriser l'alimentation en eau des communes de Jouques et de Peyrolles dans les Bouches-du-Rhône ; pour la commune de Jouques, les études plus détaillées et les travaux seront réalisés en 2016.
- le démarrage de l'étude de desserte de l'ensemble des zones agricoles de la commune de Pierrefeu dans le Var, en réponse aux demandes de la commune et de la profession agricole.

➤ Pour les schémas directeurs qui concernent un ensemble territorial s'étendant sur plusieurs communes, et sur lequel un aménagement hydraulique est à définir, en totalité ou en complément d'un aménagement déjà en place, nous citerons :

- la finalisation du schéma dit « Var Est-Dracénie », qui considère à la fois des besoins en eau pour plusieurs des communes de ce territoire (Les Arcs, Draguignan, Trans, La Motte), et des besoins agricoles (La Motte, Les Arcs...). Le scénario retenu est celui d'une nouvelle infrastructure hydraulique, alimentée à partir de la liaison Verdon/Saint-Cassien, mais interconnectée à plus long terme aux ouvrages principaux de Var Est (ressource : Saint-Cassien), ce qui permettra en tant que de besoin des sécurisations.
- le schéma « Haut Var Nord-Ouest », qui concerne la totalité de ce territoire varois pour lequel l'agriculture constitue une activité économique essentielle. L'étude intègre au passage le périmètre de Montmeyan, actuellement alimenté en eau par une conduite très ancienne qui doit être rénovée. Ce schéma se poursuivra au début 2016.
- le schéma Haut Calavon, qui s'étend sur les bassins du Haut Calavon et du Lorgue, tous deux déficitaires en eau, sur des zones agricoles très dynamiques. Débuté en 2015, il comporte une partie état des lieux des besoins et des irrigations actuelles. Les solutions de substitution pourront se traduire par la création de petites extensions de réseaux collectifs (SCP par exemple) et la mise en place de retenues remplies hors périodes d'étiage et mobilisées en été. Le schéma s'achèvera au 2ème trimestre 2016.

➤ Enfin, au niveau des avant-projets (AVP) qui s'inscrivent généralement en prolongement des études de faisabilité et des schémas directeurs, 2015 s'est avérée une année très riche. Nous citerons les principaux.

Sur le département de Vaucluse, dans le cadre du programme d'investissement de 40 Millions d'Euros sur 10 ans, deux avant-projets ont été engagés en 2015 :

- la deuxième tranche de l'aménagement de l'Armande : les deux premières phases avaient donné lieu à la réalisation du réseau de Peypin-d'Aigues et du réservoir des Hermitants en 2012-2013. La troisième phase se traduira par une extension de ces réseaux sur la commune de Grambois, et la sécurisation du réseau de Nagebout avec la création d'un maillage. La station de pompage de Saint-Martin-de-la-Brasque sera renforcée par ajout de groupes de pompes et d'équipements associés. Il faut souligner que les résultats des enquêtes d'accueil à l'irrigation réalisées en 2015 se

sont relevés très favorables, ce qui conduit à prévoir une surface équipée de 400 ha. Les premiers travaux sont programmés sur 2017-2018.

- l'opération « Tour-d'Aigues Mirabeau » : elle comprend la réalisation d'une nouvelle ligne de production et l'extension des réseaux existants. Comme sur le secteur de Grambois, les résultats des enquêtes ont été bien supérieurs aux prévisions, et se traduisent par une surface équipée de 900 ha.

Plusieurs AVP pour des ouvrages de potabilisation ont également été produits :

- la station de potabilisation de la Motte Colle Basse, située sur la commune de la Motte dans le Var : un AVP a été lancé dans le cadre d'un programme de rénovation afin d'améliorer les conditions de production pour traiter les eaux du Lac de Saint-Cassien en toutes circonstances, et pour répondre au projet de la commune de la Motte qui souhaite d'une part disposer de débits supplémentaires à partir de la station de la Motte Colle Basse et d'autre part, abandonner la production de la station de la Motte Roucas. Les travaux pourraient être éventuellement programmés sur 2016.

- les stations de potabilisation des communes de Puimoisson et Roumoules situées sur le plateau de Valensole dans les Alpes de Haute-Provence: une première phase d'AVP a conduit à prévoir le regroupement des deux stations en un ouvrage unique, tout en répondant à l'augmentation des besoins des communes et à l'amélioration des conditions de production. La future station se situera sur la commune de Roumoules, et refoulera l'eau potable vers chacun des réservoirs communaux. Les travaux sont programmés sur 2016-2017.

- la station de traitement des eaux des Barjaquets sur la commune de Rognac dans les Bouches-du-Rhône : les études d'AVP définissent le programme des travaux à engager pour garantir son bon fonctionnement pour les dix prochaines années. Les travaux sont programmés sur 2016.

Enfin, nous citerons :

- le lancement de l'AVP aval Saint-Hippolyte, destiné à préciser les caractéristiques des nouvelles infrastructures hydrauliques à développer à plus long terme vers les territoires à l'ouest de la région aixoise et au nord-ouest de l'Etang de Berre, que ce soit pour répondre à de nouvelles demandes ou pour compléter et sécuriser les ouvrages existants, notamment grâce à l'amenée de la ressource Verdon. L'AVP s'achèvera mi-2016.

- le démarrage fin 2015 de l'AVP du réseau Le Thor-Jabron qui, grâce à une extension du réseau du Thor, participerait au maintien de l'agriculture irriguée sur la basse vallée du Jabron, cette rivière étant marquée par des déséquilibres quantitatifs en période estivale. L'AVP s'achèvera mi-2016.

- le démarrage de l'AVP de Cuges-les-Pins : au vu des conclusions de l'étude faisabilité, la commune a passé avec la SCP un protocole de partenariat visant à réaliser les études d'avant-projet en 2015-2016. L'objectif est d'une part d'alimenter en eau une zone agricole de 300 ha environ, pour laquelle la commune vient de lancer une démarche de ZAP (Zone Agricole Protégée), et d'autre part, de se substituer en totalité ou partiellement à des forages existants pour les besoins AEP. L'étude d'avant-projet se déroulera sur l'année 2016.



Site de la future usine de potabilisation d'eau du SIDECM sur les hauteurs de Sainte-Maxime. Cette usine sera alimentée en eau du Verdon par la SCP grâce à la liaison hydraulique Vidauban - Sainte-Maxime.



○ Dans le Val de Durance, le protocole d'accord signé fin 2014 entre la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération) et la SCP a permis d'engager les études et travaux nécessaires à la sécurisation des communes de cette agglomération à partir des eaux du Verdon. Le projet consiste en une extension de 11 km à partir des réseaux SCP de Vinon-sur-Verdon avec un franchissement aérien de la Durance par le futur pont qui remplacera prochainement l'ancien à la hauteur de Manosque. Le Conseil communautaire de la DLVA a délibéré en faveur de la réalisation de cet aménagement et de la signature d'une convention avec la SCP qui prévoit une fourniture d'eau de 290 l/s à l'horizon 2030. L'opération est inscrite au programme d'investissement de la SCP pour un montant de 10 Millions d'Euros avec un objectif de mise en service qui était prévu mi 2018 mais sera retardé d'un an du fait du retard pris dans le calendrier des travaux du nouveau pont sur la Durance.

○ Concernant la poursuite de l'aménagement du plateau de Valensole, sollicité par la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence a saisi la SCP en septembre 2013 pour lui demander « de conduire les études préalables nécessaires au développement hydraulique du plateau de Valensole... ». Ces études ont été entreprises et finalisées en 2014. Elles ont permis d'ouvrir de nouvelles perspectives d'aménagement qui répondraient à la fois aux besoins de l'agriculture du plateau, de sécuriser l'alimentation en eau des communes, et de s'inscrire dans un cadre financier très contraint. La SCP a engagé les études d'avant-projet du nouvel aménagement, qui seront finalisées en 2016. Elles visent à définir le schéma hydraulique et les conditions techniques et financières qui permettront à terme de doubler les surfaces irrigables et de sécuriser l'accès à l'eau des communes du plateau.

○ Dans les Hautes-Alpes, le Conseil départemental a sollicité la SCP pour conduire une mission d'appui technique visant à lui permettre de définir sa stratégie globale et ses priorités d'intervention à l'égard des associations gestionnaires d'ouvrages d'irrigation gravitaire (ASP) dans le département. Portée par le Département et réalisée par la SCP dans le cadre des ADTR, cette mission a mobilisé l'ensemble des acteurs concernés au cours de consultations et d'ateliers de concertation qui se sont déroulés aux quatre coins du département pendant l'été 2015. Un diagnostic global a été réalisé et présenté aux responsables de l'institution départementale ainsi que différents scénarios d'évolution. Sur cette base, une stratégie départementale est en cours de définition et devrait faire l'objet d'une présentation ouverte aux acteurs dans le courant du premier trimestre 2016.

## ● LA RÉALISATION D'OUVRAGES NOUVEAUX

Comme les années précédentes, l'exercice 2015 a été marqué par des travaux importants, avec la mise en service de plusieurs ouvrages et réseaux, réalisés en conformité avec les programmes d'investissement approuvés par le Conseil d'Administration.

### Liaisons Verdon/Saint-Cassien et Vidauban/Sainte-Maxime

○ Sur la liaison Verdon/Saint-Cassien, les travaux engagés en 2015 ont permis de compléter les équipements dans plusieurs regards de la liaison. L'objectif est de pouvoir interconnecter la liaison VSC en plusieurs points avec les adductions existantes de Var Est, ces dernières étant normalement alimentées à partir de Saint-Cassien. Ainsi, en cas de difficultés notamment qualitatives sur la ressource de Saint-Cassien, la ressource Verdon pourra être mobilisée en secours, au moins pour partie. Ce dispositif sera opérationnel d'ici l'été 2016.

○ Quant à la liaison Vidauban/Sainte-Maxime, elle se compose de 25 km de canalisations de 700 à 800 mm de diamètre, associées à sept regards de sectionnement et un poste de livraison situé à proximité de la future usine de potabilisation du SIDEC des Maures (débit de 500 l/s). Elle comporte également le réservoir des Beaucas (volume de 5 000 m<sup>3</sup>) ainsi que le surpresseur du Cavalier, dont le planning de réalisation est lié à l'évolution des souscriptions du SIDECM.

○ Les travaux des différents lots ont démarré à l'été 2015, dès que l'ensemble des financements a été obtenu. A fin 2015, les canalisations ont toutes été livrées, les travaux sous routes sont en cours (RD 74 et 72). Le franchissement des cours d'eau a été programmé en période d'étiage. Enfin, les travaux du réservoir sont très largement avancés : les voiles sont coulés et le remplissage a eu lieu, pour des essais. Le réservoir restera rempli dans l'attente de la mise en service des conduites. Les chambres des vannes ont été réalisées en juillet, et les équipements sont quasiment tous installés à fin 2015.

○ Il est à noter que les chantiers se caractérisent par un travail en emprises réduites, et que de nombreuses dispositions sont prises pour limiter les impacts sur le milieu naturel.



Centrale biomasse de Gardanne



Surpresseur de Plan du Pont

### À Lurs (Alpes de Haute-Provence), une extension du réseau actuel

En 2015, les travaux lancés se traduisent par la réalisation d'une part d'une nouvelle prise sur le canal de Manosque, en lieu et place du puits de la Princesse, et d'autre part d'une extension du réseau de Lurs-La Brillanne, sur une cinquantaine d'hectares. La mise en service est prévue au printemps 2016.

### À Gardanne et Meyreuil, la Centrale biomasse et l'extension de Belle Nuit

La Société E-on a réalisé une centrale biomasse sur le site de la Centrale Thermique de Gardanne dans les Bouches-du-Rhône. Celle-ci viendra en remplacement de l'une des tranches exploitées actuellement au charbon. Il a été demandé à la SCP d'amener les débits nécessaires à partir de ses ouvrages pour d'une part garantir les conditions de stockage du bois (hygrométrie) et d'autre part assurer la défense incendie du site en conformité avec les prescriptions des services de secours soit une quarantaine de l/s pour le stockage et environ 240 l/s pour la défense incendie, avec un réservoir de 4 000 m<sup>3</sup> utiles.

En 2014, la solution proposée par la SCP a été retenue, de préférence à un scénario « interne ». Les études et travaux ont donc été réalisés par la SCP, pour une large part en 2014, avec mise en service en mai-juin 2015. Cela s'est traduit par la mise en place d'une nouvelle infrastructure hydraulique, avec une adduction et une station de pompage associée à un réservoir.

La SCP a saisi l'opportunité de cet aménagement pour prévoir de nouvelles dessertes sur une zone qui n'avait jusqu'à ce jour pu être mise à l'irrigation compte tenu de son altimétrie : le positionnement du nouveau réservoir permettant de lever cette difficulté, les besoins du réseau dit de Belle Nuit ont été pris en compte dans le dimensionnement de l'infrastructure hydraulique. L'AVP du réseau de Belle Nuit a débuté en 2015. L'objectif est de lancer des travaux fin 2016.

### À Velaux (Bouches-du-Rhône), le réseau de desserte du secteur PAEN

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la commune de Velaux ont lancé il y a plusieurs années une démarche de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur la zone du Plan de Velaux. L'objectif de cette démarche pilote, en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture, est de sanctuariser les espaces agricoles périurbains et les dynamiser à travers un programme d'action.

Le projet de réseau d'eau brute à usage strictement agricole d'Arbois Velaux s'inscrit dans ce programme, puisque l'accès à l'irrigation fait partie des conditions de réussite du PAEN. Il sera alimenté depuis l'aménagement hydraulique du plateau de l'Arbois dans la continuité du réseau d'Arbois -Velaux dont les travaux ont été réalisés ces dernières années afin d'amener la ressource en eau jusqu'à la zone PAEN.

○ Ce nouveau réseau assurera également un maillage avec le réseau existant de la Plaine de Méry : les fonctionnements hydrauliques en seront améliorés, ainsi que, grâce à la possibilité de faire appel à la ressource Verdon, la qualité des eaux distribuées, en cas notamment de pics de turbidité sur les eaux Durance acheminées par le Canal de Marseille.

○ L'étude de projet du réseau d'Arbois Velaux s'est achevée en 2015. Des travaux préliminaires visant à augmenter la débitance du réservoir du grand Arbois ont été réalisés en décembre 2015.

○ Les travaux débuteront au fin 2016, après obtention des arrêtés préfectoraux de servitudes d'utilités publiques et d'occupation temporaire, et en cohérence avec le respect du calendrier écologique défini à l'issue des inventaires faune/flore.

#### À l'est de Toulon, le surpresseur de Plan du Pont

○ Compte tenu de l'évolution des besoins, un vaste programme de confortement et de renforcement est engagé depuis plusieurs années afin que des débits et volumes supplémentaires puissent être transités par l'infrastructure hydraulique de Toulon Est :

- pour répondre aux demandes de plus long terme,
- mais aussi d'ores et déjà de court terme, en lien avec les conventions de gestion coordonnée et partenariale des ressources, signées avec le SIEC des Maures, la Ville de Toulon, le Syndicat des Communes de l'Est de Toulon, dans l'objectif d'une sollicitation plus respectueuse des milieux et d'une optimisation partagée des grandes infrastructures hydrauliques.

Une partie de ce programme a d'ores et déjà été menée à bien. En 2014, c'est la réalisation d'un nouveau surpresseur qui a débuté, au lieu-dit Plan du Pont à Hyères, afin d'acheminer la totalité des débits nécessaires vers Trapan, même en périodes de fortes demandes.

Les travaux ont duré un peu plus d'un an, et la mise en service est intervenue en mai 2015. Il est à noter que le groupe de pompage, fabriqué sur mesure par une entreprise française, Peme Gourdin, est l'un des plus gros sur les ouvrages de la SCP.

De plus, il sera réversible et pourra remonter des débits vers Toulon lorsque l'ensemble de l'opération Toulon Est sera achevée et il sera alors possible de mobiliser en secours tout ou partie des volumes de la réserve de Trapan.

#### Dans le Vaucluse, l'opération Vaugines-Cucuron

○ Cette opération constitue la première étape du programme de travaux de 40 Millions d'Euros sur 10 années prévu avec l'intégration de la concession départementale de Vaucluse à la concession régionale. Un programme dédié, arrêté en concertation étroite avec le Conseil départemental de Vaucluse, a été défini et 2015 en a été la première année d'exécution.

Dans ce cadre, la première phase de l'aménagement de Vaugines-Cucuron a été réalisée et sera mise en service en 2016. Cette infrastructure hydraulique, prévue dans le schéma hydraulique du Sud Luberon, permettra de répondre aux besoins du secteur concerné sur les communes de Vaugines et de Cucuron, tout en complétant et en sécurisant la ressource en eau du système hydraulique « Mirail-Étang de La Bonde » en mobilisant la ressource Durance (canal EDF), grâce à des interconnexions avec l'adduction de grand transfert Durance Bonnieux.

Le projet de Vaugines-Cucuron se traduit par des investissements importants, puisqu'il s'agit tout à la fois de mettre en place une infrastructure hydraulique complémentaire, reliant l'est et l'ouest des grands aménagements actuels du Sud Luberon, mais aussi de développer des réseaux d'irrigation, pour l'essentiel sur Vaugines et Cucuron (environ 400 ha).

La première phase de travaux a été menée en 2015, avec la réalisation de la nouvelle ligne de production composée de la station de pompage de Couturas, reliée au réservoir des Trailles par une adduction de 400 mm de diamètre. Plusieurs antennes de desserte ont au passage été posées.

A fin 2015, le réservoir des Trailles a été réceptionné. Il est à noter que, les conditions techniques le permettant, une première antenne en direction de Cabrières-d'Aigues a été rapidement mise en service, ce qui a permis aux agriculteurs concernés de bénéficier de l'eau dès l'été 2015. La totalité de cette première phase sera opérationnelle courant avril 2016, une fois terminés les derniers essais de la station de pompage de Couturas.

Les travaux se poursuivront à l'automne 2016, pour mise en service au printemps 2017. Ils consisteront pour l'essentiel à poser des canalisations sur les secteurs agricoles à desservir.



# DÉPLOYER NOS SAVOIR-FAIRE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

09



## AFFERMAGES ET PRESTATIONS DE SERVICE

Le contrat pour l'exploitation par affermage du service du Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier est entré dans sa dernière année d'exploitation, puisque ce contrat conclu en 2005 doit s'achever début mai 2016. Le SIIRF a lancé au début de l'année 2015 les démarches conduisant tout d'abord à se prononcer sur le devenir de cette délégation puis, ayant choisi de reconduire un principe d'exploitation déléguée, une consultation a été organisée à l'automne, à laquelle la SCP a bien évidemment pris part car ce contrat se situe exactement dans son cœur de métier de prestataire pour les collectivités et associations dans le domaine de l'irrigation.

Par ailleurs le nombre de clients du service est resté stable (863 contrats) alors que, en raison de l'été assez sec cette année, on relève, entre 2014 et 2015, une forte hausse des volumes distribués de 37 % ce qui a entraîné une hausse des recettes de 12 % à 373 500 €.

La SCP a également répondu avec succès à un appel d'offres pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages de régulation de l'ASA

Boisgelin Craponne dans les Bouches-du-Rhône. Il s'agit d'un marché de trois ans comportant une rémunération annuelle de 35 000 € environ et qui s'inscrit bien dans le métier de la SCP agissant comme ingénieur conseil et exploitant d'ouvrages et d'infrastructures dédiées à l'irrigation.

## INGÉNIERIE

L'ingénierie en France métropolitaine a généré en 2015 un chiffre d'affaires de 1,3 Million d'Euros, le montant des commandes enregistrées se montant à 1.9 Million d'Euros, dont 0.8 Million d'Euros pour le Pôle Laboratoires.

## LES PRESTATIONS POUR LES ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

La SCP poursuit son activité d'ingénierie dans la Région avec de nombreuses prestations pour le compte d'associations syndicales de propriétaires.

Dans les Bouches-du-Rhône la SCP réalise pour l'ASA des Baux, une mission de maîtrise d'œuvre de travaux de modernisation (passage de filioles en basse pression et modernisation du système de supervision). La SCP réalise également

L'ENSEMBLE DES SAVOIR-FAIRE QUE LA SCP PROPOSE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN DEHORS DU PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION RÉGIONALE, ONT GÉNÉRÉ EN 2015 UN CHIFFRE D'AFFAIRE DE 8 MILLIONS D'EUROS.



Goutte à goutte enterré installé par le service des solutions pour l'eau sur un domaine viticole à proximité d'Aix-en-Provence

la maîtrise d'œuvre de la rénovation d'un bassin d'eaux brutes pour l'Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne (ASAMIA), dont les travaux seront réalisés au premier trimestre 2016. Enfin, la SCP a remporté fin 2015 un marché d'étude de la mise en place d'une régulation globale du canal de Craonne branche d'Arles pour le compte de l'ASCO des Arrosants de la Crau.

**Dans les Alpes de Haute-Provence**, la SCP poursuit ses missions de maîtrise d'œuvre pour le compte de l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM). Un premier marché conclu en 2011 modernisant la desserte touche à sa fin. Achevés, les travaux permettront de faire évoluer la desserte des adhérents du périmètre de Manosque Est d'un mode d'alimentation traditionnel par tours d'eau avec des filioles gravitaires à un mode à la demande utilisant un réseau de conduites basse pression.

● Dans le même esprit, la SCP a remporté mi-2015 une étude de modernisation de la gestion hydraulique du canal de Manosque, visant à optimiser le prélèvement en Durance avec la mise en place de la régulation dynamique et prévoyant également le passage en réseau basse pression d'une partie du réseau d'irrigation. Cette étude conduira à l'élaboration d'un programme de travaux pour les cinq ans à venir dans le cadre du prochain contrat de canal.

● Enfin et toujours pour l'ASCM, la SCP a remporté fin 2015 un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des ouvrages du siphon du Largue.

### ● LA PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS, UNE THÉMATIQUE MAJEURE D'INTERVENTION DE LA SCP POUR LE COMPTE DE COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION

#### Dans le Var :

La SCP poursuit une étude pour la base navale de Toulon avec des modélisations complémentaires des solutions de protection réalisées en 2015, et l'avant-projet qui devrait démarrer en 2016. Ces aménagements permettront de protéger les zones sensibles de la base navale contre un risque d'inondation, par exemple en cas de rupture du barrage de Dardennes.

**Dans les Alpes Maritimes**, l'actualité 2015 a été marquée par un évènement météorologique majeur survenu le 3 octobre, générant des crues sur toute la frange littorale du département et faisant 20 morts dont 8 sur la commune de Mandelieu. Cet évènement a été qualifié d'exceptionnel par les services de l'Etat avec des intensités pluviométriques jamais enregistrées sur le bassin et une période de retour supérieure à 300 ans. La SCP a accompagné les collectivités dans leur gestion de crise pour



Signature d'une convention de partenariat  
entre la coopérative agricole GPS et la SCP

définir les travaux d'urgence à réaliser et communiquer auprès des riverains sur l'évènement. Une grande réactivité a été nécessaire pour mobiliser les équipes afin de mettre en sécurité les biens et les personnes riveraines au plus tôt, tout en tirant les enseignements de cet épisode tragique.

Ces actions d'urgence sont venues compléter l'accompagnement effectué par la SCP auprès de plusieurs collectivités : d'une part le Syndicat Intercommunal de la Siagne et ses Affluents (SISA) et la mairie de Mandelieu-La Napoule, pour lesquelles la SCP est mandataire de Programmes d'Actions de Protection contre les Inondations (PAPI), et d'autre part le Syndicat d'Irrigation de la Frayère et de la Roquebillière (SIFRO), pour lequel la SCP est maître d'œuvre d'un chantier de travaux en rivière.

#### ➤ SISA - PAPI Siagne Béal

En 2015, la SCP a finalisé la caractérisation du risque inondation sur le bassin de la Siagne par la réalisation d'un modèle hydraulique global de la basse vallée, complété par le lancement d'une étude « hydrogéomorphologique » qui permet de comprendre l'origine des phénomènes d'érosion et leur lien avec les inondations. Parallèlement, la vulnérabilité du territoire a également été définie par la cartographie des activités sur l'ensemble de la vallée et une étude sur le potentiel agricole de la vallée. En effet, le PAPI doit souligner la cohérence du développement territorial de la vallée avec le risque inondation et la compatibilité des différents enjeux.

Enfin, un prestataire a été retenu pour identifier les solutions qui permettront de diminuer le risque. Des variantes d'aménagements (délestage des crues par un chenal, ralentissement sur des zones d'expansion, meilleure évacuation des volumes débordés) seront proposées en juin 2016.

#### ➤ Commune de Mandelieu-La-Napoule - PAPI du Riou de l'Argentière

○ Le programme de travaux du PAPI du Riou, proposé par la SCP, prévoit des réalisations de 2016 à 2019 dont la pertinence et l'urgence du programme ont bien été confirmés par l'épisode dramatique d'octobre. Suite à cet épisode, la SCP a redéfini avec la commune un nouveau planning anticipé de réalisation. D'autre part, en 2015, les premières actions du PAPI ont été réalisées telles que les nécessaires inventaires naturalistes préalables sur la zone de projet, la caractérisation des phénomènes d'érosion sur le bassin accentuant le risque et la définition de travaux de génie végétal sur les berges de la partie intermédiaire du bassin.

#### ➤ SIFRO

Le chantier de protection contre les inondations de la Grande Frayère près de Cannes, dont la SCP est maître d'œuvre pour le SIFRO, a débuté au deuxième trimestre 2015. Il a été dramatiquement impacté par l'évènement météorologique du 3 octobre. Les travaux étaient bien avancés mais des dommages importants ont été subis sur les ouvrages qui n'étaient pas terminés.

Des travaux de première urgence et de mise en sécurité ont été entrepris dès le dimanche 4 octobre au matin. Lors de la réunion de crise du lundi 5 octobre, en présence des élus des communes de Cannes et du Cannet, le SIFRO a missionné la SCP pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'urgence et de nettoyage à réaliser sur la Grande Frayère. La mairie du Cannet a également mandaté la SCP pour une expertise hydrologique de l'évènement sur le bassin. Le chantier a ensuite repris mi-novembre et l'achèvement des travaux initialement prévu en mars 2016 sera décalé de 2 à 3 mois.

○ Par ailleurs, la SCP poursuit l'étude de rénovation des systèmes d'annonce de crues du Paillon et de plusieurs fleuves côtiers pour le compte de la métropole Nice-Côte d'Azur. La conception achevée en 2015 conduira à la mise en place d'une supervision courant 2016.

○ Une étude de cartographie des zones inondables avec modélisation hydraulique sur 20 km de cours d'eau (la Loire, l'Allier et certains de leurs affluents) a été réalisée en 2015 pour le compte de la DDT de l'Ardèche (07). Elle permettra d'établir des cartes de zonage de l'aléa d'inondation (faible, moyen, fort) utiles pour la planification de l'occupation du sol sur les communes concernées. Les résultats de cette étude vont faire l'objet de présentations dans les communes concernées fin du premier trimestre 2016.

○ La SCP réalise une étude d'avant-projet relative à la mise en place d'un système de surveillance de cours d'eau (crues et étiage) pour le compte du Syndicat des Trois Rivières à Annonay. La dernière phase de définition opérationnelle est en cours.

### ● L'EXPERTISE TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DANS LE DOMAINE DES BARRAGES ET DES DIGUES FIGURE PARI MI LES 3 PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉS D'INGÉNIERIE DE LA SCP

#### Dans le Var

○ La SCP a réalisé l'étude de faisabilité pour le réaménagement du barrage du

Bourguet pour le compte de l'ASA du Bourguet et conduit avec ce client un travail de concertation où la faisabilité d'une réserve sur la commune en remplacement du barrage existant a été étudiée. Les études se poursuivent avec une aide à la décision et à la recherche de financements.

○ La SCP poursuit sa mission de maîtrise d'œuvre de la mise en sécurité du barrage de Dardennes, interrompue en 2015 dans l'attente des résultats des reconnaissances géotechniques et redémarrée en fin d'année. En 2016 un modèle réduit sera réalisé au Laboratoire des Mesures Hydrauliques (LMH), avant l'élaboration du dossier de projet.

○ Le chantier du réservoir d'eau potable sur la commune du Cannet-des-Maures pour le compte du syndicat intercommunal d'adduction des eaux de la source d'Entraigues est achevé. Le nouveau réservoir a été inauguré et mis en service.

#### Dans les Bouches-du-Rhône

○ ITER a confié à la SCP deux études : l'une de dimensionnement de bassins de décantation et l'autre de calcul d'une onde de rupture de digue d'un bassin.

La première définit les volumes et les ouvrages de décantation nécessaires pour abattre de manière significative la pollution des eaux de ruissellement pluvial sur la plateforme ITER, avant rejet dans le milieu naturel. L'étude de faisabilité est achevée. L'avant-projet sera réalisé en 2016.

La seconde définissant les ouvrages nécessaires pour protéger la plateforme ITER en cas de rupture de la digue d'un bassin de rétention situé en amont est achevée.

○ Enfin, un second marché de contrôle géotechnique pour les travaux de renforcement de la digue Beaucaire-Fourques, comprenant des essais in situ et en laboratoires, a été obtenu avec le SYMADREM.

#### Dans les Alpes de Haute-Provence

○ La SCP a réalisé une étude de faisabilité pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier (SIIRF) relative au redimensionnement de l'évacuateur de crues du barrage de la Laye (ouvrage de classe A) pour porter sa capacité à la crue décennale, conformément à la réglementation en vigueur.



La barrage du Paty sur la commune de Caromb dans le Vaucluse

#### Dans les Alpes Maritimes

○ La Régie Eaux d'Azur (REA) a confié à la SCP une mission de maîtrise d'œuvre complète pour le confortement et la réhabilitation du tunnel de la Roquette-sur-Var. Ce tunnel ancien, dont la construction a été achevée en 1880 et d'une longueur de 554 m, subit des désordres importants du fait de l'instabilité de sa fondation. Une méthodologie pertinente basée sur le retour d'expérience sur des problématiques similaires a conduit la REA à sélectionner la SCP. Démarrée début novembre 2015, la mission se poursuivra jusqu'en décembre 2017.

#### ➤ MISSIONS DE SURVEILLANCE

○ La SCP poursuit ses missions de surveillance réglementaire de plusieurs réserves, digues et barrages de la région : barrage du Paty pour la mairie de Caromb (84), barrages des Cous et de Saint-Esprit, bassin du Castellans pour la Communauté





L'aqueduc de Roquefavour sur le commune de Ventabren dans les Bouches-du-Rhône

d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée (CAVEM) (83), barrage de Vaulouve pour le SIVOM des Duyes et Bléone (04), digues de la Frayère à Cannes (06).

Les missions réglementaires de plusieurs ouvrages se sont terminées en 2015 : barrage de la Riaille à Apt (84), barrage du Peirou à Saint-Rémy-de-Provence (13), barrage de La Combe à Saint-Saturnin-les-Apt (84), barrage de Vanadal pour la commune de la Garde-Freinet (83).

Suite à la Visite Technique Approfondie du barrage du Peirou à Saint-Rémy-de-Provence (13), la SCP réalise une mission d'assistance technique pour la réalisation de travaux de rénovation d'organes hydrauliques du barrage, prévus à l'automne 2016.

Dans le domaine des barrages, la SCP a terminé en 2015 les missions réglementaires de surveillance des ouvrages suivants : barrage de Margon (27), barrage d'Auberives et canal de la Bourne (38).

### DANS UN CONTEXTE TRÈS CONCURRENTIEL, LA SCP POURSUIT SES MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du SAN-EPAD Ouest-Provence pour le projet d'augmentation de capacité de la station d'épuration d'Istres-Rassuen dans les Bouches-du-Rhône, une planification précise et détaillée du projet a été arrêtée. La SCP a élaboré le dossier de consultation des entreprises d'un marché de conception/réalisation du traitement des boues.

Pour le compte de la SPL Eau des Collines à Aubagne dans les Bouches-du-Rhône, la mission d'AMO sur la supervision/télégestion des ouvrages d'eau potable et d'eau usée se poursuit. L'appel d'offres de maîtrise d'œuvre a été lancé et une entreprise sélectionnée. Par ailleurs, un avenant a été notifié et confié à la SCP l'établissement de l'analyse fonctionnelle de la station d'eau potable.

Concernant la restauration de l'aqueduc de Roquefavour pour le compte de la communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole, l'avant-projet a été réalisé en 2015. Les études de projet sont en cours d'achèvement. Dans cette phase, la SCP est plus particulièrement en charge des problématiques d'étanchéité des trois tabliers de l'ouvrage et de gestion des travaux. Les études réglementaires, ainsi que le suivi météorologique (rose des vents) se poursuivent en parallèle.

Dans le Var, les travaux sous maîtrise d'œuvre SCP du nouveau réservoir d'eau potable sur la commune du Canet-des-Maures pour le compte du syndicat intercommunal d'adduction des eaux de la source d'Entraigues se sont achevés. L'ouvrage a été mis en service et inauguré en octobre 2015.

La SCP a également achevé sa mission de maîtrise d'œuvre de la réparation du barrage-seuil de l'écluse sur l'Argens pour la mairie de Correns. Les travaux se sont terminés en décembre 2015.

Depuis plus de vingt ans, la SCP assure l'assistance géotechnique du suivi d'exploitation de la carrière de Saint-André-de-la Roche dans les Alpes-Maritimes, important site d'extraction de calcaire (600 000 tonnes/an) exploité par la SEC, filiale du groupe EUROVIA-VINCI. Cette carrière se situe dans un contexte géologique très complexe, avec de nombreuses failles qui ont été à l'origine de glissements et d'éboulements. Le front principal a une hauteur de près de 200 m.

○ Dans ce contexte délicat, la mission de la SCP, dans le cadre d'un marché à bons de commande consiste notamment à procéder régulièrement à un état des lieux, à interpréter des évolutions éventuelles au regard des nouvelles données disponibles (sondages) et à élaborer des recommandations pour l'adaptation de la mise en sécurité aux nouvelles réalités, dans le respect du foncier et des méthodes d'exploitation avalisées par les arrêtés préfectoraux.

## ● LA GESTION DES FORÊTS

En 2015, la dynamique de déploiement des activités forêt s'est poursuivie, notamment avec deux succès commerciaux qui sont à souligner : l'obtention de l'étude du PIDAF pour la communauté d'agglomération de Draguignan, qui élargit le territoire d'action de l'équipe forestière de la SCP, et dont le diagnostic territorial a été achevé en soulignant le risque incendie et le potentiel agropastoral des 19 communes constitutives ; et une étude sur la valorisation économiques des ressources sylvicoles de la communauté du Pays d'Aubagne et de l'Etoile qui vient enrichir les domaines de compétences de la SCP, et qui a permis de regrouper des petits propriétaires forestiers pour rendre rentables les opérations de valorisation du bois de coupe. L'étude s'attache maintenant à définir les conditions d'exploitation et d'évacuation du bois (gabarit des pistes et axes routiers).

○ L'étude du PIDAF de la Communauté de Communes Lac et Gorges du Verdon s'est achevée avec la validation des propositions de travaux à réaliser pour la défense de la forêt contre l'incendie par les communes et les professionnels (SDIS).

Des clients ont également renouvelé leur confiance : reconduction des animations de PIDAF des massifs Sud Régagnas, Ouest Sainte-Baume, du Garlaban et de la Communauté du Pays d'Aix.

## ● LE PÔLE LABORATOIRES

○ Avec un chiffre d'affaires de 808 000 €, l'activité totale des trois laboratoires hors concession en 2015 a progressé de 27 % par rapport à celle constatée en 2014.

○ C'est le Laboratoire de Mesures Hydrauliques (LMH), avec 443 000 € de recettes contre 306 000 € en 2014, qui a été le principal moteur de cette progression. De nombreux étalonnages de débitmètres ont été réalisés, en grande majorité pour des fournisseurs d'EDF (AREVA, Westinghouse), pour des centrales nucléaires, et de VEOLIA. Pour les petits diamètres, le LMH bénéficie d'un contexte moins

concurrentiel avec le repositionnement plus interne de l'activité débitométrique d'Eaux de Paris. En 2016, la faisabilité d'étendre l'activité du LMH vers les essais de pompes sera examinée.

○ Le Laboratoire Géotechnique et Béton (LGB) a été très impacté par la crise du secteur du BTP, en particulier en début d'année. Néanmoins, malgré ce contexte morose, une bonne réactivité commerciale et des investissements judicieux en contrôle in situ ont permis une hausse de plus de 40 % du chiffre d'affaires par rapport à 2014. Il s'est établi ainsi à 196 000 €.

○ Le Laboratoire d'Analyse des Eaux (LAE) a terminé 2015 avec des recettes de 168 000 €, 12 % en retrait du chiffre de 2014. Un rebond des commandes a été noté en fin d'année, en particulier avec un contrat de suivi des matières en suspension rejetées par la centrale EDF de Saint-Chamas et le renouvellement du contrôle de la décharge de Bagnol-en-Forêt dans le Var pour 3 ans. A noter en 2015 la relance de l'offre vers les particuliers, qui représente 10 à 15 % de l'activité, avec le lancement de la PotaBox. Ce kit de prélèvement pour des analyses de potabilité est distribué directement par le LAE et via le réseau des centres d'exploitation et des comptoirs.

## ● LES SOLUTIONS POUR L'EAU

Cette activité a poursuivi sa croissance en 2015, avec une augmentation de 12 % de son chiffre d'affaires pour atteindre 5.5 Millions d'Euros de recettes globales.

L'activité reste structurée autour de trois pôles de compétences :

- L'activité de soutien de l'irrigation à la parcelle, principalement en France mais avec des premières prestations à l'international pour un chiffre d'affaires de 3.5 Millions d'Euros,
- L'activité de traitement d'eau auprès de particuliers, d'entreprises ou d'agriculteurs pour un chiffre d'affaires de 0.7 Million d'Euros,
- Les points de vente « comptoirs du matériel » pour un chiffre d'affaires de 1.3 Million d'Euros.

### ○ L'activité d'assistance à l'irrigation à la parcelle

Cette activité a connu une croissance importante en 2015, en mettant un accent particulier sur le soutien des filières agricoles et des territoires régionaux.

○ L'appui à la viticulture, notamment sur les appellations Côtes de Provence et Coteaux Varois, a été marqué par la réalisation d'importants chantiers « clé en main » pour des domaines viticoles qui ont fait confiance à la Société, à la fois pour la conception des systèmes d'irrigation, leur mise en place sur le terrain et pour obtenir l'appui agronomique pour piloter intelligemment ce nouvel outil de production.

Les réalisations les plus importantes se situent sur l'appellation Sainte-Victoire, celle de la Londe-les-Maures, la dépression permienne dans le Var, la Dracénie et la plaine de Vidauban.

En 2015, la Société a investi pour construire une offre pertinente en terme d'appui au pilotage de l'irrigation de la vigne, s'appuyant notamment sur les nombreuses parcelles d'essai suivies depuis plusieurs décennies, et sur des accords exclusifs avec des partenaires scientifiques de niveau international. Cette offre sera déployée au cours de la saison d'irrigation 2016.

○ La Société s'est aussi mise au service des appellations, ou des associations de vignerons, pour mieux intégrer leurs besoins en termes d'accompagnement. Cela se traduit par des accords de partenariats forts sur certains terroirs, de nature à accélérer l'installation de systèmes d'irrigation performants et économes en eau tout en assurant une maîtrise totale de la qualité du vin produit.

○ Enfin, la présence forte de la Société au Salon SITEVI a permis de réaffirmer son rôle déterminant aux côtés des viticulteurs pour les accompagner dans l'évolution de leur filière dans un contexte de changement climatique.

○ Dans la continuité de l'année 2014, la Société a poursuivi le renforcement de son partenariat avec les coopératives agricoles GPS et Céréalis.

○ Dans le Val de Durance, cela a permis une activité soutenue sur les grandes cultures, et notamment sur le blé dur. L'expérimentation menée pour tester le goutte-à-goutte enterré a pu livrer ses premiers enseignements, qui seront reproductibles à grande échelle.

○ L'irrigation localisée, économe en eau, a été largement développée cette année sur les bassins déficitaires en ressource en eau, touchant les cultures de plantes à parfum, de maraîchage ou d'arboriculture (Calavon, Buëch, Sasse, Asse,...). La Société y a accompagné autant les agriculteurs particuliers que les groupements ou les ASA.

○ En Vaucluse, aux côtés de Céréalis, la Société a démarré des partenariats ambitieux avec les viticulteurs de la vallée du Rhône.

○ En arboriculture, l'année 2015 a vu l'ouverture d'une permanence de nos services à Sisteron, afin d'être en mesure d'accompagner techniquement les arboriculteurs de la vallée de la Durance, et de celle du Buëch. Là encore, notre accompagnement technique poursuit deux objectifs : mieux produire avec moins d'intrants, tout en respectant les enjeux réglementaires de limitation des débits prélevés dans les milieux.

### ○ L'activité de traitement de l'eau

En forte hausse en 2015, cette activité continue à progresser au service des clients individuels et des entreprises (industries, PME, établissements recevant du public).

○ Les exigences réglementaires en la matière, et notamment la mise en application de l'arrêté d'octobre 2012, rendent obligatoires le recours à des expertises pointues pour dimensionner et installer des systèmes de traitement d'eau efficaces et sûrs.

○ En 2015, l'offre s'est étoffée avec du « clé en main », installation comprise. L'offre de matériel intègre à présent l'ensemble des équipements de traitement UV certifiés « ACS ».

### Les points de vente Comptoirs du matériel :

Les trois comptoirs du matériel ont connu une activité en progression en 2015. Si elle reste stable sur le point de vente historique du Tholonet, elle croit fortement sur Manosque et sur la Crau, deux points de vente tournés spécifiquement vers la clientèle agricole.

Ces points de vente ont été renforcés avec de nouveaux collaborateurs afin d'améliorer le service aux clients.

## ● L'HYDROÉLECTRICITÉ

### Les investissements sur les ouvrages de la concession

○ La SCP a poursuivi un programme d'investissement soutenu en 2015 sur les ouvrages de la concession régionale avec en particulier :

➤ l'équipement de turbines sur des conduites de dérivation des brise-charges de Signes et de Pourrières, avec un objectif de production annuelle dépassant les 2 Gwh (investissement de 1.9 Million d'Euros). Pour ces deux sites, les aménagements au

voisinage direct des ouvrages existants comporteront la réalisation d'un regard et l'installation d'un groupe turbine/génératrice et de ses équipements connexes. Les études techniques sont achevées, les autorisations réglementaires obtenues et le marché de travaux a été notifié. Les travaux se dérouleront en 2016 pour une mise en service prévue en fin d'année.

➤ la mise en place de pompes inversées fonctionnant en mode turbinage sur des postes de livraison ou sur des réducteurs de pression. L'objectif visé est de produire annuellement un total de 2 Gwh grâce à plusieurs picocentrales de ce type (puissances installées inférieures à 100 kw, matériels peu onéreux améliorant la rentabilité).

○ Le premier poste de livraison sera équipé sur le poste de Six-Fours, avec une mise en service prévue début 2016.

○ Les études et la consultation des entreprises relatives à l'équipement des postes de livraison de Toulon Les Laures (point B) et de La Seyne-sur-mer ont été réalisées en 2015. Les travaux seront réalisés en 2016. La production annuelle attendue après mise en service de ces deux équipements est de 0,8 Gwh.

L'étude d'avant-projet de l'équipement d'un réducteur de pression situé sur la commune d'Hyères, sur l'adduction les Laures-Trapan (point H) a également été engagée en 2015.

#### Sur le secteur concurrentiel la SCP porte et développe plusieurs projets partenariaux.

**Dans les Bouches-du-Rhône** avec le GIE Energie d'Eyguières, accord de partenariat entre l'ASCO des Arrosants de la Crau et la SCP qui permettra de financer, construire et exploiter en commun la microcentrale d'Eyguières sur la branche d'Arles du canal de Craonne, microcentrale dont la puissance installée de 1 500 kW permettra une production annuelle dépassant les 5 Gwh. Les études du projet se terminent, l'étude d'impact sur l'environnement a été finalisée fin 2015, et l'enquête publique aura lieu en 2016. Les travaux sont planifiés pour 2017.

**Dans les Alpes-Maritimes** avec le GIE Energie de Saint-Etienne-de-Tinée créé entre la commune de Saint-Etienne-de-Tinée et la SCP afin de développer le potentiel de production hydroélectrique dans la vallée de la Tinée. En 2015, ont été engagées les études de diagnostic du canal d'Ublan,

à partir duquel pourrait être alimentée une microcentrale. Une campagne de jaugeages a été réalisée pendant l'été, et a montré que la capacité du canal à transporter les débits à turbiner est bien plus faible que l'annonçaient les études antérieures. Les études recherchent maintenant les moyens d'augmenter la capacité du canal puis l'étude de faisabilité de la microcentrale d'Ublan sera actualisée en conséquence. Un autre projet de microcentrale avait été identifié sur le torrent du Bourguet, dont l'hydrologie reste mal connue. Des mesures de débit seront donc réalisées pour préciser le potentiel de turbinage et affiner les études sur ce second projet hydroélectrique.

**Dans les Alpes de Haute-Provence** la SCP a réalisé, en partenariat avec l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM), une étude de faisabilité pour le turbinage des débits transités par le canal éponyme au niveau du siphon du Largue, sur la commune de Villeneuve (ouvrage de décharge avec retour en rivière). Cette première étude ayant conclu à la faisabilité technique et économique du projet, la SCP et l'ASCM envisagent de constituer un GIE dédié à la réalisation et à l'exploitation de cette nouvelle microcentrale d'une puissance installée d'environ 125 kw. Les études d'avant-projet seront réalisées en 2016.

○ La SCP poursuit ses recherches et investigations pour développer des projets hydroélectriques, le plus souvent en lien avec l'irrigation.

○ La SCP a réalisé pour le SIIRF une petite étude de pré-faisabilité pour le turbinage des débits excédentaires en période hivernale sur la réserve de la Laye. Les estimations réalisées montrent que le turbinage ne peut être rentable qu'avec un taux de subvention supérieur à 50 %.

○ A la demande du Conseil départemental des Hautes-Alpes, la SCP étudie deux projets, sur Châteauroux-les-Alpes et Réallon, associant la modernisation d'un périmètre irrigué gravitairement et la construction d'une microcentrale hydroélectrique. Sur la base des premiers résultats obtenus, la commune, les ASA concernées et le Conseil départemental ont souhaité poursuivre les études d'avant-projet.

Sur Châteauroux-les-Alpes le projet porte sur un périmètre irrigué de près de 800 ha par 4 ASA. La seconde étude concerne la réalisation sur la commune de Réallon d'une microcentrale hydroélectrique associée au développement de l'irrigation sous pression d'un périmètre situé en aval.



Le canal de Manosque



Le barrage de la Laye sur la commune de Mane dans les Alpes de Haute-Provence

Les études de faisabilité et d'avant-projet de ces ouvrages mixtes de production hydroélectrique et de modernisation de systèmes d'irrigation ont donc été poursuivies.

Ces deux projets novateurs confirment tout l'intérêt des partenariats entre la SCP et les associations d'irrigants. Ces approches peuvent offrir à l'agriculture irriguée de montagne des perspectives de développement de périmètres irrigués traditionnels dont l'avenir est de plus en plus menacé. Elles représentent aussi pour la SCP une forme d'intervention originale et pertinente pour une société d'aménagement régional qui n'était pas jusque-là intervenue en tant qu'opérateur du développement montagnard.

La SCP a remporté, en groupement avec la société SERHY, l'appel d'offre pour l'aménagement hydroélectrique du torrent du Gâ, sur la commune de La Grave, dans les Hautes-Alpes.

Cette décision, notifiée au groupement le 21 janvier 2015, va conduire dans un premier temps à un dépôt de dossier de demande de concession avant juillet 2016.

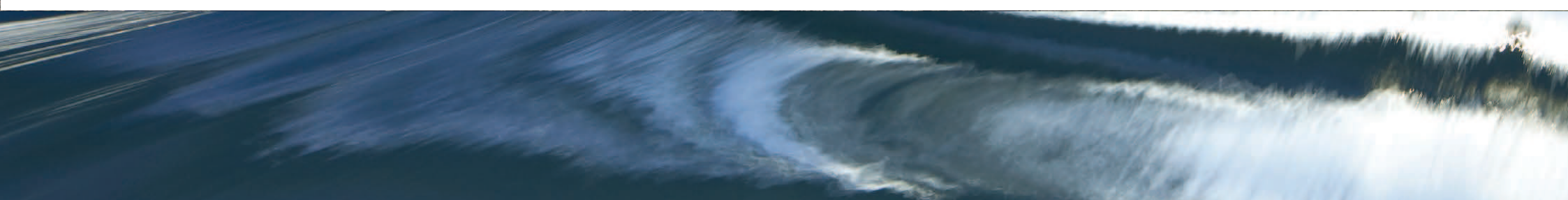
L'opération comportera une prise dans le torrent du Gâ, une conduite forcée de gros diamètre (1 000 mm) sur une longueur de 2 500 m et une centrale hydroélectrique turbinant les eaux sous une hauteur de 380 m. La puissance sera de 6.8 MW et le productible est évalué à 17 GWh en année normale. L'équipement sera exploité pendant 40 ans dans le cadre d'une concession d'Etat. Dès la notification, les études ont été lancées par le groupement et se poursuivent dans le cadre d'un dialogue régulier avec la DREAL.

Par ailleurs la SAGA (Société par Actions Simplifiée) a été constituée fin 2015 entre SERHY et SCP en respectant au capital les proportions prévues à l'offre (SERHY 60 % - SCP 40 %).

Les études montrent que les coûts de raccordement au réseau haute tension ERDF seront plus élevés que prévus et par ailleurs les études hydrologiques donnent des débits inférieurs à ceux annoncés par la DREAL dans son dossier de consultation. Ces éléments conduisent à rechercher des solutions avec la DREAL, par exemple en intégrant le volume turbinable du torrent de l'Abéou ou en recherchant des conditions de mise sur le marché de l'énergie produite meilleures que celles obtenues avec le tarif garanti H07 (comme le permet la loi de transition énergétique), et ce de manière à améliorer les perspectives de rentabilité économique du projet.



.....  
Retenue collinaire des Herbes Blanches  
sur la commune de Tampon à la Réunion



# ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

# 10



Réservoir d'eau au nord-est du Sénégal où la SCP intervient pour un projet d'irrigation nommé PODOR

L'INGÉNIERIE DANS LES DOM-TOM  
ET À L'INTERNATIONAL A GÉNÉRÉ EN 2015  
UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 2,1 MILLIONS D'EUROS.  
LE MONTANT DES COMMANDES ENREGISTRÉES SE  
PORTE À 3,6 MILLIONS D'EUROS.

## DANS LES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE MER

**Le développement de la Société à la Réunion se poursuit à un bon rythme dans le domaine des maîtrises d'œuvre**

- Face à la pression de l'ARS, la maîtrise d'œuvre de la station d'eau potable de la commune de Sainte-Suzanne (Bassin Pilon) se déroule à un rythme soutenu. Après l'avant-projet restitué au mois de juillet 2015, la phase PRO, retardée par un problème foncier, sera remise en fin du premier trimestre 2016.
- La maîtrise d'œuvre de la station d'eau potable de la commune des Aviron (Tévelave) se poursuit. La phase projet s'est terminée fin décembre 2015.

Sur la commune de Saint-André, au sein d'un groupement de maîtrise d'œuvre et pour le compte de la SPLA Maraïna, la SCP conduit les études pour la construction d'un bassin de baignade naturel sur le parc du Colosse. La phase d'esquisse terminée, la rentabilité de l'aménagement risque néanmoins de retarder la suite de la mission.

Sur le chantier de la galerie de Salazie-amont les ouvrages souterrains sont réceptionnés, et le démantèlement de la piste d'accès, imposé par l'arrêté préfectoral pour la préservation du milieu naturel, a été achevé mi-2015. Cependant, les travaux d'équipements électromécaniques de l'ouvrage de régulation subissent un retard important du fait de la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise mandataire.

Les missions de maîtrise d'œuvre des deux projets de stations de potabilisation des communes de Sainte-Suzanne (Bras Douyère) et de l'Entre-Deux (CASUD) longtemps au point mort à cause de problèmes administratifs redémarrent avec la production des phases projet.

La maîtrise d'œuvre du projet de réutilisation d'eaux usées conduit depuis plusieurs années pour le compte de la commune du Port se poursuit. La phase projet a été produite au mois de juillet 2015. Le dossier d'autorisation est quant à lui toujours en instruction.

Toujours pour le compte du Conseil Départemental sur le projet d'Irrigation du Littoral Ouest (ILO), les maîtrises d'œuvre concernant le suivi des travaux des réseaux tertiaires des antennes 1 et 7 se poursuivent (respectivement 13 et 23 km de conduites de 200 mm de diamètre posées).

La maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation et d'équipement du captage d'eau de la rivière Saint-Denis suit son cours. Pour la réhabilitation et l'étanchéification des canaux (tranche 2), les travaux en cours concernent la protection des versants. Après une phase d'arrêt en période cyclonique, ils reprendront en mars 2016 sur les canaux proprement dits. Le marché de travaux de la tranche 1 relatif à la création de franchissements de la rivière Saint-Denis est en cours d'attribution. Pour la réhabilitation du seuil et de l'ouvrage de

captage (tranche 3), le dossier de consultation est en cours d'élaboration. Les travaux débuteront en 2016 pour deux ans.

Enfin, pour le compte de la Communauté d'Agglomération du SUD (CASUD), la phase avant-projet de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux réservoirs d'un volume total de 10 000 m<sup>3</sup> va débuter en janvier 2016.

La SCP a obtenu en 2015 une commande importante pour la maîtrise d'œuvre de conception de la retenue collinaire Piton Rouge sur la commune du Tampon (233 000 Euros). Il s'agit de créer une retenue d'eau de 350 000 m<sup>3</sup> destinée à l'irrigation, des ouvrages de prise sur un cours d'eau pour l'alimentation de la retenue et un réseau de distribution sur environ 25 km. L'avant-projet a été remis et approuvé à l'automne. Le projet et le dossier de consultation des entreprises doivent être produits pour le premier trimestre 2016.

Pour le compte du Conseil Départemental, l'assistance technique dans le cadre du traitement des eaux superficielles du Bras de la Plaine se poursuit. Conformément au planning du projet, le lancement de la consultation du marché de conception-réalisation a été fait au mois de juillet 2015. L'analyse des offres de ce marché (budget 7 Millions d'Euros) interviendra début 2016. La SCP se prépare à répondre à l'appel d'offres pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage correspondante.





## AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

### En Tunisie

#### La SCP a remporté deux appels d'offres en Tunisie en 2015.

Le premier concerne l'assistance technique pour la surélévation du barrage Bou Heurtma et la modernisation du canal Medjerda Cap Bon remportée par un groupement international dont la SCP est mandataire pour un montant en part SCP de 610 000 €. Les équipes SCP ont démarré fin septembre 2015 les études des 4 sous-projets relatifs à la modernisation du canal Medjerda-Cap Bon (canal multi-usages, 120 km, 16 m<sup>3</sup>/s) avec des missions de reconnaissance sur site.

Le second concerne le projet de modernisation des périmètres irrigués de la basse vallée de la Medjerda pour lequel deux contrats sont en cours de signature avec le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de Manouba pour un montant total de 790 000 €. La SCP aura à réaliser avec un partenaire local d'une part les études d'exécution et la maîtrise d'œuvre des travaux de la mise sous pression de ces périmètres et, d'autre part, l'accompagnement des associations d'irrigants à la gestion de ces nouvelles infrastructures. Les prestations devraient débuter en 2016.

Par ailleurs, la SCP et la SECADENORD ont renouvelé fin novembre leur convention de partenariat pour une nouvelle période de 3 ans.

Dans le cadre du contrat d'appui institutionnel aux groupements de développement agricoles, les formations se sont poursuivies en 2015 auprès des responsables de GDA et des agents des CRDA dans les domaines de l'exploitation-maintenance des réseaux hydrauliques, du pilotage de l'irrigation et de la gestion administrative, comptable et financière des associations. Le développement informatique d'un logiciel de suivi des 1 200 GDA de Tunisie a été achevé et installé sur le serveur du Ministère de l'Agriculture fin septembre. Il permet un suivi décentralisé des GDA et la centralisation de données stratégiques au niveau du Ministère avec la collecte annuelle de données sur les GDA et le calcul de ratios et de statistiques aux différents niveaux du gouvernorat au national.

Plusieurs ateliers participatifs ont été organisés et ont eu lieu au début du 4<sup>ème</sup> trimestre.

L'enquête d'évaluation finale a été démarrée auprès des GDA qui ont bénéficié des actions du projet pour connaître la pertinence, l'efficacité et la durabilité des différentes actions conduites.



Formation dispensée dans le cadre de l'appui aux GDA tunisiens

### Au Maroc

La SCP est titulaire d'un marché qui concerne la mise en place d'une gestion automatisée de canaux d'irrigation dans la vallée du Tadla, pour le compte de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla (ORMVAT).

Associée à la société HP Maroc en charge de l'installation de matériels pour la télégestion des ouvrages, la SCP développe un logiciel de supervision et un logiciel de régulation dynamique pour améliorer la gestion de la distribution de l'eau aux agriculteurs.

Les études d'exécution sont en cours. Le matériel et les logiciels devraient être installés courant 2016.

### En Jordanie

Le système étudié est une adaptation du projet CANALSOL réalisé par la SCP à Rians (Var) consistant à couvrir les canaux de panneaux photovoltaïques refroidis par eau pour une meilleure performance. Les études, présentées au client en novembre 2015, ont montré que le contexte économique jordanien est peu favorable à des solutions rentables (tarif d'achat de l'électricité très bas). Toutefois, la possibilité de réaliser un projet pilote de dimensions réduites va être étudiée avec le client si ses budgets de recherche le permettent.

### Au Sénégal

Suite aux études du projet d'irrigation de 2 500 ha à Podor au nord-est du Sénégal, la SCP a répondu à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux. Le résultat de cet appel d'offres n'est pas connu à ce jour.

Une mission d'assistance technique a été réalisée tout au long de l'année 2015 auprès de la SAED, société d'aménagement régional sénégalaise. Elle a été menée conjointement par SCP, CACG, et BRLi, sur financement de l'AFD. Elle comportait trois volets : hydraulique, agronomique et institutionnel. Dans un premier temps, un diagnostic a été mené pour évaluer les besoins de renforcement de la SAED sur ces thématiques. La phase d'appui a ensuite été entamée avec des séminaires de travail organisés au Sénégal, ainsi que des formations et des voyages d'étude en France de personnels de la SAED.



Intervention de la SCP en Haïti dans la région de l'Artibonite

### À Madagascar

Courant 2014, la SCP via l'antenne de la Réunion, a identifié un vaste projet d'aménagement hydraulique dans le sud de Madagascar. Ce projet nommé « Les Grands Jardins du Sud » a pour objectif de desservir en eau une vaste zone de développement, à partir de la ressource en eau disponible dans une zone humide constituée par des reliefs montagneux situés au nord et arrosés par les alizés.

La zone de développement souffre d'un climat aride, avec des conditions très sévères pour l'alimentation en eau potable et l'impossibilité de développer des cultures irriguées malgré un potentiel agronomique très important. Il en résulte des périodes de disette récurrentes avec des épisodes de famine qui nécessitent régulièrement la mobilisation de l'aide internationale.

Dans le cadre de ce projet de développement, un rapport a été réalisé par la SCP avec la collaboration d'un partenaire local, la Société Energis.

Ce projet a été présenté aux autorités malgaches et aux bailleurs de fonds potentiels qui se sont montrés intéressés. Afin de mener à bien ce projet, un Mémorandum of Understanding (MoU) a été signé en janvier 2015 entre la SCP mandataire (Energis co-traitant) et le gouvernement malgache. A ce jour, la SCP a élaboré les termes de référence de l'étude de faisabilité de ce projet et recherche maintenant les financements correspondants auprès des bailleurs internationaux.

## Exportation des solutions pour l'eau

● A l'export, la Société a gagné plusieurs contrats avec de grands domaines agricoles (banane, grandes cultures, maraichage, mangue...). L'expertise apportée est large, allant du schéma directeur, à l'installation de systèmes d'irrigation, en passant par l'expertise qualité d'eau ou hydraulique. Les pays concernés sont : Sénégal, Ghana, Côte d'Ivoire, Jordanie, Cameroun, Haïti, Tunisie.

### ASIE

#### En Inde

● La SCP a obtenu en 2014 un contrat avec Mechatronics, une entreprise indienne, qui a obtenu le marché clef en main de la régulation des canaux de Krishna Bhagya. Ce projet d'un coût total de 15 Millions d'Euros, qui se situe dans un état du Sud, le Karnataka, mobilise les eaux de la Krishna River pour alimenter un périmètre irrigué de 450 000 ha. Le système à moderniser comprend un canal transportant 280 m<sup>3</sup>/s et un réseau d'irrigation de surface avec plus de 300 vannes. En 2015, La société Mechatronics a développé un prototype de vannes en cours de validation par le client. La prestation de la SCP ne pourra débuter qu'après installation de ces vannes qui devrait s'effectuer en 2016. Elle consistera à mettre en œuvre la régulation des canaux et la supervision.

### DANS LES CARAÏBES

#### En Haïti

● En 2015, l'activité de la SCP est restée soutenue en Haïti. Le gain de plusieurs contrats de maîtrise d'œuvre de travaux ont été l'occasion de l'expatriation d'un ingénieur dans le cadre d'un partenariat avec le bureau d'études Génie Conseil.

● Deux maîtrises d'œuvre de supervision de travaux en groupement avec la société Génie Conseil sont en cours d'exécution : l'une concerne des travaux d'ouvrages hydroagricoles dans l'Artibonite, l'autre l'alimentation en eau potable d'un hôpital et d'un quartier de la ville de Gonaïves.

● Le projet d'assistance technique avec volet formation aux gestionnaires des canaux de la vallée de l'Artibonite est en attente de l'ordre de démarrage du client.

La maîtrise d'œuvre des travaux du périmètre irrigué d'Avezac, situé au Sud du pays à proximité de la ville des Cayes, pour le compte du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et financée par l'AFD s'est achevée en 2015. Le client a confié à la SCP la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du réseau de canaux secondaires à l'intérieur du périmètre, dont les travaux seront financés par l'AFD dans la continuité des travaux précédents. Ce contrat est en attente de validation par la cour des comptes haïtienne.

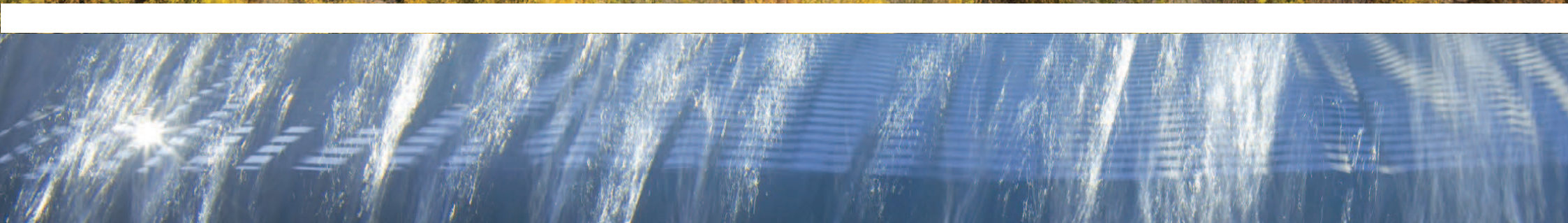
La maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la centrale hydroélectrique de Drouet dans la vallée de l'Artibonite est en cours. L'avant-projet a été présenté en juillet 2015. Compte tenu de l'importance des travaux et de l'augmentation des masses des équipements, des investigations complémentaires ont été proposées pour vérifier la solidité de la structure et la portance du sol, avant de passer à la phase suivante. Elles viennent de s'achever. Le projet et le DCE seront donc élaborés premier semestre 2016. Le budget pour la rénovation de la centrale pourrait passer de 2 Millions de Dollars, prévus initialement par la Banque Mondiale, à environ 5 Millions selon l'étude d'avant-projet. Ce budget a été présenté au bailleur, avec lequel a également été évoquée l'exploitation future de la centrale.

#### En République Dominicaine

● La SCP a été chargée d'organiser une semaine de formation et d'échanges pour une délégation de cinq personnes de la République Dominicaine en charge du programme Plan Sierra, financé par l'AFD. Ce programme vise à reboiser et préserver les bassins versants du Nord du Pays menacés par la déforestation, l'élevage intensif et des pratiques agricoles érosives. Les actions de Plan Sierra ont pour objectif d'accompagner la mise en place de pratiques forestières et agricoles respectueuses de l'environnement, tout en améliorant le développement d'activités économiques dans la région.

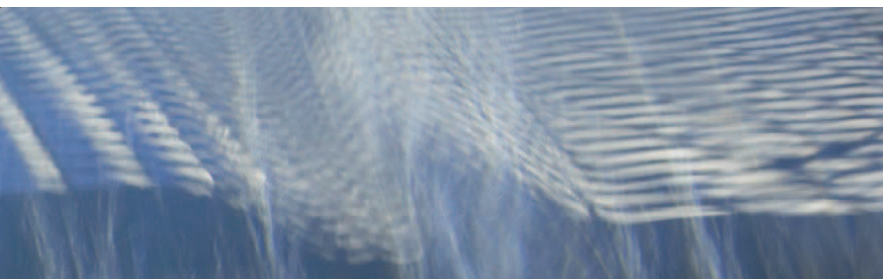
La délégation souhaitait rencontrer des porteurs de projets forestiers et des institutions afin d'échanger avec eux sur les réponses apportées dans notre région sur les difficultés de gouvernance, de concertation autour des enjeux multi-usages des massifs. Ils souhaitaient également connaître le cadre normatif, les mécanismes de financement proposés, et les modalités de collaborations institutionnelles à mettre en place pour une gestion efficace de bassin.

La semaine d'échange s'est terminée par l'analyse des exemples régionaux présentés et une réflexion sur les solutions qui pourraient être mises en application en République Dominicaine.





AVEC UNE MÉTÉO PARTICULIÈREMENT CHAUDE, NOTAMMENT AU COURS DE L'ÉTÉ, L'ANNÉE 2015 A ÉTÉ UNE ANNÉE DE FORTE SOLLICITATION DE NOS OUVRAGES, AVEC DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES POSITIVES POUR LA SCP.



# RAPPORT FINANCIER 11

○ Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la fusion de la concession départementale du Calavon-Sud Luberon avec la concession régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur est entrée en vigueur. Ainsi les chiffres des deux concessions ont été fusionnés.

○ L'exercice 2015 se solde par un résultat net bénéficiaire de 2 445 000 €.

○ Après une année 2014 difficile, les recettes du service de l'eau hors production d'énergie ont augmenté fortement de 4,8% en 2015, à 87,5 M€, contre 83,5 M€ en 2014. En volume, c'est une augmentation de près de 8% d'une année sur l'autre avec plus de 200 millions de M<sup>3</sup> qui ont été livrés en 2015. En chiffre d'affaires, la totalité des usages sont en augmentation d'une année sur l'autre. A 0,9 M€, les recettes de production d'énergie restent stables en 2015.

○ Les recettes liées à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des investissements de la concession se sont élevées à 5,6 M€, stables par rapport à 2014 et en phase avec les programmes de travaux de cette année.

○ L'activité d'ingénierie et prestations de service reste stable à 5 M€ d'une année sur l'autre.

○ Le chiffre d'affaires d'ingénierie en France métropolitaine s'établit à 1,3 M€ contre

1,1 M€ en 2014. Cette augmentation sensible de l'ingénierie en France métropolitaine témoigne des actions de développement volontaristes malgré un contexte qui reste difficile.

○ L'activité d'ingénierie DOM-TOM et internationale avec 2,1 M€ de chiffre d'affaires en 2015 est en baisse par rapport à 2014 (2,4 M€). Elle est pénalisée par la fin du grand chantier de transfert des eaux à l'île de la Réunion dont la SCP assurait la direction des travaux.

Avec un chiffre d'affaire de 0,8 M€, l'activité des laboratoires est en forte croissance (+ 27%) ce qui traduit une nouvelle dynamique de développement.

○ L'activité « solutions pour l'eau » a poursuivi son développement avec une croissance de plus de 12% cette année (5,5 M€ en 2015 contre 4,9 M€ en 2014). Les ventes de marchandises s'établissent à 2,9 M€ contre 2,6 M€ en 2014. La conduite de projets d'irrigation à la parcelle « clé en mains » est en très forte croissance.

○ Avec 24,1 M€, les dépenses de rénovation nettes de recettes sont en augmentation de 4,6 % par rapport au réalisé 2014 (23,1 M€) mais en retrait par rapport au budget (25 M€). 2015 est la troisième année du deuxième plan quinquennal d'un montant total de 135 M€.

COMPTÉ DE RÉSULTAT COMPARÉ (EN MILLIERS D'EUROS)					
CHARGES COURANTES	2015	%	2014	%	N / N-1
ACHATS	10 051,15	7,29	9 856,53	7,46	1,97
CHARGES EXTERNES	36 498,70	26,47	34 213,21	25,90	6,68
IMPÔTS TAXES & VERSEMENTS ASSIMILÉS	8 152,02	5,91	7 338,05	5,56	11,09
CHARGES DE PERSONNEL	31 874,29	23,12	30 987,44	23,46	2,86
PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	95,52	0,07	279,30	0,21	-65,80
DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS	30 840,84	22,37	30 349,63	22,98	1,62
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>117 512,53</b>	<b>85,23</b>	<b>113 024,15</b>	<b>85,58</b>	<b>3,97</b>
CHARGES FINANCIÈRES	20 359,78	14,77	19 050,84	14,42	6,87
<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>137 872,31</b>	<b>100,00</b>	<b>132 074,99</b>	<b>100,00</b>	<b>4,39</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	714,51	0,51	2 759,56	2,05	-74,11
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	2 445,45	1,73	0,00	0,00	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>141 032,27</b>	<b>100,00</b>	<b>134 834,55</b>	<b>100,00</b>	<b>4,60</b>

<b>COMPTE DE RÉSULTAT COMPARÉ (EN MILLIERS D'EUROS)</b>					
<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>2015</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>
PRODUCTION VENDUE	99 715,24	71,39	94 587,74	71,65	5,42
PRODUCTION IMMOBILISÉE	6 314,01	4,52	6 295,40	4,77	0,30
REPRISES AMORTISSEMENTS et PROVISIONS	27 027,62	19,35	26 846,71	20,33	0,67
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 075,32	0,77	1 250,14	0,95	-14,00
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>134 132,19</b>	<b>96,03</b>	<b>128 980,00</b>	<b>97,70</b>	<b>4,00</b>
PRODUITS FINANCIERS	5 542,20	3,97	3 035,65	2,30	82,57
<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>139 674,40</b>	<b>100,00</b>	<b>132 015,65</b>	<b>100,00</b>	<b>5,80</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 357,87	0,96	2 248,12	1,67	-39,60
PERTE DE L'EXERCICE			570,79	0,42	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>141 032,27</b>	<b>100,00</b>	<b>134 834,55</b>	<b>100,00</b>	<b>4,60</b>

<b>BILAN FONCTIONNEL</b>					
<b>ACTIF</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 119 117	74 742 169	Capitaux stables	1 328 073 788	1 301 022 570
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 130 155 589	1 103 099 281			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 497 993	1 371 527			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 207 772 699</b>	<b>1 179 212 977</b>	<b>CAPITAUX STABLES</b>	<b>1 328 073 788</b>	<b>1 301 022 570</b>
EXPLOITATION	24 782 334	23 792 832	Exploitation	30 606 851	28 051 914
HORS EXPLOITATION	13 222 700	12 945 414	Hors Exploitation	6 548 090	6 736 226
DISPONIBILITÉS	119 544 701	119 859 487	Concours bancaires	93 705	0
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>157 549 735</b>	<b>156 597 733</b>	<b>DETTES COURT TERME</b>	<b>37 248 646</b>	<b>34 788 140</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 365 322 434</b>	<b>1 335 810 710</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 365 322 434</b>	<b>1 335 810 710</b>





Le Canal de Provence dans la plaine de Signes dans le Var

## LA SCP EN QUELQUES CHIFFRES

### NOS CLIENTS




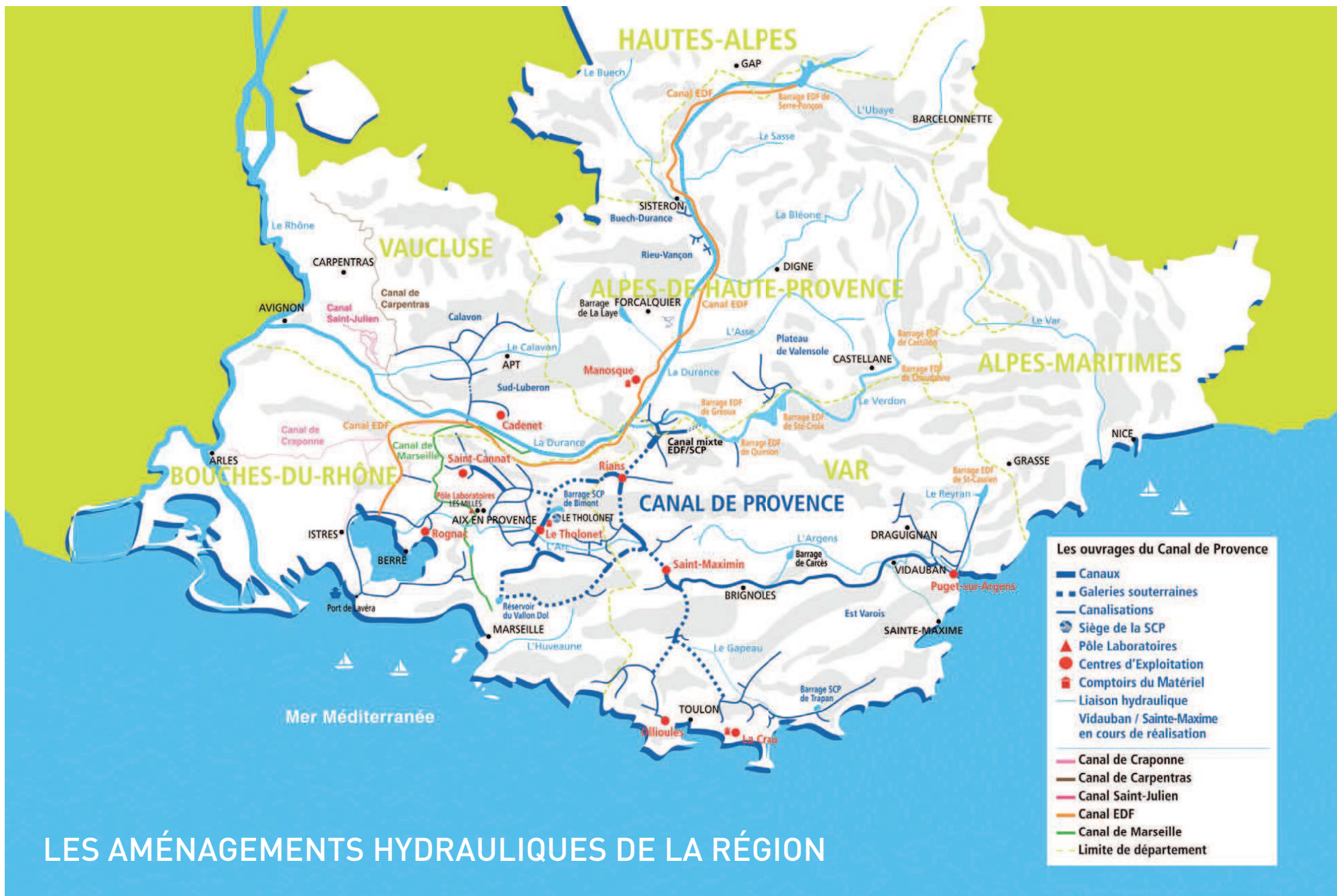
## LES MÉTIERS DE LA SCP

- SERVICE DE L'EAU
- INGÉNIERIE
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- CONSEIL, ÉTUDE ET VENTE DE MATÉRIELS ET SOLUTIONS POUR L'EAU



Réalisation : Agence-Pollen • Crédit photos : Photothèque SCP et pour la SCP : C. Moirenc.

• Imprimé sur Papier Certifié  la marque de gestion forestière responsable • Édition juillet 2016





Installation d'un appareil de potabilisation autonome et fonctionnant à l'énergie solaire, « Providence by SCP », dans un village du Sénégal dans la zone de Saint-Louis. Ce projet est soutenu par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Ville d'Aix-en-Provence et les interventions en Afrique sont organisées en partenariat avec l'ONG marseillaise MPA.

**SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE JUIN 2016  
PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET LES OPERATIONS  
DE L'EXERCICE 2015**

21 avril 2016

## SOMMAIRE

<b>EDITORIAL</b>	<b>4</b>
<b>I – SYNTHÈSE DES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015</b>	<b>4</b>
1.1. Les principales délibérations du conseil d'administration	7
1.2. Les résultats significatifs de l'exercice	8
1.3. Le management des Ressources Humaines	9
1.4. De nouvelles performances et de nouveaux objectifs en matière de Qualité, Sécurité et Environnement	11
1.5. L'Innovation en 2015	12
1.6. Promouvoir le rôle et les actions de la SCP auprès de ses différents publics dans le respect de ses valeurs : <i>professionnalisme,, proximité et développement responsable</i>	15
<b>II – LE SERVICE DE L'EAU DE LA CONCESSION REGIONALE</b>	<b>22</b>
2.1. Les volumes consommés	22
2.2. La progression des surfaces équipées en concession	24
2.3. Les points de livraison gérés par la SCP en 2015	25
2.4. Evolution des barèmes	26
2.5. Evolution des recettes sur la concession :	26
2.6. Les dessertes urbaines	27
2.7. Les dessertes industrielles	28
2.8. La vie des contrats	28
2.9. Les partenariats avec le Parc naturel régional du Verdon et le Parc naturel régional du Luberon	29
2.10. Les faits marquants	30
2.11. Qualité des eaux	31
2.12. Continuité de service	32
2.13. Correctif/préventif	32
2.14. La rénovation	32

<b>III – LES INVESTISSEMENTS DE LA CONCESSION REGIONALE</b>	<b>33</b>
3.1. La préparation des futurs programmes d'investissements	33
3.2. La réalisation d'ouvrages nouveaux	36
<b>IV – LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DU SECTEUR CONCURRENTIEL</b>	<b>39</b>
<b>4.1. En France métropolitaine</b>	<b>39</b>
4.1.1. Affermages et prestations de service	39
4.1.3. Le pôle laboratoires	44
4.1.4. Solutions pour l'eau	45
4.1.5. Hydroélectricité	46
<b>4.2. L'outre-mer et l'international</b>	<b>49</b>
4.2.1. Les DOM-TOM	49
4.2.2. Afrique et Moyen-Orient	50
4.2.3. Asie	52
4.2.4. Dans les Caraïbes	52



## Editorial

### I – SYNTHÈSE DES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

**L'événement marquant de l'année 2015 restera pour la Société du Canal de Provence celui du démarrage des travaux de la liaison Vidauban/Sainte-Maxime.**

Ce projet constitue l'aboutissement du programme de la liaison hydraulique Verdon/Saint-Cassien – Sainte-Maxime dont les travaux ont démarré en 2010 avec l'adduction entre Tourves et Roquebrune-sur-Argens aujourd'hui opérationnelle et qui représentait un investissement de 70 Millions d'Euros pour une liaison de 75 kilomètres.

L'objectif de ce programme d'envergure consiste à transférer l'eau des réserves constituées dans les retenues des barrages hydroélectrique du Verdon vers le Centre et l'Est varois en vue de préserver les ressources locales fragiles et de satisfaire à long terme l'ensemble des besoins en eau.

Avec cette opération qu'elle a initiée depuis plus de dix ans, l'action de la SCP s'inscrit pleinement dans sa mission d'intérêt général d'aménagement hydraulique de la région provençale et de gestion durable de la ressource en eau.

La liaison Vidauban/Sainte-Maxime, deuxième étape de cet ensemble, demande un investissement de 30 Millions d'Euros pour financer 25 kilomètres d'une conduite de gros diamètre ainsi qu'un réservoir et un surpresseur autorisant un débit de 500 l/s. Ce chantier est conduit avec une approche environnementale exemplaire, préservant les paysages et les espèces.

Sept partenaires et financeurs se sont mobilisés pour réaliser cet ambitieux programme : l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental du Var, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, le Syndicat des Eaux du Var-Est (SEVE), le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM) et la SCP.

Les travaux ont débuté le 1<sup>er</sup> avril 2015 au terme des dernières discussions avec l'Agence de l'Eau et le SIDECM concernant le financement de l'opération ainsi que la mobilisation de la ressource. Le 9 juillet une manifestation a permis, en présence de Michel VAUZELLE et de nombreux élus, de procéder au lancement officiel des travaux.

L'Agence de l'Eau a confirmé sa participation au financement de l'usine du SIDECM ainsi qu'aux travaux de l'adduction Vidauban/Sainte-Maxime tout en réduisant sur cette opération sa subvention de 4.5 à 3.7 Millions d'Euros, cette réduction étant compensée par une avance de 0.8 Million d'Euros remboursable sur 10 ans.

Un protocole de gestion coordonnée des ressources en eau a par ailleurs été conclu entre le SIDECM et la SCP ainsi qu'un nouveau contrat du service de l'eau.

Cette conduite renforcera également les capacités de défense de la forêt contre les incendies, dans une zone particulièrement sensible.

**Le programme d'investissement de la SCP** s'est poursuivi tout au long de l'année atteignant le niveau élevé de 27.3 Millions d'Euros.

Parallèlement au programme de la liaison Verdon/Saint-Cassien – Sainte-Maxime, les investissements ont porté sur plusieurs projets importants ce qui confirme l'engagement



soutenu et constant de la SCP dans sa mission d'intérêt général d'aménagement hydraulique de la région provençale et de gestion durable de la ressource en eau.

Dans le Var, sur l'infrastructure hydraulique de Toulon Est, les travaux importants de renforcement et sécurisation, lancés depuis plusieurs années, se sont concrétisés avec la réalisation d'un nouveau surpresseur au lieu-dit Plan du Pont, sur la commune d'Hyères. Cet équipement permettra le transit de débits plus importants vers la réserve de Trapan située sur la commune de Bormes-les-Mimosas et vers le SIDECM. Le groupe de pompage, mis en place présente des caractéristiques très particulières, puisqu'il a été conçu et réalisé sur mesure, par une entreprise française. Il pourra fonctionner en « réversible » et alimenter l'Est de l'agglomération de Toulon à partir de la réserve de Trapan. Dans ce secteur exposé aux inondations, l'ouvrage a dû être construit sur pilotis. Le coût d'ensemble de ce surpresseur, inauguré le 20 octobre, atteint 3.4 Millions d'euros, dont 1.2 Million de travaux exécutés pour l'année 2015.

A Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône, les travaux d'alimentation en eau de la future tranche biomasse de la centrale thermique ont été achevés avec la mise en service du réservoir et de la station de pompage. La ligne de production est donc désormais opérationnelle. Cette opération permettra également de réaliser en 2016 une extension agricole, au lieu-dit Belle Nuit sur la commune de Fuveau, sur un secteur qui jusqu'à présent n'avait pu être desservi pour des raisons économiques. Le montant total de cet investissement s'élève à 2.6 millions d'euros dont 0.9 million pour l'année 2015.

Dans le Vaucluse, les travaux se poursuivent sur l'aménagement de Vaugines. Le réservoir des Trailles a été réceptionné et mis en service courant octobre 2015. Les agriculteurs situés sur l'antenne en direction du village de Cabrières-d'Aigues bénéficient déjà de l'eau. Les travaux de la station de pompage de Couturas et des autres antennes du réseau se déroulent conformément au planning et doivent se terminer en 2016 avant le début de la saison d'irrigation. C'est en 2017 que s'achèvera cette opération très importante qui permettra d'irriguer une surface d'environ 430 hectares. Les investissements atteindront 8 Millions d'Euros dont 4.5 Millions pour l'exercice 2015.

Cette dernière opération marque le lancement du programme d'investissement de 40 Millions d'Euros résultant de l'intégration de la concession départementale de Vaucluse dans la concession régionale.

### **Le contrat d'objectif signé entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la SCP**

Le 15 octobre 2015 M. Michel Vauzelle et M. Bruno Vergobbi ont signé le nouveau contrat d'objectif établi pour la période 2016 à 2020 entre la Région, en sa qualité d'autorité concédante, et la SCP, après approbation par le Conseil d'Administration de la Société et le Conseil Régional.

En 2010, la Région, qui était devenu la nouvelle autorité concédante depuis le transfert du patrimoine de l'Etat intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2009, avait demandé que les lignes directrices de l'action de la SCP pour ce qui concerne le périmètre de la concession soient formalisées au travers d'un contrat d'objectif.

Un premier contrat d'une durée de 5 ans portant sur la période 2011-2015 a donc été signé le 27 juin 2011.

Au cours de cette période, l'exécution de ce contrat et les comptes rendus réguliers présentés au Conseil d'Administration de la Société ont démontré toute la pertinence de ce

document qui a notamment contribué à un dialogue permanent constructif entre l'autorité délégante et son délégataire mais aussi avec l'ensemble des actionnaires de la Société.

Compte tenu de l'échéance prochaine du contrat en cours, les services de la Région et ceux de la SCP ont élaboré en 2015 un nouveau contrat d'objectif 2016-2020 qui s'inscrit dans la continuité du premier contrat dont il reprend les thématiques et l'organisation. Le texte prend en compte le nouveau périmètre de la concession régionale qui inclut désormais une partie du département de Vaucluse. Il intègre également dans la mesure du possible les évolutions institutionnelles en cours telles qu'elles sont connues à ce jour.

L'article 1, étoffé, présente notamment de manière synthétique les principaux enjeux en matière d'investissement hydraulique de la concession régionale pour la période concernée. Ces enjeux prennent en compte des préoccupations exprimées par les autres collectivités actionnaires dans le cadre du dialogue permanent qu'elles ont avec la Société.

**L'année 2015, dernière année du projet d'entreprise CAP 2015 a été particulièrement active et a permis d'engager l'élaboration du projet CAP 2020.**

Cette dernière année témoigne par son dynamisme et ses résultats de la pertinence du projet d'entreprise CAP 2015.

Les programmes d'investissement et de rénovation se sont poursuivis à des niveaux très soutenus.

Le développement de l'activité ingénierie avec des implantations nouvelles en Haïti et à Sri Lanka, ce qui porte à 4 nos implantations hors de la métropole, se poursuit avec une prise de commande de 5.5 Millions d'Euros en 2015.

L'activité Solutions pour l'Eau poursuit également sa croissance ce qui confirme bien son caractère stratégique.

Enfin les succès remportés par la Société dans le domaine de l'hydroélectricité, notamment sur le projet de concession pour l'aménagement hydroélectrique du torrent du Gâ dans les Hautes-Alpes, et le déploiement de nombreux projets en partenariat avec des collectivités et des Associations Syndicales Autorisées confortent notre position d'opérateur au plan régional.

La mise en place d'une politique et d'une organisation dédiée aux achats aura permis l'économie de 800 000 Euros sur l'année.

Un nouveau schéma d'organisation de la SCP mis en place au mois de mars, plus simple et plus efficace avec une limitation du nombre de niveaux hiérarchiques, offre une meilleure lisibilité tant en interne que vis-à-vis de nos clients et partenaires. Au sein de la Direction Technique Eau cette organisation prévoit une modernisation des outils et des méthodes, ce qui valorisera le potentiel des collaborateurs. Un regroupement des centres d'exploitation au sein de périmètres d'exploitation plus vastes a permis par la mutualisation des moyens un renforcement des compétences et des profils disponibles. La décentralisation des activités de maintenance s'est ainsi poursuivie à un rythme soutenu.

Avec les réflexions de bilan menées sur le projet d'entreprise CAP 2015, cette dernière année aura également permis de préparer les premières analyses et de lancer la concertation nécessaires au futur projet d'entreprise CAP 2020 qui se déroulera sur les cinq prochaines années.

Le projet d'entreprise s'attachera à préciser les objectifs d'activité de la SCP à l'horizon 2020, en particulier pour les activités du secteur concurrentiel qui ne sont pas couvertes par le contrat d'objectifs, ainsi que les objectifs de performance économique, d'efficacité managériale et de responsabilité sociétale, et mettra en évidence les actions structurantes à conduire pour atteindre ces objectifs.

Cette réflexion doit prendre en compte les acquis de l'entreprise au regard de ces objectifs. C'est notamment le cas en matière de responsabilité sociétale, de très nombreuses actions qui sont conduites aujourd'hui par la SCP participant de la responsabilité sociétale de l'entreprise. Les comptes rendus d'activités qui suivent concernant la gestion des ressources humaines, le management de l'environnement, l'innovation ou la communication sur une gestion économe de la ressource en eau, en sont l'illustration.

## **1.1. Les principales délibérations du conseil d'administration**

### **Les principales délibérations du conseil d'administration**

Au cours de l'année 2015, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises : le 27 avril, le 25 juin, le 15 octobre et le 3 décembre au siège du Tholonet.

À l'occasion de ces séances, le conseil a approuvé les comptes et résultats de l'exercice 2014, le programme 2015 de rénovation des ouvrages et 2016 d'investissement, le projet de budget de l'exercice 2016, ainsi que les rapports annuels aux autorités concédantes Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Département de Vaucluse pour l'année 2014. Il a également été appelé à ratifier les différents marchés formalisés après les appels d'offres lancés pour sélectionner les entreprises chargées de la réalisation des travaux neufs et de rénovation.

C'est au cours de la séance du mois d'avril que le conseil a examiné le bilan annuel du contrat d'objectifs conclu entre la Région, en sa qualité d'autorité concédante, et la SCP concessionnaire. Ce bilan portait notamment sur les investissements destinés au développement de capacité des ouvrages et à la sécurisation de la ressource et des dessertes. L'attention du conseil a également été attirée sur l'article 3 du contrat d'objectifs qui concerne la politique tarifaire de la SCP. Depuis 2010, l'évolution des tarifs est restée très proche de l'inflation, avec des augmentations limitées à 0.28 % en 2014 et 0.31 % en 2015. Cette évolution, qui est sensiblement inférieure à la moyenne des services de distribution d'eau telle que calculée par l'INSEE, témoigne de la grande modération dont la SCP a fait preuve en matière tarifaire, conséquence de la mise en œuvre des nouvelles conditions générales du service de l'eau.

Au cours de la séance de juin, le conseil a examiné le projet de contrat d'objectifs pour la période 2016-2020. Ce projet de contrat s'inscrit dans la continuité du contrat actuel, d'une durée de 5 ans et qui s'est achevé au terme de l'année 2015. Ce nouveau contrat formalise les lignes directrices de l'action de la SCP dans le cadre de la concession régionale pour les 5 ans à venir. Il prend en compte :

- l'évolution de l'organisation administrative de l'Etat et de ses territoires, notamment la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Métropole Aix-Marseille Provence,
- la fusion de la concession départementale de la Vallée du Calavon et du Sud Luberon avec la concession régionale, réalisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- le renforcement de la gouvernance de l'eau dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et notamment la création de l'Agora (assemblée pour la gouvernance opérationnelle de l'eau) dont la SCP est l'un des membres fondateurs après avoir adhéré à la charte régionale de l'eau.

Un autre point d'ordre du jour examiné lors de la séance de juin concernait l'entrée de la SCP, sollicitée sur ce point par la Région, au capital de la société d'économie mixte SEMAREA. Cette société, adossée à la SPL AREA-PACA, aura pour objet exclusif de réaliser toute action ou opération liée à l'efficacité et à la transition énergétique sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La SEMAREA ainsi créée aura un capital de 225 000 € qui sera détenu à hauteur de 85 % environ par la Région avec six autres partenaires dont la SCP sollicitée à hauteur de 1 000 €.

Le conseil a approuvé cette participation qui permettra d'ouvrir le champ des partenariats possibles d'autant plus que les partenaires privés au sein de cette structure seront pour la plupart des banques voulant s'impliquer dans le développement des énergies renouvelables. Cette participation permettra en outre de valoriser les synergies potentielles entre la SCP et l'AREA qui ont l'une et l'autre des liens très étroits avec la Région.

Au cours de la réunion de décembre le conseil d'administration a approuvé la création de la Société du Gâ (SAGA), société par actions simplifiée qui portera le projet d'investissement et assurera l'exploitation de la centrale hydroélectrique du torrent du Gâ sur la commune de la Grave (05). La SCP en groupement avec la société SERHY a remporté cet appel d'offre pour la construction de la centrale du Gâ et l'exploitation de l'ouvrage dans le cadre d'une concession d'état, pour une durée de 40 ans. C'est la SAGA qui déposera le dossier de demande de concession en juillet 2016. La création de la société et l'adoption des statuts ont permis par ailleurs le dépôt d'une demande de Certificat Ouvrant Droit à l'Obligation d'Achat avant le 31 décembre 2015.

Les statuts présentés précisent que, comme prévu lors de l'appel d'offre, la SAGA sera créée sous la forme d'une Société par actions simplifiée au capital initial de 300 000 € détenue à 60 % par SERHY et 40 % par la SCP. Son siège sera fixé à La Grave dans les Hautes-Alpes. La gouvernance prévoit un président exécutif, nommé par les partenaires sur proposition de l'actionnaire majoritaire, et un comité d'administration composé de 4 membres (2 par associés) présidé par un représentant de SERHY. Ce comité sera doté de compétences exclusives pour les décisions stratégiques (business plan, modalités de réalisation des travaux et de vente de l'énergie...) qui devront donc faire l'objet d'un consensus entre les deux partenaires.

Les statuts sont complétés avec un pacte d'actionnaire fixant certaines options opérationnelles tenant compte de l'implantation locale de notre partenaire SERHY et de son expérience dans le montage de projets similaires. L'exploitation courante sera confiée à une filiale de SERHY implantée dans les Hautes-Alpes et par ailleurs la réalisation de l'investissement sera conduite dans le cadre d'un contrat de conception-réalisation confié à une filiale de SERHY qui sous-traitera des prestations d'ingénierie à la SCP dans ses domaines de compétences.

## **1.2. Les résultats significatifs de l'exercice**

L'année 2015 s'est déroulée dans un contexte climatique beaucoup plus favorable que celui des deux années précédentes et ce, notamment au cours de l'été, qui a entraîné une forte sollicitation de nos ouvrages avec des conséquences financières positives.

Après une année 2014 difficile, les recettes du service de l'eau hors production d'énergie ont augmenté fortement de 4,8% en 2015, à 87,45 M€, contre 83,48 M€ en 2014. En volume, c'est une augmentation de près de 8% d'une année sur l'autre avec plus de 200 Mm<sup>3</sup> qui ont été livrés en 2015. En chiffre d'affaires, la totalité des usages sont en augmentation d'une année sur l'autre.

A 0,9 M€, les recettes de production d'énergie restent stables en 2015.

Les recettes liées à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des investissements de la concession se sont élevées à 5,6 M€, stables par rapport à 2014 et en phase avec les programmes de travaux de cette année. Toutefois ces recettes ont été en partie amputées du fait du mécanisme de limitation des honoraires de maîtrise d'œuvre perçus sur une période triennale à 12% du montant des travaux, 2015 étant la dernière année de la période.

L'activité d'ingénierie et prestations de service reste stable à 5 M€ d'une année sur l'autre. Le chiffre d'affaires d'ingénierie en France métropolitaine s'établit à 1,31 M€ contre 1,12 M€ en 2014. Cette augmentation sensible de l'ingénierie en France métropolitaine témoigne des actions de développement volontaristes malgré un contexte qui reste difficile. L'activité d'ingénierie DOM-TOM et internationale avec 2,13 M€ de chiffre d'affaires en 2015 est en baisse par rapport à 2014 (2,41 M€). Elle est pénalisée par la fin du grand chantier de transfert des eaux à l'île de la Réunion dont la SCP assurait la direction des travaux. Avec un chiffre d'affaire de 0,81 M€, l'activité des laboratoires est en forte croissance (+ 27%) ce qui traduit une nouvelle dynamique de développement.

L'activité « solutions pour l'eau » a poursuivi son développement avec une croissance de plus de 12% cette année (5,5 M€ en 2015 contre 4,9 M€ en 2014). Les ventes de marchandises s'établissent à 2,9 M€ contre 2,6 M€ en 2014. La conduite de projets d'irrigation à la parcelle « clé en mains » est en très forte croissance.

Avec 24,1 M€, les dépenses de rénovation nettes de recettes sont en augmentation de 4,6 % par rapport au réalisé 2014 (23,1 M€) mais en retrait par rapport au budget (25 M€). 2015 est la troisième année du deuxième plan quinquennal d'un montant total de 135 M€.

L'exercice 2015 se solde par un résultat net excédentaire de 2 445 449 €.

Ces résultats sont détaillés dans le document « Comptes et bilan de l'exercice 2015 »

### **1.3. Le management des Ressources Humaines**

Courant 2015, la politique des ressources humaines de l'entreprise a été reformulée pour s'inscrire explicitement dans six domaines d'action ayant pour finalité d'assurer la performance économique et sociale de la Société, au service de son projet d'entreprise. Ces six domaines sont :

- L'émancipation des collaborateurs

Expliquer aux collaborateurs le fonctionnement présent et à venir de la société, les enjeux, son économie, ses orientations, et mettre à leur disposition des outils de gestion des ressources humaines leur permettant de s'inscrire individuellement dans ce fonctionnement présent et à venir, pour les rendre acteurs de la construction de leur parcours professionnel.

- Le dialogue social

Favoriser au sein de la SCP, au-delà des obligations réglementaires, des relations et interactions entre la direction, l'encadrement, les représentants du personnel et les salariés, qui permettent l'expression, la concertation, la négociation sur le terrain et l'action, pour une participation active de tous à la vie de l'entreprise.

- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Anticiper les besoins en emplois et compétences de demain, mettre en place les outils permettant de les définir et y préparer les collaborateurs, pour optimiser les parcours professionnels et permettre à la SCP de disposer des compétences dont elle aura besoin dans l'avenir.

- La diversité

Accueillir au sein de l'entreprise des collaborateurs représentatifs de notre société et leur donner des chances égales de collaboration pour permettre à la SCP de valoriser son statut d'entreprise socialement responsable et de s'enrichir de toutes sortes de différences.

- Le travail de qualité propice à la performance

Tendre vers un fonctionnement de la SCP qui offre à ses salariés un fonctionnement de l'entreprise, un contenu du travail, un management, une communication interne et globalement un environnement de travail de qualité, pour créer les conditions de leur engagement dans le travail et l'entreprise, source de performance et d'innovation.

- La santé et sécurité

Agir sur nos principaux risques en les identifiant en permanence et en mettant en place une politique d'amélioration continue, concernant notamment notre document unique et le rôle des managers en matière de SST, pour offrir au personnel les conditions d'une santé et d'une sécurité de qualité.

### **Le dialogue social**

La négociation annuelle obligatoire 2015 a abouti à la signature d'un accord salarial et à la mise en perspective de deux autres accords d'entreprise portant, pour l'un, sur les astreintes nécessaires au service continu de l'eau et, pour l'autre, sur le « management des ressources humaines ».

Ce dernier accord fixe les quatre axes de management stratégique des ressources humaines pour les trois années 2016, 2017 et 2018 :

- anticiper pour disposer des compétences adaptées ;
- former tout au long de la vie professionnelle ;
- soutenir la diversité ;
- veiller à la qualité de vie au travail.

### **La création d'emplois et la responsabilité sociétale**

La Société du Canal de Provence a créé une dizaine d'emplois sur l'année 2015, grâce à sa politique affirmée de développement commercial.

Par ailleurs, la SCP mène une politique active d'intégration professionnelle des jeunes sur le marché du travail par le biais des contrats en alternance. En 2015, ce sont ainsi plus d'une vingtaine de jeunes qui ont suivi un parcours de formation en alternance au sein de l'entreprise.

Dans ses recrutements externes et internes, la SCP favorise la mixité dans tous les métiers.

Dans le domaine de l'égalité homme-femme, elle entend faire progresser la place des femmes dans les métiers techniques et dans les postes à responsabilité. Elle veille à contrario à masculiniser ses fonctions support.

### **La formation tout au long de la vie**

La mobilisation des compétences des équipes est un enjeu majeur pour la SCP qui a toujours misé sur la capacité de ses collaborateurs à apporter la qualité de service et le professionnalisme attendus par ses clients. Un effort conséquent de formation en direction de ses collaborateurs est déployé. L'investissement formation 2015 a été de plus de 5 % de la masse salariale, pour une obligation légale de 1.6 %. La SCP veille à accompagner particulièrement ses salariés en situation de handicap en menant des actions de formation spécifiques.

Six axes principaux sont poursuivis sur la période 2016-2018 pour favoriser à la fois l'évolution des salariés et la performance de l'entreprise :

- connaître l'entreprise,
- manager les femmes et les hommes,
- conforter le management en mode projet,
- valoriser notre savoir-faire technique,
- développer notre culture commerciale,
- répondre aux enjeux en matière de santé et sécurité au travail.

### **La démarche Qualité de vie au travail**

La SCP est convaincue que le bien-être au travail est une composante fondamentale de la performance de l'entreprise et de l'épanouissement personnel. Une démarche d'amélioration des conditions de travail est menée depuis 2013 car, même si la SCP reste une société privilégiée en ce qui concerne les conditions de travail qu'elle est en mesure d'offrir à ses salariés, elle n'est pas à l'abri des multiples causes pouvant être la source de leur dégradation. Un plan d'actions a été élaboré avec le CHSCT visant à apporter des améliorations dans les domaines de l'organisation du travail, de la santé et de la politique RH, des pratiques managériales et enfin de la communication et du changement. Son déploiement est prévu sur plusieurs années.

### **Le soutien de la politique de développement à l'international**

Un réglementaire de gestion administrative pour les salariés en mobilité internationale a été mis en place de manière concertée avec les représentants du personnel. Outil pratique mais avant tout de communication, ce réglementaire vise à encourager les salariés de la SCP à participer au rayonnement de la société à l'international.

### **Le management des Ressources Humaines et les valeurs de la SCP**

Toutes les démarches impliquant les ressources humaines de l'entreprise sont mises en œuvre en cohérence avec nos valeurs que sont « professionnalisme, proximité, et développement responsable ».

#### **1.4. De nouvelles performances et de nouveaux objectifs en matière de Qualité, Sécurité et Environnement**

Depuis le lancement d'un Système de Management Qualité en 1995, la Société a sans cesse recherché à améliorer ses performances, en s'appuyant sur les principes de Management des normes ISO 9001 & 17025 en matière de Qualité, de la norme ISO 14001 pour ce qui concerne le respect de son Environnement, ainsi que sur le référentiel OHSAS 18001 en matière de Santé et Sécurité au Travail.

L'année 2015 a consacré le travail important mené par la SCP en termes de Management de la Santé et Sécurité au Travail et l'audit de février 2015 a validé notre démarche par une première certification. Dans la dynamique de ce succès, un Plan de Management SST a été bâti réaffirmant les grandes priorités d'action suivies dans le cadre du programme de prévention. Parmi ces actions, un important travail de restructuration du Document Unique, outil central de management opérationnel de la SST, a été entamé et sera effectif en 2016. On peut noter l'accent mis sur le risque routier (un de nos risques majeurs concernant la sécurité), notamment en matière de sensibilisation, ainsi que le maintien d'une vigilance soutenue quant au respect de la conformité et des préconisations concernant le risque chimique. D'autre part, d'importantes actions de fond ont été entreprises dans le cadre de la démarche « qualité de vie au travail » entamée en 2013 et concernant la sensibilisation aux risques, notamment pour les nouveaux arrivants (lors de l'accueil), de l'ensemble des collaborateurs, mais aussi des entreprises extérieures (au travers des plans de prévention). Les collaborateurs et managers ont largement participé aux réflexions, ainsi que les instances intéressées (notamment dans le cadre du CHSCT), et particulièrement pour réaliser un bon retour d'expérience des incidents et accidents.

Les audits et enquêtes sont les outils majeurs maintenant la SCP dans la boucle de l'amélioration continue ; au cours de l'année 2015, ils ont été nombreux, variés et riches d'enseignements.

On peut citer notamment, en faveur de la préservation de l'Environnement, l'audit énergétique 2015. Il a été essentiellement centré sur le Service de l'Eau, qui représente plus de 80 % de nos dépenses énergétiques liées au fonctionnement de nos stations de pompages, surpresseurs et stations de traitement de l'eau. L'audit a permis d'établir un plan d'actions qui va se déployer jusqu'en 2018. Il a pour ambition une économie évaluée à 775 MWh représentant 78 000 € par an.

Parallèlement, la SCP poursuit son développement dans les énergies renouvelables au travers de nombreux projets hydroélectriques. Le personnel est également sensibilisé au respect des exigences réglementaires et normatives, ainsi qu'à l'adoption de gestes écoresponsables dans l'ensemble des activités : réduction des consommables de manière générale, des produits phytosanitaires et autres polluants en particulier, limitation des rejets aqueux et des déchets, etc...

Enfin, la Direction Générale de la SCP a souhaité, au mois de juillet 2015, revoir sa lettre d'engagement définissant les objectifs QSE. Elle s'est engagée à mieux tenir compte de l'ensemble des parties intéressées par chacune de nos actions, à en cerner les besoins, à en analyser les risques associés.

De manière très concrète, sur la qualité des travaux, de nombreuses enquêtes sont menées de façon régulière et méthodique. Elles ont été adaptées à la typologie des clients, étendues aux réclamants quelques mois après leurs plaintes, et dans certains cas aux tiers impactés par nos travaux. L'analyse des risques a également été renforcée dans nos projets et au travers des processus. Des réorganisations et réaffectations de tâches, à la Direction Technique Eau notamment, ont permis d'améliorer encore l'écoute et la satisfaction des attentes de nos clients.

### **1.5. L'Innovation en 2015**

Le dispositif d'incubation interne, destiné à favoriser des projets innovants, a contribué à la validation, pour le programme 2016, de dix nouveaux projets sur des thématiques très proches du cœur de métier de la SCP.



Les dépenses liées à la réalisation du programme innovation se sont élevées à 497 000 Euros en 2015 et sont présentées ci-après les principales réalisations et avancées de l'année.

#### Projet ARK

Le projet de recherche ARK (Acquisition de Références sur l'aquifère multicouches Karstifié du Bassin d'Aix-Gardanne), mené en partenariat avec le BRGM et avec un soutien de l'Agence de l'Eau, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, a permis de mener un pompage d'essai de gros débit (plus de 1 m<sup>3</sup>/s) et longue durée (2 mois) sur les Puits de l'Arc au cours de l'été 2014.

Des travaux d'études ont été menés dans le courant de l'année 2015 afin d'analyser l'ensemble des données collectées au cours du pompage d'essai.

#### AGREX

Le projet AGREX (AGRONomie pour l'Exploitation) répond à la problématique d'anticiper, ou du moins expliquer, les variations de demande en eau agricole par des connaissances en agronomie et a pour objectif de proposer in fine des outils et systèmes d'alerte pour préparer au mieux les campagnes d'irrigation.

L'année 2015 a vu la construction et la mise en œuvre d'un plan d'action décliné en trois volets : suivi de l'actualité, collecte d'informations auprès des agriculteurs irrigants, mise en place de mesures (débits/pression) sur quelques antennes agricoles. Les données récoltées au cours de l'été 2015 ont permis de capitaliser des données utiles à l'analyse des comportements des utilisateurs.

#### Projet de recherche CEA/SCP « CANALSOL »

Le projet innovant CANALSOL résulte d'un rapprochement entre le CEA Tech, pôle de recherche technologique du CEA de Cadarache, et la Société du Canal de Provence, en vue de mettre des moyens en commun pour une recherche alliant les domaines de l'eau et de l'énergie. Il s'agit d'augmenter le rendement de panneaux solaires en les refroidissant à l'eau lors des périodes de fortes températures, sur un foncier déjà utilisé pour du transport d'eau.

Le projet a obtenu une labellisation par le pôle de compétitivité Capenergies, ainsi qu'une aide de la Région. Grâce à cela, une plateforme de recherche expérimentale a pu être installée dans le courant de l'été 2014 sur le site SCP de Rians. Des essais ont été conduits durant l'année 2015 et ont porté sur différents types de panneaux photovoltaïques et différents systèmes de refroidissement à l'eau. Ils ont permis de rassembler des connaissances visant à catégoriser l'efficacité et le gain de performance de ces dispositifs. Cette série d'essais a permis de sélectionner les panneaux les plus adaptés à cet usage. Cependant, le moyen de refroidissement à l'eau pose encore de nombreux problèmes à résoudre en circuit ouvert. Des recherches sont encore nécessaires en 2016 sur d'autres types de panneaux, par exemple plus souples, et sur un système de refroidissement en circuit fermé ou semi-ouvert.

#### Projet « NETCANA »

Ce projet vise à identifier de nouvelles méthodes de curages des canalisations reposant sur l'injection de glaçons dans les canalisations. Il répond à un véritable enjeu pour la qualité de l'eau et la desserte des clients.

En 2015, une ligne pilote a été conçue, fabriquée et installée au Pôle Laboratoires afin de procéder à des tests d'efficacité et de performance. Cette ligne permettra en 2016 de lancer une campagne de validation du procédé.

#### Projet « ALEX »

Le projet ALEX vise à développer un logiciel de capitalisation de la connaissance du fonctionnement des ouvrages exploités par la Société du Canal de Provence. Il fait l'objet d'une thèse réalisée en collaboration avec l'INSA de Lyon. Le travail de thèse s'inscrit dans la théorie du Knowledge Management et vise à inciter le personnel exploitant à utiliser l'outil, à l'enrichir au fur et à mesure avec l'expérience acquise sur le terrain et à procéder à sa mise à jour régulière compte tenu de l'évolution des ouvrages. Le travail de thèse propose une analyse des traces laissées par les utilisateurs du logiciel afin de créer des indicateurs et des tableaux de bord destinés aux équipes chargées de d'optimiser en permanence l'outil afin d'en développer l'usage.

ALEX a été intégré à l'intranet de l'entreprise pendant l'année 2015. Il a été renseigné sur 5 des 10 centres d'exploitation et utilisé suivant une approche collaborative. Les informations concernant plus de 200 ouvrages sont accessibles, elles peuvent être enrichies directement par le personnel d'exploitation, puis mises à disposition après validation par des personnes désignées.

#### Projet « DRAGON »

Le projet DRAGON a été lancé en 2014 afin d'évaluer les possibilités d'utilisation des drones pour la gestion des ouvrages hydrauliques. Ce projet a été centré sur les 3 axes de réflexion suivants :

- Les relevés de données sur les canaux,
- La surveillance et la recherche de désordres sur les digues,
- La recherche de fuites sur les réseaux de distribution d'eau.

En 2015, les premières expérimentations de mesure des hauteurs de sédiments et végétaux aquatiques dans les cuvettes sans vidange ont été initiées sur celle de Pourrières-Pourcieux (8 km environ). Les résultats sont encourageants et pourraient permettre de disposer d'une cartographie complète offrant des possibilités d'optimisation des programmes de maintenance.

Deux autres axes du projet DRAGON sont en cours d'avancement en partenariat avec des entreprises. Ainsi, la SCP est représentée au sein du projet DIDRO qui vise à mettre en œuvre des outils aériens pour la surveillance des digues.

Par ailleurs, fin 2015, un financement Européen a été accordé à un groupement d'entreprise afin de développer et tester des solutions de recherche de fuite sur nos réseaux. Dans le cadre de ce projet nommé WADI, la SCP servira de banc d'essai pour paramétrer des caméras hyperspectrales embarquées permettant de repérer des zones supposées de fuites sur nos canalisations.

#### Projet « PICOCENTRALE »

Ce projet a démarré en 2012, il avait pour objectif de concevoir un dispositif permettant de produire de l'énergie sur les sites distants et/ou difficiles à raccorder au réseau EDF. Une phase d'étude a été initiée pour mettre au point une turbine permettant de produire de

l'énergie électrique à partir de la charge résiduelle présente dans les canalisations. Suite à cette étude, un partenaire industriel s'est lancé dans la fabrication d'un prototype.

En 2015, des tests de performance ont été réalisés et ont permis de définir les conditions hydrauliques optimales de fonctionnement. Suite à ces essais de qualifications, il a été décidé de lancer des essais d'endurance en 2016.

#### Projet « REREC » / Valorisation du potentiel Thermodynamique des réseaux

En 2015, ces 2 projets ont connu des avancements importants :

- Le projet REREC a officiellement reçu un financement de l'ADEME pour la mise en œuvre du prototype de pompe à chaleur chez un serriste du Var.
- Les travaux menés par un stagiaire dans le cadre du second projet ont mis en évidence le potentiel thermodynamique des réseaux SCP (en particulier lorsque les débits sont importants) et ont permis de pré-identifier des industriels et des grandes surfaces susceptibles d'être intéressés par ce type de réseau de chaleur (ou froid).

#### Projet « PROVIDENCE »

Ce projet a permis le développement d'un système de potabilisation autonome par Uvc à énergie solaire adapté aux zones rurales isolées et permettant le traitement de l'eau au niveau domestique.

En 2015, ce projet s'est déployé de manière très concrète par l'installation de plusieurs versions industrielles du dispositif de potabilisation autonome « PROVIDENCE by SCP ».

### **1.6. Promouvoir le rôle et les actions de la SCP auprès de ses différents publics dans le respect de ses valeurs : *professionnalisme,, proximité et développement responsable***

#### ***La SCP, partenaire des acteurs de la vie locale***

- **La SCP, active dans la sensibilisation à la préservation de la ressource en eau**

Les actions de sensibilisation des jeunes générations à la préservation de l'environnement et à la gestion durable de la ressource en eau se sont poursuivies en 2015. Ce sont encore près de 1 300 élèves de l'ensemble de la région provençale qui ont été sensibilisés à ces problématiques. Ils ont été accueillis sur différents sites de la SCP lors de sorties scolaires, ont reçu un intervenant dans leurs classes ou encore ont visité une des EXP'EAU départementales itinérantes

Ainsi la SCP a mis à la disposition de la Communauté de Communes de la vallée de l'Ubaye l'exposition départementale « EXP'EAU DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE », à l'occasion des journées du patrimoine de pays les 20 et 21 juin.

La SCP est intervenue auprès des étudiants du BTS «gestion et maîtrise de l'eau» du Lycée d'Enseignement Agricole Privé « Fontlongue » de Miramas dans le cadre des « 3 jours de l'Eau » organisés par l'établissement du 31 mars au 2 avril 2015, durant lesquels une quarantaine d'étudiants et d'enseignants ont assisté à une présentation de la SCP et de ses activités.

Le collège d'Aups dans le Haut-Var a accueilli, parmi différents intervenants, la SCP pour un exposé sur la problématique de l'eau en Provence et l'importance d'assurer une gestion responsable et durable des ressources régionales. Ces exposés avaient pour cadre la « semaine santé/citoyenneté » organisée par l'établissement du 20 au 24 avril 2015.

- **La SCP, partenaire de la fête de la science dans les Bouches-du-Rhône**

Les 7, 8 et 9 octobre derniers, la SCP, en partenariat avec le BRGM a été présente à l'Ecole des Mines de Gardanne dans le cadre des animations prévues à l'occasion de la fête de la science. Des panneaux et films pédagogiques présentaient aux établissements scolaires du secteur (primaires et collèges) les projets innovants CANALSOL, ARK et COMETE Valensole.

- **Participation de la SCP à la Fête de l'Eau de Barjols dans le Var le 18 juin 2015**

La SCP était présente à la 23<sup>ème</sup> édition de la Fête de l'Eau, organisée à Barjols par la Maison Régionale de l'Eau le 18 juin dernier, et a accueilli sur son stand les nombreux élèves de la région provençale, venus présenter leurs travaux de restitution sur le thème de la préservation des milieux aquatiques.

- **Partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) : la solidarité aval-amont pour préserver le futur**

En 2015, la solidarité aval-amont dans le cadre de la convention entre la SCP et le PNRV, s'est illustrée au travers de la participation financière à la construction de nouvelles stations d'épuration afin de contribuer à la préservation de la qualité de la ressource en eau. Dans ce contexte, deux nouvelles stations d'épuration ont été inaugurées : celle de Vinon-sur-Verdon le 22 septembre en présence de M. Claude Cheilan, maire de Vinon, M. Olivier Audibert-Troin, député et président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD), M. Bernard Jeanmet-Péralta, maire de Manosque et président de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon (DLVA) et M. Jacques Echalon, vice-président de la DLVA. Le 7 décembre 2015, c'est la station d'épuration de la commune de Saint-Jurs qui a été inaugurée par son maire, Mme Danielle Urquizar.

- **La SCP et l'association Solidarité Eaux Sud signent une convention de partenariat : un geste pour l'accès à l'eau en Afrique, un geste pour l'environnement et un nouveau service pour les clients de la SCP**

Dans le cadre de la mise en place de la facture électronique, la SCP a décidé de reverser deux euros à l'association Solidarité Eaux Sud (SES) pour chaque souscription. Le but est double : appuyer l'engagement de la SCP auprès de cette association et inciter les clients à souscrire à ce nouveau service, qui permet d'utiliser moins de papier.

L'association SES intervient à l'international pour soutenir le développement des communautés rurales du Sud, particulièrement en Afrique, en améliorant leur accès à l'eau. Pour la deuxième année consécutive l'association utilisera ces fonds pour contribuer au financement au projet d'alimentation en eau de la commune de Tangaye au Burkina-Faso.

Par ailleurs, l'association SES et la SCP ayant la volonté réciproque d'associer leurs compétences et moyens lors de certaines actions menées à l'international, une convention de partenariat entre les deux structures a été signée le 23 mai 2015 entre M. Bruno Vergobbi, directeur général de la Société du Canal de Provence (SCP), et M. Michel Ducrocq, président de l'association SES.

***Les manifestations organisées par la SCP : inaugurations et visites de chantiers sur les ouvrages***

- **Visite de chantier du barrage Zola**

La SCP a organisé une visite du chantier de rénovation du barrage Zola le 1<sup>er</sup> juin 2015. Plus de 110 personnes ont assisté à la présentation du programme des travaux, dont l'objectif est de pérenniser le dispositif de vidange du plan d'eau et d'améliorer l'accès au barrage afin d'en faciliter l'exploitation et la maintenance. Ces travaux auront des effets positifs sur l'environnement et la biodiversité.

- **La SCP et le CEA ont officiellement inauguré les travaux réalisés sur le site de Cadarache le 16 juin 2015**

Les travaux sur le site de Cadarache, entièrement autofinancés par la SCP, ont débuté en 2011 pour alimenter en eau le chantier d'ITER et se sont poursuivis par la mise en place effective de la desserte du CEA qui s'est achevée à la fin de l'année 2014.

Ce chantier a représenté un véritable challenge pour la SCP. Avec des enjeux techniques difficiles, ces travaux de grande ampleur ont été réalisés de manière à ce que le système de refroidissement puisse fonctionner de façon sécurisée, sans énergie, uniquement en gravitaire. La SCP a aussi dû faire face à des contraintes de sécurité et d'organisation très importantes. En effet, les travaux ont été exécutés pour l'essentiel directement sur le site de Cadarache ce qui a nécessité une grande adaptabilité des équipes en terme de respect de la sécurité.

Ce projet constitue un axe de développement important pour la SCP : en effet, le débit total souscrit est de 3 880 l/s pour une consommation annuelle prévue de 49 Millions de m<sup>3</sup>. Avec une prise à plus de 10 mètres de profondeur, les travaux permettent l'alimentation de trois installations du CEA ainsi que de la future usine de potabilisation. Plusieurs kilomètres de conduites et trois postes de livraison ont été nécessaires. Les délais de réalisation des travaux ont été tenus et c'est une grande fierté pour la SCP d'avoir œuvré au côté du CEA en accompagnement des projets des réacteurs Jules Horowitz et ITER.

- **La SCP inaugure le surpresseur de Plan-du-Pont, sur la commune de Hyères**

Dans un contexte de renforcement et de sécurisation de l'alimentation en eau du littoral varois à l'Est de Toulon, la Société du Canal de Provence a inauguré le mardi 20 octobre 2015, le nouveau surpresseur au lieu-dit « Plan-du-Pont », sur la commune de Hyères, en présence de M. Jean-Pierre Giran, Député-maire de Hyères, M. Jean-Guy Di Giorgio, administrateur de la SCP, Vice-Président du Conseil départemental du Var et Mme Mireille Peirano, Vice-présidente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

***La SCP et le partage de son expertise dans le domaine de l'eau, de l'irrigation et de l'agronomie***

Chaque année, la SCP accueille un grand nombre de visiteurs au siège au Tholonet. Parmi eux, en 2015, des clients (les vigneronns de la cave coopérative du Roy René à Lambesc, ...), des partenaires (Bureau de la Chambre Régionale d'Agriculture...), des délégations étrangères, etc...

### **En France**

- **La SCP a participé au séminaire de restitution du programme de recherche APMed, à l'Agropolis International de Montpellier en juin 2015**

Ce colloque traitait de la thématique du bon usage de l'eau dans les vergers de pommiers et pêchers en zone méditerranéenne. La SCP a réalisé une conférence sur le thème du « modèle provençal de gestion de l'eau agricole », qui présente l'histoire des aménagements hydrauliques en Provence et la problématique de sécurisation de la gestion de l'eau dans la région.

- **La SCP présente au 5<sup>ème</sup> symposium « Farming Systems Design » à Montpellier en septembre 2015, organisé par la Société Européenne d'Agronomie (ESA) et Agropolis International**

Ce symposium avait pour objet de présenter l'état de l'art des concepts et méthodes utilisables en analyse et conception de systèmes agricoles. Cette journée a permis d'avoir une bonne idée de ces recherches et de leur utilisation pour accompagner la transition agro-écologique et climatique en agriculture. La SCP est intervenue sur le thème des « Enjeux et perspectives de recherche pour l'analyse et la conception des systèmes agricoles ».

- **La SCP présente au congrès international de l'irrigation et du drainage – Montpellier – octobre 2015**

La conférence « innover pour améliorer les performances de l'irrigation », organisée du 12 au 16 octobre par l'AFEID à Montpellier dans le cadre de la Commission Internationale des Irrigations et du Drainage (CIID), a été un succès, avec plus de 700 participants originaires de 63 pays. La SCP y a largement contribué tant au niveau de l'organisation que de la participation aux grands projets internationaux de développement comme le COSTEA (Comité Scientifique et Technique pour l'Eau Agricole).

Dans le cadre de cette conférence, la SCP a participé à la journée technique sur les Partenariats Publics Privés (PPP) en irrigation. Cette journée, co-organisée par l'AFEID, l'AFD et la Banque Mondiale, a été l'occasion pour BRL, CACG et SCP, de présenter ensemble le modèle français des Sociétés d'Aménagement Régional (SAR). Cette présentation, en retraçant leurs histoires parallèles, s'est attachée à montrer la robustesse et l'adaptabilité de ce modèle aux enjeux régionaux de développement économique, en général, et agricole, en particulier. L'expérience des SAR françaises, en introduction aux tables rondes, a contribué à alimenter un débat riche sur les modèles de gestion des grands périmètres irrigués et, plus généralement, la participation du secteur privé en irrigation. La journée a été présidée par M. François Brelle, alors directeur technique ingénierie de la SCP et président de l'AFEID. Elle a rassemblé presque 200 personnes, bailleurs de fonds, décideurs, hauts fonctionnaires et ingénieurs-conseils africains, sud-américains, asiatiques et européens.

- **La SCP à la Journée technique de l'eau organisée par l'ASTEE**

La SCP était présente jeudi 19 novembre à la journée technique organisée par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) sur le thème de la « Protection de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions diffuses ».

Cette journée avait pour objectif d'identifier les difficultés, besoins et leviers d'action des collectivités dans la gestion des pollutions diffuses pour protéger la ressource en eau. Aux côtés du BRGM, la SCP a présenté le projet COMETE : Contribution à la COmprehension des MEcanismes de TransfErt des produits phytosanitaires au sein des entités hydrogéologiques du Plateau de Valensole (Alpes de Haute-Provence).

### ***A l'international***

- **La SCP au Forum mondial de l'eau en Corée du 12 au 17 avril 2015**

Une forte présence française a été notée avec de nombreuses délégations d'entreprises et de collectivités en charge des services de l'eau et de l'assainissement pour ce 7<sup>ème</sup> forum de l'eau. Très impliquée dans la précédente édition qui s'était déroulée à Marseille en 2012, la Société du Canal de Provence ne pouvait être absente et a participé à de nombreuses sessions. Elle y a notamment présenté les « modalités comparées de la gestion intégrée de la ressource Durance-Verdon et Garonne-Neste ». Elle est également intervenue comme rapporteur de l'atelier « changement climatique et sécurité alimentaire » et sur le thème « qualité de l'eau d'irrigation » et dans une table ronde improvisée « adaptation au changement climatique ».

- **La SCP participe à un atelier régional sur la réutilisation des eaux usées à Tlemcen en Algérie**

L'Institut méditerranéen de l'eau (IME), ONG créée en 1982 avec pour mission le développement de la coopération inter-méditerranéenne entre professionnels de l'eau et de l'assainissement, et dont la SCP est membre, a organisé un atelier, regroupant 400 participants et des intervenants de plusieurs pays, le 3 mai 2015 sur la réutilisation des eaux usées. La SCP est intervenue pour présenter un retour d'expérience et une analyse de quatre projets de réutilisation d'eaux usées qu'elle a accompagnés dans le bassin méditerranéen : périmètre de polyculture de Settat au Maroc, golf de Bonifacio en Corse du Sud, périmètres maraîchers de la vallée du Jourdain et plaine agricole de Moissac-Bellevue, dans le Var.

- **La SCP participe au séminaire sur la sécurité des barrages au Maroc**

Si le souci de la sécurité des barrages était toujours présent au Maroc, il n'était pas encore encadré par un dispositif juridique, législatif et réglementaire. Le Ministère chargé de l'Eau, qui a entrepris d'agir en ce sens, a organisé un atelier sur la sécurité des barrages avec l'Institut Méditerranéen de l'Eau (IME). Cet atelier s'est déroulé, le mardi 3 mars à Rabah, en présence de Mme la Ministre marocaine chargée de l'eau, de l'ambassadeur du Royaume d'Espagne, du secrétaire Général de la commission internationale des Grands Barrages (CIGB), du président du comité marocain des barrages (CMB), des représentants d'EDF, des experts espagnols de l'IME et de la SCP. Plus de 150 personnes ont assisté à cet atelier. La SCP a présenté le cas spécifique des petits barrages.

### ***L'accueil de délégations étrangères***

Au-delà des relations contractuelles que la SCP peut entretenir avec différents partenaires à l'international, elle invite elle-même régulièrement des délégations pour des échanges d'expérience et de bonnes pratiques.

- **La SCP a accueilli une délégation de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) le 21 avril 2015**

La Société du Canal de Provence a reçu en visite cette délégation de passage en France dans le cadre d'un study-tour organisé par l'Office International de l'eau.

L'ABV était en passe d'instaurer pour l'ensemble du Fleuve Volta et pour les 6 pays membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo) une charte internationale de l'eau, ayant pour but de formaliser juridiquement le partage de l'eau et la gestion de la

ressource. La SCP a été choisie pour mettre en exergue son savoir-faire et son retour d'expérience sur la mise en place d'un tel document, notamment autour des fleuves Sénégal et Niger.

- **La SCP reçoit la délégation jordanienne de la Jordan Valley Authority (JVA)**

En mai 2015, la SCP a reçu dans son enceinte une délégation de la JVA. La SCP et la JVA entretiennent une relation depuis plus de 20 ans, avec de nombreux projets réalisés notamment sur le grand ouvrage du « King Abdullah Canal » et dans l'accompagnement des agriculteurs de la vallée du Jourdain. L'invitation de cette délégation a été l'occasion de présenter notre savoir-faire au Secrétaire Général et à son premier adjoint, puis de renforcer notre partenariat avec l'organisation non-gouvernementale MIRRA, également présente pour l'occasion.

- **La SCP a reçu une délégation sénégalaise dans le cadre du partenariat durable entre la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal (SAED), et les Sociétés d'aménagement régional (SCP, BRL ingénierie, CACG)**

Le partenariat entre les différentes sociétés s'est matérialisé suite à la signature d'une convention en avril 2015 qui est axée autour de 4 thèmes principaux : la gestion administrative et financière d'une société d'aménagement, l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, la structuration de filières agricoles et agroalimentaires et le conseil et l'assistance aux collectivités locales. Les 17 et 18 septembre 2015, la délégation a rencontré la direction et les collaborateurs de la SCP au cours de plusieurs ateliers thématiques.

- **Une délégation dominicaine accueillie à la SCP en septembre 2015**

Du 7 au 11 septembre 2015, la SCP a reçu une délégation dominicaine en charge du programme Plan Sierra, qui vise à reboiser et préserver les bassins versants du Nord du pays menacés par la déforestation, l'élevage intensif et des pratiques agricoles érosives et à accompagner la mise en place de pratiques forestières et agricoles respectueuses de l'environnement pour reconquérir la qualité de l'eau des rivières, tout en améliorant le développement d'activités économiques.

***La SCP présente sur les foires et salons***

**Une présence territoriale en lien avec notre raison d'être...**

- **La SCP présente à la Foire Internationale de Marseille**

Du 25 septembre au 5 octobre 2015, la Société du Canal de Provence a participé à la 91<sup>ème</sup> édition de la Foire internationale de Marseille. Les visiteurs ont pu y découvrir ou redécouvrir la gestion de l'eau en Provence, les activités et services proposés par la SCP, s'informer sur le service de l'eau et les services proposés par la Société, avec pour nouveauté cette année, la projection en exclusivité d'un film sur les aménagements du canal de Provence vus du ciel en ultra haute définition.

**Une présence pour conseiller nos clients, en allant à leur rencontre...**

- **La SCP au Salon international de l'agriculture de Paris**

La SCP était présente au Salon de l'agriculture aux côtés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Coop de France, en février 2015, au cours de deux journées consacrées à l'eau et l'agriculture sur le stand régional.. M. Michel Vauzelle, président de la Région, M. Claude Rossignol, président de la Chambre régionale d'agriculture, et M. André Bernard, président



de la Chambre d'agriculture de Vaucluse, ont chacun relevé le caractère indispensable de l'irrigation pour l'agriculture provençale et l'importance des réseaux d'irrigation dans notre région.

- **La SCP présente à l'édition 2015 du salon HydroGaïa**

Pour la troisième fois, la Société du Canal de Provence a participé les 27 et 28 mai 2015 au salon international de l'eau HydroGaïa à Montpellier. Evènement incontournable pour les professionnels de la filière Eau, ce salon attire plus de 3 500 participants issus de 25 pays différents. Ce fut l'occasion de présenter les activités et prestations que la Société peut proposer en matière d'ingénierie et de conseil. La SCP y a également présenté le projet humanitaire d'installation de l'appareil « Providence by SCP » ainsi que les projets CanalSol, AgroSys, ElsaPact. Elle a animé une conférence sur le thème « 40 ans d'innovation et d'amélioration continue pour une gestion des systèmes hydrauliques complexes et économes en eau ».

- **En novembre, la Société du Canal de Provence était présente au salon SITEVI de Montpellier**

Du 24 au 26 novembre, la Société du Canal de Provence a participé à l'édition 2015 du salon SITEVI à Montpellier, salon international des équipements et savoir-faire pour les productions vigne-vin, olive et fruits-légumes.

Cette participation a constitué une opportunité de rencontrer et présenter les offres et compétences de la SCP en matière d'irrigation et d'accompagnement des agriculteurs aux acteurs clés et professionnels du secteur, lors de cette manifestation qui rassemble tous les 2 ans près de 50 000 visiteurs.

La SCP et les représentants des interprofessions de la vigne et de l'arboriculture ont co-animé une conférence sur la thématique suivante : « Accompagner la mutation et le développement du vignoble et de l'arboriculture en région provençale par une meilleure maîtrise de la ressource en eau : perspectives d'aménagements hydrauliques, partenariats et innovations dans un contexte de changement climatique ».

### ***La SCP et le patrimoine culturel régional***

- **500 scouts mobilisés pour Sainte-Victoire**

Dans le cadre d'actions de protection de l'environnement, 500 Scouts et Guides de France ont participé à la protection de la forêt méditerranéenne et à la restauration d'espaces sinistrés par les incendies en février 2015. En tant que gestionnaire d'ouvrages, la SCP a proposé une action, en partenariat avec le Grand Site Sainte-Victoire et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône : le nettoyage de l'ancien canal Zola qui acheminait les eaux de l'Infernet à la ville d'Aix. Le samedi 7 février, ce sont donc 89 scouts, de 8 à 17 ans, qui ont participé au débroussaillage de plus de 200 m de canal à ciel ouvert, l'opération consistant à remettre en valeur cet ouvrage hydraulique fréquenté par de très nombreux promeneurs.

### ***La SCP au cœur des enjeux environnementaux***

- **Présence de la SCP à MEDCOP21**

Les 4 et 5 juin 2015, la SCP a participé à la MEDCOP21, évènement organisé à Marseille en amont de la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) qui s'est déroulée à Paris du 30 novembre au

11 décembre 2015, et dont l'objectif était la construction d'un Agenda Positif Méditerranéen en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

En présence de M. François Hollande, les acteurs du pourtour méditerranéen, ont pu se rencontrer pour initier une dynamique pérenne à l'échelle méditerranéenne. La SCP est intervenue dans le cadre de la thématique « Gestion durable et intégrée des ressources en eau ». Dans un contexte de raréfaction de l'eau, de perturbation des milieux aquatiques et d'augmentation des risques de crues et d'inondations, il faut aujourd'hui trouver le bon équilibre entre un juste partage de la ressource et la prise en compte des enjeux écologiques. La SCP a ainsi présenté une conférence sur « les solidarités entre usages et entre territoires » et, en binôme avec l'Association des Arrosants de la Crau, un exposé autour du thème « Irrigation et production d'énergie, intérêt d'une approche intégrée ».

- **Présence de la SCP à COP 21 en décembre 2015**

La SCP, en collaboration avec l'AFEID et l'IRD, a organisé un débat le 9 décembre sur le stand de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au Grand-Palais dont le thème était le suivant : « le développement des territoires irrigués en Méditerranée et celui des activités agricoles qui leur sont liées interrogent sur l'offre de formations professionnelles et universitaires nécessaires pour l'accompagner ». Il faut en effet former les générations actuelles et futures en leur donnant les outils d'analyse et de compréhension des dynamiques à l'oeuvre, ainsi que les outils d'intervention qui leur permettent d'agir.

Ce débat a constitué les prémices d'un séminaire prévu d'ici la MedCOP22 en mai 2016 au Maroc, qui réunira une cinquantaine de responsables d'organisations d'irrigants, gestionnaires d'aménagements, représentants d'institutions de gestion de l'eau agricole, d'enseignants et de chercheurs pour jeter les bases de ce qui pourrait être un cadre de formation renouvelé.

## **II – LE SERVICE DE L'EAU DE LA CONCESSION REGIONALE**

### **2.1. Les volumes consommés**

L'année 2015 a été marquée par une pluviométrie assez faible, inférieure à la moyenne interannuelle mesurée sur les trois sites de BIMONT, TRAPAN dans le Var et LA LAYE dans les Alpes de Haute Provence. De plus les mois d'avril et mai ont été très secs et les deux mois de juillet et août également. Seul, un épisode pluvieux significatif survenu mi-juin a interrompu cette sécheresse qui reste néanmoins assez fréquente et typique des régions au climat méditerranéen.

Conséquence d'une année sèche, les volumes distribués en 2015 sont en hausse de 7.7 % par rapport à 2014. Il s'agit d'une augmentation nette après les deux années 2013 et 2014, durant lesquelles les consommations ont été les plus faibles de la dernière décennie, comme l'indique le graphique ci-dessous.

Cette augmentation se répartit sur les usages ruraux de la façon suivante :

- 20 % pour l'irrigation agricole,
- 10 % pour l'arrosage,
- 4 % pour les usages domestiques.

Au niveau de l'arrosage on notera que les consommations des golfs sont en augmentation de 11.5 %.

Toutefois, nous observons un léger fléchissement (-3 %) pour les « Eaux Brutes Professionnelles ».

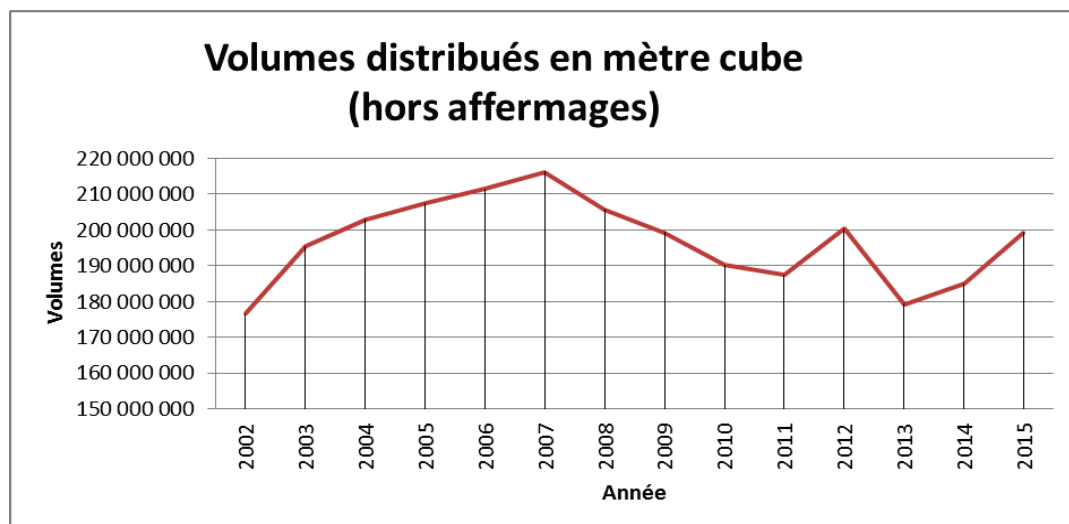
Les volumes urbains et industriels apparaissent également en hausse de 4 % pour les volumes urbains et de 7 % pour les volumes industriels.

Ainsi, tous les usages progressent hormis, et pour la deuxième année consécutive, les contrats « Eaux Brutes Professionnelle ». Ces contrats semblent particulièrement touchés par les conditions économiques actuelles, peu favorables.

Le tableau suivant récapitule par usages les volumes livrés en 2014 et 2015 :

<b>CONCESSION REGIONALE</b>			
<b>NATURE</b>	<b>VOLUMES LIVRES en m<sup>3</sup></b>		<b>2015/2014</b>
	<b>en 2014</b>	<b>en 2015</b>	
Usages ruraux	60 204 985	68 958 729	15 %
Eaux d'Irrigation Agricole	32 304 075	38 764 168	20 %
Eaux d'Arrosage	22 530 545	24 744 335	10 %
Eaux Brutes Domestiques	3 363 329	3 510 753	4 %
Eaux Brutes Professionnelles	2 007 036	1 939 473	-3 %
Usages industriel et urbain	86 203 800	90 845 973	5 %
Eaux Industrielles – Eaux Entreprises	39 401 193	42 341 649	7 %
Eaux Urbaines – Eaux Collectivités	46 802 607	48 504 324	4 %
<b>Total livraison SCP</b>	<b>146 408 785</b>	<b>159 804 702</b>	<b>9 %</b>
<b>DIVERS</b>			
Transport, Secours, Incendie et divers hors contrats.	38 542 155	39 467 145	2 %
<b>Total général</b>	<b>184 950 940</b>	<b>199 271 847</b>	<b>7.7 %</b>

Le tableau qui suit illustre l'évolution des volumes distribués depuis 2002 :



## 2.2. La progression des surfaces équipées en concession

Les surfaces équipées sur la concession atteignent 84 983 hectares. En 2015, 234 hectares supplémentaires ont été équipés soit une évolution de 0.27 % de la surface équipée, principalement située sur le département de Vaucluse.

Le tableau suivant récapitule les surfaces par départements et par périmètres.

Surfaces équipées	Département				Total
	Alpes de Haute-Provence	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	
Sud-Luberon-Calavon				13 855	13 855
Vinon Gréoux	894		829		1 723
Rians Ginasservis			2 470		2 470
Jouques		458			458
Aix Ouest - Aix Nord		13 471			13 471
Marseille Nord		5 204			5 204
Berre		7 442			7 442
Trévaresse		7 126			7 126
Toulon Ouest		208	4 582		4 790
Toulon Est			8 859		8 859
Fréjus			3 904		3 904
Bassin supérieur de l'Arc/St-Maximin		2 755	2 417		5 172
Auriol Marseille Est		3 049			3 049
Valensole	3 002				3 002
Montmeyan			529		529
Moyenne Durance	623				623
Manosque	2 658				2 658
Verdon/Saint-Cassien			648		648
<b>Ensemble</b>	<b>7 177</b>	<b>39 713</b>	<b>24 238</b>	<b>13 855</b>	<b>84 983</b>

L'évolution des superficies équipées depuis l'année 2002 s'établit comme suit :

Année	2002 à 2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Superficie en ha	896 en moyenne	278	372	722	828	340	234

Les 234 ha de nouvelles souscriptions pour l'année 2015 correspondent à des extensions des réseaux existants avec des opérations sur des superficies moyennes, dont 175 ha sur les réseaux de Vaucluse.

### 2.3. Les points de livraison gérés par la SCP en 2015

Sur l'année 2015, le nombre de points de livraison (postes, bornes ou poteaux) facturés sur les réseaux concédés a progressé de 841.

Toutefois ce chiffre inclus 357 poteaux dédiés à la Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI), transférés aux collectivités concernées en 2014 et 2015 par les départements des Bouches du Rhône (261) et du Var (96). Ces poteaux étaient donc déjà facturés et ne constituent pas une réelle augmentation de l'activité.

#### Répartition des points de livraison par réseau ou aménagement :

RESEAU / AMENAGEMENT:	2014	2015
Aix-Ouest, Nord et Sud - Bassin Supérieur de l'Arc/St-Maximin - Trévaresse - Marseille Nord - Marseille Est – Saint-Marc-Jaumegarde	35 301	35 763
Berre	5 791	5 883
Littoral Varois (Toulon – Hyères – Fréjus)	12 003	12 161
Canal Maître et Vinon-sur-Verdon	2 027	2 058
Manosque	2 003	1 993
Valensole	185	193
Montmeyan	37	39
Moyenne Durance	274	264
Vaucluse : Bas Calavon - Sud Luberon	3 696	3 804
Totaux	61 317	62 158

Le tableau suivant répartit ces points de livraison par type de contrats :

Type de contrat	2014	2015
Arrosage	31 621	31 901
Irrigation agricole	11 677	11 726
Eaux Brutes Domestiques	15 706	15 802
Eaux Brutes Professionnelles	1 088	1 110
Poteaux et postes incendie	1 225	1 619

On compte 280 points de livraison supplémentaires pour l'arrosage, provenant en particulier la « montée en puissance » de la liaison Verdon/Saint-Cassien (148 postes) et de diverses extensions dans le département de Vaucluse.

Parmi les contrats d'irrigation agricole sur l'ensemble de la concession, 142 sont souscrits au tarif « Irrigation avec Effacement de Pointe - IEP » au 31 décembre 2015 (109 au 31 décembre 2014).

Pour mémoire, ce contrat peut être souscrit jusqu'au 15 juin de l'année afin de permettre aux agriculteurs d'adapter leur contrat le plus tard possible au type de culture mise en place.

Nous rappelons que en contrepartie de ce tarif particulièrement intéressant (réduction de 40 % sur l'abonnement et réduction pouvant aller jusqu'à 50 % sur le prix du m<sup>3</sup>), les bornes concernées ne doivent pas être utilisées durant la période estivale (du 15 juin au 15 septembre) et il est demandé aux bénéficiaires d'effectuer un auto-relevé d'index au 15 juin. Ce tarif représente le tiers des contrats « Irrigation agricole » du plateau de Valensole, soit 41 contrats sur 128 (33 contrats sur 120 en 2014). Ce qui témoigne du beau succès de cette formule avantageuse en particulier sur cet aménagement.

A la forte hausse des souscriptions de postes et poteaux incendie (394 poteaux) déjà citée sur les départements des Bouches du Rhône et du Var, il convient d'ajouter 76 poteaux destinés à la lutte DECI facturés aux Conseils Départemental de Vaucluse et qui seront cédés aux communes au cours de l'année 2016.

#### **2.4. Evolution des barèmes**

La formule de révision est désormais identique pour tous les usages, exceptés pour quelques derniers contrats « Eaux à Usages Divers » et « Eaux pour la protection Incendie » sur certains aménagements tels que Valensole et le Vaucluse.

L'augmentation tarifaire 2014-2015 a été de 0.31 %.

Soulignons que la nouvelle formule de révision des barèmes, établie lors de la refonte des Conditions Générales, a permis de modérer l'augmentation tarifaire atteignant ainsi l'objectif fixé.

#### **2.5. Evolution des recettes sur la concession :**

Les recettes globales progressent de 4.6 % par rapport à 2014, tandis que les volumes distribués augmentent de 7.7 % sur l'ensemble des aménagements comme cela a été dit ci-avant. En cette année sèche, les volumes agricoles progressent de 20 % ce qui conduit à une augmentation des recettes de 11 %.

Pour les contrats « Eaux Brutes Professionnelles », et comme cela a déjà été signalé, on constate une baisse conjuguée des recettes et des volumes de 3% qui s'explique par les effets de la conjoncture économique actuelle dans la région.

**LES RECETTES (en €)**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2015/2014</b>
<b>1 - CONCESSIONS SCP</b>			
<u>Usages ruraux</u>	31 016 597	32 732 667	5 %
- Eaux d'Irrigation Agricole	6 919 045	7 672 981	11 %
- Eaux d'Arrosage	13 078 512	13 933 749	7 %
- Eaux Brutes Domestiques	9 361 585	9 516 239	2 %
- Eaux Brutes Professionnelles	1 657 455	1 609 698	-3 %
<u>Usages industriel et urbain</u>	42 012 692	43 722 069	4 %
- Eaux industrielles – Eaux Entreprises	17 951 578	18 869 169	5 %
- Eaux urbaines – Eaux Collectivités	24 061 114	24 852 900	3 %
<b>Total livraison SCP</b>	<b>73 029 289</b>	<b>76 454 736</b>	<b>5 %</b>
DIVERS Transport, Secours, Incendie et divers hors contrats.	5 987 949	6 224 852	4 %
<b>Total général</b>	<b>79 017 238</b>	<b>82 679 588</b>	<b>4.6 %</b>

**2.6. Les dessertes urbaines**

Le tableau suivant résume l'évolution des dessertes urbaines en termes de débits souscrits, de volumes livrés et de recettes. Les valeurs citées intègrent les secours.

<b>EAUX URBAINES</b>				
		<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Variation 2015/2014</b>
Nombre de clients		63	63	
Débits souscrits	Eau brute l/s	4 591	4 767	+ 176
	Eau potable l/s	1 174	1 136	- 38
	Total l/s	5 765	5 903	+ 138
Volumes livrés	Mm <sup>3</sup>	46.8	48.2	+ 1.4
Recettes	M€	25.6	26.4	+ 0.8
Variation des tarifs (n/n-1)		+ 0.28 %	+ 0.31 %	

L'augmentation des souscriptions en eau brute est liée au démarrage des nouveaux contrats souscrits par Venelles et surtout par le SEVE pour alimenter l'usine du Muy sur la liaison Verdon/Saint-Cassien.

Sur l'eau potable la baisse est liée à l'ajustement demandé par deux collectivités (Bandol et Sanary dans le Var) dont les ressources locales abondantes sont privilégiées au détriment de la ressource Verdon. Deux contrats (Evenos dans le Var et Aix Mérindole) ont fait l'objet d'un transfert vers le nouveau contrat "eaux collectivités" plus adapté aux petites souscriptions. L'augmentation de 3 % des volumes livrés se répartit pour environ un tiers en eau potable et deux tiers en eau brute. Aucune tendance générale à la hausse et ou à la baisse ne se dégage, les variations restant très liées au contexte local. Globalement, l'année 2015 génère une augmentation des recettes urbaines légèrement supérieure à 3 %.

## 2.7. Les dessertes industrielles

Le tableau suivant résume l'évolution des dessertes industrielles en termes de débits souscrits, de volumes livrés et de recettes. Les valeurs citées intègrent les secours.

<b>EAUX INDUSTRIELLES</b>			
	2014	2015	Variation 2015/2014
Nombre de clients	31	31	
Débits souscrits l/s	5 096	8 682	+ 3 586
Volumes livrés Mm <sup>3</sup>	39.2	42.0	+ 2.8
Recettes M€	18.5	19.6	+ 1.1
Variation des tarifs (n/n-1)	+ 0.28 %	+ 0.31 %	

L'augmentation conséquente des souscriptions provient pour l'essentiel du démarrage du contrat d'alimentation du CEA Cadarache et du contrat de sécurité de la centrale de Provence d'UNIPER. On constate une stabilité des consommations des gros clients industriels, l'augmentation de 7 % des volumes livrés étant essentiellement liée au fait qu'en 2015 la centrale thermique de Gardanne a fonctionné normalement alors qu'en 2014 des mouvements sociaux avaient entraîné de longs mois d'arrêt. Au final l'année 2015 a généré une augmentation des recettes industrielles de pratiquement 6 %.

## 2.8. La vie des contrats

### Dans les Bouches-du-Rhône

En août 2015, la commune de Peyrolles a subi un incident sur le forage constituant sa ressource principale, en raison d'une baisse notable de la nappe d'accompagnement de la Durance. La commune a demandé à la SCP une fourniture d'eau de substitution temporaire par la ressource Verdon. Pour ce faire, un raccordement provisoire a été mis en place permettant d'alimenter une station mobile de potabilisation en amont du réservoir communal. Au bout d'une dizaine de jours, la commune a pu réutiliser sa ressource propre. Afin de conserver la sécurisation apportée par la ressource Verdon, la commune a souscrit un contrat d'alimentation en eau en secours sur 5 ans.



Un nouveau poste Eaux Urbaines a été installé pour alimenter la station de production d'eau potable de la future piscine intracommunautaire du Pays d'Aix située au niveau du plateau sportif de Venelles.

Un avenant au contrat de fourniture d'eau brute desservant la commune de Simiane a entériné l'adhésion de celle-ci au Syndicat Intercommunal du Bassin Minier (SIBAM) à partir de juillet 2015. Ce transfert au SIBAM laisse inchangés les débits souscrits.

La commune d'Eguilles a renouvelé son contrat d'eau avec une souscription de débits légèrement à la baisse.

Enfin, les contrats avec les communes de Cabriès, Lambesc et Venelles village ont été reconduits à l'identique.

#### Dans les Alpes de Haute-Provence

L'offre de service IEP pour l'irrigation des cultures d'hiver, le blé dur en particulier reste très appréciée et conduit à déplacer, en l'avançant dans la saison, la période de forte sollicitation des réseaux pour l'agriculture. Rappelons que l'état des lieux de l'irrigation provençale réalisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale d'hydraulique agricole (SRHA) a montré que le plateau de Valensole est une des rares petites régions agricoles de PACA où les surfaces irriguées augmentent au cours des 10 dernières années.

#### Dans le Vaucluse

L'intégration de la concession départementale de Vaucluse à la concession régionale conduit au lancement d'un programme d'investissement prévu de 40 Millions d'Euros sur 10 années qui va se dérouler au rythme de 4 Millions d'Euros par an, au bénéfice de l'agriculture et des territoires du Luberon. Un programme dédié, arrêté en concertation étroite avec le Conseil départemental de Vaucluse et discuté avec l'ensemble des acteurs concernés, a été défini et démarré en 2015. Dans ce cadre, la première phase de l'aménagement de Vaugines-Cucuron a été réalisée et sera mise en service en 2016.

#### Dans le Var

Des baisses de souscriptions sont à noter sur le secteur de Toulon Ouest alimenté par la station de traitement d'Hugueneuve. Les communes de Bandol et de Sanary ont baissé leur souscription de près de 20% par avenant afin de réduire le coût des achats d'eau tout en privilégiant les prélèvements dans les ressources locales.

Pour la troisième année consécutive, la ville de Toulon optimise ses achats d'eau à la SCP au tarif Complément de Ressource afin de réduire ses prélèvements dans la ressource de Carcès considérée en déficit quantitatif.

Dans le cadre du Projet Vidauban – Sainte-Maxime la SCP et le SIDECM ont signé un nouveau protocole de gestion coordonnée des ressources qui fixe le cadre général de la vision à long terme du syndicat et de la société. Sur ces bases un nouveau contrat entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **2.9. Les partenariats avec le Parc naturel régional du Verdon et le Parc naturel régional du Luberon**

La convention de partenariat signée en juillet 2008 pour 6 ans avec le Parc naturel régional du Verdon (PNRV) a été renouvelée en juin 2014 pour une période de 6 ans s'achevant en

2020. Elle prévoit un programme d'actions concrètes dotées d'un budget annuel de 350 000 €. Comme le prévoit la convention, la SCP aide les communes du bassin versant à financer les travaux de création ou de rénovation de leur station d'assainissement dans l'objectif d'améliorer la qualité des rejets dans les eaux du Verdon. En 2015, les communes d'Aups, Bauduen et Trigance dans le Var, ainsi que Vinon-sur-Verdon et Saint-Jurs dans les Alpes de Haute-Provence, ont bénéficié de cette aide. Le soutien financier de la SCP s'inscrit dans le cadre du principe de « solidarité aval/amont » acté dans son contrat d'objectif. Par ailleurs, le fonds d'aide au conseil, qui prévoit d'appuyer le parc naturel régional ou les communes adhérentes dans un certain nombre de leurs missions, a été activé dans les domaines de l'hydrogéologie, l'hydraulique agricole gravitaire, l'assainissement, la pédologie et l'ingénierie environnementale. Enfin, la SCP a activement participé aux travaux de la Commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer et mettre en œuvre le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Verdon approuvé en 2014, ainsi qu'à ceux de la commission « Eau » du PNR.

La SCP est par ailleurs très impliquée aux côtés du PNR du Verdon, de La Chambre d'Agriculture et des organisations agricoles dans la conduite d'un programme pilote intitulé « Regain », visant à accompagner la mutation des pratiques agricoles des exploitations du plateau de Valensole pour les rendre plus respectueuses de l'environnement en général, et de la qualité des eaux en particulier. Le programme Regain fait partie des projets de recherche-développement mis en œuvre par la chaire d'entreprise AgroSYS de Montpellier SupAgro visant à initier une « *ingénierie pour des agrosystèmes durables* » et dont la SCP est membre fondateur. L'année 2015 a permis la réalisation d'un nombre conséquent d'études et essais sur l'irrigation, la qualité des sols, la fertilisation des céréales et les traitements du lavandin ainsi que plusieurs journées de vulgarisation des résultats de ces travaux.

A l'image de celle qui a été signée avec le PNR du Verdon, la SCP a signé en 2011 une convention de partenariat avec le **Parc naturel régional du Luberon**. Celle-ci prévoit une collaboration étroite des deux partenaires dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de l'aménagement hydraulique. En 2015, la SCP a participé aux travaux de la Commission locale de l'eau (CLE) du Calavon, animée par le parc, qui est en charge de la révision du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Calavon-Coulon.

## 2.10. Les faits marquants

Le nouveau schéma d'organisation de la SCP mis en place au mois de mars offre une meilleure lisibilité tant en interne que vis-à-vis de nos clients et partenaires. Au sein de la Direction Technique Eau cette organisation prévoit une modernisation des outils et des méthodes, ce qui valorisera le potentiel des collaborateurs. Un regroupement des 10 centres d'exploitation au sein de 6 périmètres d'exploitation plus vastes a permis par la mutualisation des moyens un renforcement des compétences. Le transfert vers les périmètres d'exploitation d'une partie des activités de maintenance s'est ainsi poursuivi à un rythme soutenu.

Par ailleurs, pour améliorer le suivi de ses activités de maintenance et de rénovation, la SCP a entamé, en 2011, un projet de remplacement de son outil de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) qui datait de l'année 2000.

Au début de l'année 2015, le nouveau logiciel (appelé MAINTA) a été mis en service auprès d'une centaine d'utilisateurs (principalement au sein des services Maintenance, Méthodes & procédés, Exploitation et Travaux & Infrastructures).

Cet outil stratégique vis-à-vis des enjeux de gestion patrimoniale du patrimoine concédé, permettra en particulier un suivi amélioré de l'inventaire. Par association avec les valeurs de rénovation, cela permettra également de mieux définir les besoins à long terme de la SCP pour la rénovation de ses ouvrages (projections statistiques de rénovation, d'où est issu le plan quinquennal de rénovation).

Parmi les situations sensibles de l'exploitation, nous signalerons en juin 2015 la dégradation de la qualité d'eau sur le canal Maître I à Rians provoquée par un éboulement survenu le 15 juin sur le canal mixte EDF/SCP. Cet événement a provoqué une augmentation inhabituelle de la turbidité sur le Canal Maître I qui a atteint environ 70 NTU au niveau du brise-charge de Rians. Une réponse rapide de l'exploitation du Canal de Provence a consisté à dévier le « bouchon » turbide jusqu'au barrage de Bimont où une dilution et une décantation ont permis son élimination, en fermant l'accès à la cuvette de Saint-Hippolyte.

Dans le courant de l'été également, quelques situations sensibles très bien maîtrisées ont été rencontrées dans les Bouches du Rhône avec la desserte en urgence de la ville de Peyrolles puis avec une succession de défaillances sur le surpresseur de Saint Hippolyte à Venelles dont le bon fonctionnement conditionne la desserte de l'ensemble du plateau de La Trévaresse.

## 2.11. Qualité des eaux

Nous signalerons essentiellement la poursuite des efforts menés par la SCP pour connaître en temps réel certains paramètres de qualités d'eau jugés sensibles. En particulier l'installation de capteurs mesurant en continu le Carbone Organique Total (COT) s'est poursuivie afin de suivre en temps réel les qualités de l'eau brute du Canal de Provence sur le littoral varois et pour la ressource de Saint-Cassien. Après l'installation d'un capteur en 2014 sur le site du barrage de Trapan, à proximité de Bormes-les-Mimosas, d'autres capteurs ont été installés en 2015 à la réserve de Bouteillère (commune de Fréjus), ainsi qu'en entrée et sortie de l'usine de traitement d'Hugueneuve (commune d'Ollioules). L'équipement du site de Chaudon (commune de Moustiers-Sainte-Marie) est également programmé.

Le COT est en effet susceptible de se détériorer lorsque les eaux sont stockées pendant des périodes significatives ou en raison des apports d'eau météoriques lors des épisodes pluvieux intenses, caractéristiques de notre climat méditerranéen. En l'absence de filière adaptée, la potabilisation de ces eaux peut s'avérer délicate et les étapes de désinfection utilisant des oxydants à base de chlore ou d'ozone sont susceptibles de générer, en réaction avec le COT, des composés indésirables strictement contrôlés. Une étude sur le comportement des eaux sur la retenue de Trapan et sur la définition de la stratégie d'utilisation de ses eaux vient également d'être lancée.

Par ailleurs, le dossier de demande d'autorisation pour les travaux de maîtrise des eaux de ruissellement sur la branche de Marseille Nord a été déposé en Préfecture des Bouches-du-Rhône. L'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux délivré le 5 février 2015 suivi des études techniques de projet réalisées au cours de l'année 2015, permettent d'envisager la réalisation de travaux en 2016.

Au niveau des ressources, la reconnaissance et la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection sur les retenues du Verdon et de Saint-Cassien ont permis de mieux réglementer les activités humaines autour de celles-ci, de façon à protéger durablement la qualité de l'eau transportée dans les réseaux de la SCP. Un projet d'installation de bouées de protection autour de la prise du Reyran (commune de Montauroux), sur la retenue de Saint-Cassien, est en cours d'étude.

Enfin, pour assurer une continuité et une homogénéité de protection administrative au titre du code de la santé publique sur l'ensemble du réseau de la concession, la procédure de mise en place de périmètres de protection pour les prises d'eau du canal de Provence lancée officiellement en 2012 s'est poursuivie en 2015. Des dossiers techniques ont été transmis aux hydrogéologues agréés par l'ARS. Après analyse de ces dossiers, une campagne de visites des ouvrages sera prochainement organisée.

### **2.12. Continuité de service**

La continuité de service fait l'objet d'un suivi régulier avec des indicateurs mesurant les durées moyennes d'interruptions du service de l'eau par client.

Les valeurs obtenues pour 2015 sont conformes aux objectifs que se fixe la SCP en la matière avec une limite de trois heures maximum d'interruption de service et donnent une durée moyenne de coupure, par poste et par an, de 2 h 52 (contre 2 h 05 en 2014 et 1 h 32 en 2013).

Outre les chômages habituels en janvier et en mars de la branche de Marseille Nord, ce sont surtout des coupures programmées et des casses de canalisation qui ont eu de forts impacts sur les clients.

### **2.13. Correctif/préventif**

Les dépenses de maintenance préventive et corrective se sont élevées à 8 Millions d'Euros cette année contre 7.7 en 2014. Il faut signaler la progression des opérations portées par le service exploitation dans cet ensemble, pour un montant de 1.6 Million d'Euros contre 1.2 en 2014. Cette évolution correspond à la démarche forte de décentralisation des prestations de maintenance vers les centres d'exploitation, démarche qui se déroulera sur plusieurs exercices.

### **2.14. La rénovation**

Les programmes de rénovation des ouvrages de la concession régionale poursuivent l'objectif d'assurer sur le long terme, la pérennité et la continuité du service de l'eau, mais aussi le maintien au nominal des performances des patrimoines concédés.

**Les dépenses de rénovation 2015** se sont élevées à 26.5 Millions d'Euros. Cette action s'intègre dans le plan quinquennal 2013-2017 et incorpore également la rénovation des ouvrages et réseaux du Vaucluse, suite à la fusion des concessions de Vaucluse et de la Région, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Un peu plus de 50 % des dépenses ont été consacrées aux opérations continues qui pèsent 13.7 Millions d'Euros.

Parmi les opérations ponctuelles marquant l'actualité 2015, citons les travaux de rénovation des réseaux en fonte grise et en amiante ciment dont les principales opérations ont été menées sur les départements du Var (La Crau), des Bouches-du-Rhône (Simiane, Bouc-Bel-Air, Trets...) et des Alpes de Haute-Provence (Manosque et Lurs-La Brillanne). Pour ce qui est de La Brillanne, des travaux sont réalisés afin de remplacer la prise actuelle de La Princesse (puits en Durance) par une prise sur le Canal de Manosque, ce qui sécurise les conditions de mobilisation de la ressource.

Rappelons que la SCP a retenu l'objectif de rénover 20 à 25 km de canalisations par an (hors grandes adductions). Pour se donner les moyens de réaliser chaque année études et travaux nécessaires, une équipe dédiée aux opérations de rénovation des réseaux a été mise en place en 2014.

Sur les grands ouvrages, de nombreuses études sont en cours, comme celles qui concernent la rénovation de l'aqueduc de Saint-Bachi, ou bien encore la rénovation des canaux.

Pour les équipements industriels, citons les travaux de rénovation de la station de potabilisation de Pourcieux, démarrés en 2015, et qui s'achèveront en 2016. La continuité du service de l'eau est assurée grâce à la mise en place d'une station de potabilisation mobile dont la SCP s'est équipée. Ces stations mobiles peuvent également être mises à la disposition des communes et permettent de mobiliser rapidement la ressource Verdon suite à une défaillance des ressources ou des installations locales. La SCP a également entrepris les travaux de rénovation et modernisation qu'exigeait l'état des stations de potabilisation de Roumoules et Puimoisson dans les Alpes de Haute-Provence. A leur terme, une seule station située sur la commune de Roumoules remplacera les deux anciennes et desservira les deux communes.

Au niveau des bâtiments, le programme de rénovation 2015 a concerné les locaux du nouveau Centre de Télégestion, déplacé au domaine Sud, ainsi que l'aménagement des nouveaux locaux du Groupe Pilotage et Coordination des Achats.

Le programme 2015 a également porté sur les études et travaux de l'importante opération de rénovation du barrage de Bimont, comprenant les ouvrages hydrauliquement associés comme le barrage Zola ou le siphon de l'Arc. Cette rénovation prévoit également les confortements nécessaires pour augmenter les volumes stockés : la retenue de Bimont fait en effet partie des réserves constituées de la SCP, à hauteur de 25 Mm<sup>3</sup>, alors qu'à ce jour, les volumes sont au maximum de l'ordre de 15 Mm<sup>3</sup>. Cette opération très importante va se poursuivre sur l'actuel programme quinquennal ainsi que sur le suivant.

### **III – LES INVESTISSEMENTS DE LA CONCESSION REGIONALE**

#### **3.1. La préparation des futurs programmes d'investissements**

Les programmes sont élaborés à partir de l'ensemble des études amont et schémas, qui permettent d'alimenter en continu un portefeuille de projets pour le moyen et le plus long terme, sur l'ensemble des territoires de la concession régionale.

Parmi les études réalisées tout ou partie en 2015, on citera plus particulièrement, pour les études de faisabilité :

- l'étude de deux extensions destinées à compléter et sécuriser l'alimentation en eau des communes de Jouques et de Peyrolles dans les Bouches-du-Rhône ; pour la commune de Jouques, les études plus détaillées et les travaux seront réalisés en 2016.
- le démarrage de l'étude de desserte de l'ensemble des zones agricoles de la commune de Pierrefeu dans le Var, en réponse aux demandes de la commune et de la profession agricole.

Pour les schémas directeurs qui concernent un ensemble territorial s'étendant sur plusieurs communes, et sur lequel un aménagement hydraulique est à définir, en totalité ou en complément d'un aménagement déjà en place, nous citerons :

- la finalisation du schéma dit « Var Est-Dracénie », qui considère à la fois des besoins en eau pour plusieurs des communes de ce territoire (Les Arcs, Draguignan, Trans, La Motte), et des besoins agricoles (La Motte, Les Arcs...). Le scénario retenu est celui d'une nouvelle infrastructure hydraulique, alimentée à partir de la liaison Verdon/Saint-Cassien, mais interconnectée à plus long terme aux ouvrages principaux de Var Est (ressource : Saint-Cassien), ce qui permettra en tant que de besoin des sécurisations.
- le schéma « Haut Var Nord-Ouest », qui concerne la totalité de ce territoire varois pour lequel l'agriculture constitue une activité économique essentielle. L'étude intègre au passage le périmètre de Montmeyan, actuellement alimenté en eau par une conduite très ancienne qui doit être rénovée. Ce schéma se poursuivra au début 2016.
- le schéma Haut Calavon, qui s'étend sur les bassins du Haut Calavon et du Lague, tous deux déficitaires en eau, sur des zones agricoles très dynamiques. Débuté en 2015, il comporte une partie état des lieux des besoins et des irrigations actuelles. Les solutions de substitution pourront se traduire par la création de petites extensions de réseaux collectifs (SCP par exemple) et la mise en place de retenues remplies hors périodes d'étiage et mobilisées en été. Le schéma s'achèvera au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Enfin, au niveau des avant-projets (AVP) qui s'inscrivent généralement en prolongement des études de faisabilité et des schémas directeurs, 2015 s'est avérée une année très riche. Nous citerons les principaux.

Sur le département de Vaucluse, dans le cadre du programme d'investissement de 40 Millions d'Euros sur 10 ans, deux avant-projets ont été engagés en 2015 :

- la deuxième tranche de l'aménagement de l'Armande : les deux premières phases avaient donné lieu à la réalisation du réseau de Peypin-d'Aigues et du réservoir des Hermitants en 2012-2013. La troisième phase se traduira par une extension de ces réseaux sur la commune de Grambois, et la sécurisation du réseau de Nagebout avec la création d'un maillage. La station de pompage de Saint-Martin-de-la Brasque sera renforcée par ajout de groupes de pompes et d'équipements associés. Il faut souligner que les résultats des enquêtes d'accueil à l'irrigation réalisées en 2015 se sont relevés très favorables, ce qui conduit à prévoir une surface équipée de 400 ha. Les premiers travaux sont programmés sur 2017-2018.
- l'opération « Tour-d'Aigues Mirabeau » : elle comprend la réalisation d'une nouvelle ligne de production et l'extension des réseaux existants. Comme sur le secteur de Grambois, les résultats des enquêtes ont été bien supérieurs aux prévisions, et se traduisent par une surface équipée de 900 ha.

Plusieurs AVP pour des ouvrages de potabilisation ont également été produits :

- la station de potabilisation de la Motte Colle Basse, située sur la commune de la Motte dans le Var : un AVP a été lancé dans le cadre d'un programme de rénovation afin d'améliorer les conditions de production pour traiter les eaux du Lac de Saint-Cassien en toutes circonstances, et pour répondre au projet de la commune de la Motte qui souhaite d'une part disposer de débits supplémentaires à partir de la station de la Motte Colle Basse et d'autre part, abandonner la production de la station de la Motte Roucas. Les travaux pourraient être éventuellement programmés sur 2016.

- les stations de potabilisation des communes de Puimoisson et Roumoules situées sur le plateau de Valensole dans les Alpes de Haute-Provence: une première phase d'AVP a conduit à prévoir le regroupement des deux stations en un ouvrage unique, tout en répondant à l'augmentation des besoins des communes et à l'amélioration des conditions de production. La future station se situera sur la commune de Roumoules, et refoulera l'eau potable vers chacun des réservoirs communaux. Les travaux sont programmés sur 2016-2017.
- la station de traitement des eaux des Barjaquets sur la commune de Rognac dans les Bouches-du-Rhône : les études d'AVP définissent le programme des travaux à engager pour garantir son bon fonctionnement pour les dix prochaines années. Les travaux sont programmés sur 2016.

Enfin, nous citerons :

- le lancement de l'AVP aval Saint-Hippolyte, destiné à préciser les caractéristiques des nouvelles infrastructures hydrauliques à développer à plus long terme vers les territoires à l'Ouest de la Région Aixoise et au Nord-Ouest de l'Etang de Berre, que ce soit pour répondre à de nouvelles demandes ou pour compléter et sécuriser les ouvrages existants, notamment grâce à l'amenée de la ressource Verdon. L'AVP s'achèvera mi-2016.
- le démarrage fin 2015 de l'AVP du réseau Le Thor-Jabron qui, grâce à une extension du réseau du Thor, participerait au maintien de l'agriculture irriguée sur la basse vallée du Jabron, cette rivière étant marquée par des déséquilibres quantitatifs en périodes estivales. L'AVP s'achèvera mi-2016.
- le démarrage de l'AVP de Cuges-les-Pins : au vu des conclusions de l'étude faisabilité, la commune a passé avec la SCP un protocole de partenariat visant à réaliser les études d'avant-projet en 2015-2016. L'objectif est d'une part d'alimenter en eau une zone agricole de 300 ha environ, pour laquelle la commune vient de lancer une démarche de ZAP (Zone Agricole Protégée), et d'autre part, de se substituer en totalité ou partiellement à des forages existants pour les besoins AEP. L'étude d'avant-projet se déroulera sur l'année 2016.

Dans le Val de Durance, le protocole d'accord signé fin 2014 entre la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération) et la SCP a permis d'engager les études et travaux nécessaires à la sécurisation des communes de cette agglomération à partir des eaux du Verdon. Le projet consiste en une extension de 11 km à partir des réseaux SCP de Vinon-sur-Verdon avec un franchissement aérien de la Durance par le futur pont qui remplacera prochainement l'ancien à la hauteur de Manosque. Le Conseil communautaire de la DLVA a délibéré en faveur de la réalisation de cet aménagement et de la signature d'une convention avec la SCP qui prévoit une fourniture d'eau de 290 l/s à l'horizon 2030. L'opération est inscrite au programme d'investissement de la SCP pour un montant de 10 Millions d'Euros avec un objectif de mise en service qui était prévu mi 2018 mais sera retardé d'un an du fait du retard pris dans le calendrier des travaux du nouveau pont sur la Durance.

Concernant la poursuite de l'aménagement du plateau de Valensole, sollicité par la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence a saisi la SCP en septembre 2013 pour lui demander « *de conduire les études préalables nécessaires au développement hydraulique du plateau de Valensole... et lui permettre de se positionner* ». Ces études ont été entreprises et finalisées en 2014. Elles ont permis d'ouvrir de nouvelles perspectives d'aménagement qui répondraient à la fois aux besoins de l'agriculture du plateau, de sécuriser l'alimentation en eau des communes, et de s'inscrire dans un cadre

financier très contraint. La SCP a engagé les études d'avant-projet du nouvel aménagement, qui seront finalisées en 2016. Elles visent à définir le schéma hydraulique et les conditions techniques et financières qui permettront à terme de doubler les surfaces irrigables et de sécuriser l'accès à l'eau des communes du plateau.

Dans les Hautes-Alpes, le Conseil départemental a sollicité la SCP pour conduire une mission d'appui technique visant à lui permettre de définir sa stratégie globale et ses priorités d'intervention à l'égard des associations gestionnaires d'ouvrages d'irrigation gravitaire (ASP) dans le département. Portée par le Département et réalisée par la SCP dans le cadre des ADTR, cette mission a mobilisé l'ensemble des acteurs concernés au cours de consultations et d'ateliers de concertation qui se sont déroulés aux quatre coins du département pendant l'été 2015. Un diagnostic global a été réalisé et présenté aux responsables de l'institution départementale ainsi que différents scénarios d'évolution. Sur cette base, une stratégie départementale est en cours de définition et devrait faire l'objet d'une présentation ouverte aux acteurs dans le courant du premier trimestre 2016.

### **3.2. La réalisation d'ouvrages nouveaux**

Comme les années précédentes, l'exercice 2015 a été marqué par des travaux importants, avec la mise en service de plusieurs ouvrages et réseaux, réalisés en conformité avec les programmes d'investissement approuvés par le Conseil d'Administration.

#### Liaisons Verdon/Saint-Cassien (VSC) et Vidauban/Sainte-Maxime (LSM)

Sur la liaison Verdon/Saint-Cassien, les travaux engagés en 2015 ont permis de compléter les équipements dans plusieurs regards de la liaison. L'objectif est de pouvoir interconnecter la liaison VSC en plusieurs points avec les adductions existantes de Var Est, ces dernières étant normalement alimentées à partir de Saint-Cassien. Ainsi, en cas de difficultés notamment qualitatives sur la ressource de Saint-Cassien, la ressource Verdon pourra être mobilisée en secours, au moins pour partie. Ce dispositif sera opérationnel d'ici l'été 2016.

Quant à la liaison Vidauban/Sainte-Maxime, elle se compose de 25 km de canalisations en DN 800 et 700 mm, associées à sept regards de sectionnement et un poste de livraison situé à proximité de la future usine de potabilisation du SIDEC des Maures (débit de 500 l/s). Elle comporte également le réservoir des Beucas (volume de 5 000 m<sup>3</sup>) ainsi que le surpresseur du Cavalier, dont le planning de réalisation est lié à l'évolution des souscriptions du SIDECM.

Les travaux des différents lots ont démarré à l'été 2015, dès que l'ensemble des financements a été obtenu. A fin 2015, les canalisations ont toutes été livrées, les travaux sous routes sont en cours (RD 74 et 72). Le franchissement des cours d'eau a été programmé en période d'étiage. Enfin, les travaux du réservoir sont très largement avancés : les voiles sont coulées et le remplissage a eu lieu, pour des essais. Le réservoir restera rempli dans l'attente de la mise en service des conduites. Les chambres des vannes ont été réalisées en juillet, et les équipements sont quasiment tous installés à fin 2015.

Il est à noter que les chantiers se caractérisent par un travail en emprises réduites, et que de nombreuses dispositions sont prises pour limiter les impacts sur le milieu naturel.



A Lurs (Alpes de Haute-Provence), une extension du réseau actuel

En 2015, les travaux lancés se traduisent par la réalisation d'une part d'une nouvelle prise sur le canal de Manosque, en lieu et place du puits de la princesse, et d'autre part d'une extension du réseau de Lurs La Brillanne, sur une cinquantaine d'hectares. La mise en service est prévue au printemps 2016.

A Gardanne et Meyreuil, la Centrale biomasse et l'extension de Belle Nuit

La Société E-on a réalisé une centrale biomasse sur le site de la Centrale Thermique de Gardanne dans les Bouches-du-Rhône. Celle-ci viendra en remplacement de l'une des tranches exploitées actuellement au charbon. Il a été demandé à la SCP d'amener les débits nécessaires à partir de ses ouvrages pour d'une part garantir les conditions de stockage du bois (hygrométrie) et d'autre part assurer la défense incendie du site en conformité avec les prescriptions des services de secours soit une quarantaine de l/s pour le stockage et environ 240 l/s pour la défense incendie, avec un réservoir de 4 000 m<sup>3</sup> utiles.

En 2014, la solution proposée par la SCP a été retenue, de préférence à un scénario « interne ». Les études et travaux ont donc été réalisés par la SCP, pour une large part en 2014, avec mise en service en mai-juin 2015. Cela s'est traduit par la mise en place d'une nouvelle infrastructure hydraulique, avec une adduction et une station de pompage associée à un réservoir.

La SCP a saisi l'opportunité de cet aménagement pour prévoir de nouvelles dessertes sur une zone qui n'avait jusqu'à ce jour pu être mise à l'irrigation compte tenu de son altimétrie : le positionnement du nouveau réservoir permettant de lever cette difficulté, les besoins du réseau dit de Belle Nuit ont été pris en compte dans le dimensionnement de l'infrastructure hydraulique. L'AVP du réseau de Belle Nuit a débuté en 2015. L'objectif est de lancer des travaux fin 2016.

A Velaux (Bouches-du-Rhône), le réseau de desserte du secteur PAEN

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la commune de Velaux ont lancé il y a plusieurs années une démarche de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur la zone du Plan de Velaux. L'objectif de cette démarche pilote, en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture, est de sanctuariser les espaces agricoles périurbains et les dynamiser à travers un programme d'action.

Le projet de réseau d'eau brute à usage strictement agricole d'Arbois Velaux (phase 2) s'inscrit dans ce programme, puisque l'accès à l'irrigation fait partie des conditions de réussite du PAEN. Il sera alimenté depuis l'aménagement hydraulique du plateau de l'Arbois dans la continuité du réseau d'Arbois –Velaux (phase 1), dont les travaux ont été réalisés ces dernières années afin d'amener la ressource en eau jusqu'à la zone PAEN.

Ce nouveau réseau assurera également un maillage avec le réseau existant de la Plaine de Méry : les fonctionnements hydrauliques en seront améliorés, ainsi que, grâce à la possibilité de faire appel à la ressource Verdon, la qualité des eaux distribuées, en cas notamment de pics de turbidité sur les eaux Durance acheminées par le Canal de Marseille.

L'étude de projet du réseau d'Arbois Velaux phase 2 s'est achevée en 2015. Des travaux préliminaires visant à augmenter la débitance du réservoir du grand Arbois ont été réalisés en décembre 2015.

Les travaux débuteront au fin 2016, après obtention des arrêtés préfectoraux de servitudes d'utilités publiques et d'occupation temporaire, et en cohérence avec le respect du calendrier écologique défini à l'issu des inventaires faune/flore.

#### A l'Est de Toulon, le surpresseur de Plan du Pont

Compte tenu de l'évolution des besoins, un vaste programme de confortement et de renforcement est engagé depuis plusieurs années afin que des débits et volumes supplémentaires puissent être transités par l'infrastructure hydraulique de Toulon Est :

- pour répondre aux demandes de plus long terme,
- mais aussi d'ores-et-déjà de court terme, en lien avec les conventions de gestion coordonnée et partenariale des ressources, signées avec le SIDEC des Maures, la Ville de Toulon, le Syndicat des Communes de l'Est de Toulon, dans l'objectif d'une sollicitation plus respectueuse des milieux et d'une optimisation partagée des grandes infrastructures hydrauliques.

Une partie de ce programme a d'ores et déjà été menée à bien. En 2014, c'est la réalisation d'un nouveau surpresseur qui a débuté, au lieu-dit Plan du Pont à Hyères, afin d'acheminer la totalité des débits nécessaires vers Trapan, même en périodes de fortes demandes.

Les travaux ont duré un peu plus d'un an, et la mise en service est intervenue en mai 2015. Il est à noter que le groupe de pompage, fabriqué sur mesure par une entreprise française, PEME GOURDIN, est l'un des plus gros sur les ouvrages de la SCP.

De plus, il sera réversible et pourra remonter des débits vers Toulon lorsque l'ensemble de l'opération Toulon Est sera achevée et il sera alors possible de mobiliser en secours tout ou partie des volumes de la réserve de Trapan.

#### Dans le Vaucluse, l'opération Vaugines-Cucuron

Cette opération constitue la première étape du programme de travaux de 40 Millions d'Euros sur 10 années prévu avec l'intégration de la concession départementale de Vaucluse à la concession régionale. Un programme dédié, arrêté en concertation étroite avec le Conseil départemental de Vaucluse, a été défini et 2015 en a été la première année d'exécution.

Dans ce cadre, la première phase de l'aménagement de Vaugines-Cucuron a été réalisée et sera mise en service en 2016. Cette infrastructure hydraulique, prévue dans le schéma hydraulique du Sud Luberon, permettra de répondre aux besoins du secteur concerné sur les communes de Vaugines et de Cucuron, tout en complétant et en sécurisant la ressource en eau du système hydraulique " Mirail-Étang de La Bonde" en mobilisant la ressource Durance (canal EDF), grâce à des interconnexions avec l'adduction de grand transfert Durance Bonnieux.

Le projet de Vaugines Cucuron se traduit par des investissements importants, puisqu'il s'agit tout à la fois de mettre en place une infrastructure hydraulique complémentaire, reliant l'est et l'ouest des grands aménagements actuels du Sud Luberon, mais aussi de développer des réseaux d'irrigation, pour l'essentiel sur Vaugines et Cucuron (environ 400 ha).

La première phase de travaux a été menée en 2015, avec la réalisation de la nouvelle ligne de production composée de la station de pompage de Couturas, reliée au réservoir des Trailles par une adduction en DN 400 mm. Plusieurs antennes de desserte ont au passage été posées.

A fin 2015, le réservoir des Trailles a été réceptionné. Il est à noter que, les conditions techniques le permettant, une première antenne en direction de Cabrières-d'Aigues a été rapidement mise en service, ce qui a permis aux agriculteurs concernés de bénéficier de l'eau dès l'été 2015. La totalité de cette première phase sera opérationnelle courant avril 2016, une fois terminés les derniers essais de la station de pompage de Couturas.

Les travaux se poursuivront à l'automne 2016, pour mise en service au printemps 2017. Ils consisteront pour l'essentiel à poser des canalisations sur les secteurs agricoles à desservir.

## IV – LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DU SECTEUR CONCURRENTIEL

### 4.1. En France métropolitaine

#### 4.1.1. Affermages et prestations de service

Le contrat pour l'exploitation par affermage du service du Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier est entré dans sa dernière année d'exploitation, puisque ce contrat conclu en 2005 doit s'achever début mai 2016. Le SIIRF a lancé au début de l'année 2015 les démarches conduisant tout d'abord à se prononcer sur le devenir de cette délégation puis, ayant choisi de reconduire un principe d'exploitation déléguée, une consultation a été organisée à l'automne, à laquelle la SCP a bien évidemment pris part car ce contrat se situe exactement dans son cœur de métier de prestataire pour les collectivités et associations dans le domaine de l'irrigation.

Par ailleurs le nombre de clients du service est resté stable (863 contrats) alors que, en raison de l'été assez sec cette année, on relève, entre 2014 et 2015, une forte hausse des volumes distribués de 37 % ce qui a entraîné une hausse des recettes de 12 % à 373 525 €.

La SCP a également répondu avec succès à un appel d'offre pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages de régulation de l'ASA Boisgeline Craponne dans les Bouches-du-Rhône. Il s'agit d'un marché de trois ans comportant une rémunération annuelle de 35 000 € environ et qui s'inscrit bien dans le métier de la SCP agissant comme ingénieur conseil et exploitant d'ouvrages et d'infrastructures dédiées à l'irrigation.

#### 4.1.2. Ingénierie

L'ingénierie en France métropolitaine a généré en 2015 un chiffre d'affaires de 1,3 Million d'Euros, le montant des commandes enregistrées se montant à 1.9 Million d'Euros, dont 0.8 Million d'Euros pour le Pôle Laboratoires.

### En Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La SCP poursuit son activité d'ingénierie dans la Région avec de nombreuses prestations pour le compte **d'associations syndicales de propriétaires.**

**Dans les Bouches-du-Rhône** la SCP réalise pour l'ASA des Baux, une mission de maîtrise d'œuvre de travaux de modernisation (passage de filioles en basse pression et modernisation du système de supervision). La SCP réalise également la maîtrise d'œuvre de la rénovation d'un bassin d'eaux brutes pour l'Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne (ASAMIA), dont les travaux seront réalisés au premier trimestre 2016. Enfin, la SCP a remporté fin 2015 un marché d'étude de la mise en place d'une régulation globale du canal de Craponne branche d'Arles pour le compte de l'ASCO des Arrosants de la Crau.

**Dans les Alpes de Haute-Provence**, la SCP poursuit ses missions de maîtrise d'œuvre pour le compte de l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM). Un premier marché conclu en 2011 modernisant la desserte touche à sa fin. Achevés, les travaux permettront de faire évoluer la desserte des adhérents du périmètre de Manosque Est d'un mode d'alimentation traditionnel par tours d'eau avec des filioles gravitaires à un mode à la demande utilisant un réseau de conduites basse pression.

Dans le même esprit, la SCP a remporté mi-2015 une étude de modernisation de la gestion hydraulique du canal de Manosque, visant à optimiser le prélèvement en Durance avec la mise en place de la régulation dynamique et prévoyant également le passage en réseau basse pression d'une partie du réseau d'irrigation. Cette étude conduira à l'élaboration d'un programme de travaux pour les cinq ans à venir dans le cadre du prochain contrat de canal.

Enfin et toujours pour l'ASCM, la SCP a remporté fin 2015 un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des ouvrages du siphon du Large.

***La prévention contre les inondations a également été une thématique majeure d'intervention de la SCP pour le compte de collectivités de la Région.***

**Dans le Var :**

La SCP poursuit une étude pour la base navale de Toulon avec des modélisations complémentaires des solutions de protection réalisées en 2015, et l'avant-projet qui devrait démarrer en 2016. Ces aménagements permettront de protéger les zones sensibles de la base navale contre un risque d'inondation, par exemple en cas de rupture du barrage de Dardennes.

**Dans les Alpes Maritimes**, l'actualité 2015 a été marquée par un événement météorologique majeur survenu le 3 octobre, générant des crues sur toute la frange littorale du département et faisant 20 morts dont 8 sur la commune de Mandelieu. Cet événement a été qualifié d'exceptionnel par les services de l'Etat avec des intensités pluviométriques jamais enregistrées sur le bassin et une période de retour supérieure à 300 ans. La SCP a accompagné les collectivités dans leur gestion de crise pour définir les travaux d'urgence à réaliser et communiquer auprès des riverains sur l'évènement. Une grande réactivité a été nécessaire pour mobiliser les équipes afin de mettre en sécurité les biens et les personnes riveraines au plus tôt, tout en tirant les enseignements de cet épisode tragique.

Ces actions d'urgence sont venues compléter l'accompagnement effectué par la SCP auprès de plusieurs collectivités : d'une part le Syndicat Intercommunal de la Siagne et ses Affluents (SISA) et la mairie de Mandelieu-La Napoule, pour lesquelles la SCP est mandataire de Programmes d'Actions de Protection contre les Inondations (PAPI), et d'autre part le Syndicat d'Irrigation de la Frayère et de la Roquebillière (SIFRO), pour lequel la SCP est maître d'œuvre d'un chantier de travaux en rivière.

➤ SISA - PAPI Siagne Béal

En 2015, la SCP a finalisé la caractérisation du risque inondation sur le bassin de la Siagne par la réalisation d'un modèle hydraulique global de la basse vallée, complété par le lancement d'une étude « hydrogéomorphologique » qui permet de comprendre l'origine des phénomènes d'érosion et leur lien avec les inondations. Parallèlement, la vulnérabilité du territoire a également été définie par la cartographie des activités sur l'ensemble de la vallée et une étude sur le potentiel agricole de la vallée. En effet, le PAPI doit souligner la cohérence du développement territorial de la vallée avec le risque inondation et la compatibilité des différents enjeux.

Enfin, un prestataire a été retenu pour identifier les solutions qui permettront de diminuer le risque. Des variantes d'aménagements (délestage des crues par un chenal, ralentissement sur des zones d'expansion, meilleure évacuation des volumes débordés) seront proposées en juin 2016.

➤ Commune de Mandelieu-La-Napoule - PAPI du Riou de l'Argentière

Le programme de travaux du PAPI du Riou, proposé par la SCP, prévoit des réalisations de 2016 à 2019 dont la pertinence et l'urgence du programme ont bien été confirmés par l'épisode dramatique d'Octobre. Suite à cet épisode, la SCP a redéfini avec la commune un nouveau planning anticipé de réalisation. D'autre part, en 2015, les premières actions du PAPI ont été réalisées telles que les nécessaires inventaires naturalistes préalables sur la zone de projet, la caractérisation des phénomènes d'érosion sur le bassin accentuant le risque et la définition de travaux de génie végétal sur les berges de la partie intermédiaire du bassin.

➤ SIFRO

Le chantier de protection contre les inondations de la Grande Frayère près de Cannes, dont la SCP est maître d'œuvre pour le SIFRO, a débuté au deuxième trimestre 2015. Il a été dramatiquement impacté par l'événement météorologique du 3 octobre. Les travaux étaient bien avancés mais des dommages importants ont été subis sur les ouvrages qui n'étaient pas terminés.

Des travaux de première urgence et de mise en sécurité ont été entrepris dès le dimanche 4 octobre au matin. Lors de la réunion de crise du lundi 5 octobre, en présence des élus des communes de Cannes et du Cannet, le SIFRO a missionné la SCP pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'urgence et de nettoyage à réaliser sur la Grande Frayère. La mairie du Cannet a également mandaté la SCP pour une expertise hydrologique de l'évènement sur le bassin. Le chantier a ensuite repris mi-novembre et l'achèvement des travaux initialement prévu en mars 2016 sera décalé de 2 à 3 mois.

Par ailleurs, la SCP poursuit l'étude de rénovation des systèmes d'annonce de crues du Paillon et de plusieurs fleuves côtiers pour le compte de la métropole Nice-Côte d'Azur. La conception achevée en 2015 conduira à la mise en place d'une supervision courant 2016.

***L'expertise technique et réglementaire dans le domaine des barrages et des digues est le troisième domaine principal d'activité d'ingénierie de la SCP dans la Région.***

### **Dans le Var**

La SCP a réalisé l'étude de faisabilité pour le réaménagement du barrage du Bourguet pour le compte de l'ASA du Bourguet et conduit avec ce client un travail de concertation où la faisabilité d'une réserve sur la commune en remplacement du barrage existant a été étudiée. Les études se poursuivent avec une aide à la décision et à la recherche de financements.

La SCP poursuit sa mission de maîtrise d'œuvre de la mise en sécurité du barrage de Dardennes, interrompue en 2015 dans l'attente des résultats des reconnaissances géotechniques et redémarrée en fin d'année. En 2016 un modèle réduit sera réalisé au Laboratoire des Mesures Hydrauliques (LMH), avant l'élaboration du dossier de Projet.

Le chantier du réservoir d'eau potable sur la commune du Cannet-des-Maures pour le compte du syndicat intercommunal d'adduction des eaux de la source d'Entraigues est achevé. Le nouveau réservoir a été inauguré et mis en service.

### **Dans les Bouches-du-Rhône**

ITER a confié à la SCP deux études : l'une de dimensionnement de bassins de décantation et l'autre de calcul d'une onde de rupture de digue d'un bassin.

La première définit les volumes et les ouvrages de décantation nécessaires pour abattre de manière significative la pollution des eaux de ruissellement pluvial sur la plateforme ITER, avant rejet dans le milieu naturel. L'étude de faisabilité est achevée. L'avant-projet sera réalisé en 2016.

La seconde définissant les ouvrages nécessaires pour protéger la plateforme ITER en cas de rupture de la digue d'un bassin de rétention situé en amont est achevée.

Enfin, un second marché de contrôle géotechnique pour les travaux de renforcement de la digue Beaucaire-Fourques, comprenant des essais in situ et en laboratoires, a été obtenu avec le SYMADREM.

### **Dans les Alpes de Haute-Provence**

La SCP a réalisé une étude de faisabilité pour le compte du Syndicat d'Irrigation de la Région de Forcalquier (SIIRF) relative au redimensionnement de l'évacuateur de crues du barrage de la Laye (ouvrage de classe A) pour porter sa capacité à la crue décennale, conformément à la réglementation en vigueur.

### **Dans les Alpes Maritimes**

La Régie Eaux d'Azur (REA) a confié à la SCP une mission de maîtrise d'œuvre complète pour le confortement et la réhabilitation du tunnel de la Roquette-sur-Var. Ce tunnel ancien, dont la construction a été achevée en 1880 et d'une longueur de 554 m, subit des désordres importants du fait de l'instabilité de sa fondation. Une méthodologie pertinente basée sur le retour d'expérience sur des problématiques similaires a conduit la REA à sélectionner la SCP. Démarrée début novembre 2015, la mission se poursuivra jusqu'en décembre 2017.

#### ***Missions de surveillance :***

La SCP poursuit ses missions de surveillance réglementaire de plusieurs réserves, digues et barrages de la région : barrage du Paty pour la mairie de Caromb (84), barrages des Cous et de Saint-Esprit, bassin du Castellans pour la Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée (CAVEM) (83), barrage de Vaulouve pour le SIVOM des Duyes et Bléone (04), digues de la Frayère à Cannes (06).

Les missions réglementaires de plusieurs ouvrages se sont terminées en 2015 : barrage de la Riaille à Apt (84), barrage du Peirou à Saint-Rémy-de-Provence (13), barrage de La Combe à Saint-Saturnin-les-Apt (84), barrage Vanadal pour la commune de la Garde-Freinet (83).

Suite à la Visite Technique Approfondie du barrage du Peirou à Saint-Rémy-de-Provence (13), la SCP réalise une mission d'assistance technique pour la réalisation de travaux de rénovation d'organes hydrauliques du barrage, prévus à l'automne 2016.

***Dans un contexte très concurrentiel, la SCP poursuit ses missions de maîtrises d'œuvre en traitement des eaux.***

Dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du SAN-EPAD Ouest-Provence pour le projet d'augmentation de capacité de la station d'épuration d'Istres-Rassuen dans les Bouches du Rhône, une planification précise et détaillée du projet a été arrêtée. La SCP a élaboré le dossier de consultation des entreprises d'un marché de conception/réalisation du traitement des boues.

Pour le compte de la SPL Eau des Collines à Aubagne dans les Bouches-du-Rhône, la mission d'AMO sur la supervision/télégestion des ouvrages d'eau potable et d'eau usée se poursuit. L'appel d'offres de maîtrise d'œuvre a été lancé et une entreprise sélectionnée. Par ailleurs, un avenant nous a été notifié et nous confie l'établissement de l'analyse fonctionnelle de la station d'eau potable.

Concernant la restauration de l'aqueduc de Roquefavour pour le compte de la communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole, l'avant-projet a été réalisé en 2015. Les études de projet sont en cours d'achèvement. Dans cette phase, la SCP est plus particulièrement en charge des problématiques d'étanchéité des trois tabliers de l'ouvrage et de gestion des travaux. Les études réglementaires, ainsi que le suivi météorologique (rose des vents) se poursuivent en parallèle.

Dans le Var, les travaux sous maîtrise d'œuvre SCP du nouveau réservoir d'eau potable sur la commune du Canet-des-Maures pour le compte du syndicat intercommunal d'adduction des eaux de la source d'Entraigues se sont achevés. L'ouvrage a été mis en service et inauguré en Octobre 2015.

La SCP a également achevé sa mission de maîtrise d'œuvre de la réparation du barrage-seuil de l'écluse sur l'Argens pour la mairie de Correns. Les travaux se sont terminés en décembre 2015.

### **Autres compétences**

Depuis plus de vingt ans, la SCP assure l'assistance géotechnique du suivi d'exploitation de la carrière de Saint-André-de-la Roche dans les Alpes-Maritimes, important site d'extraction de calcaire (600 000 tonnes/an) exploité par la SEC, filiale du groupe EUROVIA-VINCI. Cette carrière se situe dans un contexte géologique très complexe, avec de nombreuses failles qui ont été à l'origine de glissements et d'éboulements. Le front principal a une hauteur de près de 200 m.

Dans ce contexte délicat, la mission de la SCP, dans le cadre d'un marché à bons de commande consiste notamment à procéder régulièrement à un état des lieux, à interpréter des évolutions éventuelles au regard des nouvelles données disponibles (sondages) et à élaborer des recommandations pour l'adaptation de la mise en sécurité aux nouvelles réalités, dans le respect du foncier et des méthodes d'exploitation avalisées par les arrêtés préfectoraux.

### **Gestion des forêts**

En 2015, la dynamique de déploiement des activités forêt s'est poursuivie, notamment avec deux succès commerciaux qui sont à souligner : l'obtention de l'étude du PIDAF pour la communauté d'agglomération de Draguignan, qui élargit le territoire d'action de l'équipe forestière de la SCP, et dont le diagnostic territorial a été achevé en soulignant le risque incendie et le potentiel agro-pastoral des 19 communes constitutives ; et une étude sur la valorisation économiques des ressources sylvicoles de la communauté du Pays d'Aubagne et de l'Etoile qui vient enrichir les domaines de compétences de la SCP, et qui a permis de regrouper des petits propriétaires forestiers pour rendre rentables les opérations de

valorisation du bois de coupe. L'étude s'attache maintenant à définir les conditions d'exploitation et d'évacuation du bois (gabarit des pistes et axes routiers).

L'étude du PIDAF de la Communauté de Communes Lac et Gorges du Verdon s'est achevée avec la validation des propositions de travaux à réaliser pour la défense de la forêt contre l'incendie par les communes et les professionnels (SDIS).

Des clients ont également renouvelé leur confiance : reconduction des animations de PIDAF des massifs Sud Régagnas, Ouest Sainte-Baume, du Garlaban et de la Communauté du Pays d'Aix.

### **Hors de la Région**

Dans le domaine des barrages, la SCP a terminé en 2015 les missions réglementaires de surveillance des ouvrages suivants : barrage de Margon (27), barrage d'Auberives et canal de la Bourne (38).

Une étude de cartographie des zones inondables avec modélisation hydraulique sur 20 km de cours d'eau (la Loire, l'Allier et certains de leurs affluents) a été réalisée en 2015 pour le compte de la DDT de l'Ardèche (07). Elle permettra d'établir des cartes de zonage de l'aléa d'inondation (faible, moyen, fort) utiles pour la planification de l'occupation du sol sur les communes concernées. Les résultats de cette étude vont faire l'objet de présentations dans les communes concernées fin du premier trimestre 2016.

La SCP réalise une étude d'avant-projet relative à la mise en place d'un système de surveillance de cours d'eau (crues et étiage) pour le compte du Syndicat des Trois Rivières à Annonay. La dernière phase de définition opérationnelle est en cours.

#### **4.1.3. Le pôle laboratoires**

Avec un chiffre d'affaires de 808 000 € HT, l'activité totale des trois laboratoires hors concession en 2015 a progressé de 27 % par rapport à celle constatée en 2014.

C'est le Laboratoire de Mesures Hydrauliques (LMH), avec 443 000 € de recettes contre 306 000 € en 2014, qui a été le principal moteur de cette progression. De nombreux étalonnages de débitmètres ont été réalisés, en grande majorité pour des fournisseurs d'EDF (AREVA, Westinghouse), pour des centrales nucléaires, et de VEOLIA. Pour les petits diamètres, le LMH bénéficie d'un contexte moins concurrentiel avec le repositionnement plus interne de l'activité débitométrique d'Eaux de Paris. En 2016, la faisabilité d'étendre l'activité du LMH vers les essais de pompes sera examinée.

Le Laboratoire Géotechnique et Béton (LGB) a été très impacté par la crise du secteur du BTP, en particulier en début d'année. Néanmoins, malgré ce contexte morose, une bonne réactivité commerciale et des investissements judicieux en contrôle in situ ont permis une hausse de plus de 40 % du chiffre d'affaires par rapport à 2014. Il s'est établi ainsi à 196 000 € HT.

Le Laboratoire d'Analyse des Eaux (LAE) a terminé 2015 avec des recettes de 168 000 €, 12 % en retrait du chiffre de 2014. Un rebond des commandes a été noté en fin d'année, en particulier avec un contrat de suivi des matières en suspension rejetées par la centrale EDF de Saint-Chamas et le renouvellement du contrôle de la décharge de Bagnol-en-Forêt dans le Var pour 3 ans. A noter en 2015 la relance de l'offre vers les particuliers, qui représente 10 à 15 % de l'activité, avec le lancement de la PotaBox. Ce kit de prélèvement pour des



analyses de potabilité est distribué directement par le LAE et via le réseau des centres d'exploitation et des comptoirs.

#### 4.1.4. Solutions pour l'eau

Cette activité a poursuivi sa croissance en 2015, avec une augmentation de 14 % de son chiffre d'affaires pour atteindre 5.5 Millions d'Euros de recettes globales.

L'activité reste structurée autour de trois pôles de compétences :

- L'activité de soutien de l'irrigation à la parcelle, principalement en France mais avec des premières prestations à l'international pour un chiffre d'affaires de 3.52 Millions d'Euros,
- L'activité de traitement d'eau auprès de particuliers, d'entreprises ou d'agriculteurs pour un chiffre d'affaires de 0.67 Million d'Euros,
- Les points de vente « comptoirs du matériel » pour un chiffre d'affaires de 1.3 Million d'Euros.

#### **L'activité Irrigation :**

Cette activité a connu une croissance importante en 2015, en mettant un accent particulier sur le soutien des filières agricoles et des territoires régionaux.

L'appui à la viticulture, notamment sur les appellations Côtes de Provence et Coteaux Varois, a été marqué par la réalisation d'importants chantiers « clef en main » pour des domaines viticoles qui ont fait confiance à la Société, à la fois pour la conception des systèmes d'irrigation, leur mise en place sur le terrain et pour obtenir l'appui agronomique pour piloter intelligemment ce nouvel outil de production.

Les réalisations les plus importantes se situent sur l'appellation Sainte-Victoire, celle de la Londe-les-Maures, la dépression permienne dans le Var, la Dracénie et la plaine de Vidauban.

En 2015, la Société a investi pour construire une offre pertinente en terme d'appui au pilotage de l'irrigation de la vigne, s'appuyant notamment sur les nombreuses parcelles d'essai suivies depuis plusieurs décennies, et sur des accords exclusifs avec des partenaires scientifiques de niveau international. Cette offre sera déployée au cours de la saison d'irrigation 2016.

La Société s'est aussi mise au service des appellations, ou des associations de vignerons, pour mieux intégrer leurs besoins en termes d'accompagnement. Cela se traduit par des accords de partenariats forts sur certains terroirs, de nature à accélérer l'installation de systèmes d'irrigation performants et économes en eau tout en assurant une maîtrise totale de la qualité du vin produit.

Enfin, la présence forte de la Société au Salon SITEVI a permis de réaffirmer son rôle déterminant aux côtés des viticulteurs pour les accompagner dans l'évolution de leur filière dans un contexte de changement climatique.

Dans la continuité de l'année 2014, la Société a poursuivi le renforcement de son partenariat avec les coopératives agricoles GPS et CEREALIS.

Dans le Val de Durance, cela a permis une activité soutenue sur les grandes cultures, et notamment sur le blé dur. L'expérimentation menée pour tester le goutte-à-goutte enterré a pu livrer ses premiers enseignements, qui seront reproductibles à grande échelle.

L'irrigation localisée, économe en eau, a été largement développée cette année sur les bassins déficitaires en ressource en eau, touchant les cultures de plantes à parfum, de maraichage ou d'arboriculture (Calavon, Buech, Sasse, Asse,...). La Société y a accompagné autant les agriculteurs particuliers que les groupements ou les ASA.

En Vaucluse, aux côtés de Céréalis, la Société a démarré des partenariats ambitieux avec les viticulteurs de la vallée du Rhône.

En arboriculture, l'année 2015 a vu l'ouverture d'une permanence de nos services à Sisteron, afin d'être en mesure d'accompagner techniquement les arboriculteurs de la vallée de la Durance, et de celle du Buech. Là encore, notre accompagnement technique poursuit deux objectifs : mieux produire avec moins d'intrants, tout en respectant les enjeux réglementaires de limitation des débits prélevés dans les milieux.

#### **L'activité traitement de l'eau :**

En forte hausse en 2015, cette activité continue à progresser au service des clients individuels et des entreprises (industries, PME, établissements recevant du public).

Les exigences réglementaires en la matière, et notamment la mise en application de l'arrêté d'octobre 2012, rendent obligatoires le recours à des expertises pointues pour dimensionner et installer des systèmes de traitement d'eau efficaces et sûrs.

En 2015, l'offre s'est étoffée avec du « clef en main », installation comprise. L'offre matériel intègre à présent l'ensemble des équipements de traitement UV certifiés « ACS ».

#### **Les points de vente « Comptoirs du matériel » :**

Les trois comptoirs du matériel ont connu une activité en progression en 2015. Si elle reste stable dans le point de vente historique du Tholonet, elle croit fortement sur Manosque et sur la Crau, deux points de vente tournés spécifiquement vers la clientèle agricole.

Ces points de vente ont été renforcés avec de nouveaux collaborateurs afin d'améliorer le service aux clients.

#### **4.1.5. Hydroélectricité**

#### **Les investissements de la concession**

La SCP a poursuivi un programme d'investissement soutenu en 2015 sur les ouvrages de la concession régionale avec en particulier :

- l'équipement de turbines sur des bypass des brise-charges de Signes et de Pourrières, avec un objectif de production annuelle dépassant les 2 Gwh (investissement de 1.9 Million d'Euros). Pour ces deux sites, les aménagements au voisinage direct des ouvrages existants comporteront la réalisation d'un regard et l'installation d'un groupe turbine/génératrice et de ses équipements connexes. Les études techniques sont achevées, les autorisations réglementaires obtenues et le marché de travaux a été notifié. Les travaux se dérouleront en 2016 pour une mise en service prévue en fin d'année.

- la mise en place de pompes inversées fonctionnant en mode turbinage sur des postes de livraison ou sur des réducteurs de pression. L'objectif visé est de produire annuellement un total de 2 Gwh grâce à plusieurs picocentrales de ce type (puissances installées inférieures à 100 kw, matériels peu onéreux améliorant la rentabilité).
  - Le premier poste de livraison sera équipé sur le poste de Six-Fours, avec une mise en service prévue début 2016.
  - Les études et la consultation des entreprises relatives à l'équipement des postes de livraison de Toulon Les Laures (point B) et de La Seyne-sur-mer ont été réalisées en 2015. Les travaux seront réalisés en 2016. La production annuelle attendue après mise en service de ces deux équipements est de 0,8 Gwh.
  - L'étude d'avant-projet de l'équipement d'un réducteur de pression situé sur la commune d'Hyères, sur l'adduction les Laures-Trapan (point H) a également été engagée en 2015.

### **Les actions sur le secteur concurrentiel**

Sur le secteur concurrentiel la SCP porte et développe plusieurs projets partenariaux.

**Dans les Bouches-du-Rhône** avec le GIE Energie d'Eyguières, accord de partenariat entre l'ASCO des Arrosants de la Crau et la SCP qui permettra de financer, construire et exploiter en commun la microcentrale d'Eyguières sur la branche d'Arles du canal de Craonne, microcentrale dont la puissance installée de 1 500 kW permettra une production annuelle dépassant les 5 Gwh. Les études du projet se terminent, l'étude d'impact sur l'environnement a été finalisée fin 2015, et l'enquête publique aura lieu en 2016. Les travaux sont planifiés pour 2017.

**Dans les Alpes-Maritimes** avec le GIE Energie de Saint-Etienne-de-Tinée créé entre la commune de Saint-Etienne-de-Tinée et la SCP afin de développer le potentiel de production hydroélectrique dans la vallée de la Tinée. En 2015, ont été engagées les études de diagnostic du canal d'Ublan, à partir duquel pourrait être alimenté une microcentrale. Une campagne de jaugeages a été réalisée pendant l'été, et a montré que la capacité du canal à transporter les débits à turbiner est bien plus faible que l'annonçaient les études antérieures. Les études recherchent maintenant les moyens d'augmenter la capacité du canal puis l'étude de faisabilité de la microcentrale d'Ublan sera actualisée en conséquence. Un autre projet de microcentrale avait été identifié sur le torrent du Bourguet, dont l'hydrologie reste mal connue. Des mesures de débit seront donc réalisées pour préciser le potentiel de turbinage et affiner les études sur ce second projet hydroélectrique.

**Dans les Alpes de Haute-Provence** la SCP a réalisé, en partenariat avec l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM), une étude de faisabilité pour le turbinage des débits transités par le canal éponyme au niveau du siphon du Largue, sur la commune de Villeneuve (ouvrage de décharge avec retour en rivière). Cette première étude ayant conclu à la faisabilité technique et économique du projet, la SCP et l'ASCM envisagent de constituer un GIE dédié à la réalisation et à l'exploitation de cette nouvelle microcentrale d'une puissance installée d'environ 125 kw. Les études d'Avant-Projet seront réalisées en 2016.

La SCP poursuit ses recherches et investigations pour développer des projets hydroélectriques, le plus souvent en lien avec l'irrigation.

La SCP a réalisé pour le SIIRF une petite étude de pré-faisabilité pour le turbinage des débits excédentaires en période hivernale sur la réserve de la Laye. Les estimations

réalisées montrent que le turbinage ne peut être rentable qu'avec un taux de subvention supérieur à 50 %.

A la demande du Conseil départemental des Hautes-Alpes, la SCP étudie deux projets, sur Châteauroux-les-Alpes et Réallon, associant la modernisation d'un périmètre irrigué gravitairement et la construction d'une microcentrale hydroélectrique. Sur la base des premiers résultats obtenus, la commune, les ASA concernées et le Conseil départemental ont souhaité poursuivre les études d'avant-projet.

Sur Châteauroux-les-Alpes le projet porte sur un périmètre irrigué de près de 800 ha par 4 ASA. La seconde étude concerne la réalisation sur la commune de Réallon d'une microcentrale hydroélectrique associée au développement de l'irrigation sous pression d'un périmètre situé en aval.

Les études de faisabilité et d'Avant-Projet de ces ouvrages mixtes de production hydroélectrique et de modernisation de systèmes d'irrigation ont donc été poursuivies.

Ces deux projets novateurs confirment tout l'intérêt des partenariats entre la SCP et les associations d'irrigants. Ces approches peuvent offrir à l'agriculture irriguée de montagne des perspectives de développement de périmètres irrigués traditionnels dont l'avenir est de plus en plus menacé. Elles représentent aussi pour la SCP une forme d'intervention originale et pertinente pour une société d'aménagement régional qui n'était pas jusque-là intervenue en tant qu'opérateur du développement montagnard.

La SCP a remporté, en groupement avec la société SERHY, l'appel d'offre pour l'aménagement hydroélectrique du torrent du Gâ, sur la commune de La Grave, dans les Hautes-Alpes.

Cette décision, notifiée au groupement le 21 janvier 2015, va conduire dans un premier temps à un dépôt de dossier de demande de concession avant juillet 2016.

L'opération comportera une prise dans le torrent du Gâ, une conduite forcée de gros diamètre (1 000 mm) sur une longueur de 2 500 m et une centrale hydroélectrique turbinant les eaux sous une hauteur de 380 m. La puissance sera de 6.8 MW et le productible est évalué à 17 GWh en année normale. L'équipement sera exploité pendant 40 ans dans le cadre d'une concession d'Etat. Dès la notification, les études ont été lancées par le groupement et se poursuivent dans le cadre d'un dialogue régulier avec la DREAL.

Par ailleurs la SAGA (Société par Actions Simplifiée) a été constituée fin 2015 entre SERHY et SCP en respectant au capital les proportions prévues à l'offre (SERHY 60 % - SCP 40 %).

Les études montrent que les coûts de raccordement au réseau haute tension ERDF seront plus élevés que prévus et par ailleurs les études hydrologiques donnent des débits inférieurs à ceux annoncés par la DREAL dans son dossier de consultation. Ces éléments conduisent à rechercher des solutions avec la DREAL, par exemple en intégrant le volume turbinable du torrent de l'Abéou ou en recherchant des conditions de mise sur le marché de l'énergie produite meilleures que celles obtenues avec le tarif garanti H07 (comme le permet la loi de transition énergétique), et ce de manière à améliorer les perspectives de rentabilité économique du projet.

## 4.2. L'outre-mer et l'international

L'ingénierie dans les DOM-TOM et à l'international a généré en 2015 un chiffre d'affaires de 2,13 Millions d'Euros, le montant des commandes enregistrées se montant à 3.63 Millions d'Euros.

### 4.2.1. Les DOM-TOM

#### A la Réunion

#### **Le développement de la société à la Réunion se poursuit à un bon rythme dans le domaine des maîtrises d'œuvre**

Face à la pression de l'ARS, la maîtrise d'œuvre de la station d'eau potable de la commune de Sainte-Suzanne (Bassin Pilon) se déroule à un rythme soutenu. Après l'AVP restitué au mois de juillet 2015, la phase PRO, retardée par un problème foncier, sera remise en fin du premier trimestre 2016.

La maîtrise d'œuvre de la station d'eau potable de la commune des Avirons (Tévelave) se poursuit. La phase Projet s'est terminée fin décembre 2015.

Sur la commune de Saint-André, au sein d'un groupement de maîtrise d'œuvre et pour le compte de la SPLA Maraïna, la SCP conduit les études pour la construction d'un bassin de baignade naturel sur le parc du Colosse. La phase d'esquisse terminée, la rentabilité de l'aménagement risque néanmoins de retarder la suite de la mission.

Sur le chantier de la galerie de Salazie-amont les ouvrages souterrains sont réceptionnés, et le démantèlement de la piste d'accès, imposé par l'arrêté préfectoral pour la préservation du milieu naturel, a été achevé mi-2015. Cependant, les travaux d'équipements électromécaniques de l'ouvrage de régulation subissent un retard important du fait de la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise mandataire.

Les missions de maîtrise d'œuvre des deux projets de stations de potabilisation des communes de Sainte-Suzanne (Bras Douyère) et de l'Entre-Deux (CASUD) longtemps au point mort à cause de problèmes administratifs redémarrent avec la production des phases Projet.

La maîtrise d'œuvre du projet de réutilisation d'eaux usées conduit depuis plusieurs années pour le compte de la commune du Port se poursuit. La phase Projet a été produite au mois de juillet 2015. Le dossier d'autorisation est quant à lui toujours en instruction.

Toujours pour le compte du Conseil Départemental sur le projet d'Irrigation du Littoral Ouest (ILO), les maîtrises d'œuvre concernant le suivi des travaux des réseaux tertiaires des antennes 1 et 7 se poursuivent (respectivement 13 et 23 km de conduites DN 200 posées).

La maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation et d'équipement du captage d'eau de la rivière Saint-Denis suit son cours. Pour la réhabilitation et l'étanchéification des canaux (tranche 2), les travaux en cours concernent la protection des versants. Après une phase d'arrêt en période cyclonique, ils reprendront en mars 2016 sur les canaux proprement dits. Le marché de travaux de la tranche 1 relatif à la création de franchissements de la rivière Saint-Denis est en cours d'attribution. Pour la réhabilitation du seuil et de l'ouvrage de captage (tranche 3), le dossier de consultation est en cours d'élaboration. Les travaux débuteront en 2016 pour deux ans.

Enfin, pour le compte de la Communauté d'Agglomération du SUD (CASUD), la phase AVP de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux réservoirs d'un volume total de 10 000 m<sup>3</sup> va débuter en janvier 2016.

La SCP a obtenu en 2015 une commande importante pour la maîtrise d'œuvre de conception de la retenue collinaire Piton Rouge sur la commune du Tampon (233 000 Euros). Il s'agit de créer une retenue d'eau de 350 000 m<sup>3</sup> destinée à l'irrigation, des ouvrages de prise sur un cours d'eau pour l'alimentation de la retenue et un réseau de distribution sur environ 25 km. L'avant-projet a été remis et approuvé à l'automne. Le Projet et les DCE doivent être produits pour le premier trimestre 2016.

Pour le compte du Conseil Départemental, l'assistance technique dans le cadre du traitement des eaux superficielles du Bras de la Plaine se poursuit. Conformément au planning du projet, le lancement de la consultation du marché de conception-réalisation a été fait au mois de juillet 2015. L'analyse des offres de ce marché (budget 7 Millions d'Euros) interviendra début 2016. La SCP se prépare à répondre à l'appel d'offres pour la mission d'AMO correspondante.

#### 4.2.2. Afrique et Moyen-Orient

##### **En Tunisie**

La SCP a remporté deux appels d'offres en Tunisie en 2015.

Le premier concerne l'assistance technique pour la surélévation du barrage Bou Heurtma et la modernisation du canal Medjerda Cap Bon remportée par un groupement international dont la SCP est mandataire pour un montant en part SCP de 610 000 €. Les équipes SCP ont démarré fin septembre 2015 les études des 4 sous-projets relatifs à la modernisation du canal Medjerda-Cap Bon (canal multi-usages, 120 km, 16 m<sup>3</sup>/s) avec des missions de reconnaissance sur site.

Le second concerne le projet de modernisation des périmètres irrigués de la basse vallée de la Medjerda pour lequel deux contrats sont en cours de signature avec le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de Manouba pour un montant total de 790 000 €. La SCP aura à réaliser avec un partenaire local d'une part les études d'exécution et la maîtrise d'œuvre des travaux de la mise sous pression de ces périmètres et, d'autre part, l'accompagnement des associations d'irrigants à la gestion de ces nouvelles infrastructures. Les prestations devraient débuter en 2016.

Par ailleurs, la SCP et la SECADENORD ont renouvelé fin novembre leur convention de partenariat pour une nouvelle période de 3 ans.

Dans le cadre du contrat d'appui institutionnel aux Groupements D'Agriculteurs irrigation (GDA), les formations se sont poursuivies en 2015 auprès des responsables de GDA et des agents des CRDA dans les domaines de l'exploitation-maintenance des réseaux hydrauliques, du pilotage de l'irrigation et de la gestion administrative, comptable et financière des associations. Le développement informatique d'un logiciel de suivi des 1 200 GDA de Tunisie a été achevé et installé sur le serveur du Ministère de l'Agriculture fin septembre. Il permet un suivi décentralisé des GDA et la centralisation de données stratégiques au niveau du Ministère avec la collecte annuelle de données sur les GDA et le calcul de ratios et de statistiques aux différents niveaux du gouvernorat au national.

Plusieurs ateliers participatifs ont été organisés et ont eu lieu au début du 4ème trimestre.

L'enquête d'évaluation finale a été démarrée auprès des GDA qui ont bénéficié des actions du projet pour connaître la pertinence, l'efficacité et la durabilité des différentes actions conduites.

### **Au Maroc**

La SCP est titulaire d'un marché qui concerne la mise en place d'une gestion automatisée de canaux d'irrigation dans la vallée du Tadla, pour le compte de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla (ORMVAT).

Associée à la société HP Maroc en charge de l'installation de matériels pour la télégestion des ouvrages, la SCP développe un logiciel de supervision et un logiciel de régulation dynamique pour améliorer la gestion de la distribution de l'eau aux agriculteurs.

Les études d'exécution sont en cours. Le matériel et les logiciels devraient être installés courant 2016.

### **En Jordanie**

Le système étudié est une adaptation du projet CANALSOL réalisé par la SCP à Rians (Var) consistant à couvrir les canaux de panneaux photovoltaïques refroidis par eau pour une meilleure performance. Les études, présentées au client en novembre 2015, ont montré que le contexte économique jordanien est peu favorable à des solutions rentables (tarif d'achat de l'électricité très bas). Toutefois, la possibilité de réaliser un projet pilote de dimensions réduites va être étudiée avec le client si ses budgets de recherche le permettent.

### **Au Sénégal**

Suite aux études du projet d'irrigation de 2 500 ha à Podor au Nord-Est du Sénégal, la SCP a répondu à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux. Le résultat de cet appel d'offres n'est pas connu à ce jour.

Une mission d'assistance technique a été réalisée tout au long de l'année 2015 auprès de la SAED, société d'aménagement régional sénégalaise. Elle a été menée conjointement par SCP, CACG, et BRLi, sur financement de l'AFD. Elle comportait trois volets : hydraulique, agronomique et institutionnel. Dans un premier temps, un diagnostic a été mené pour évaluer les besoins de renforcement de la SAED sur ces thématiques. La phase d'appui a ensuite été entamée avec des séminaires de travail organisés au Sénégal, ainsi que des formations et des voyages d'étude en France de personnels de la SAED.

### **A Madagascar**

Courant 2014, la SCP via l'antenne de la Réunion, a identifié un vaste projet d'aménagement hydraulique dans le Sud de Madagascar. Ce projet nommé « Les Grands Jardins du Sud » a pour objectif de desservir en eau une vaste zone de développement, à partir de la ressource en eau disponible dans une zone humide constituée par des reliefs montagneux situés au Nord et arrosés par les alizés.

La zone de développement souffre d'un climat aride, avec des conditions très sévères pour l'alimentation en eau potable et l'impossibilité de développer des cultures irriguées malgré un potentiel agronomique très important. Il en résulte des périodes de disette récurrentes avec des épisodes de famine qui nécessitent régulièrement la mobilisation de l'aide internationale. Dans le cadre de ce projet de développement, un rapport a été réalisé par la SCP avec la collaboration d'un partenaire local, la Société Energis.

Ce projet a été présenté aux autorités malgaches et aux bailleurs de fonds potentiels qui se sont montrés intéressés. Afin de mener à bien ce projet, un Mémoire of Understanding (MoU) a été signé en janvier 2015 entre la SCP mandataire (Energis co-traitant) et le Gouvernement Malgache. A ce jour, la SCP a élaboré les termes de référence de l'étude de faisabilité de ce projet et recherche maintenant les financements correspondants auprès des bailleurs internationaux.

### **Solutions pour l'Eau**

A l'export, la Société a gagné plusieurs contrats avec de grands domaines agricoles (banane, grandes cultures, maraichage, mangue...). L'expertise apportée est large, allant du schéma directeur, à l'installation de systèmes d'irrigation, en passant par l'expertise qualité d'eau ou hydraulique. Les pays concernés sont : Sénégal, Ghana, Côte d'Ivoire, Jordanie, Cameroun, Haïti, Tunisie.

#### 4.2.3. Asie

##### **En Inde**

La SCP a obtenu en 2014 un contrat avec Mechatronics, une entreprise indienne, qui a obtenu le marché clef en main de la régulation des canaux de Krishna Bhagya. Ce projet d'un coût total de 15 Millions d'Euros, qui se situe dans un état du Sud, le Karnataka, mobilise les eaux de la Krishna River pour alimenter un périmètre irrigué de 450 000 ha. Le système à moderniser comprend un canal transportant 280 m<sup>3</sup>/s et un réseau d'irrigation de surface avec plus de 300 vannes. En 2015, La société Mechatronics a développé un prototype de vannes en cours de validation par le client. La prestation de la SCP ne pourra débuter qu'après installation de ces vannes qui devrait s'effectuer en 2016. Elle consistera à mettre en œuvre la régulation des canaux et la supervision.

#### 4.2.4. Dans les Caraïbes

##### **En Haïti**

En 2015, l'activité de la SCP est restée soutenue en Haïti. Le gain de plusieurs contrats de maîtrise d'œuvre travaux ont été l'occasion de l'expatriation d'un ingénieur dans le cadre d'un partenariat avec le bureau d'études Génie Conseil.

Deux maîtrises d'œuvre de supervision de travaux en groupement avec la société Génie Conseil sont en cours d'exécution : l'une concerne des travaux d'ouvrages hydroagricoles dans l'Artibonite, l'autre l'alimentation en eau potable d'un hôpital et d'un quartier de la ville de Gonaïves.

Le projet d'assistance technique avec volet formation aux gestionnaires des canaux de la vallée de l'Artibonite est en attente de l'ordre de démarrage du client.

La maîtrise d'œuvre des travaux du périmètre irrigué d'Avezac, situé au Sud du pays à proximité de la ville des Cayes, pour le compte du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et financée par l'AFD s'est achevée en 2015. Le client a confié à la SCP la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du réseau de canaux secondaires à l'intérieur du périmètre, dont les travaux seront financés par l'AFD dans la continuité des travaux précédents. Ce contrat est en attente de validation par la cour des comptes haïtienne.



La maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la centrale hydroélectrique de Drouet dans la vallée de l'Artibonite est en cours. L'avant-projet a été présenté en juillet 2015. Compte tenu de l'importance des travaux et de l'augmentation des masses des équipements, des investigations complémentaires ont été proposées pour vérifier la solidité de la structure et la portance du sol, avant de passer à la phase suivante. Elles viennent de s'achever. Le projet et le DCE seront donc élaborés premier semestre 2016. Le budget pour la rénovation de la centrale pourrait passer de 2 Millions de Dollars, prévus initialement par la Banque Mondiale, à environ 5 Millions selon l'étude d'avant-projet. Ce budget a été présenté au bailleur, avec lequel a également été évoquée l'exploitation future de la centrale.

### **En République Dominicaine**

La SCP a été chargée d'organiser une semaine de formation et d'échanges pour une délégation de cinq personnes de la République Dominicaine en charge du programme Plan Sierra, financé par l'AFD. Ce programme vise à reboiser et préserver les bassins versants du Nord du Pays menacés par la déforestation, l'élevage intensif et des pratiques agricoles érosives. Les actions de Plan Sierra ont pour objectif d'accompagner la mise en place de pratiques forestières et agricoles respectueuses de l'environnement, tout en améliorant le développement d'activités économiques dans la région.

La délégation souhaitait rencontrer des porteurs de projets forestiers et des institutions afin d'échanger avec eux sur les réponses apportées dans notre région sur les difficultés de gouvernance, de concertation autour des enjeux multi-usages des massifs. Ils souhaitaient également connaître le cadre normatif, les mécanismes de financement proposés, et les modalités de collaborations institutionnelles à mettre en place pour une gestion efficace de bassin.

La semaine d'échange s'est terminée par l'analyse des exemples régionaux présentés et une réflexion sur les solutions qui pourraient être mises en application en République Dominicaine.



SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2015**

**Procès-verbal**

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le lundi 27 avril 2015 au Tholonet.

**Étaient présents :**

*Administrateurs :*

M.	Vauzelle	Président
M.	Aubert	Vice-président du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
Mme	Boissin	Administrateur, représentant le personnel salarié
M.	Di Giorgio	Vice-président du Conseil Départemental du Var
Mme	Dumont	Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var
M.	Féraud	Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Joseph	Vice-Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Prévost	Administrateur, représentant le personnel salarié
M.	Rossignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

*Censeurs :*

M.	Hubaud	Conseiller Départemental des Hautes-Alpes
Mme	Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var

**Assistaient également à la séance :**

M.	Antonini	Chargé de Mission au Conseil Départemental du Var
M.	Baret	Cabinet du Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Beraud	Secrétaire du Comité d'Entreprise
Mme	Giannetti	Service Eau et Milieux Aquatiques au Conseil Régional (SEMA)
M.	Glapa	Receveur des Finances Publiques d'Aix-en-Provence, représentant Mme Reisman,
Mme	Guieu	Directrice Générale Adjointe au Conseil départemental de Hautes-Alpes
M.	Lauriol	Directeur des infrastructures, Conseil Départemental de Vaucluse
Mme	Lorang	Direction des Services Concédés de la Ville de Marseille

M. Mattei	Directeur de l'Agriculture et du Tourisme au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Mme Mayen	Chef du Service Eau et Agriculture au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme Pile	Directrice Eau et Agriculture au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. Soubra	Commissaire aux Comptes

**Direction de la Société :**

M. Vergobbi	Directeur Général
M. Reig	Directeur Général Adjoint
Mme Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M. Guieu	Directeur Financier
M. Pélissier	Secrétaire Général

À 10 h 30, **M. Vauzelle** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et fonctionnaires et souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs désignés à la suite des dernières élections qui, pour certains, découvrent aujourd'hui la société.

Avant d'entamer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, M. Vauzelle, présente brièvement la SCP aux nouveaux actionnaires ainsi que l'importance de l'esprit de consensus qui anime le conseil d'administration. Il souligne que la SCP est une institution rayonnante et respectée en France et dans le monde entier, qui constitue un outil essentiel dans l'aménagement du territoire régional. Il rappelle son attachement à un aménagement du territoire à la française, c'est-à-dire où tout n'est pas concentré, dans les grandes métropoles.

Il évoque aussi l'esprit de service public qui anime l'entreprise. Pour illustrer ce point il rappelle l'engagement des équipes de la SCP qui, lorsqu'elles étaient présentes sur les territoires où sont survenus des grandes catastrophes naturelles telles que le tsunami au Sri Lanka ou le tremblement de terre en Haïti, ont apporté leur aide aux populations victimes de ces événements.

Dans une époque où la notion de service public est contestée, le conseil d'administration de la Société qui rassemble des représentants des collectivités locales, a veillé à défendre cette valeur essentielle.

Concernant l'activité de la Société, M. Vauzelle évoque les grands projets menés au cours de ces dernières années, dont l'aménagement hydraulique Verdon Saint-Cassien/ Sainte-Maxime qui représente un investissement de 100 millions d'euros. Ce projet n'a pu être engagé que grâce à la volonté de travailler ensemble au service de l'intérêt supérieur de la région qui a animé les administrateurs, quelles que soient leurs sensibilités politiques. Il faut en effet faire en sorte que les grands pôles que sont Marseille et Nice ne se développent pas au détriment du Vaucluse, du Var et des Alpes, conformément à cet objectif d'aménagement républicain du territoire. C'est de nouveau cette conception de la solidarité entre territoires qui a permis après trois années de négociation, la mise en œuvre de la fusion des concessions du Vaucluse et de la Région. La concrétisation de ce projet va permettre la consolidation de l'activité agricole de ce département grâce à un programme d'investissement de 40 M€ sur les prochaines années.

M. Vauzelle termine sa présentation en faisant le vœu que ce conseil d'administration puisse continuer de travailler dans cet esprit de respect et en ayant à cœur l'intérêt supérieur de la région.

Puis M. Vauzelle accueille les nouveaux membres du conseil d'administration :

*Ont été désignés en qualité d'administrateurs :*

- Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence :  
**Monsieur Roland AUBERT**, présent
- Pour le département des Bouches-du-Rhône :  
**Monsieur Jean Claude FERAUD**, présent  
**Monsieur Jean Marc PERRIN**, excusé
- Pour le département du Var :  
**Madame Françoise DUMONT**, présente  
**Monsieur Jean Guy Di GIORGIO**, présent

*Ont été désignés en qualité de censeurs :*

- Pour le département des Bouches-du-Rhône :  
**Madame Brigitte DEVESA**, excusée
- Pour le département des Hautes-Alpes :  
**Monsieur Christian HUBAUD**, présent
- Pour le département du Var :  
**Madame Marie RUCINSKI-BECKER**, présente

Il indique ensuite que le nom du représentant du Département de Vaucluse n'est pas encore connu et demande au Conseil de prendre acte de ces désignations.

**M. Vauzelle** présente ensuite les excuses :

- *des autres administrateurs :*
  - M. Julien RAVIER, Conseiller municipal de la Ville de Marseille,
  - Mme Martine VASSAL, Adjointe au Maire de Marseille, désormais également Présidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
  - Mme Elisabeth VIOLA, Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignation.
- *des autres censeurs :*
  - Mme Elsa Di MEO, Conseillère Régionale Provence-Alpes-Côte d'azur,
  - Mme REISMAN, Administrateur Général des Finances Publiques,
  - Monsieur Raymond ROUSSET, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur.

**M. Vauzelle** propose enfin d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014
2. Déroulement des activités de la Société au cours du début de l'année 2015

3. Projet de rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2014
4. Projet de rapport d'activité de la concession régionale pour l'année 2014
5. Projet de rapport d'activité de la concession départementale de Vaucluse pour l'année 2014
6. Projet de comptes et bilan de l'exercice 2014
7. Bilan annuel du contrat d'objectifs
8. Programmes 2015 de rénovation et d'investissement pour les opérations accompagnant la rénovation
9. Appels d'offres et marchés
10. Questions de personnel

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014**

**M. Vauzelle** rappelle que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 18 décembre dernier, avait été adressé aux administrateurs le 17 février dernier. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque écrite.

**Aucune observation ou remarque n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014.**

## **II. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE AU COURS DU DEBUT DE L'ANNEE 2015**

**M. Vauzelle** indique qu'il s'agit aujourd'hui de faire part au Conseil des faits marquants survenus depuis le début de l'année dans le cadre des différentes activités de la Société, à savoir service de l'eau, investissements de la concession, rénovation des ouvrages, ingénierie en France et à l'étranger, vente de matériel et solutions pour l'eau. Seront également évoqués l'adaptation du schéma d'organisation des services de la SCP, le renouvellement des certifications dans le domaine de la qualité et de l'environnement et la nouvelle certification obtenue en matière de santé et de sécurité au travail.

Avant de donner la parole au directeur général, **M. Vauzelle** souligne le démarrage effectif des travaux de l'adduction entre Vidauban et Sainte-Maxime, deuxième phase du projet Verdon/ Saint-Cassien – Sainte-Maxime qui a pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau de l'Est varois et du golfe de Saint-Tropez.

**M. Vergobbi** évoque d'abord les faits marquants de l'exploitation intervenus depuis le début de cette année :

- la participation de la SCP à un exercice de crise conduit par la préfecture des Bouches-du-Rhône sur la thématique de la pollution intentionnelle : il s'agissait d'un exercice important, que l'Etat n'a pas souhaité médiatiser, qui a testé uniquement les procédures d'échanges d'informations entre les entreprises et services de l'Etat concernés. Cet

exercice testait la réaction des différents participants à l'exercice face à plusieurs actions terroristes menées simultanément, dont le déversement d'un agent hautement toxique dans la branche Marseille Nord du canal de Provence,

- le basculement vers un nouveau logiciel de gestion de maintenance assistée par un ordinateur (GMAO) qui a été réalisé avec succès au début du mois de février.

Concernant la climatologie et l'état des ressources en eau, après un automne humide avec des pluies de retour centennal en novembre, le début d'année a connu de nouveau des précipitations au-dessus de la moyenne. Le mois de mars et le début du mois d'avril sont plus secs, mais connaissent néanmoins des averses régulières. Globalement, cette pluviométrie a permis la reconstitution des réserves en eau de la Durance et du Verdon. Les réserves en eau dans le sol sont importantes. La pluviométrie cumulée en année hydrologique, soit depuis septembre 2014, se situe à nouveau au-dessus de la moyenne de ces dernières années.

En ce qui concerne les livraisons d'eau effectuées aux différents segments de clientèle de la SCP, on peut noter :

- Pour les volumes des clients industriels et urbain (EI/EU), qui alimentent l'industrie et les principales collectivités et qui sont relevés tous les mois, une hausse significative (+6 % soit 1,5 Mm<sup>3</sup>) à fin mars 2015 par rapport à 2014, qui résulte d'évolutions contrastées :
  - baisse des livraisons d'eau potable (-0,6 %) liée à la remise en service d'un forage à Bandol,
  - baisse sensible des prélèvements d'eau brute (-5,7 %) en particulier sur Toulon Est et le Var-Est liée au plein emploi des ressources locales, abondantes en raison de la climatologie, par les collectivités de ces territoires,
  - progression très importante des volumes d'eau industrielle de 22,7 %, conséquence de la bonne tenue de la pétrochimie de l'étang de Berre et de la reprise de l'activité de la centrale thermique de Gardanne (+ 1,7 Mm<sup>3</sup>) dont l'activité s'était arrêtée pendant plusieurs mois l'an dernier en raison d'un très long conflit social qui avait eu un impact très important sur les volumes d'eau industrielle de la société.
- Pour les consommations rurales et agricoles, un retrait significatif imputable aux conditions climatiques.

Avant de passer la parole à M. Reig pour qu'il détaille les programmes d'investissement et de rénovation de la Société, le directeur général apporte des précisions sur le démarrage des travaux de la liaison Vidauban / Sainte-Maxime, qu'a annoncé le Président. Ceux-ci viennent en effet d'être engagés dans un contexte maintenant clarifié grâce à l'accord trouvé avec le SIDECM concernant la mobilisation de la ressource en eau qui impacte directement les recettes de la SCP. L'Agence de l'Eau a par ailleurs confirmé sa contribution financière à l'usine de potabilisation que le SIDECM va construire à Sainte-Maxime et à l'adduction de la Société. La subvention pour l'adduction a cependant été ramenée de 4,5 M€ à 3,7 M€, cette réduction étant compensée par une avance de 0,8 M€ remboursable sur 10 ans.

Cette contribution n'est pas strictement conforme à l'accord-cadre, mais ne remet pas en cause les grands équilibres financiers de l'opération. Elle permet le déblocage de l'opération ce qui est le plus important pour les finances de la SCP. Il est en effet essentiel que les deux usines du SEVE et du SIDECM soient opérationnelles le plus vite possible de façon à générer des recettes qui permettent de couvrir les charges d'amortissement supportées par la SCP, les travaux étant déjà engagés.

**M. Reig** commente ensuite le suivi des dépenses d'investissement et de rénovation de la société. Il indique que les dépenses d'investissement pour le programme normal qui couvre aujourd'hui l'ensemble des départements, les concessions départementale et régionale ayant fusionné, sont en ligne avec les prévisions (30 %). Aucun souci significatif n'est à signaler si ce n'est une difficulté d'ordre administratif avec la préfecture du Département du Var pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture d'enquête sur la commune de Sanary. Cette enquête porte sur la rénovation d'une adduction d'eau potable.

En ce qui concerne le programme Vidauban/Sainte-Maxime, la notification de travaux et les ordres de service ont tous été donnés dès l'accord obtenu avec le Syndicat de la Corniche des Maures.

Le directeur général adjoint indique ensuite qu'au moment où le programme d'investissement a été élaboré, au mois de novembre, les résultats des appels d'offres pour Vidauban/ Sainte-Maxime n'étaient pas encore connus. Les résultats de ces appels d'offres, ont donné des montants inférieurs aux estimations retenues lors de l'élaboration du budget. Dans ces conditions, il est donc proposé au conseil d'actualiser les dépenses d'investissement en retrait de 3,5 M€.

Enfin les dépenses de rénovation, à hauteur de 21 %, sont tout à fait conformes au planning aussi bien pour les opérations continues que les projets ponctuels.

**M. Vergobbi** reprend ensuite la parole pour exposer l'activité d'ingénierie hors concession. Le niveau d'activité reste, comme en 2014, en dessous des objectifs fixés. Globalement la conjoncture reste difficile, mais on assiste à une légère reprise de la commande publique en France. Quelques commandes significatives ont été remportées depuis le dernier conseil :

- des études géotechniques pour le compte du SYMADREM (Syndicat mixte d'Aménagement des digues du Rhône) pour un montant de 126 k€,
- plusieurs contrats de maîtrise d'œuvre de travaux d'irrigation et de stations d'eau potable à La Réunion pour un montant cumulé de 230 k€, qui confirment la pertinence de la présence commerciale renforcée de la SCP sur l'île où un bureau a été ouvert en 2013,
- un contrat de Maitrise d'œuvre de 183 k€ pour une microcentrale hydroélectrique en Haïti, située au Drouet,
- l'étalonnage d'un débitmètre en DN 1100 pour une usine de gaz liquéfié à Dunkerque. La SCP est une des rares entreprises en Europe capables d'effectuer ce type de prestation.

Le directeur général évoque ensuite la production d'énergie hydroélectrique, secteur dans lequel la Société a souhaité renforcer sa présence en conformité avec les axes de développement fixés par le projet d'entreprise CAP 2015.

En début d'année, la SCP a eu une nouvelle très positive. Le groupement qu'elle avait constitué avec SERHY ; entreprise de production hydroélectrique du Sud-Ouest ayant une forte implantation régionale ; a été retenu suite à l'appel d'offres relatif à la concession d'Etat du Torrent du Gâ à La Grave (05). Il s'agit d'une concession d'une durée de 40 ans, pour un investissement de 10 M€ environ. Le projet sera porté par une société de projet à créer entre le groupe SERHY, qui détiendra 60% des parts, et la SCP, qui en détiendra 40%.

Il faut souligner que la qualité de l'analyse effectuée par la SCP en matière de prise en compte des contraintes environnementales, de même que la robustesse du modèle économique proposé, ont pesé un poids important dans le processus de sélection. Le dossier de concession est en cours de montage, il reste environ 15 mois pour le constituer.

M. Vergobbi commente ensuite l'activité de vente de matériel et solutions pour l'eau. Il indique qu'il s'agit pour la SCP d'un négoce à forte valeur ajoutée qui associe une activité de commercialisation de matériel d'irrigation, d'arrosage et de potabilisation et une seconde activité, souvent complémentaire, de conseils et de services.

Cette activité est soutenue, en ligne avec les objectifs sur toutes ses composantes :

- des ventes soutenues dans les trois magasins, dénommés «Comptoirs du Matériel», en particulier à Manosque et La Crau (clientèle plus agricole),
- une dynamique positive pour l'activité « potabilisation », pour laquelle un service après-vente en matière d'installation et d'entretien des dispositifs de traitement de l'eau est assuré,
- une activité croissante en matière de projets d'irrigation « clé en main ». Ce sont des projets d'irrigation à la parcelle conduits par la SCP pour des agriculteurs, depuis la définition des besoins jusqu'à la mise en service des installations.

Par ailleurs, il faut souligner les premiers résultats positifs obtenus suite aux accords de partenariat passés en 2014 avec les coopératives GPS et CEREALIS implantées pour la première dans les Alpes de Haute-Provence et pour la seconde dans le Vaucluse.

Cette activité après compteurs est présente depuis un an à l'exportation, notamment au Sénégal dans le cadre d'une activité de conseil pour de grandes exploitations fruitières, légumières et de grandes cultures comme la canne à sucre.

Le directeur général évoque ensuite un projet mené en lien avec des ONG, actuellement en phase de test en Afrique et en Haïti. Il s'agit d'un appareil de potabilisation pour des zones subtropicales « Providence by SCP » issu du processus innovation de la Société. Robuste, autonome et économique, cette unité de potabilisation a pour particularité de fonctionner à l'aide de panneaux solaires. Elle est capable de traiter un volume suffisant pour assurer les besoins vitaux en eau de 50 personnes. Ce projet bénéficie d'une aide de l'agence de l'eau et d'un partenariat avec la ville d'Aix-en-Provence.

M. Vergobbi détaille ensuite l'ajustement du schéma d'organisation de la SCP qui se déploie progressivement depuis le 1<sup>er</sup> mars et qui concerne principalement le comité de direction, la direction technique eau et, de manière plus marginale, la direction générale adjointe stratégie et développement (*cf. Annexe 1*) :

- Concernant le Comité de Direction, dans la perspective du départ à la retraite de Jacky Pelissier et pour tenir compte de l'importance des enjeux correspondants, les ressources humaines, la communication ainsi que le pôle clientèle deviennent dans le nouvel organigramme des directions à part entière. Ces nouvelles directions étant dirigées par des femmes, le comité de direction comprendra désormais trois femmes parmi ses huit membres. Cette nouvelle organisation permet donc à la Société de franchir une étape importante dans la voie de la parité.
- La Direction Technique Eau connaît une évolution importante dans son mode de fonctionnement, qui se traduit dans son nouvel organigramme. Cette nouvelle organisation qui se déploie progressivement, renforcera la capacité de la DTE à assurer les fonctions de maintenance au plus près du terrain, à partir des Centres d'exploitation de façon à limiter les déplacements depuis le Tholonet. Ce renforcement du rôle des Centres d'Exploitation se traduit par un nouveau partage des responsabilités entre les services de cette direction. Les dix centres d'exploitation seront regroupés au sein de 6 périmètres d'exploitation confiés à un responsable de périmètre d'exploitation (RPE) de façon à renforcer les compétences qui sont déployées sur le terrain tout en maintenant une présence territoriale de proximité qui ne change pas.



- La Direction Générale Adjointe, en contrepartie de l'autonomie prise par le pôle clientèle, est renforcée au plan commercial. Elle se voit rattachées toutes les fonctions liées au foncier qui tient un rôle de plus en plus important dans la réalisation des travaux menés par la Société et chapeaute le développement commercial des activités de la Société.

Le directeur général conclut cette présentation en faisant part au Conseil des résultats de l'audit qui a eu lieu entre le 17 et le 20 février 2015 dernier. Cet audit a conduit au renouvellement par l'AFAQ des certifications ISO 9001 et 14001 et à l'obtention de la nouvelle certification OHSAS 18001 en matière de Santé Sécurité au travail.

**M. Rossignol** souhaite faire part au Conseil de sa conviction selon laquelle l'activité matériel et solutions pour l'eau est importante tant pour la SCP que pour les agriculteurs. Plusieurs domaines viticoles ont ainsi été équipés de solutions d'irrigation « clé en main » par la SCP.

**M. Prévost** interroge ensuite le directeur général sur les arguments qui ont conduit à la réduction de la subvention de l'Agence de l'eau, accordée pour le projet d'adduction Vidauban /Sainte-Maxime, bien que compensée par un mécanisme d'avance remboursable, a été réduite de 800 000 €.

**M. Vergobbi** répond que la SCP a été, semble-t-il, la victime collatérale des difficultés rencontrées pour le financement d'un autre grand projet d'adduction hydraulique : « Aqua Domitia » dans le Languedoc-Roussillon. A l'issue de négociations difficiles entre l'Etat, l'Agence de l'eau, et la Région Languedoc-Roussillon concernant le financement de cette adduction, ce dossier bloquant l'adoption du contrat de plan Etat/Région, l'Agence de l'eau a décidé d'appliquer la même proportionnalité entre subventions et avances à la SCP que celle concédée à BRL.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Vauzelle, le Conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées.**

### III. PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2014

**M. Vauzelle** rappelle, qu'en application de la loi sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration doit établir et soumettre aux actionnaires un rapport sur son activité au cours de l'exercice écoulé. C'est l'objet du document qui a été transmis avec le dossier. Il précise que ce rapport sera présenté lors de l'assemblée générale des actionnaires prévue le jeudi 25 juin, le même jour que le prochain conseil d'administration. Il donne la parole à M. Vergobbi.

**M. Vergobbi** évoque l'activité des concessions qui constitue le cœur d'activité de la SCP et représente en 2014, 90,4 % de son chiffre d'affaires. Il détaille ensuite le nombre de postes de livraison d'eau, 62 000 au total, par segment de clientèle (*cf. Annexe 2*) et précise que la rénovation des conditions générales conduite ces dernières années permet d'avoir aujourd'hui une très bonne connaissance des différents usages de l'eau et des différents types de clientèle desservis.

Les volumes d'eau distribués en 2014, soit 184 millions de mètres cubes, sont relativement faibles, en prolongement de la tendance de ces dernières années, ce qui est très directement lié à une météorologie peu favorable. Ce volume analysé sous l'angle de la consommation par segment de clientèle (*cf. Annexe 3*) permet de constater que les

collectivités consomment 46.8 millions de m<sup>3</sup> d'eau, auxquels il faut ajouter la majeure partie des volumes identifiés sous l'étiquette « transport et divers », soit 38,5 millions de mètres cubes. On peut également constater que l'agriculture est loin d'être la plus grande consommatrice d'eau en raison des techniques d'irrigation développées dans notre région pour optimiser la ressource en eau, les particuliers représentant quant à eux une consommation de 25,9 millions de mètres cubes.

En ce qui concerne les faits marquants survenus dans l'activité des concessions, on peut noter :

- dans le Var :
  - la hausse significative des volumes desservis sur Toulon-Est. L'aire toulonnaise a par ailleurs été affectée par les graves inondations de janvier et novembre 2014, pendant lesquelles elle a été alimentée en quasi-totalité par la SCP,
  - la baisse des souscriptions d'eau potable de Bandol et Sanary, qui se prolonge et préoccupe la Société,
  - l'engagement des travaux du surpresseur de Plan du Pont à Hyères qui est un élément névralgique du renforcement des infrastructures hydrauliques à l'est de Toulon.
- dans les Bouches-du-Rhône :
  - la reconduction pour 10 ans du contrat de potabilisation des eaux de la station des Barjaquets (Rognac) pour le compte d'Agglopolo Provence. C'est un élément important à souligner car la disparition pure et simple de cette unité de potabilisation qui fait partie de la concession a été pendant plusieurs années l'option privilégiée par Agglopolo Provence. Les analyses ayant finalement démontré que si on prenait en compte tous les éléments, l'option consistant à maintenir et à moderniser cette unité de potabilisation était la plus pertinente au plan économique, c'est finalement celle qui a été adoptée,
  - la fin des travaux d'alimentation des sites du CEA et ITER,
  - l'engagement des travaux d'alimentation de la centrale de biomasse de Gardanne, où les travaux se poursuivent et seront achevés à la fin du printemps.
- dans les Alpes de Haute-Provence :
  - l'accord trouvé avec Durance Luberon Verdon Agglomération sur la future desserte de Manosque à partir des eaux du Verdon qui vise à sécuriser l'alimentation en eau de la ville et des communes riveraines,
  - la forte croissance de l'irrigation sur le plateau de Valensole qui fait suite à la modification de la formule de tarification et à la valorisation des contrats d'irrigation avec effacement de pointe.
- dans le Vaucluse :
  - l'aboutissement du projet de fusion des concessions,
  - la réalisation d'un nouveau réseau d'irrigation sur les communes d'Oppède et Maubec, pour lequel des fonds du FEADER ont été mobilisés, ce qui n'était pas arrivé depuis de nombreuses années,
  - l'engagement des travaux de l'opération Vaugines-Cucuron. C'est un projet de plus de 8 millions d'euros, à réaliser sur deux-trois ans, qui permettra l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués sur les communes de Vaugines et de Cucuron tout en renforçant la ressource en eau sur la partie est du Sud-Luberon, ce qui constitue un

préalable nécessaire à l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués dans ce secteur. La concrétisation de ce projet a été rendue possible par la fusion des concessions. Ce sont, en effet, des travaux qu'il aurait été déraisonnable d'engager dans la situation antérieure.

Le directeur général évoque enfin l'activité « rénovation », qui fait l'objet de plans quinquennaux reconnus par l'administration fiscale, et qui structure fortement l'activité de la Société. Le plan quinquennal en cours s'étale de 2013 à 2017 et est établi pour un montant de 135 M€. Le prochain plan quinquennal, qui ira de 2018 à 2022, a été fixé à 150 M€.

La SCP provisionne actuellement la fin du plan quinquennal en cours et le plan quinquennal futur ce qui a représenté en 2014 un effort de 27 M€ dans les comptes qui vont être présentés. C'est donc l'équivalent de 32% des recettes du service de l'eau qui est provisionné pour la rénovation des ouvrages. Cet effort démontre l'importance des moyens qui sont mis en œuvre pour maintenir le patrimoine concédé hydraulique en parfait état. En 2014, la dépense pour la rénovation des ouvrages s'est élevée à 24,1M€.

Dans le domaine de l'hydroélectricité il faut retenir que la SCP consomme environ 28,5 GWh d'électricité pour une production d'environ 10 GWh, qui va s'accroître dans les années à venir.

M. Vergobbi détaille ensuite les activités dites « hors concession » :

- le contrat d'affermage pour le SIIRF à Forcalquier qui sera remis en concurrence en 2016,
- les activités d'ingénierie « hors concession » qui ont représenté 4,1 M€ de chiffre d'affaires en 2014 soit 43% de la production d'ingénierie de la SCP, le reste étant réalisé pour les besoins propres de la concession. Les activités d'ingénierie en France métropolitaine (1,7 M€) sont axées sur trois thématiques, prestations pour le compte d'Associations Syndicales de Propriétaires, prévention des inondations et expertise sur les barrages, qui sont trois domaines d'excellence de la Société. Il faut toutefois noter que cette activité en France métropolitaine est en baisse en raison d'une conjoncture difficile.  
L'activité d'ingénierie génère 1 M€ de recettes outre-mer, principalement à l'île de la Réunion où des bureaux sont installés, et 1,4 M€ à l'international, en légère croissance, avec des activités principalement en Tunisie, au Maroc, au Sénégal, et en Haïti,
- Les activités des laboratoires de Société qui exercent dans le domaine de l'eau, de la géotechnique et des mesures hydrauliques, représentent 0,6 M€.
- Le chiffre d'affaire de l'activité Matériel et Solutions pour l'Eau, est en augmentation de 14% et représente 4,2 M€ en 2014. On note une activité très soutenue pour les projets d'irrigation « clef en main », un service après-vente du matériel de potabilisation en forte hausse (+ 30%) et une forte activité de vente au comptoir à Manosque et La Crau où l'activité est portée par la clientèle de l'agriculture, en baisse toutefois au Tholonet.

Sur le plan des autres activités menées par la Société, il faut noter :

- le développement de l'hydroélectricité : 2014 a vu la constitution de groupements d'intérêts économiques qui marquent la volonté de concevoir, développer et exploiter des microcentrales électriques en partenariat avec des acteurs du territoire. Au cours de l'exercice écoulé, la SCP a travaillé en outre sur des projets combinant la construction de microcentrales et la modernisation de périmètres irrigués. Il s'agit de

montages « gagnant-gagnant », pour les agriculteurs, l'administration et la SCP où la modernisation des réseaux est financée pour partie par la création des microcentrales, la modernisation des périmètres d'irrigation permettant elle-même de réduire la pression sur les ressources naturelles. Plusieurs projets sont à l'étude dans les Hautes-Alpes.

- la SCP est également impliquée sur plusieurs projets de recherche et d'innovation parmi lesquels on peut citer les projets ARK, qui a pour objet de mieux comprendre le fonctionnement de l'aquifère karstique du bassin auxiliaire de Gardanne, et COMETE qui étudie la migration des polluants d'origine agricole sur le plateau de Valensole, qui dont tous deux menés en partenariat avec BRGM ; le projet REGAIN, conduit dans le cadre d'une chaire d'entreprise, AGROSYS, sur les agrosystèmes durables dont la mutation des pratiques agricoles sur le plateau de Valensole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement ; le projet CYGAR, chaire industrielle ELSA PACT, sur l'analyse du cycle de vie appliqué notamment aux infrastructures hydrauliques et le projet CANALSOL mené en partenariat avec le CEA qui a consisté à couvrir une portion de canal à Rians par des panneaux solaires : les analyses sont en cours afin de déterminer quelle amélioration de rendement apporte la présence d'une source d'eau froide à proximité immédiate des panneaux.

**M. Aubert** prend la parole et souligne que les études préalables pour le plateau de Valensole ont été terminées en 2014. Il y a eu une première réunion au Conseil Départemental début 2015 au cours de laquelle il a été demandé que l'on relance les études sur l'aménagement du plateau. Il conviendrait de le faire cette année.

**M. Rossignol**, rappelle les mots d'ouverture du Président qui a rappelé le sérieux du travail effectué au sein du conseil d'administration de la SCP. Effectivement, il note que lorsqu'on s'assoit autour de la table avec les agriculteurs et qu'on réfléchit à la manière d'être plus ajusté sur les tarifs pour répondre aux besoins du monde agricole, on arrive à un résultat positif. Il constate que l'irrigation s'est développée pour répondre aux besoins de l'agriculture et de l'économie. C'est important à signaler : lorsqu'on réfléchit de manière sérieuse, on arrive à un développement.

**M. Vauzelle** remercie M. Rossignol pour son intervention.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Vauzelle, le Conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées. Il indique ensuite que ce rapport sera présenté lors de l'assemblée générale des actionnaires, prévue le jeudi 25 juin prochain, date du prochain conseil d'administration**

#### **IV. PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CONCESSION REGIONALE POUR L'ANNEE 2014**

**M. Vauzelle** précise qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 du contrat d'objectifs Région/SCP, la Société a produit un rapport à l'autorité délégante, la Région, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public et ne porte que sur l'activité concédée. On y retrouve naturellement un certain nombre d'éléments figurant dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale qui vient d'être examiné au point précédent.

Conformément à la loi, ce rapport à l'autorité concédante sera présenté en séance plénière de l'assemblée délibérante du Conseil Régional lors de sa réunion de juin prochain, afin que celle-ci en prenne acte.

**M. Vergobbi** confirme que les éléments significatifs contenus dans ce rapport ont déjà été mis en évidence, aussi, sauf s'il y avait des questions de la part des membres du conseil, il n'a pas de commentaire particulier à ajouter.

**À la demande de M. Vauzelle, le conseil d'administration approuve le projet de rapport d'activité de la concession régionale 2014. Comme M. Vauzelle le rappelle, il appartiendra ensuite à l'assemblée délibérante du Conseil Régional d'approuver ce document.**

#### **V. PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CONCESSION DEPARTEMENTALE DE VAUCLUSE POUR L'ANNEE 2014**

**M. Vauzelle** précise qu'avec le transfert de la concession départementale dans la concession régionale intervenue au 1<sup>er</sup> janvier dernier, il s'agit là du dernier rapport présenté au conseil à propos de la concession de Vaucluse. Ce rapport est de même nature que celui qui vient d'être examiné pour la concession régionale.

**M. Vergobbi** souhaite simplement souligner un élément financier, qui met en lumière la nécessité qu'il y avait de fusionner ces deux concessions. Il s'agit des chiffres qui apparaissent en annexe du rapport d'activité, qui font apparaître un déficit de cette concession à hauteur de 332 000 € malgré un niveau d'activité qui a été relativement meilleur que les années précédentes en termes de volume. Ce déficit a été une nouvelle fois couvert par une avance remboursable du département de Vaucluse, c'est donc la dernière application des protocoles qui étaient en vigueur depuis les années 80.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Vauzelle, le Conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées. Il indique ensuite que ce rapport sera présenté à l'assemblée délibérante du Conseil Départemental de Vaucluse qui prendra acte de ce rapport.**

#### **VI. PROJET DE COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2014**

**M. Vauzelle** indique que l'exercice 2014 se solde par un résultat déficitaire de 570 792 € qui a été contenu grâce à la maîtrise des coûts réalisée pour faire face à un contexte climatique encore défavorable cette année. Les documents de comptes et bilan figurent dans le dossier. Ils ont été examinés par le Cabinet KPMG, commissaire aux comptes de la Société.

**M. Vergobbi** confirme qu'en effet, l'exercice s'est déroulé dans un contexte défavorable en termes de recettes pour la SCP dû à plusieurs facteurs :

- des conditions météorologiques défavorables,
- un gros client industriel, la centrale Eon de Gardanne qui a cessé son activité pendant près de neuf mois,
- la cessation d'activité de LFoundry à Rousset,
- la faiblesse des recettes générées par Verdon / Saint-Cassien, dans l'attente de la mise en service de l'usines de potabilisation du SEVE, alors que la SCP supporte d'ores et déjà la charge financière liée au remboursement des emprunts,

- le ralentissement des commandes publiques en France métropolitaine.

Malgré ce contexte défavorable, le déficit de l'entreprise a été contenu à 0,6 M€ après que l'entreprise ait rempli toutes ses obligations, c'est-à-dire le provisionnement des travaux de rénovation, mais également le remboursement à hauteur de 6 M€ des avances consenties par ses actionnaires suivant un échéancier qui s'étale jusqu'en 2017.

Le déficit a été limité grâce à une bonne maîtrise des achats et des charges de personnel.

**M. Guieu** à la demande du directeur général, diffuse et commente une série de diapositives, illustrant les résultats financiers et comptables de l'exercice, qui sont jointes en annexe au présent procès-verbal (cf. *Annexe 4*).

En 2014, le montant des dépenses d'investissements réalisées s'élève à 21,9 M€. Ce chiffre est en retrait de 8,7 % par rapport au budget d'origine, mais en progression par rapport à 2013. Ceci est dû au report de certaines opérations. D'une année sur l'autre, le niveau d'investissement reste soutenu.

L'activité de rénovation est restée dynamique cette année, avec un programme réalisé de 24,1 M€, supérieur de 3 % au budget initial. Les recettes de déviations de conduite se sont établies à 1,6 M€ en 2014, avec des chantiers importants (magasin Lidl à Rousset et site de la prison de Luynes).

La dotation à la provision de rénovation est en augmentation d' 1 M€. Cette montée en puissance correspond à la dotation du troisième plan quinquennal 2018-2022 d'un montant de 150 M€. Pour mémoire, le plan de rénovation en cours était doté de 135 M€. Le solde entre les dépenses, qui représentent la reprise sur la provision constituée, et la dotation à réaliser, s'élève à 2,9 M€ qui représente la dotation nette de cette année.

Les recettes de la Société sont globalement en légère diminution d'une année sur l'autre (- 1,35 %), mais très en phase avec les prévisions budgétaires.

La production immobilisée est en baisse de 1 M€, en phase avec les dépenses d'investissement inférieures aux montants initialement prévus en raison du report de certaines opérations.

La production vendue représente 94,6 M€. Les ventes aux tiers représentent le chiffre d'affaires réel de la Société. Ce chiffre peut être considéré comme stable d'une année sur l'autre, et en ligne avec la prévision budgétaire.

La progression de 1,2 M€ d'une année sur l'autre du service de l'eau provient pour 900 K€ de la modification du calcul de la redevance de l'Agence de l'Eau (RAE) à partir de cette année et pour 300 K€ de l'augmentation des recettes de vente d'énergie due à la mise en service de la microcentrale de Rians et à l'activité soutenue de la centrale de Bayons.

Le service de l'eau reste très stable puisqu'il passe de 78,8 M€ en 2013 à 79 M€ en 2014 : on remarque la grande stabilité des recettes selon les différents usages. Seuls les usages ruraux connaissent une variation positive.

Les recettes liées aux affermages, soit 400 000 €, sont en ligne avec la prévision. La SCP ne réalise plus qu'une prestation de ce type avec le SIRRF de Forcalquier. La différence constatée entre l'année 2013 et l'année 2014 provient de la fin du contrat avec l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM).

Les activités du SMSE ont, quant à elles, été dynamiques avec la réalisation d'un chiffre d'affaires en ligne avec une prévision ambitieuse, en hausse sensible par rapport

à 2013 (+ 23,5%). L'augmentation de l'activité se répartit à parts égales entre l'augmentation de l'activité de vente de matériel et le développement d'une nouvelle activité clé en main autour de l'irrigation à la parcelle.

Les activités d'ingénierie connaissent une légère contre-performance en 2014 qui provient essentiellement de la diminution sensible des opérations sur le territoire métropolitain confirmant la morosité actuelle de l'économie. L'activité Outre-Mer et à l'international s'est, quant à elle, mieux tenue avec un chiffre d'affaires en légère progression.

Les laboratoires ont vu leurs activités hors concession progresser sensiblement cette année. Cette progression peut être attribuée aux premiers résultats des mesures de restructuration prises en 2014.

En face de ces ressources, la SCP doit faire face à un certain nombre de charges qui restent assez stables dans le temps.

L'année 2014 se caractérise par une bonne maîtrise des charges, à l'image des effectifs stables à 456 ETP en 2014 contre 457 en 2013 : les salaires et charges sociales sont restés relativement constants d'une année sur l'autre. La diminution provient essentiellement de l'impact du CICE.

Les services extérieurs et les frais de gestion sont en diminution sensible, à la fois par rapport à 2013 (- 14 %) et par rapport aux prévisions budgétaires (- 5,5 %). Parmi les principaux facteurs, on peut noter la baisse de la rénovation de 26,3 à 24,1 M€ en 2014, mais aussi l'impact de la baisse des charges sur des projets qui se sont terminés en 2013. A titre d'exemple, le projet ORIGAMI avait représenté une charge de 2,4 M€ en 2013.

Les achats évoluent en raison essentiellement de l'impact en 2013 de la réintégration de plus de 1 M€ de stock. Le volume des achats reste stable lui aussi.

Les impôts et taxes augmentent principalement par le biais de la RAE dont nous avons vu l'augmentation au niveau des recettes du service de l'eau.

Ainsi, l'écart entre ces recettes et ces dépenses permet de dégager en 2014 un Excédent Brut d'Exploitation de 22,6 M€ qui vient financer les charges restantes :

- une charge exceptionnelle de 800 K€ qui comprend un rappel de taxes foncières sur des années antérieures à 2014,
- 500 K€ d'autres charges et produits, dont la majorité concerne nos actions aux côtés du Parc Naturel Régional du Verdon,
- 600 K€ d'amortissement de l'actif propre,
- 2,9 M€ de dotation nette à la provision de maintenance,
- 17,2 M€ d'amortissement de caducité qui comprennent 6 M€ de remboursement d'avances aux actionnaires et 11,2 M€ d'annuités d'emprunts bancaires,
- 2,7 M€ d'intéressement.

Ces charges sont partiellement financées par les 22,6 M€ d'EBE, 1,2 M€ de résultats financiers et 300 K€ de Crédit impôt recherche (CIR).

Le résultat déficitaire 2014 de la SCP s'élève à 570 792 €.

**M. Rossignol** au terme de cet exposé relève un passage de l'introduction qui qualifie le contexte climatique comme défavorable, il voudrait que l'on précise « défavorable aux ventes d'eau », mais pas défavorable à tous, notamment aux agriculteurs qui voient baisser leurs besoins en irrigation.

**M. Vauzelle** reconnaît qu'il y a lieu, en effet, de le préciser.

**M. Aubert** compare les charges exceptionnelles et les revenus exceptionnels 2013 et 2014, on s'aperçoit que les charges exceptionnelles augmentent de 2,1 M€ et que le produit augmente de 2,5 M€ qui explique le différentiel de 600 000 €.

**M. Guieu** le confirme, ces aspects exceptionnels proviennent d'une opération foncière avec le CEA : il s'agit d'ouvrages qui ont été restitués au CEA.

**M. Soubra**, commissaire aux comptes, explique que l'exercice a été marqué par les éléments de contexte qui ont été cités. Les nouveaux administrateurs ont pu constater que la SCP avait une comptabilité assez particulière. Le cabinet KPMG a vérifié que l'ensemble des écritures correspondant aux obligations contractuelles avait été réalisé de manière satisfaisante et en respectant le principe de prudence. Les points d'attention qui seront suivis de manière particulière par le cabinet KPMG sont ceux tournant autour de l'informatique de gestion : la société a en effet connu de très forts bouleversements administratifs en changeant en 2013 la quasi-totalité de son informatique de gestion. A ce jour, seule reste à basculer l'informatique de gestion commerciale qui comprend notamment la facturation et la gestion de la relation client. C'est un chantier à venir auquel il faudra être attentif.

En conclusion, M. Soubra indique que le cabinet prononcera une certification pure et simple des comptes, sans réserve.

**A la demande de Monsieur Vauzelle, le conseil approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2013 qui seront soumis à l'assemblée générale du 25 juin.**

## VII. BILAN ANNUEL DU CONTRAT D'OBJECTIFS

**M. Vauzelle** indique que, comme l'article 11 du contrat d'objectifs, conclu le 27 juin 2011, entre la Région et la SCP le prévoit, il convient maintenant de rendre compte au conseil d'administration de la mise en œuvre de ce contrat.

**M. Vergobbi** précise qu'il ne fera pas de présentation exhaustive de ce bilan, dont nombre d'aspects ont été traités et présentés dans le cadre du rapport d'activités. Il attire cependant l'attention du Conseil sur l'article 3 du contrat d'objectif qui concerne la politique tarifaire ainsi que sur le graphique situé en page 8 de ce document.

Ce graphique concerne l'évolution des tarifs de la SCP depuis 2010 : leur courbe d'évolution confirme la grande modération dont la SCP a fait preuve en matière tarifaire, grâce notamment à la mise en œuvre des nouvelles conditions générales du service de l'eau. En effet, lors de ce chantier, les contrats et les formules de révision de prix ont été révisés. Depuis 2010, l'évolution des tarifs reste très proche de l'inflation, 0,28% en 2014 et 0,31 % en 2015. Cette évolution est sensiblement inférieure à la moyenne de l'évolution des services de distribution d'eau telle que calculée par l'INSEE.

Un autre élément important de l'année est le renouvellement du partenariat avec le parc naturel régional du Verdon qui est intervenu au mois de juin dernier. Ce partenariat est important pour la SCP car il a permis de trouver les moyens d'un dialogue constructif et apaisé avec l'ensemble des communes du parc en ce qui concerne les ressources du Verdon.



Au terme de ces échanges, à la demande de M. Vauzelle, le Conseil prend acte des informations qui lui ont été données. Le président indique ensuite que ce rapport sera présenté lors de l'assemblée délibérante du Conseil Régional.

Il ajoute que cet exercice va être très prochainement renouvelé. La SCP et la Région ont en effet décidé de travailler à l'élaboration d'un nouveau contrat d'objectifs pour les cinq prochaines années afin de dessiner les lignes directrices de l'action de la SCP dans les années à venir pour ce qui concerne le champ de la concession régionale. Ce travail doit déboucher sur un nouveau document qui devrait être présenté en juin prochain au Conseil d'administration et à l'Assemblée régionale.

M. Vauzelle, contraint par un agenda serré, s'excuse et transmet la présidence de la séance à M. JOSEPH.

#### VIII. PROGRAMME 2015 DE RENOVATION ET D'INVESTISSEMENT POUR LES OPERATIONS ACCOMPAGNANT LA RENOVATION

M. Joseph souhaite à son tour la bienvenue aux nouveaux administrateurs de la SCP et indique qu'il convient maintenant de présenter, pour approbation, le programme de rénovation 2015 au conseil d'administration. Ce programme, en raison de la fusion de la concession départementale de Vaucluse avec celle de la Région depuis le début l'année, fait désormais l'objet d'un document unique. Il rappelle ensuite que ce programme ressort de l'obligation faite au concessionnaire en application du cahier des charges de la concession, et qu'il s'inscrit dans le cadre comptable et fiscal particulier aux Sociétés d'Aménagement Régional prévu par l'instruction comptable du 5 février 2008, et d'autre part qu'il fait l'objet de plans quinquennaux déclinés annuellement.

Le directeur général passe la parole à M. Reig pour qu'il présente ce dossier

M. Reig confirme que, comme indiqué par M. Joseph, la SCP présente pour la première fois un seul et unique projet de programme de rénovation pour l'ensemble des ouvrages de la société. Ce programme est accompagné d'un programme d'investissement qui accompagne la rénovation. Il s'agit de la troisième année du plan quinquennal de rénovation et la SCP a dû piloter les dépenses pour laisser une provision financière relativement importante pour l'opération très lourde qu'est la rénovation du barrage de Bimont qui sera présentée lors d'un prochain conseil d'administration.

Les dépenses sont de ce fait un peu réduites par rapport au prorata temporis du programme quinquennal de rénovation dont le montant s'élève à 135 M€. Au lieu de s'élever à 27 M€, les dépenses d'études et travaux s'établiront à 25,9 M€. Le programme qui accompagne cette rénovation en matière d'investissements a été établi à hauteur de 0,5 M€ par le conseil d'administration lors de l'adoption du programme d'investissement de la Société pour l'exercice 2015.

La moitié de ce programme, soit 12,5 M€, concerne des opérations de rénovation dites « continues » qui permettent de mettre les ouvrages au nominal de leurs performances sans qu'ils aient à faire l'objet d'une reprise complète.

Parmi les opérations significatives, il faut mentionner la préparation de la rénovation du barrage de Bimont. Elle concerne également un certain nombre d'ouvrages à l'aval de ce barrage, comme le barrage Zola et le siphon de l'arc. On peut également évoquer la poursuite du remplacement des canalisations en acier-ciment et en fonte grise qui sont les éléments les plus sensibles de notre réseau de distribution d'eau et sont remplacées à

concurrence de 20 à 25 kilomètres par an. Il faut souligner que la rénovation de ces conduites en amiante-ciment est de plus en plus coûteuse compte tenu d'exigences réglementaires croissantes.

**M. Reig** présente ensuite une série de cartes qui permettent de localiser ces opérations de rénovation sur le territoire de la concession (*cf. Annexe 5*). et en donne le détail : Outre celles mentionnées plus haut, on peut également évoquer les opérations de restructuration et de modernisation des bâtiments du domaine du Tholonet qui comprennent la mise en place de dispositifs de contrôle d'accès et de vidéo protection. La mise en place de ces nouveaux dispositifs de sécurité concerne aussi certains ouvrages sensibles. Les bâtiments du Centre d'Exploitation de Var-Est, victimes à plusieurs reprises d'inondations seront également rénovés. Enfin on peut évoquer la réalisation d'études sur les aqueducs dont celui de Saint-Bachi, la rationalisation de la mobilisation de la ressource en eau des anciens périmètres sous pression de l'ASCM, le doublage de la canalisation AEP aval Hugueneuve sur la commune de Bandol, la réalisation de maillages, à l'occasion de la rénovation de réseaux, dans l'objectif de conforter les dessertes, et de mieux garantir la continuité du service de l'eau.

M. Reig indique également que le programme de rénovation 2015 ne concerne aucun ouvrage significatif du département de Vaucluse. Ceci s'explique par le fait que les ouvrages de ce département sont moins anciens que ceux du reste de la concession régionale et ne nécessitent pas donc pas de reprise pour l'instant. C'est plutôt une série d'opérations ponctuelles qui est envisagée.

**M. Aubert** prend la parole et fait part au Conseil d'une requête de la part de la Communauté de Communes de Manosque et du Conseil Départemental concernant le projet de construction d'un pont à travers la Durance, qui permettrait également de faire traverser l'eau de la rive droite à la rive gauche. Il souhaiterait savoir si la SCP pourrait participer à la mise en œuvre de ce projet, ce dont la Communauté de Communes de Manosque et le Conseil Départemental seraient très reconnaissants.

**M. Reig** répond qu'il y a effectivement un projet en cours puisqu'une convention a été signée avec la DLVA pour permettre la venue de l'eau du Verdon jusqu'à Manosque afin d'alimenter en eau les collectivités de la DLVA. Plusieurs tracés ont été envisagés, un accord a été trouvé avec le conseil départemental pour passer sur le pont de la rive gauche à la rive droite de la Durance. Dans ce cadre, la SCP a indiqué clairement sa capacité à contribuer financièrement à la construction du pont, à hauteur de l'économie réalisée par rapport à une traversée sous-fluviale. Il comprend que le Conseil Départemental souhaiterait une contribution plus importante, mais cela reviendrait à faire supporter au service de l'eau le coût d'infrastructures qui ne sont pas de son ressort.

**M. Joseph, après l'exposé du directeur général adjoint et au terme de ces échanges demande au conseil d'approuver le programme 2015 de rénovation et d'investissement pour les opérations accompagnant la rénovation.**

## **IX. APPELS D'OFFRES ET MARCHES**

**M. Joseph** rappelle que, depuis la dernière réunion du conseil d'administration le 18 décembre dernier, une consultation écrite des membres du conseil a été effectuée au mois de février à propos d'un appel d'offres. Le résultat de cette consultation est rappelé dans le dossier.

Depuis, un seul dossier a fait l'objet d'analyse d'offres. Il s'agit d'un dossier ayant fait l'objet

d'une procédure atypique, puisqu'il a été procédé à un dialogue compétitif.

**Le directeur général** présente l'offre retenue dans le tableau ci-dessous :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
DCE n° 2102	Fourniture de batardeaux mobiles gonflables à l'eau	MUSTHANE	563 357,00 €

S'agissant d'une procédure de dialogue compétitif, l'autre entreprise sélectionnée en phase finale de ce projet est dédommagée à hauteur de 8 000 €.

**En conclusion, le conseil d'administration ratifie les choix opérés dans les rapports présentés ce jour au conseil.**

## X. QUESTIONS DE PERSONNEL

**M. Vergobbi** rappelle simplement qu'au mois de janvier dernier, l'entreprise a procédé aux élections des représentants du personnel, Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel. Ces élections étaient organisées pour la première fois effectuées par voie électronique et le scrutin s'est déroulé sans problème. Le conseil d'administration du mois de juin sera l'occasion d'évoquer plus en profondeur ces questions puisqu'on y étudiera le bilan social.

**M. Beraud**, secrétaire du Comité d'entreprise, prend la parole et souhaite à son tour la bienvenue aux nouveaux administrateurs. Il souligne que le personnel de la SCP est impliqué avec fierté et passion dans le fonctionnement de l'entreprise. Il signale aussi qu'il y a autour de la table de ce conseil d'administration, deux salariés administrateurs : François Prévost et Olivia Boissin. Il s'agit d'une particularité de la SCP qui est une entreprise en avance dans ce domaine.

Il souligne la vive satisfaction du personnel face aux réussites collectives dans le domaine de l'hydroélectricité qui ont été évoquées plus tôt au cours de la réunion. Il note aussi la création début 2015 lors de la réorganisation qui vous a été présentée, de la mission « partenariat, eau, électricité » qui sera en charge de ces questions. Concernant cette réorganisation, les représentants du personnel tiennent à dire que, bien qu'étant conscients du fait que les questions liées à l'organisation de la Société sont une prérogative de la direction, ils auraient aimé être associés plus en amont sur la préparation de cette réorganisation : Il y a eu, à cette occasion, des dégâts individuels qui auraient pu être évités. M. Beraud fait ensuite part du sentiment des représentants du personnel d'avoir été « bipsés », ou pris de vitesse sur les consultations réglementaires. Un autre point concerne l'intéressement, qui va être versé cette année malgré le contexte pluviométrique peu favorable à la SCP, même s'il est plutôt favorable aux agriculteurs. C'est un point très positif, qui vient tempérer la décision unilatérale de la direction qui a décidé unilatéralement de geler le point d'indice l'année passée. En ce qui concerne le calcul de l'intéressement, celui-ci met en évidence un critère jugé assez ubuesque par les représentants du personnel. Il s'agit du critère lié aux retards des imputations hebdomadaires des heures passées sur les différents projets, qui ne permet pas de déclencher l'intéressement sur ce critère. C'est assez mal vécu car les salariés ont le sentiment que l'homme se trouve au service de l'outil de reporting et pas le contraire. M. Beraud évoque enfin une autre réussite collective, celle de l'implication de la SCP dans la maîtrise d'œuvre de la rénovation de l'Aqueduc de Roquefavour ouvrage emblématique des Bouches-du-Rhône qui appartient à Marseille Provence Métropole dans où l'activité d'ingénierie en France est très concurrentiel.

M. Beraud conclut son intervention en remerciant, au nom des générations de représentants du personnel qui se sont succédées, Jacky Pelissier pour son implication dans le dialogue social tout au long de ces années.

**M. Joseph** remercie M. Beraud pour son intervention et fait part de sa satisfaction de l'entendre dire sa fierté de faire partie de l'entreprise. Il revient toutefois sur le fait que la pluviométrie n'est pas bonne non plus pour l'intégralité du monde agricole, les oléiculteurs ont à se plaindre de ce dérèglement climatique qui favorise le développement d'insectes nuisibles.

**M. Vergobbi** revient sur le point relatif à l'intéressement développé par M. Beraud et rappelle que les critères de calcul permettant le déclenchement de l'intéressement ont été validés avec les partenaires sociaux. Le critère remis en cause en faisait partie. Il reconnaît que l'imputation des heures est un système contraignant, mais nécessaire pour l'entreprise dans le cadre de la gestion de ses activités de projet.

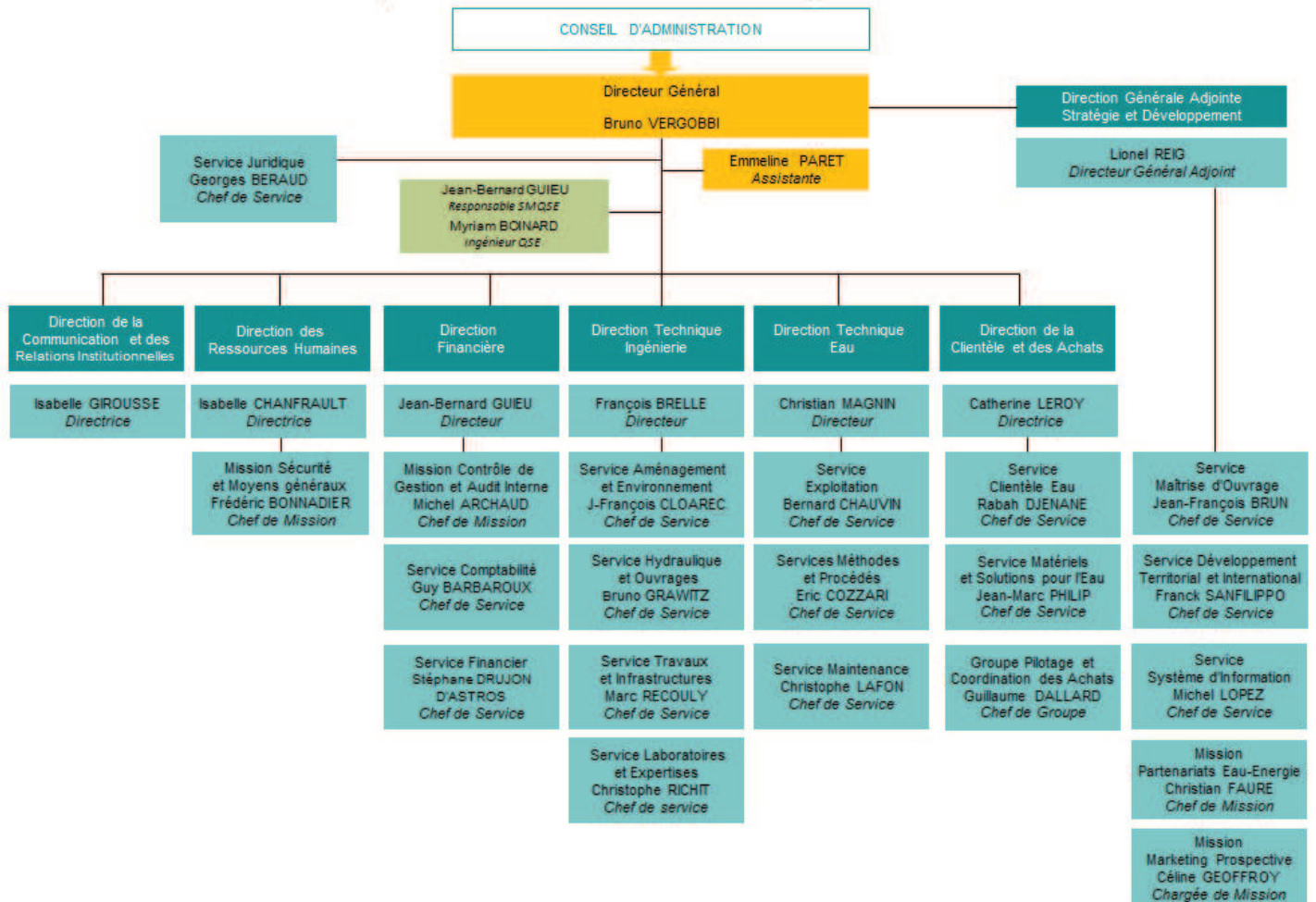
Concernant la réorganisation de la direction technique eau, qui a été une opération très lourde à mettre en place, il souligne qu'elle a fait l'objet d'une concertation très étroite dans sa préparation avec les salariés concernés. Elle fait suite à un travail de terrain, une année d'analyse et d'écoute pour mettre en place une organisation adaptée aux enjeux de la Société. Une réorganisation de cette ampleur ne peut malheureusement pas se traduire par des personnes unanimement satisfaites de leur évolution. Il assure cependant que la direction continuera à suivre avec beaucoup d'attention le cas de ces personnes qui ne se retrouvent pas dans la nouvelle organisation.

**M. Aubert** remercie à son tour, au nom des anciens administrateurs, M. Pelissier pour sa disponibilité et son écoute tout au long de ces années.

**M. Joseph remercie M. Pelissier en tant que président de séance et souhaite pouvoir honorer prochainement son départ. L'ordre du jour étant épuisé, il conclut la séance en indiquant que la prochaine réunion du conseil se déroulera, comme prévu, le jeudi 25 juin prochain. L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée le même jour.**



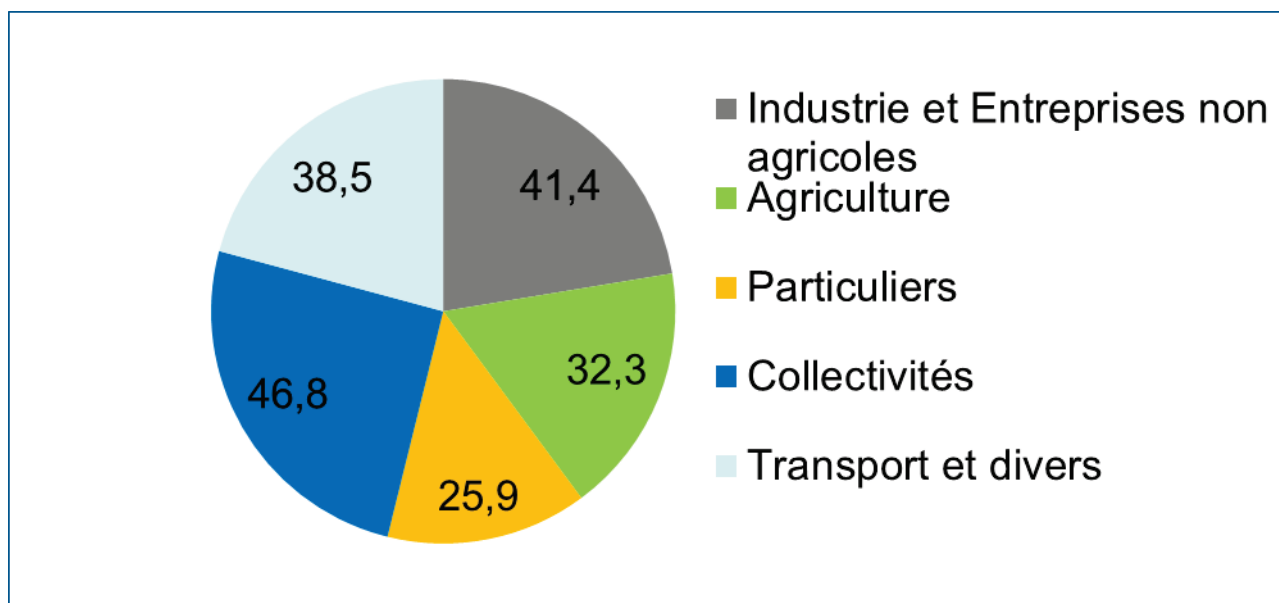
## Adaptation du schéma d'organisation



**Annexe 2**

USAGES	CLIENTS PRINCIPAUX	POSTES
Irrigation	Agriculteurs	11 677
Arrosage	Particuliers	31 621
Eaux Brutes Domestiques		15 706
Eaux Industrielles	Entreprises non agricoles	37
Eaux Entreprises		14
Eaux Brutes Professionnelles		1 088
Eaux Urbaines	Communes, EPCI	86
Eaux Collectivités		25
Golfs		39
Poteaux et postes incendies	Collectivités, Entreprises	1 665
<b>TOTAL</b>		<b>61 958</b>

**Annexe 3**

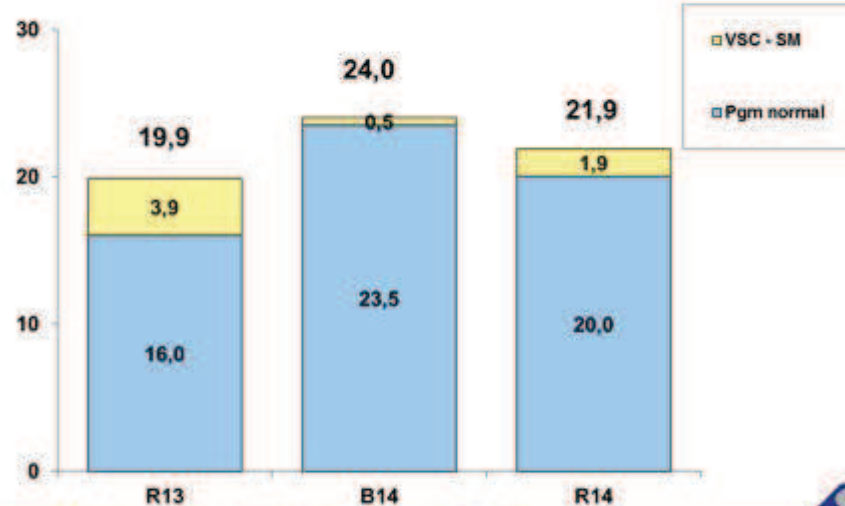


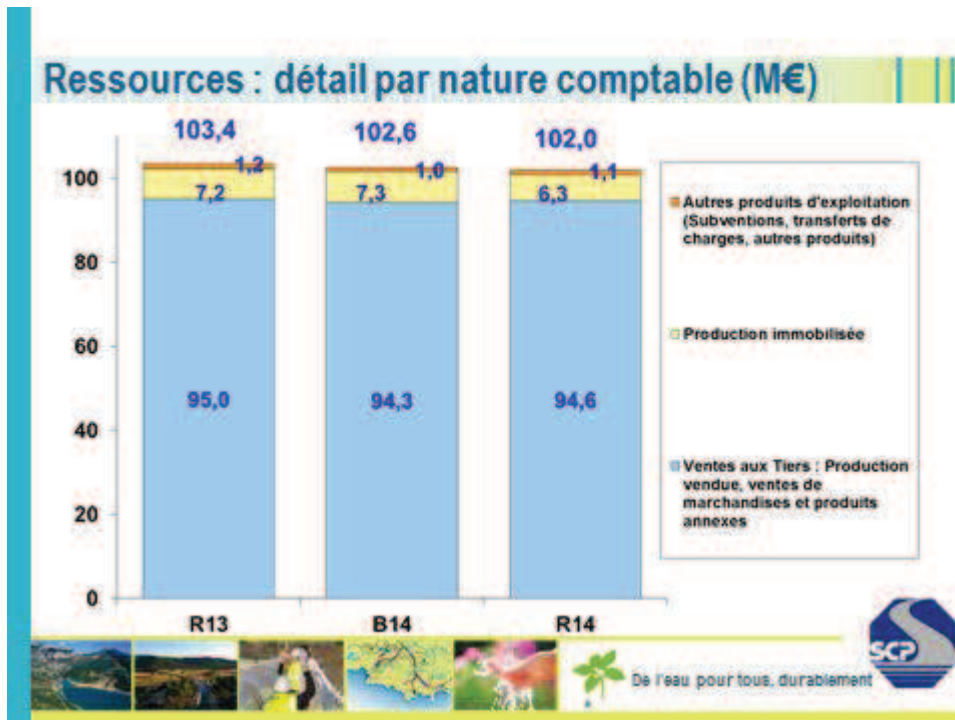
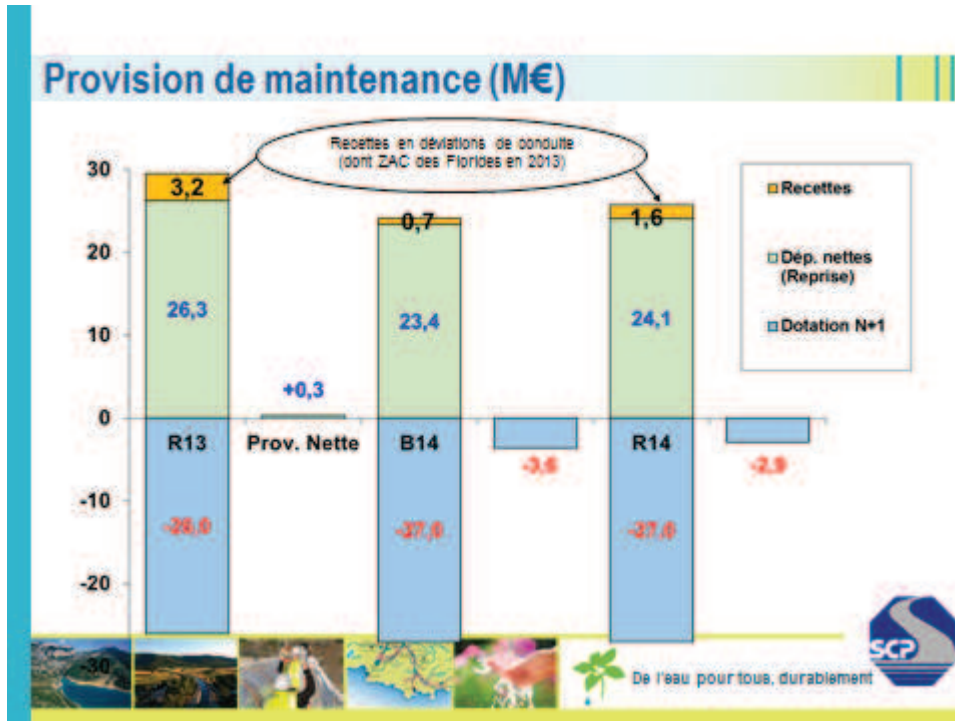
Répartition en volume (Mm<sup>3</sup>)

## Projet de comptes et bilan de l'exercice 2014



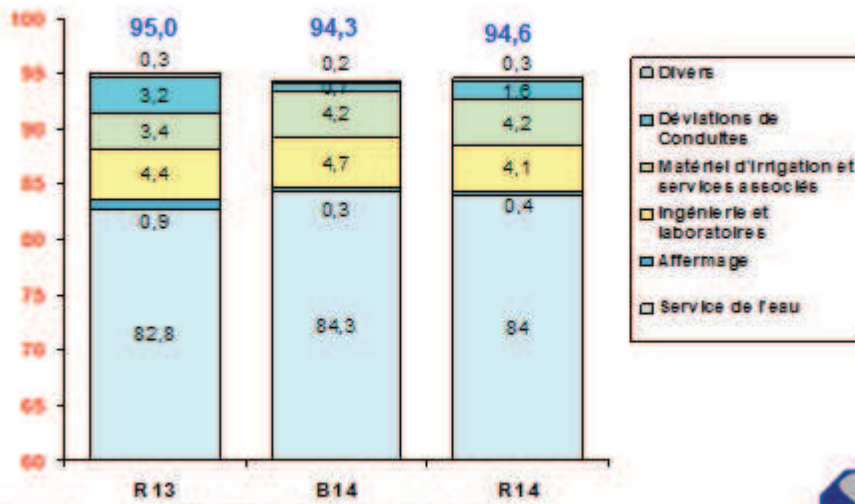
### Dépenses d'investissement (M€)



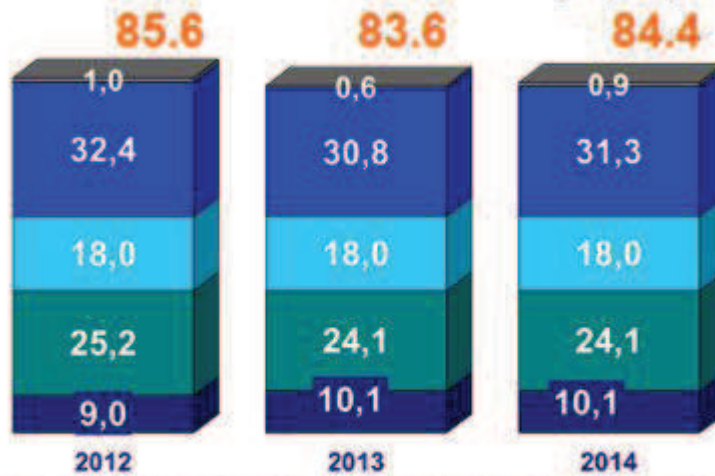




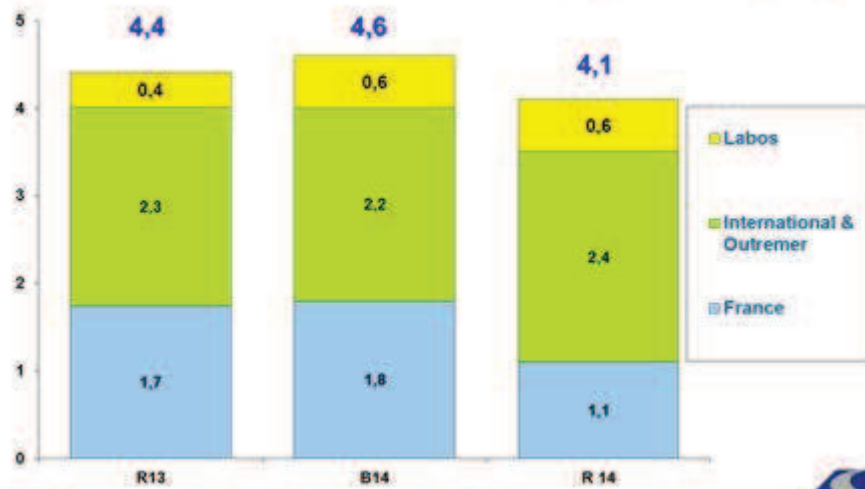
### Ventes aux Tiers : détail par activité (M€)



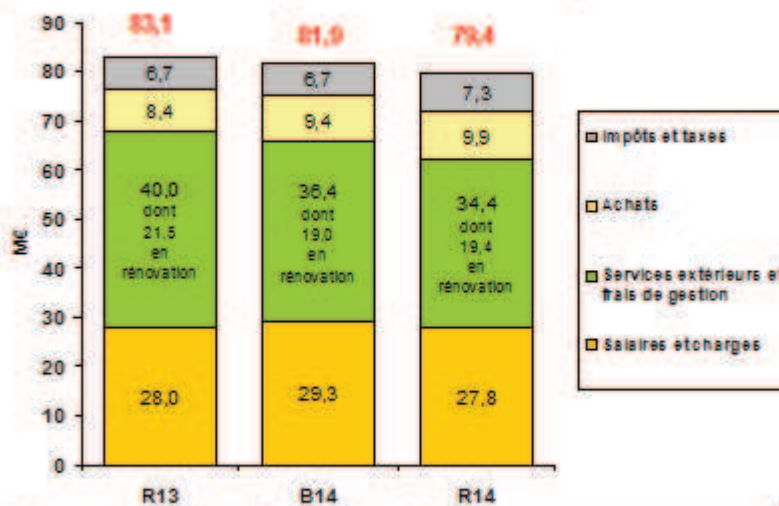
### Recettes Service de l'Eau et affermage (M€)



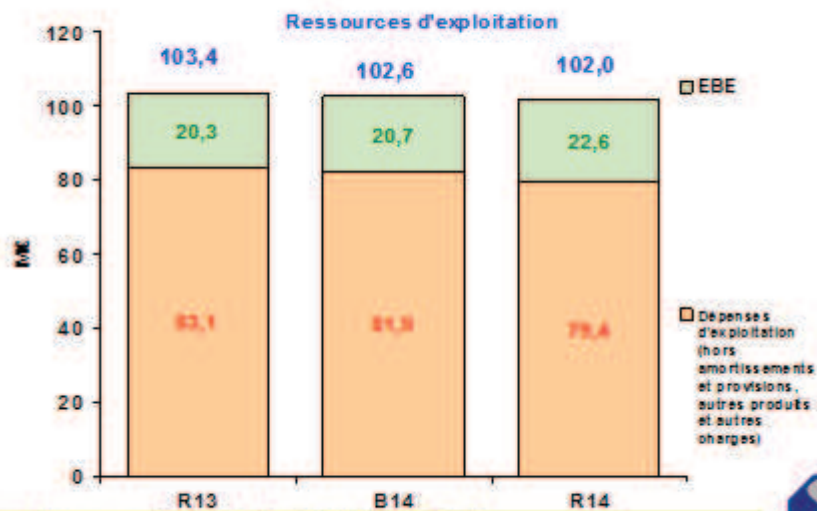
### Ingénierie Tiers et labos : détail par zone (M€)



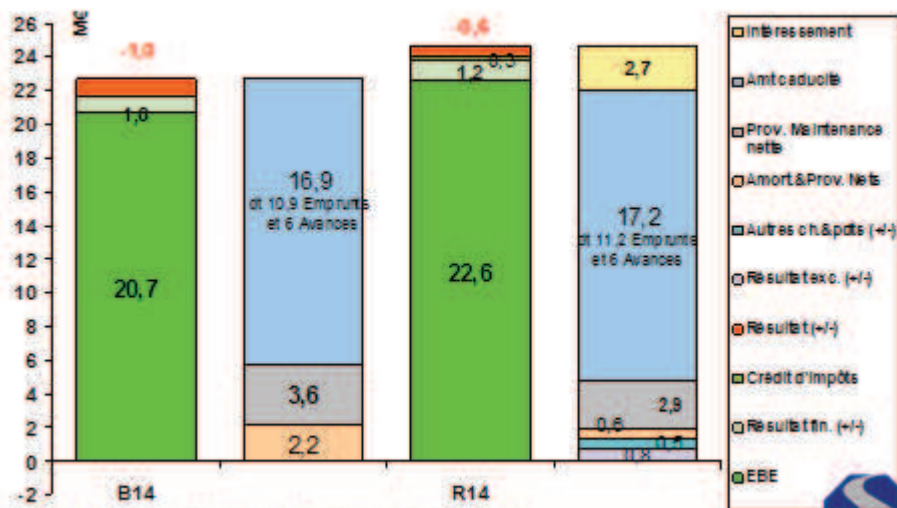
### Dépenses : détail par nature comptable



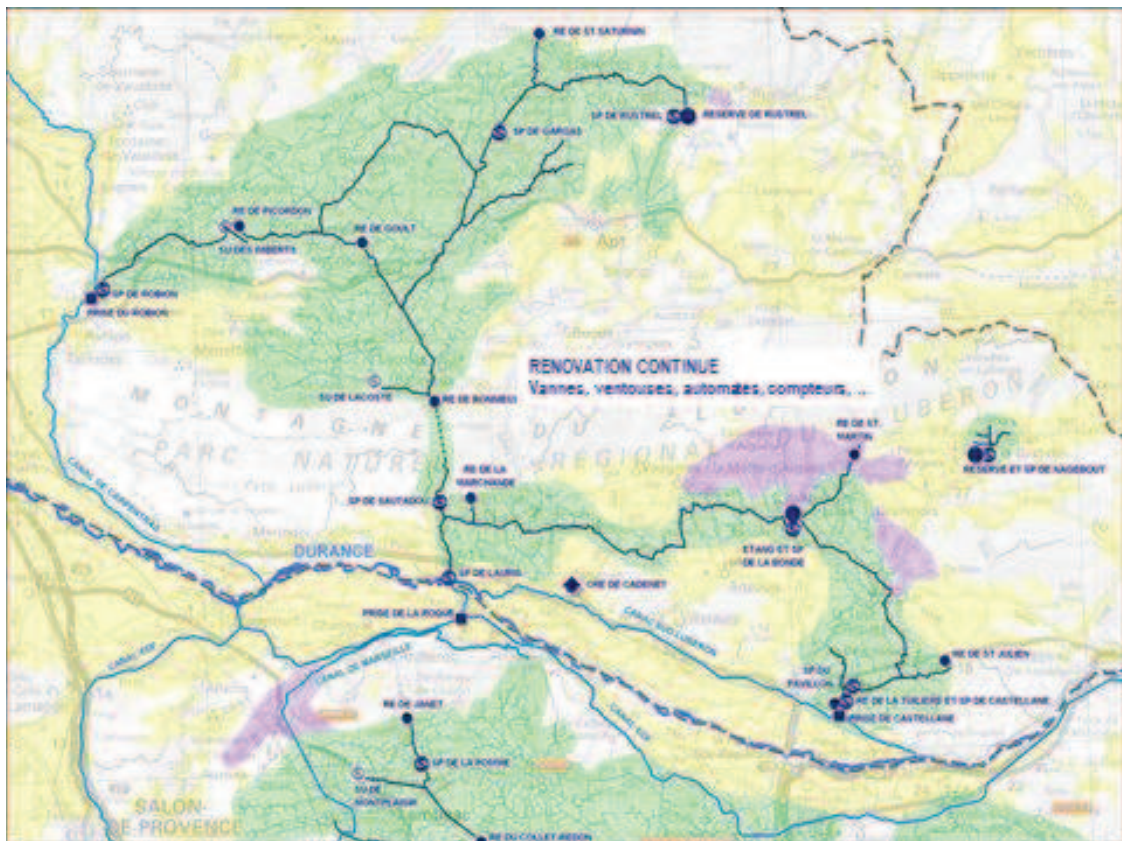
## Excédent Brut d'Exploitation



## EBE 2014 : détermination du résultat net







SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2015**

**Procès-verbal**

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 25 juin 2015 au Tholonet.

**Étaient présents :**

*Administrateurs :*

M.	Aubert	Vice-président du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
Mme	Boissin	Représentant le personnel salarié
M.	Di Giorgio	Vice-président du Conseil Départemental du Var
M.	Joseph	Vice-Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Prévost	Représentant le personnel salarié
M.	Ravier	Conseiller municipal à la ville de Marseille
M.	Rossignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Rousset	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur

*Censeurs :*

Mme	Devesa	Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône
M.	Hubaud	Conseiller Départemental des Hautes-Alpes

**Assistaient également à la séance :**

M.	Auger	Chef du Service Etudes et Hydraulique au Conseil Départemental de Vaucluse
M.	Baret	Cabinet du Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Beraud	Secrétaire du Comité d'Entreprise
Mme	Giannetti	Service Eau et Milieux Aquatiques au Conseil Régional (SEMA)
M.	Glapa	Receveur des Finances Publiques d'Aix-en-Provence, représentant Mme Reisman,
M.	Mattei	Directeur de l'Agriculture et du Tourisme au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Mme	Pile	Directrice Eau et Agriculture au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Soubra	Commissaire aux Comptes
M.	Tapoul	Chef du Service Eau et Assainissement au Conseil Départemental du Var

**Direction de la Société :**

M. Vergobbi	Directeur Général
M. Reig	Directeur Général Adjoint
Mme Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M. Guieu	Directeur Financier
M. Magnin	Directeur Technique Eau

A 10 h 30, **M. Joseph** qui préside le Conseil en l'absence de M. Vauzelle, déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et fonctionnaires et informe le Conseil que suite aux élections du mois de mars le Département de Vaucluse a désigné son représentant au sein du conseil d'administration en la personne de Monsieur Christian Mounier. Monsieur Mounier prie les membres du conseil d'excuser son absence d'aujourd'hui.

Il présente ensuite les excuses :

- *des autres administrateurs :*
  - M. Vauzelle, Président,
  - Mme Dumont, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var,
  - M. Féraud, Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
  - M. Perrin, Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône,
  - Mme Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, représentant la ville de Marseille,
- *des autres censeurs :*
  - Mme Di Meo, Conseillère Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur,
  - Mme Reisman, Administrateur Général des Finances Publiques,
  - Mme Rucinski-Becker, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var,
  - Mme Elisabeth Viola, Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. Joseph accueille aussi Madame Callet, Vice-Présidente du Conseil Départemental, qui représentera Madame Vassal Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à l'issue du Conseil d'administration, Monsieur Ravier, qui siège pour la 1<sup>ère</sup> fois en qualité d'administrateur représentant la Ville de Marseille, et Madame Devesa qui participe également pour la 1<sup>ère</sup> fois aux travaux du Conseil en qualité de censeur au titre du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Il rappelle qu'à l'issue de la séance du Conseil d'Administration de ce jour, se tiendra l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur le projet de rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2014 et le projet de comptes et bilan de cet exercice écoulé. Ces documents avaient été approuvés lors de la réunion du conseil le 27 avril dernier.

Il informe enfin les personnes présentes que les séances du Conseil seront désormais enregistrées afin de faciliter la rédaction du compte-rendu et sollicite l'assentiment de l'assemblée pour cette nouvelle disposition. Il précise qu'il est prévu de pouvoir suspendre l'enregistrement pour une question particulière à la demande de l'un des membres de l'assemblée. Ces enregistrements respecteront le principe de la confidentialité et la législation en vigueur.

**Aucune observation n'étant formulée, l'enregistrement des séances du conseil aux fins de rédaction du procès-verbal est approuvé.**

**M. Joseph** propose ensuite d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2015
- Renouvellement du bureau
- Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
- Contrat d'Objectifs
- Créations de structures juridiques et participations
- Appels d'offres et marchés
- Questions de personnel

### **I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2015**

**M. Joseph** rappelle que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 27 avril dernier, a été adressé aux administrateurs le 8 juin 2015 et n'a fait l'objet d'aucune remarque écrite.

**Aucune observation ou remarque n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 27 avril 2015.**

### **II - RENOUELEMENT DU BUREAU**

**M. Joseph** informe le Conseil que ce point d'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du conseil.

**M. Vergobbi** complète cette information en indiquant que la SCP est dans l'attente de la confirmation par la ville de Marseille de la représentation qu'elle souhaite avoir au sein du bureau du Conseil d'Administration.

### **III - DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE AU COURS DU DEBUT DE L'ANNEE 2015**

**M. Joseph** indique qu'il s'agit aujourd'hui de faire part au Conseil des faits marquants intervenus, depuis le mois de mai, à propos du service de l'eau et des activités de la Société. Il informe le Conseil que lors des violents orages récents, une arrivée massive de boues s'est produite dans le canal mixte EDF/SCP : cet incident, qui a mobilisé fortement les équipes de la Société pour maintenir la qualité du service de l'eau, a permis de confirmer l'efficacité de la cellule d'urgence de la SCP.

M. Joseph évoque ensuite la participation de la Société à la manifestation MEDCOP 21, Forum de la société civile méditerranéenne pour le climat, qui s'est tenue les 4 et 5 juin derniers. Cet événement a été organisé en amont de la Conférence des Parties de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se déroulera à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 (COP21/CMP21). Cette rencontre représente une échéance cruciale, car elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C. En présence de François Hollande, les participants, qui représentaient des acteurs en provenance de l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen, ont pu se rencontrer et échanger pour mettre en œuvre une dynamique pérenne à l'échelle méditerranéenne.

La SCP est intervenue dans le cadre de la thématique « Gestion durable et intégrée des ressources en eau » : dans un contexte de raréfaction de l'eau, de perturbation des milieux aquatiques et d'augmentation des risques de crues et d'inondations, il est aujourd'hui impératif de trouver le bon équilibre entre un juste partage de la ressource et la prise en



compte des enjeux écologiques. Une première présentation a d'abord été faite sur le thème « les solidarités entre usages et territoires », puis une deuxième, réalisée avec l'Association Syndicale des Arrosants de Crau, a exposé « Irrigation et production d'énergie, intérêt d'une approche intégrée ». La SCP, forte de son expérience et de son ancrage régional, a ainsi pu mettre en avant les enjeux transversaux et partagés de la gestion de l'eau, tout en permettant d'échanger avec les différents participants pour trouver des solutions plus globales.

**M. Vergobbi** souligne tout d'abord que concernant le service de l'eau, les débits prélevés en tête des ouvrages ont été en forte progression en mai et début juin, avant de connaître une baisse brutale après les averses de la seconde semaine de juin. Quelques incidents d'exploitation sont survenus pendant cette période, parmi lesquels on peut évoquer :

- la défaillance de deux groupes à la station de pompage de Pradelles, suite à des appels de débit très élevés en mai sur le plateau de Valensole qui ont conduit à interrompre le service de l'eau sur quelques antennes, sans incidence majeure toutefois pour les agriculteurs,
- des casses de canalisation interrompant, sans conséquence, l'alimentation des communes de Châteauneuf le Rouge et Rousset,
- l'arrêt pendant quelques jours des deux microcentrales de Bimont,
- comme indiqué par M. Joseph, l'arrivée massive de boue dans le canal mixte EDF-SCP suite aux violents orages et à l'effondrement d'un talus. La SCP, prévenue tardivement par EDF, a dû mobiliser en urgence ses équipes pour essayer de piéger cette turbidité qui s'était infiltrée dans les branches d'Aix et du Var du Canal de Provence. La clientèle de la SCP, habituée à traiter une eau de très grande qualité, n'est pas équipée pour traiter des eaux aussi chargées en matières en suspension. Toutefois, grâce à une série de manœuvres relativement complexes, le nuage de turbidité a pu être détourné vers le barrage de Bimont tout en assurant la continuité de l'alimentation en eau de la ville d'Aix. L'incident est désormais réglé.

Concernant la climatologie et l'état des ressources en eau, après un premier trimestre humide avec 30% de pluie en plus par rapport à 2014, puis des mois d'avril, mai et début juin très secs (environ un tiers de la moyenne habituelle), on a connu une seconde semaine de juin très arrosée. Les ressources en eau locales et les réserves de la Durance et du Verdon sont reconstituées.

Relativement aux livraisons d'eau effectuées aux différents segments de clientèle, on peut noter :

- une hausse (+4 % soit 1,5 Mm<sup>3</sup>) à fin mai 2015 par rapport à 2014, des volumes desservis aux clients industriels et urbains (EI/EU) et aux golfs, dont la consommation fait l'objet d'un relevé mensuel. Cette hausse globale résulte toutefois d'évolutions contrastées parmi les différents segments de clientèle :
  - une baisse des livraisons d'eau potable (-1,2 %) liée à la remise en service d'un forage à Bandol qui a conduit à un moindre recours à l'usine de potabilisation d'Ollioules,
  - une baisse sensible des prélèvements d'eau brute (-4,3 %), en particulier sur Toulon-Est et le Var, liée au plein emploi des ressources locales, qui sont abondantes, par les collectivités de ces territoires et notamment la Siagnole par le SEVE,
  - une progression importante des volumes d'eau industrielle de 16,4 %, conséquence de la reprise de l'activité normale de la centrale thermique de Gardanne et de la bonne tenue de la pétrochimie de l'étang de Berre,
- une augmentation des consommations rurales et agricoles en raison d'un début de printemps sec.

Compte-tenu des éléments évoqués ci-dessus, les prévisions de recettes sont, à ce stade, en ligne avec le budget.

A l'issue de cette présentation, **M. Reig** dresse un état de l'avancement des programmes d'investissement et de rénovation de la Société (annexe 1). Il indique tout d'abord que le programme dit « normal » de la société est, au prorata-temporis, un peu en avance sur les dépenses, ce qui s'explique par la nécessité de mettre en service, dès juin et juillet, plusieurs nouveaux aménagements. Parmi ces mises en service, on peut citer celles du surpresseur de Plan du Pont à Hyères, des aménagements permettant la desserte de l'usine Eon à Gardanne, de l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> phase de Vaugines et des extensions d'Eguilles, de Venelles et de Saint-Julien.

Concernant la liaison hydraulique Vidauban/Sainte-Maxime, on observe un démarrage conforme aux prévisions actualisées suite au décalage de trois mois des travaux consécutif au délai supplémentaire nécessaire pour finaliser les contrats du service de l'eau avec les deux grands syndicats parties prenantes et effectuer le montage financier de l'opération. Les ordres de services ont été donnés au printemps, les études préliminaires et de détail sont en cours. Il faut saluer la très grande qualité de la coopération entre les différents services impliqués dans la mise en œuvre de ce projet, notamment avec la direction des routes du conseil départemental du Var. Une manifestation sera organisée le 9 juillet pour célébrer le démarrage de ces travaux.

Enfin le programme de rénovation, se déroule de manière tout à fait conforme au planning aussi bien pour les opérations continues que pour les projets ponctuels. En ce qui concerne l'opération phare que constitue la rénovation du barrage de Bimont, dont le principal sera exécuté en 2017 et 2018, l'enquête publique se prépare, une réunion des personnes associées devrait avoir lieu très prochainement.

Les recettes d'ingénierie sont en léger retrait par rapport aux prévisions budgétaires en raison du décalage des travaux de la liaison VSM, et d'un ajustement technique de la mobilisation de la production immobilisée.

**M. Vergobbi** reprend ensuite la parole pour exposer l'activité d'ingénierie hors concession. Le marché reste difficile en France métropolitaine, mais le carnet de commandes se remplit pour l'outremer et l'international. Les perspectives sont donc plus encourageantes que voici quelques mois. En outre, des commandes significatives ont été remportées depuis le dernier conseil :

- Maitrise d'œuvre de la retenue collinaire de Piton Rouge – Commune du Tampon à La Réunion (233 K€),
- Etude de faisabilité d'un partenariat public/privé pour les infrastructures d'irrigation de la Plaine du Saïs au Maroc (272 K€),
- Etude d'opportunité d'un aménagement hydraulique multi-usages dans l'Est de Madagascar pour le compte d'un opérateur privé (48 K€).

Le contrat le plus important est en phase finale de négociation en Tunisie pour la surélévation du barrage de « Bou Heurtma » et la modernisation du canal de la Medjerda au Cap Bon. La SCP a su démontrer à la SECADENORD qui exploite ce canal, l'intérêt qu'aurait la mise en œuvre d'une régulation hydraulique qui permettrait d'accroître le débit sur cet ouvrage actuellement sollicité à près de 100% de sa capacité pendant les périodes d'été.

La société avait été très déçue voici quelques mois que, sous l'influence de la KFW, banque allemande d'investissement et de développement, qui accompagne la Tunisie sur ces

projets, il soit fait un lot commun entre la surélévation du barrage de Bou Heurtma et la modernisation du canal de la Medjerda, ce qui réduisait ses chances de remporter l'appel d'offres. La SCP a donc été amenée à répondre à cet appel d'offres, de près de 4 M d'euros en prestations d'ingénierie, en partenariat avec des bureaux d'études allemand et portugais et la SCET tunisienne. Le dossier ainsi déposé a été retenu et se trouve désormais dans une phase de négociation exclusive avec l'administration tunisienne et la KFW.

Le directeur général évoque ensuite le développement de la Société dans le champ des eaux souterraines et les relations avec le BRGM. Ce point n'est pas détaillé dans le rapport, car il avait été envisagé de le faire lors du conseil du mois d'octobre, mais il y a une accélération du calendrier.

Une première convention avait été signée en 2011 avec le BRGM. C'est dans le cadre de cette convention que les essais de pompage des puits de l'Arc ont été conduits l'été dernier. Cette opération vise à mieux connaître l'aquifère karstique qui pourrait être utilisée comme une ressource de secours par la SCP et dans le cadre de ce même partenariat, des études sur la migration des polluants ayant pour objectif de faire évoluer les pratiques agricoles sur le plateau de Valensole, ont également été menées. Cette convention étant arrivée à échéance, il a été souhaité de poursuivre ce partenariat en signant une nouvelle convention de trois ans avec des objectifs en cohérence avec ceux du SOURCE, du SDAGE et des SAGE :

- recherche de partenariat avec acteurs locaux et le monde scientifique,
- partage des connaissances,
- mise en forme et diffusion de l'information.

Cette convention ne comporte pas d'engagements financiers, ceux-ci intervenant lors du montage de chaque projet. Cinq thèmes de travail sont retenus :

- développement de la connaissance des aquifères karstiques régionaux,
- préservation et reconquête de la qualité des eaux (pollutions diffuses),
- caractérisation des aquifères côtiers sensibles et gestion coordonnée des ressources,
- modèles hydroéconomiques,
- communication.

M. Vergobbi commente ensuite l'activité de vente de matériel et solutions pour l'eau qui associe une activité de commercialisation de matériel d'irrigation, d'arrosage et de potabilisation et des prestations de conseils et de services.

Cette activité, favorisée par les conditions météorologiques du mois de mai, est soutenue sous toutes ses composantes :

- des ventes en progression dans les trois magasins, dénommés « Comptoirs du Matériel », en particulier à Manosque et La Crau,
- une activité « potabilisation » en forte croissance,
- des projets d'irrigation « clé en main » nombreux en cours de négociation ou de réalisation.

Il faut en outre souligner que les accords passés avec les coopératives GPS et CEREALIS commencent à porter leurs fruits, et que plusieurs contrats à l'export (Sénégal) pour de grandes exploitations ont été signés.

Enfin, le directeur général évoque le projet « Providence by SCP » issu du processus innovation de la Société. Il s'agit d'un projet mené en lien avec des ONG, actuellement en phase de test. Cet appareil de potabilisation, robuste, autonome et économique, a pour

particularité de fonctionner à l'aide de panneaux solaires. Il est capable de traiter un volume suffisant pour assurer les besoins vitaux en eau de 50 personnes à un coût très faible : la lampe UV utilisée peut être trouvée dans le commerce, y compris dans les pays africains. L'appareil est en cours de test dans plusieurs pays : Sénégal, Mali, Burkina Faso, Centrafrique, Tchad, Maroc, Haïti. Il a été, dans un certain nombre de ces pays acheminé gracieusement par l'armée française dans le cadre des opérations conduites notamment au Tchad et au Mali. Le prototype a été développé grâce à des partenariats avec Agence de l'Eau, la Ville d'Aix, et des ONG.

A l'issue de cette présentation, **M. Joseph** reprend la parole et fait part de son vif intérêt pour ce projet sur lequel la SCP devrait communiquer largement notamment vis-à-vis des collectivités locales qui ont des accords de partenariat avec des structures humanitaires. Il pense notamment à la Région qui pourrait remplacer l'octroi de subventions par la fourniture d'appareils de ce type.

**M. Rossignol** prend ensuite la parole pour faire part au Conseil du fait que le barème «irrigation agricole avec effacement de pointe », imaginé voici quelques années, a permis ce printemps à un certain nombre d'exploitants agricoles du plateau de Valensole de sauver leurs récoltes en les irriguant, sans toutefois compromettre de manière irrémédiable leur rentabilité économique.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Joseph, le Conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées.**

#### **IV - CONTRAT D'OBJECTIFS**

**M. Joseph** rappelle que la Région, qui est devenue la nouvelle autorité concédante depuis le transfert du patrimoine de l'Etat intervenu le 1er janvier 2009, a demandé à ce que les lignes directrices de l'action de la SCP pour ce qui concerne le périmètre de la concession soient formalisées au travers d'un contrat d'objectifs. Un premier contrat d'une durée de 5 ans portant sur la période 2011-2015 a été signé et exécuté. Il a démontré toute sa pertinence et a contribué à un dialogue permanent constructif entre l'autorité délégante et son délégataire, mais aussi avec l'ensemble des actionnaires de la Société. Le projet de contrat d'objectif 2016-2020 s'inscrit dans la continuité du contrat actuel. Il prend cependant en compte pour la première fois le nouveau périmètre de la concession régionale qui comprend dorénavant une partie du département de Vaucluse. Il intègre également, dans la mesure du possible, les évolutions institutionnelles en cours telles qu'elles sont connues à ce jour. Ce projet de contrat d'objectifs sera également soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de la Région le 26 juin.

**M. Vergobbi** indique que ce contrat formalise les lignes directrices de l'action de la SCP dans le cadre de la concession régionale pour les 5 ans à venir. Il s'inscrit dans la continuité du contrat d'objectifs 2011-2015, en prenant en compte :

- l'évolution de l'organisation administrative de l'Etat et de ses territoires, notamment la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la métropole Aix Marseille Provence,
- la fusion de la concession départementale de la Vallée du Calavon et du Sud Luberon avec la concession régionale, réalisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- le renforcement de la gouvernance de l'eau dans la Région Provence Alpes Côte d'Azur et notamment la création de l'Agora (assemblée pour la gouvernance opérationnelle de l'eau) dont la SCP est l'un des membres fondateurs après avoir adhéré à la charte régionale de l'eau.

Ce contrat prend en compte les incertitudes du contexte dans lequel il s'inscrit, l'article 10 qui traite de sa gouvernance précisant qu'il pourra être actualisé si nécessaire : incertitudes liées aux évolutions institutionnelles et notamment à la loi Notre en cours de discussion, incertitudes relatives à la capacité des collectivités à accompagner les investissements de la SCP, tant pour des raisons juridiques que financières.

Le directeur général présente ensuite les différents articles de la convention :

- L'article 1 concerne les développements de capacité, la sécurisation de la ressource et les dessertes. Il rappelle le cadre et les objectifs des programmes d'investissement ainsi que les modalités de programmation et synthétise, ce qui est nouveau, les principaux enjeux par département. Ces derniers ont fait l'objet d'échanges avec les services de chacun des départements, parallèlement aux échanges avec ceux de la Région. Ils sont détaillés dans les pages 7 à 9 du Contrat d'objectifs.  
Cet article rappelle également les grands principes de financement des investissements. Il s'agit bien là de « principes », car chaque opération fait l'objet d'un plan de financement qui lui est propre. Il est toutefois fait référence aux différents types de financements possibles ainsi qu'à la réflexion engagée sur de nouveaux principes d'aménagement permettant de réduire le coût de l'investissement public.
- L'article 2 porte sur la rénovation. Il rappelle les modalités de montage des plans quinquennaux et formalise des objectifs chiffrés (plan 2018-2022). Il est à noter que la Société provisionne actuellement le plan en cours qui concerne la période 2013-2017 et le plan suivant 2018-2022.
- L'article 3 traite de la politique tarifaire. Lors de la signature du précédent contrat d'objectifs, le chantier de rénovation des conditions tarifaires de la SCP débutait. Ce chantier est aujourd'hui en passe d'être achevé, il ne reste à traiter que de la question de l'irrigation continue. Il s'agit d'un dossier assez complexe dans la mesure où certains de nos clients agriculteurs bénéficient actuellement gracieusement de ce service qui consiste à leur assurer une alimentation en eau ininterrompue tout au long de l'année en dérogation à nos conditions générales qui prévoient une interruption de desserte pendant la période hivernale afin de permettre la réalisation de travaux de maintenance. C'est donc un travail délicat qui s'annonce, car il va falloir expliquer à ces clients que ce service, dont ils bénéficiaient gratuitement, va désormais être payant.  
Cet article fait également un focus particulier sur le prix de l'eau que la Région souhaite suivre de plus près ainsi que son impact sur l'économie notamment les activités industrielles et agricoles.
- L'article 4 concerne la qualité du service et le développement de la clientèle. Il rappelle les engagements pris par la SCP en matière de qualité des eaux, de satisfaction et d'écoute client et de performance technique et environnementale. L'accent est mis :
  - sur la problématique des eaux de Durance, au regard de la potabilisation individuelle des eaux brutes domestiques. Il s'agit de la réponse aux problèmes soulevés par l'agence régionale de santé qui fait pression pour limiter le recours à ce type d'alimentation en eau des particuliers,
  - les enjeux de sûreté des réseaux, notamment dans le cadre de la future métropole,
  - l'abandon du recours à des produits phytosanitaires pour l'entretien de nos infrastructures.
- L'article 5 porte sur la gestion raisonnée et solidaire de la ressource en eau et le développement durable. L'accent est mis sur la contribution de la SCP à l'optimisation de l'irrigation agricole. La société contribue de manière active à de nombreux projets en ce domaine, parmi lesquels on peut citer :

- les expérimentations sur le goutte à goutte enterré,
- le projet REGAIN sur le plateau de Valensole qui vise, en partenariat avec la chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence, le Parc Naturel régional du Verdon et la chaire d'entreprise AGROSYS, au développement d'un système de production agricole durable.

Il y a, à l'heure actuelle, beaucoup de projets sur l'optimisation de l'irrigation agricole dans lesquels la SCP est impliquée. Il s'agit d'un sujet qui touche l'un des axes d'excellence de l'entreprise et sur lequel elle sera amenée à travailler de plus en plus à l'international. Il est enfin fait référence dans cet article, à la nécessité d'une réflexion à l'échelle de la métropole AMP sur ces enjeux de gestion raisonnée et solidaire de la ressource.

- L'article 6 rappelle les principes de la solidarité entre les territoires de la Région. Il met en évidence trois axes privilégiés de cette solidarité vis-à-vis :
  - des Alpes de Haute-Provence au travers notamment du partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV),
  - du Vaucluse au travers de la fusion des concessions et du partenariat avec le Parc Naturel Régional du Lubéron (PNRL),
  - des territoires alpins au travers des projets hydroélectriques et de l'accompagnement des ASA.
- L'article 7 traite de la recherche et de l'innovation. La SCP participe activement aux pôles EAU et CAPENERGIES au sein duquel Christian MAGNIN, Directeur Technique Eau vient d'être élu au conseil d'administration. Cet article incite à intensifier les efforts de recherche et d'innovation en mettant l'accent sur les dossiers ou enjeux importants sur lesquels la SCP est appelée à se mobiliser sachant qu'elle est déjà investie sur plusieurs projets tels que CANALSOL, REGAIN ou la station de turbinage entre la retenue de Sainte-Croix et le plateau de Valensole qui pourrait être une composante plus globale d'un projet de réseau électrique intelligent sur lequel l'entreprise travaille avec des partenaires régionaux.
- L'article 8, qui traite du rapport annuel à l'autorité concédante, a pris en compte le chantier de bornage des terrains de la concession qui vise à régulariser l'ensemble des emprises foncières de la Société.

A l'issue de cette présentation, **M. Joseph** reprend la parole et adresse ses remerciements aux services de la SCP, de la Région et de tous les actionnaires qui ont travaillé rapidement et efficacement à l'élaboration de ce contrat d'objectifs dont la rédaction intègre les observations de toutes les parties.

**M. Prévost** souhaite exprimer, au nom du personnel de la SCP, la satisfaction d'avoir ce cadre qui trace des perspectives claires pour la Société sur les cinq ans à venir. Ces perspectives se placent dans la continuité de celles du précédent contrat d'objectifs, mais prennent en compte tous les niveaux d'incertitudes et donc les nécessaires adaptations de la SCP à ces évolutions institutionnelles et techniques. On retrouve bien dans ce document le système de valeurs qui anime la SCP depuis sa création : professionnalisme, qualité de service, faculté d'adaptation et solidarité entre les usages et les territoires.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Joseph, le Conseil approuve le contrat d'objectifs pour la période 2016-2020 et autorise le directeur général à le signer.**

## V - CREATION DE STRUCTURES JURIDIQUES ET PARTICIPATIONS

**M. Joseph** indique que ce point d'ordre du jour regroupe deux dossiers. Le premier concerne l'entrée de la SCP, sollicitée sur ce point par la Région, au capital de la société d'économie mixte SEMAREA. Cette société aura pour objet exclusif d'effectuer la réalisation de toute action ou opération liée à l'efficacité et à la transition énergétique sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Jusqu'à présent, la Région était dotée d'une SEM dont l'objet était de s'occuper de la construction et de la rénovation des lycées. Son objet social a été étendu pour devenir l'opérateur énergétique de la Région et c'est dans ce cadre que la SCP ainsi que d'autres structures ont été invitées à prendre part à ce projet. Le second dossier concerne la création d'une société de droit tunisien : en effet, la Société connaît un développement soutenu de son activité au Maghreb et tout particulièrement en Tunisie. Pour pérenniser cette présence et permettre le recrutement d'un nouveau VIE la SCP se trouve dans l'obligation de créer cette structure.

**M. Vergobbi** complète les éléments apportés par M. Joseph en évoquant tour à tour les deux dossiers :

- concernant tout d'abord l'entrée au capital de la SEMAREA : cette société d'économie mixte, actuellement en cours de création à l'initiative de la Région, a pour objectif de devenir un opérateur en matière d'efficacité et de transition énergétique. Cette société sera adossée à la Société publique locale AREA dont la région est l'actionnaire majoritaire, mais qui pour des raisons statutaires ne peut intervenir que pour ses actionnaires d'où la nécessité de créer à son côté une société d'économie mixte. La SEMAREA ainsi créée aurait un capital de 225 000 € qui serait détenu à hauteur de 85 % environ par la Région avec six autres partenaires privés qui ont été pressentis, dont la SCP. Parmi ces six partenaires, cinq seront sollicités à hauteur de 1000 €, le dernier à hauteur de 5000 €. L'engagement financier de la SCP serait donc modeste et répondre positivement à cette sollicitation paraît important pour différentes raisons :  
La SCP est aujourd'hui de plus en plus impliquée dans le développement des énergies renouvelables au travers notamment des projets qu'elle mène en matière d'hydroélectricité et d'énergie solaire. Ces projets ont été évoqués lors du dernier conseil d'administration et l'expérience démontre qu'ils se concrétisent au travers de partenariats innovants, parmi lesquels on peut évoquer les groupements d'intérêts économiques formés avec l'ASCO des Arrosants de Crau, la commune de Saint-Etienne de Tinée, ou la société qui va être montée avec le groupe SEHRY pour la concession de la microcentrale du torrent du Gâ. La prise de participation au capital de la SEMAREA permettrait donc d'ouvrir le champ des partenariats possibles d'autant plus que les partenaires privés au sein de cette structure seraient pour la plupart des banques voulant s'impliquer dans le développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, cette participation permettrait de valoriser les synergies potentielles entre la SCP et l'AREA qui ont l'une et l'autre des liens très étroits avec la Région.
- concernant la création d'une structure juridique en Tunisie. C'est une création qui est rendue nécessaire par la législation tunisienne pour l'accueil d'un volontaire international en entreprise (V.I.E.). La société dispose déjà d'un VIE dans ce pays dont la mission est de promouvoir la Société en Tunisie et dans l'ensemble du Maghreb. Le contrat de cette personne arrivant à son terme, les démarches pour recruter un nouveau VIE ont été engagées et c'est à cette occasion que la SCP s'est heurtée à une difficulté d'immatriculation dans le droit tunisien. C'est donc pour pallier cette difficulté qu'il s'avère nécessaire de créer une société au capital modique de 1000 dinars, soit un peu plus de 500 €. La Société n'avait pas rencontré ce problème jusqu'à présent, car notre VIE avait ses parents qui résident à Tunis.

A l'issue de cette présentation **M. Ravier** prend la parole et fait part au directeur général de la question de droit soulevée par le service juridique de la ville de Marseille. Avant d'exposer sa question, il précise que celle-ci ne préjuge en rien de la volonté de la Ville d'aller de l'avant sur le sujet. Il semblerait que le code général des collectivités territoriales empêche les représentants des collectivités de délibérer sur les prises de participation d'une société d'économie mixte si la collectivité ne s'est pas prononcée en amont sur ladite participation. Pour que son vote soit valable, il faudrait donc que le conseil municipal de la ville de Marseille délibère sur ce point.

**M. Joseph** indique que M. Vergobbi lui a fait part de ce problème et lui demande de répondre.

**M. Vergobbi** répond qu'effectivement ce point a été soulevé la veille par le service juridique de la ville de Marseille en référence à l'article 1524-5 du code général des collectivités territoriales qui indique que « toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale doit faire préalablement l'objet d'un accord express de la ou des collectivités territoriales disposant d'un siège d'actionnaire au sein de son conseil d'administration ». Cet article n'a jamais été appliqué dans la Société compte tenu de la particularité juridique de la SCP qui n'est pas une société d'économie mixte locale. La SCP est en effet une entité juridique un peu particulière dont les statuts sont définis par le code rural qui spécifie les articles du code général des collectivités territoriales qui lui sont applicables. Parmi ces articles, l'article 1524-5 n'est pas cité. La SCP dispose donc de statuts un peu plus souples que ceux des SEM locales. Un exemple caractéristique est que les décisions prises par le conseil d'administration sont immédiatement exécutoires. Elles ne sont pas soumises au contrôle de légalité contrairement aux décisions prises dans les SEM locales. Il a donc le sentiment que la ville de Marseille a fait une application juridique très stricte des textes par référence à un article qui aujourd'hui n'est pas mentionné comme applicable à la SCP dans le code rural. Il comprend néanmoins que le service juridique de la ville ait soulevé cette question.

**M. Joseph** salue la vigilance de la ville de Marseille. Le directeur général ayant apporté des éléments de réponse à la question soulevée, il demande donc au conseil d'administration de se prononcer sur ce point d'ordre du jour et propose à M. Ravier, s'il le souhaite, de s'abstenir.

**M. Ravier** indique qu'il votera favorablement dans la mesure où il y a un véritable intérêt à prendre ces décisions. Il communiquera toutefois au service juridique de la Ville les éléments de réponse qui viennent de lui être apportés.

**M. Rousset** interroge M. Joseph sur le nom des banques qui ont été sollicitées pour intégrer le capital de la SEMAREA.

**M. Joseph** répond que ce n'est pas définitif, mais qu'il se pourrait qu'il y ait un pool bancaire.

**M. Rousset** demande comment se renseigner sur ce point.

**M. Joseph** indique que des contacts sont déjà pris et qu'il est le rapporteur de ce projet à l'assemblée plénière du conseil régional. Il ne citera pas de banques, car les échanges sont toujours en cours. Trois ou quatre ont été sollicitées. Il peut toutefois indiquer qu'au niveau des entreprises ce sont de grands opérateurs régionaux qui œuvrent pour la transition et l'efficacité énergétique, tels que la SCP et la Compagnie Nationale du Rhône qui sont pressentis.

**M. Rousset** rappelle que le Crédit Agricole est à même de prendre des participations dans des structures qui œuvrent pour la transition et l'efficacité énergétique.



**M. Joseph** prend note de cette information, mais indique que dans le rapport qu'il doit présenter à l'assemblée plénière du conseil régional, le nom des banques contactées ne figure pas. Il interrogera néanmoins les services de la Région et lui communiquera la réponse, par l'intermédiaire du directeur général.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Joseph le Conseil approuve d'une part, la participation de la SCP à hauteur de 1000 € au capital de la SEMAREA et, d'autre part, la constitution par la SCP d'une société de droit tunisien au capital de 1000 dinars (environ 500 €).**

## VI - APPELS D'OFFRES ET MARCHES

**M. Joseph** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil d'administration du 27 avril.

**M. Vergobbi** indique que depuis cette dernière séance, trois dossiers de consultation des entreprises ont fait l'objet d'analyses d'offres. Les montants de ces appels d'offres étant inférieurs à 200 000 €, il en est simplement rendu compte au conseil :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2144	Centre d'Exploitation de Saint-Cannat - Construction de 4 logements de service Choix du maître d'œuvre.	Laurent BONHOMME Architecte/Laure Patin Architecte/K-INGENIERIE	106 875,00 €
2146	Laboratoire d'Analyse des Eaux Fourniture de réactifs et de consommables :	SODIPRO	
	Lot 2 : Etalons et réactifs		18 617,85 €
	Lot 3 : Verrerie et flaconnage		19 525,30 €
2147	Laboratoire d'Analyse des Eaux - Réalisation de prestations analytiques sur des matrices eau	EUROFINS	48 625,58 €

**En conclusion, le conseil d'administration prend acte des décisions opérées dans les rapports présentés ce jour au conseil.**

## VII - QUESTIONS DE PERSONNEL

**M. Joseph** indique que le bilan social de la SCP figure comme chaque année dans le dossier du conseil d'administration. Ce document donne des informations intéressantes sur la situation des salariés et son évolution sur les trois derniers exercices 2012, 2013 et 2014, notamment en ce qui concerne : la situation de l'emploi, la rémunération, les conditions d'hygiène et de sécurité, l'organisation et les conditions de travail, le développement des compétences, les relations professionnelles et les contributions sociales au sein de la SCP.

Il demande ensuite au directeur général d'exposer les éléments essentiels de ce bilan et de commenter l'évolution des ressources humaines à laquelle le conseil est toujours très attentif.

**M. Vergobbi** présente les éléments essentiels de ce rapport très dense :

- une légère diminution du nombre de salariés (cf. p5) qui est imputable au transfert de sept d'entre eux vers l'Association Syndicale du Canal de Manosque suite à la fin de l'affermage,
- une progression du taux de personnel féminin de 2 points à 32% par rapport à l'an dernier (cf. p8),
- une pyramide des âges bien équilibrée (cf. p10) caractéristique de la société et ce, malgré une ancienneté moyenne qui n'est que de 13,4 ans (cf. p11) consécutive au fort renouvellement des effectifs depuis une quinzaine d'années. On remarque toutefois que ce renouvellement a été opéré tout en étant attentif à ne pas déformer la pyramide des âges,
- une croissance des effectifs en collège « Cadre » et « Maîtrise » au détriment du collège « Exécution » (cf. p14),
- un absentéisme plutôt en baisse et qui se situe à un niveau tout à fait raisonnable, 4% au niveau de la Société (cf. p27),
- un léger rattrapage du salaire des femmes par rapport à celui des hommes très marqué chez les cadres et beaucoup moins dans les autres catégories (cf. p34-35),
- une mauvaise performance de l'année en santé/sécurité au travail qui conduit la SCP à renforcer ses actions de prévention vis-à-vis du risque routier et du travail en hauteur. On a effectivement une dégradation du taux de fréquence et du taux de gravité de ces accidents (cf. p43),
- l'importance du temps partiel qui concerne 25 % de l'effectif féminin. La SCP s'efforce de répondre positivement de manière systématique à ces demandes qui correspondent à un véritable besoin (cf. p50),
- la poursuite de l'effort de formation du personnel qui représente 5,5 % de la masse salariale, ce qui place la SCP au-delà de ses obligations réglementaires. (cf. p55),
- une augmentation du nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation, 21 au total en 2015. L'entreprise applique le ratio fixé par le Code du travail. Elle fait ainsi un effort tout particulier en matière d'accueil des jeunes afin de leur permettre disposer d'une expérience qu'ils pourront valoriser dès le début de leurs vies professionnelles (cf. p59).

**M. Joseph** reprend la parole et interroge le directeur général sur l'existence d'une crèche au sein de la SCP.

**M. Vergobbi** confirme l'existence de ce service qui a été développé sous la forme d'un partenariat avec une société exploitante de crèches qui garantit un certain nombre de berceaux pour la SCP. Cette initiative est très appréciée des salariés.

**Mme Devesa** félicite la SCP pour son engagement pour l'accueil des jeunes en contrats d'apprentissage et de professionnalisation. C'est en effet important pour cette population de pouvoir se former auprès de sociétés importantes.

**M. Beraud** prend la parole et rappelle que le bilan social est l'occasion pour le CE d'étudier en détail le baromètre social annuel de l'entreprise. Il revient en particulier sur plusieurs points :

- le CE se félicite des progrès lents, mais nets constatés dans la féminisation des effectifs et souligne la difficulté de cette entreprise compte tenu de prévalence des métiers techniques au sein de l'entreprise,
- un bémol cependant au sujet de l'accueil des travailleurs handicapés, point qui n'a pas été abordé par le directeur général : les progrès sont minces, échangeant souvent avec la

DRH sur le sujet, il est conscient des difficultés rencontrées, toutefois les représentants du personnel souhaiteraient voir des avancées afin que la SCP soit également exemplaire en ce domaine,

- concernant l'apprentissage, le CE partage la satisfaction exprimée par Mme Devesa, car la SCP remplit son devoir sociétal ; toutefois les représentants du personnel sont très vigilants au fait que les alternants ne prennent pas la place d'un CDI, afin de sauvegarder la crédibilité du système,
- une autre remarque concerne l'évolution des différents collèges : le collège exécution est en forte diminution depuis plusieurs années, remplacé plutôt par le collège « maîtrise », ce qui reflète l'évolution de la technicité de l'entreprise et des salariés qui sont plus maintenant dans une logique d'encadrement d'équipe notamment dans le cadre de la sous-traitance,
- la SCP, comme beaucoup d'entreprises, est concernée par le constat de l'intensification des rythmes de travail, le CE est donc vigilant sur la charge de travail des salariés et notamment celle des cadres au forfait et reste impliqué dans le chantier des risques psychosociaux engagé depuis 2013, et nouvellement intitulé « qualité de vie au travail ».

Changeant de sujet, M. Béraud revient sur la réorganisation de l'entreprise survenue en début d'année et celles qui se produiront très certainement à l'avenir ; il rappelle la nécessité, à la fois réglementaire et de bon sens, d'associer les représentants du personnel à ces démarches qui sont importantes dans la vie d'une entreprise. Il réitère le souhait des IRP d'établir un accord de méthode qui permette lors de ces évolutions d'engager le débat avec les IRP en amont et de manière constructive notamment pour éviter les dégâts humains qui pourraient être évités.

Pour finir, M. Béraud souhaite présenter en quelques mots 'l'Echo des Platanes' journal des représentants du personnel de la SCP, qui offre un regard parfois décalé, parfois critique, mais souvent juste sur la vie de l'entreprise. Ce journal est l'un des marqueurs de l'implication des IRP dans leur fonction et d'une certaine manière de la santé sociale de l'entreprise.

**M. Joseph** remercie M. Beraud pour son intervention et prend acte de celle-ci. Il souligne que, concernant l'emploi des personnes en situation de handicap, le directeur général lui a explicité les difficultés rencontrées telles que celles liées à la configuration des bâtiments, l'absence de transports en commun desservant le site, etc... Il faut cependant poursuivre les efforts.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Joseph, le Conseil prend acte des éléments contenus dans le bilan social qui vient de lui être présenté.**

M. Joseph propose ensuite que se tienne la réunion de l'assemblée générale convoquée ce même jour, dont un procès-verbal sera établi séparément.

oo000oo

A 12 heures, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, **Monsieur Joseph** conclut la séance en indiquant que le conseil se réunira à deux reprises dans le deuxième semestre :

- **jeudi matin, 15 octobre,**
- **jeudi matin, 3 décembre.**

◇◇◇

Annexe 1 :

	Objectif 2015	Objectif actualisé	Réalisé à fin mai 2015	% avan. /budget
<b>PROGRAMME INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses de travaux – Programme normal	10 200	10 200	5 163	51
Dépenses de travaux – VSCSM	15 500	12 000	247	2
Total dépenses de travaux investissement	25 700	22 200	5 410	24
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>32 020</b>	<b>27 700</b>	<b>7 862</b>	<b>28</b>
<b>PROGRAMME DE RENOVATION (nettes)</b>	<b>25 960</b>	<b>25 960</b>	<b>9 859</b>	<b>38</b>
<b>PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET DE RENOVATION</b>	<b>57 980</b>	<b>53 660</b>	<b>17 721</b>	<b>33</b>



SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2015**

**Procès-verbal**

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 15 octobre 2015 au Tholonet.

**Étaient présents :**

*Administrateurs :*

M.	Aubert	Vice-président du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
Mme	Boissin	Représentant le personnel salarié
M.	Di Giorgio	Vice-président du Conseil Départemental du Var
M.	Féraud	Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Joseph	Vice-Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Mounier	Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse
M.	Perrin	Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Prévoist	Représentant le personnel salarié
M.	Rosignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Rousset	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur
M.	Vauzelle,	Président

*Censeurs :*

Mme	Viola	Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations
Mme	Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var

**Assistaient également à la séance :**

M.	Auger	Chef du Service Etudes et Hydraulique au Conseil Départemental de Vaucluse
M.	Baret	Conseiller technique au Cabinet du Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Beraud	Secrétaire du Comité d'Entreprise
M.	Glapa	Receveur des Finances Publiques d'Aix-en-Provence, représentant Mme Reisman,
Mme	Lorang	Directrice de l'évaluation des Politiques Publiques à la Mairie de Marseille

M.	Mattei	Directeur de l'Agriculture et du Tourisme au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Mme	Pile	Directrice Eau et Agriculture au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Direction de la Société :**

M.	Vergobbi	Directeur Général
M.	Reig	Directeur Général Adjoint
Mme	Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M.	Guieu	Directeur Financier
M.	Grawitz	Directeur Technique Ingénierie
M.	Magnin	Directeur Technique Eau

A 10 h 30, **M. Joseph** déclare la séance ouverte. Il excuse tout d'abord le président Vauzelle qui rejoindra le Conseil en fin de matinée et procédera ensuite à la signature du « contrat d'objectifs » qui lie la Société du Canal de Provence à la Région Provence-Alpes-Côte d'azur. Il salue ensuite l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et fonctionnaires et accueille pour leur première participation à cette assemblée M. Perrin, Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône et M. Mounier, Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse.

Il présente les excuses :

- *des autres administrateurs :*
  - Mme Dumont, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var,
  - M. Ravier, conseiller municipal de la ville de Marseille,
  - Mme VASSAL, Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, représentant la ville de Marseille.
- *des autres censeurs :*
  - Mme Devesa, Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône,
  - Mme Di Meo, Conseillère Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur,
  - M. Hubaud, Conseiller Départemental des Hautes-Alpes,
  - Mme Reisman, Administrateur Général des Finances Publiques.

**M. Joseph** souligne ensuite la présence de M. Grawitz, Directeur technique Ingénierie qui participe pour la première fois à la séance du conseil d'administration. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, M. Grawitz remplace M. Brelle qui a fait valoir ses droits à la retraite et quittera la Société en début d'année prochaine. M. Brelle n'est pas présent aujourd'hui, car, en sa qualité de Président de l'AFEID (Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage), il est cette semaine très largement impliqué dans l'animation d'un colloque international de la CIID (Commission Internationale des Irrigations et du Drainage) qui se tient à Montpellier et pour lequel plusieurs collaborateurs de la Société sont mobilisés. Ce colloque traite notamment des enjeux euro-méditerranéens de l'eau et rejoint en ce sens les thématiques abordées lors de la MEDCOP 21, qui s'est déroulée en juin dernier à la Villa Méditerranée à Marseille en présence du Président de la République. Ces thématiques seront reprises dans quelques semaines lors de la COP 21 à Paris.

Il rappelle enfin que les séances du conseil sont désormais enregistrées afin de faciliter la réalisation du compte-rendu et que l'enregistrement pourra être suspendu, pour une question particulière, à la demande d'un des membres de l'assemblée.

**M. Joseph** propose enfin d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2015
- Renouvellement du bureau
- Déroulement de l'exercice 2015
- Appels d'offres et marchés
- Questions de personnel
- Questions diverses

## **I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2015**

**M. Joseph** rappelle que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 25 juin, avait été adressé aux administrateurs le 27 juillet 2015.

Il a fait l'objet d'une demande de modification écrite de la part du Secrétaire du Comité d'entreprise. Le Procès-verbal définitif joint au dossier intègre cette modification qui figure en page 14.

**Aucune observation ou remarque n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015.**

## **II - RENOUELEMENT DU BUREAU**

**M. Joseph** indique que, conformément à l'article 18 des statuts de la Société, le conseil d'administration désigne chaque année un bureau. Ce bureau est composé d'un président, de vice-présidents choisis par les administrateurs et d'un secrétaire qui peut ne pas être représentant d'un actionnaire.

Ce renouvellement du bureau fait suite aux nouvelles désignations au sein de notre conseil d'administration intervenues après les dernières élections départementales. Il prend également en compte le départ à la retraite de M. Jacky Pelissier, secrétaire général de la Société.

Le bureau comprend un représentant de chacun des quatre principaux actionnaires de la SCP. Il est proposé de laisser en blanc le poste de Vice-Président représentant la Ville de Marseille, cette dernière n'ayant pas été en mesure de désigner son représentant au bureau avant la réunion de ce jour, et de retenir la composition suivante du bureau :

- en qualité de Président :
  - M. Michel VAUZELLE pour la Région
- en qualité de Vice-présidents :
  - M. Jean-Marc PERRIN pour le département des Bouches-du-Rhône
  - M. Jean Guy DI GIORGIO pour le département du Var
- en qualité de Secrétaire du conseil d'administration :
  - Mme Isabelle GIROUSSE, Directrice de la Communication et des relations institutionnelles de la Société

A l'issue de cette présentation, **M. Perrin** prend la parole pour indiquer qu'il a été décidé que le poste de Vice-Président pour le département des Bouches-du-Rhône serait occupé par Jean Claude FERAUD. Cette décision a été prise tardivement, ce qui explique qu'elle n'ait pas été communiquée à la SCP avant le Conseil de ce jour.

**M. Vergobbi** prend note de cette information et propose de l'acter dès à présent.

**Au terme de ces échanges, à la demande de M. Joseph, le Conseil prend acte que le poste de la ville de Marseille au sein du bureau restera vacant dans l'attente de la désignation d'un représentant par la ville et approuve la composition du bureau suivante :**

- **en qualité de Président :**
  - **M. Michel VAUZELLE pour la Région**
- **en qualité de Vice-présidents :**
  - **M. Jean-Claude FERAUD pour le département des Bouches-du-Rhône,**
  - **M. Jean Guy DI GIORGIO pour le département du Var,**
- **en qualité de Secrétaire du conseil d'administration :**
  - **Mme Isabelle GIROUSSE, Directrice de la Communication et des relations institutionnelles de la SCP.**

### **III - DEROULEMENT DE L'EXERCICE 2015**

**M. Joseph** indique qu'il s'agit aujourd'hui de faire part au conseil des faits marquants intervenus, depuis le mois de juin, à propos du service de l'eau et des autres activités de la Société.

Il rappelle que le printemps et l'été ont été sensiblement plus secs que les années précédentes avec deux longues périodes d'absence de pluie de l'ordre de quarante jours consécutifs. Cette situation est tout à fait représentative du climat méditerranéen et de son évolution dans le futur.

Ces conditions météorologiques ont entraîné une forte mobilisation des ouvrages de la SCP, qui a pu répondre à l'ensemble des besoins de sa clientèle. Le directeur général détaillera les incidences de cet épisode sur l'activité de la Société lors de son intervention.

Avant cela, **M. Joseph** souhaite évoquer deux autres sujets importants dans le cadre du déroulement de l'exercice.

Le premier concerne les inondations dramatiques qui ont frappé les Alpes-Maritimes, les 3 et 4 octobre derniers. La SCP est, en effet, fortement impliquée au titre de ses activités d'ingénierie sur la zone qui a été touchée par les inondations :

- La SCP avait été amenée à piloter, suite aux inondations du début des années 2000, l'aménagement du bassin de la Siagne qui se jette dans la Méditerranée à Mandelieu. Les ouvrages réalisés par la SCP, de l'ordre de 25 M€ dans le cadre de mandats pour le compte du Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents, ont pleinement joué leur rôle.
- A Antibes, le bassin d'orage, dit Saint Claude, mis en service il y a deux ans sous maîtrise d'œuvre de la SCP pour le compte de la ville, s'est comporté conformément à ce qui était attendu.
- La SCP intervient également sur l'aménagement de la Grande Frayère à Cannes. Il y a eu de très gros dégâts sur le chantier du Syndicat Intercommunal pour la protection contre



les inondations de la Frayère et de la Roquebillière (SIFRO), dont la SCP est maître d'œuvre (3 M€). La crue aurait dépassé les 100 m<sup>3</sup>/s contre 65 m<sup>3</sup>/s en crue centennale prise en compte pour le dimensionnement des ouvrages

- Enfin, sur Mandelieu la SCP vient de se voir confier la préparation d'un PAPI sur le Riou de l'Argentière, dont le débordement a causé de très nombreux décès. Le programme de travaux devra être ajusté et accéléré en tenant compte des enseignements de cette crue dramatique.

Sur ces différents périmètres, il est à noter que plusieurs collaborateurs de la Société ont immédiatement été mobilisés sur le terrain pour analyser la situation et se mettre à disposition des élus.

Le second sujet concerne la rénovation des aménagements hydrauliques autour de Bimont. C'est un projet important qui va se dérouler sur plusieurs années et qui nécessite un soin particulier au niveau de la communication. La Société se trouve actuellement dans une phase amont d'information des élus. Les premiers travaux au niveau du barrage débiteront au cours du printemps 2016.

Enfin, avant de passer la parole au Directeur Général, M. Joseph informe le conseil que le projet de contrat d'objectifs pour la période 2016-2020, sur lequel le conseil d'administration s'était prononcé favorablement le 25 juin dernier, a été approuvé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en sa qualité d'autorité concédante lors de l'assemblée plénière du 26 juin 2015. Il rappelle que ce document sera signé à l'issue du présent conseil par le directeur général et le Président.

**M. Vergobbi** évoque tout d'abord le service de l'eau en rappelant que, compte tenu des conditions météorologiques, les débits mobilisés en tête des ouvrages ont connu une progression significative jusqu'à la mi-août, avant une baisse brutale consécutive aux averses de fin août et début septembre. La continuité du service de l'eau a été assurée sans aucune défaillance pour les clients de la société, mais avec quelques situations techniques sensibles parmi lesquelles on peut citer :

- la casse de groupes de pompage de stations en tête d'aménagements importants (St Hippolyte à Aix-en-Provence, Lauris dans le Vaucluse et La Princesse en Durance). Ces situations ont pu être maîtrisées par les collaborateurs de la SCP sans créer d'interruption du service de l'eau.
- l'organisation en urgence d'une alimentation en eau à partir d'un poteau incendie SCP pour fournir la commune de Peyrolles en eau à potabiliser. En effet, la commune de Peyrolles est habituellement alimentée en eau par un forage en Durance qui a montré durant l'été des baisses de débits très importantes.
- Une baisse du plan d'eau de l'Etang de La Bonde dans le Vaucluse à la limite du seuil réglementaire de pré-alerte.
- L'atteinte d'un niveau bas de la retenue de La Laye dont la SCP est le fermier pour le compte du SIIRF de Forcalquier. Le contrat d'affermage arrivera à échéance au premier semestre 2016. Un appel d'offres, auquel la SCP répondra, va être lancé pour le renouvellement de ce contrat.

Il faut noter que l'année hydrologique (septembre/août) et la pluviométrie depuis le début de l'année ont été de l'ordre de la normale avec toutefois la particularité de deux périodes de 40 jours consécutifs d'absence totale de pluie. Ce type d'épisode, assez typique du climat méditerranéen, n'était pas survenu depuis plusieurs années. Les précipitations ont repris fin août et début septembre interrompant brutalement les prélèvements pour l'irrigation et l'arrosage.

Quelques arrêtés « sécheresse » pour des cours d'eau non sécurisés (l'Arc, le Calavon et petits affluents de la Durance) ont été pris pendant l'été par les Préfets de départements. Il faut noter que, concernant l'Arc, l'arrêté pris par le Préfet des Bouches-du-Rhône a exempté les clients de la SCP des mesures de restrictions, considérant que leur alimentation en eau était sécurisée par la ressource Canal de Provence. Ce n'a pas été le cas dans le Var y compris sur des communes limitrophes des Bouches-du-Rhône. C'est un problème récurrent auquel la SCP est confrontée dans ce département où la spécificité des communes qui sont sécurisées par l'alimentation en eau du Canal de Provence n'est pas prise en compte par l'administration alors qu'il n'y a pas de problème de ressource. Le directeur général indique être intervenu de nouveau auprès de la préfecture pour démontrer cette anomalie. Il semblerait que ce problème puisse être désormais géré au plan régional et non plus départemental ce qui permettrait, à condition que ce soit dans le bon sens, d'uniformiser les règles.

**M. Di Giorgio** indique que cette situation trouve peut-être son origine dans le fait qu'une partie des ressources en eau provient du lac de Carcès.

**M. Vergobbi** répond en indiquant que la position de la Préfecture du Var s'appuie sur le principe de l'exemplarité : elle considère en effet qu'il faut imposer à toutes les communes et à tous les usagers les mêmes contraintes sans tenir compte de l'origine de leur approvisionnement en eau. L'analyse faite par l'administration ne repose donc pas sur une analyse rationnelle de la disponibilité de la ressource. Cette situation est récurrente et se présente chaque fois que des arrêtés sécheresse sont pris, il faut donc continuer à agir auprès de l'administration.

**M. Joseph** interroge le directeur sur la nature des démarches effectuées auprès de celle dernière.

**M. Vergobbi** répond que la SCP a écrit au Préfet et discute avec la direction départementale des territoires et de la mer dans chacun des départements. Dans le département des Bouches-du-Rhône, cette direction a complètement compris la problématique ce qui n'est pas le cas dans le Var.

**M. Di Giorgio** s'interroge sur les raisons de cette mauvaise compréhension.

**M. Vergobbi** fait part de son sentiment selon lequel la position du département du Var est une position dogmatique.

**M. Rossignol** confirme le caractère récurrent de la situation. Il suggère qu'il faudrait peut-être que le Préfet de Région interpelle celui du Var.

**M. Joseph** suggère à M. Rossignol d'interpeler également le Préfet du Var à ce sujet.

**M. Rossignol** indique l'avoir déjà fait de son côté.

**M. Di Giorgio** demande si les changements fréquents à la tête de la Préfecture n'expliquent cette situation et si la question ne peut pas être prise en charge à un autre niveau ?

**M. Joseph** répond que, selon lui, c'est le directeur départemental des territoires et de la mer qu'il faut convaincre, car c'est lui qui prépare les arrêtés.

**M. Prévost** fait part de l'existence d'un problème connexe à cette question : celui du manque d'harmonisation entre les différents arrêtés-cadre sécheresse qui donnent lieu à des interprétations variées. Le département de Vaucluse tient par exemple une position intermédiaire entre celle du Var et des Bouches-du-Rhône. M. Prévost ajoute ensuite que,

siégeant au Comité Sécheresse du département de Vaucluse dont la dernière réunion s'est tenue il y a une quinzaine de jours, il a appris qu'une mission d'harmonisation de l'ensemble des arrêtés-cadre sécheresse a été confiée à la DREAL. L'objectif de la DREAL est d'aboutir à un arrêté-cadre type qui servirait de référence à tous les départements. Il espère que l'esprit de ce document se rapprochera de la lecture faite par le département des Bouches-du-Rhône.

**M. Rossignol** fait part de sa préoccupation : il ne faudrait pas que ce soit la position du Var qui fasse référence. Il faut vraiment s'appuyer sur le Préfet de Région.

**M. Vergobbi** répond qu'il a évoqué la situation avec le SGAR qui partage l'analyse de la SCP. Il est donc relativement confiant.

Le directeur général évoque ensuite les livraisons d'eau effectuées aux différents segments de clientèle :

- Les volumes desservis aux clients industriels et urbains (EI/EU) et golfs, dont la consommation fait l'objet d'un relevé chaque mois, sont en hausse de 5 %, soit 3,9 Mm<sup>3</sup>, à fin septembre 2015 par rapport à 2014.
- Les livraisons d'eau potable sont en légère hausse (+ 2 %), ce qui est lié à une demande plus forte sur La Seyne, Le Beausset et Le Castellet, supérieure à la baisse de la consommation constatée sur Bandol et Ollioules.
- Les prélèvements d'eau brute connaissent une faible croissance (+1%). Les prélèvements sont en hausse dans la région Aixoise qui ne possède pas de ressources alternatives ; mais en baisse sur la côte varoise en raison du plein emploi des ressources locales par les collectivités.
- Une progression importante des dessertes en eau industrielle +10,5 %, conséquence de la reprise de l'activité de la centrale thermique de Gardanne et de la bonne tenue de la pétrochimie de l'étang de Berre.
- Les consommations rurales et agricoles devraient être en hausse compte tenu de la climatologie que l'on a évoquée plus haut. Les relevés de compteurs sont en cours.

Il conclut en indiquant que les prévisions de recettes du service de l'eau sont en hausse par rapport au budget (environ + 2 millions d'euros). C'est une année correcte en termes de chiffres d'affaires.

**Mme Viola** intervient et revient sur le sujet des intempéries. Elle souhaite porter à la connaissance des collectivités locales représentées, que la Caisse des Dépôts met à la disposition des collectivités touchées par les intempéries des prêts en urgence pour financer les investissements liés au risque inondation et assainissement, à un taux de 1,5 % sur 40 ans ; un autre dispositif (fond de compensation TVA - prêt à taux zéro), qui devait prendre fin le 15 octobre a été prorogé au 15 novembre afin de laisser aux collectivités locales qui n'auraient pas eu le temps de le faire, de présenter leurs dossiers. Par ailleurs, si des subventions de l'Etat sont attendues par ces collectivités, la Caisse des Dépôts les préfinancera grâce à un système de prêt qui va être mis en place. Elle précise enfin que toutes les communes touchées par ces intempéries et classées par les services de la Préfecture en catastrophe naturelle ont reçu un courrier en ce sens.

**M. Joseph** demande si ces systèmes de prêts avantageux peuvent s'appliquer aux projets visant à prévenir les risques.

**Mme Viola** répond que seules les communes étant déclarées en catastrophe naturelle peuvent prétendre à ces dispositifs.

A l'issue de ces échanges, **M. Reig** dresse un état de l'avancement des programmes d'investissement et de rénovation (cf. annexe 1).

Le programme d'investissement de la SCP se déroule tout à fait normalement. Son avancement au prorata temporis se situe à 49 % à fin août. Si la logique voudrait que ce taux s'établisse aux alentours de 66 %, l'écart s'explique tout simplement par le décalage planifié de trois mois des travaux de la liaison Vidauban/Sainte-Maxime.

D'un montant de 12 millions d'euros, cette opération dont la réalisation a débuté au mois de juin, correspond à plus de la moitié du montant du programme d'investissement. Son démarrage s'effectue tout à fait normalement. L'une des étapes délicates sur le plan organisationnel a été franchie dernièrement de manière très satisfaisante grâce à l'excellente collaboration entre les différents services impliqués dans sa mise en œuvre : il s'agissait de la fermeture, pendant une durée de 6 mois, de la route départementale entre Vidauban et le Plan de la Tour sur un tronçon d'environ 6 kilomètres.

Parmi les autres opérations planifiées dans le cadre du programme d'investissement on peut évoquer la mise en service du surpresseur de Plan du Pont sur la commune d'Hyères. Cet ouvrage implanté en bordure de la zone d'expansion de crue, en cours de réalisation par la Ville, a pour particularité d'avoir été construit sur pilotis afin de prévenir les risques liés à d'éventuelles inondations.

Le programme de rénovation se déroule, lui également, de manière tout à fait conforme au planning aussi bien pour les opérations continues que pour les projets ponctuels. Parmi ces projets, on peut évoquer :

- la traversée de l'autoroute à Bandol par un micro-tunnelier sur une longueur de près de 150 mètres. Les travaux ne pourront malheureusement pas se poursuivre sur la commune de Sanary, l'administration de l'Etat n'ayant pas autorisé la SCP à lancer une enquête de servitude publique pour obtenir le foncier au prétexte de compatibilité avec les documents d'urbanisme.
- La rénovation de la station de pompage de Saint Alban à Manosque qui constitue la première étape du réaménagement des infrastructures sous pression reprises de l'Association Syndicale du Canal de Manosque. Le schéma global de réaménagement de cette infrastructure comprend la réalisation de deux stations de pompage qui permettront d'assurer le service de l'eau en continu sur le secteur.

**M. Vergobbi** avant de passer la parole à M. Magnin, directeur technique eau en charge du projet de rénovation du barrage de Bimont, explique que la rénovation de cet ouvrage est une opération de très grande envergure tant sur le plan financier (+de 20M€) que technique. Cette opération vise à remédier à des désordres apparus sur le barrage très rapidement après son achèvement et nécessite une communication très soignée pour rassurer les élus et la population sur son déroulement.

**M. Magnin** commence sa présentation en rappelant quelques caractéristiques essentielles du barrage de Bimont : mis en eau en 1952 cet ouvrage constitue à ce jour une réserve d'eau d'une capacité de 25 Mm<sup>3</sup>, exploitée aujourd'hui à environ 14 millions de mètres cubes alimentée à 90 % par le Verdon, via une galerie souterraine, et pour les 10% restants par des apports naturels en provenance d'un petit bassin versant. Cette réserve permet d'alimenter de manière gravitaire la zone du sud d'Aix-en-Provence jusqu'à Marseille (réserve du Vallon Dol).

Outre cette fonction de réservoir, Bimont joue un rôle dans l'atténuation des crues mais aussi dans la production d'énergie hydroélectrique grâce à deux microcentrales qui produisent chaque année 4 Giga Watt-heures au total.

Le directeur technique eau présente ensuite l'opération de rénovation qui est construite autour d'un axe réglementaire, incluant les aspects liés à la mise à jour du Plan Particulier d'Intervention (PPI), et d'un axe technique.

En ce qui concerne le premier axe, il est à noter que le PPI du barrage de Bimont, piloté par la préfecture a été mis à jour en 2014. Ce plan concerne, outre l'exploitant du barrage, toutes les communes qui pourraient être traversées par l'onde de submersion en cas de catastrophe. Le risque zéro n'existant pas, l'objectif de tout PPI est d'envisager des scénarios extrêmes. Ce nouveau plan particulier d'intervention prévoit de nouvelles dispositions à mettre en œuvre dans le cadre d'un dispositif d'alerte qui devra être étendu. Ces nouvelles mesures, dont la rénovation du barrage, devront être effectives avant la prochaine révision du document prévue en janvier 2019.

Une campagne de communication, coordonnée par l'organisme désigné par la préfecture pour la prendre en charge, le CYPRES, sera lancée prochainement.

M. Magnin rappelle ensuite l'importance stratégique du barrage de Bimont dans le fonctionnement de l'aménagement hydraulique de l'aménagement du Canal de Provence.

Cette opération de rénovation doit permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- Entretien un ouvrage de génie civil appartenant à la concession : à la fin de la concession, la SCP se doit, en effet, de rendre l'ensemble du patrimoine concédé en parfait état de fonctionnement.
- Retrouver ce que l'on appelle la «réserve constituée du Verdon soit 250 Mm<sup>3</sup>» : répartie pour 140 Mm<sup>3</sup> à Ste Croix, 85 Mm<sup>3</sup> à Castillon et 25 Mm<sup>3</sup> à Bimont. L'importance stratégique de la réserve de Bimont apparaît de plus en plus clairement dans le contexte de réchauffement climatique que nous connaissons. Elle permettra de disposer à nouveau d'un stock d'eau de 25 Mm<sup>3</sup>, comme ce fut le cas pendant la 1<sup>ère</sup> phase d'exploitation du barrage, pour sécuriser l'alimentation du sud de la région d'Aix et de Marseille mais aussi du Var grâce au dispositif de pompage inverse (cf. annexe 2). Avec sa côte d'exploitation actuelle, le barrage ne retient que 14 Mm<sup>3</sup>.
- Répondre aux obligations réglementaires : le CTPBOH demande que le barrage soit régulièrement testé à la cote d'origine de 341, il est souhaitable d'engager l'opération de rénovation au préalable.
- Sécuriser un site accessible au public et très fréquenté (+ de 200 000 visiteurs par an).

M. Magnin donne ensuite des explications sur la nature des désordres constatés sur le barrage depuis sa mise en eau : Il s'agit d'un phénomène de gonflement du béton sur certaines zones très localisées de l'ouvrage.

La SCP, en liaison avec le Comité Technique Permanent des Barrages et Ouvrages Hydrauliques (CTPBOH) a identifié l'origine du problème qui est dû à une réaction sulfatique interne liée à une livraison de bétons de mauvaise qualité utilisé sur une partie des plots 2 à 6 de l'ouvrage.

Ce gonflement du béton n'entraîne pas de risque au niveau de la tenue du barrage. Le problème principal est l'apparition de fuites au niveau de l'ouvrage qui sont gênantes, surtout visuellement, si on remontait la côte d'exploitation.

Ce phénomène de gonflement s'est progressivement ralenti jusqu'à pratiquement s'arrêter depuis 2000. Suite à cette longue période d'observance sans évolution il a été décidé avec le CTPBOH d'engager le chantier de rénovation qui devrait durer 4 ans.

Sur le plan technique, l'opération de rénovation se déroulera de la manière suivante :

- mise en place de barres d'ancrage dans l'épaisseur de la zone à traiter.
- Colmatage des fissures et des joints par injection de coulis de béton pour lier la structure et améliorer l'étanchéité.
- Mise en place d'une membrane d'étanchéité pour recouvrir partiellement le parement amont en rive droite et empêcher les circulations d'eau.
- Création d'un rideau de drainage pour réduire et contrôler les sous-pressions sous la voûte.
- Optimisation du dispositif d'auscultation pour mieux surveiller l'ouvrage : Les travaux seront l'occasion d'étoffer le dispositif de surveillance et de moderniser le mode de collecte et de transmission des données. Le CTBPBOH a demandé à ce que cette opération soit finalement réalisée en priorité pour pouvoir disposer d'une continuité d'observation dès le début des travaux.

La dernière étape de ce chantier consistera en la mise en place de dispositifs antichute le long de l'ouvrage.

A l'issue de ces travaux, le barrage de Bimont présentera les mêmes qualités qu'un ouvrage neuf.

Avant de lancer le processus décrit ci-dessus, il va falloir effectuer des travaux afin d'assurer la continuité du service de l'eau pendant le chantier et la vidange de la retenue. Une dérivation sera donc créée entre la galerie de la campane et le contre barrage en vue d'alimenter la branche de Marseille. D'autres travaux ont également commencé en phase préparatoire : la sécurisation des accès et la rénovation de la vidange du Barrage Zola, la rénovation du Siphon de l'arc (*cf. annexe 3*), la rehausse des installations de production d'énergie hydraulique en sortie de la galerie de la Campana à la hauteur de la future côte d'exploitation maximum possible.

En conclusion, M. Magnin rappelle le planning de cette opération qui va s'étaler sur 4 ans pour un montant de 20 millions d'euros dont 17 millions en rénovation :

- 2016 : Création d'une dérivation pour assurer la continuité de service
- 2017-2019 : Vidange du plan d'eau et travaux sur le barrage
- 2019 : Remise en eau de l'ouvrage

A l'issue de la présentation, **M. Vergobbi** précise que les travaux de rénovation sont financés intégralement par la SCP.

**M. Perrin** prend la parole et fait part du fait qu'il a participé à une réunion sur le sujet voici quelques semaines et salue le professionnalisme de tous les acteurs sur le dossier. Il fait part de son sentiment selon lequel tous les travaux qui vont être engagés vont contribuer à la sécurisation de cet ouvrage. Il souligne ce fait, car, il a pu constater en qualité d'adjoint au maire d'Aix-en-Provence, que le nouveau PPI impacte fortement les règles d'urbanisme et crée des contraintes très fortes venant perturber les projets de développement, notamment sur la zone d'activité d'Aix. Il s'interroge sur la possibilité qu'à l'issue de ces travaux de sécurisation, le prochain PPI soit un peu moins contraint et plus favorable au développement d'Aix-en-Provence.

**M. Magnin** rappelle que le PPI est piloté par la Préfecture. Sur le plan général, la sécurité ne va jamais dans le sens de la diminution des contraintes même lorsque le risque s'amointrit.

**M. Vergobbi** reprend ensuite la parole pour exposer l'activité d'ingénierie hors concession.

Le marché reste toujours difficile en France métropolitaine ; l'objectif de commande est toutefois atteint à 75 % grâce aux études effectuées pour le GIE d'Eyguières et le projet du Gâ. A noter par contre de beaux succès en Outre-Mer et à l'international portant les prises de commandes à 175 % de l'objectif annuel.

Parmi les commandes les plus significatives en France métropolitaine et Outre-Mer obtenues depuis le dernier conseil on peut citer :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la supervision/télégestion des ouvrages de la SPL « Eau des Collines » à Aubagne,
- des commandes importantes d'EDF pour le Laboratoire de Mesures Hydrauliques de contrôle des débitmètres et lignes de comptage dans les centrales nucléaires,
- la maîtrise d'œuvre de 2 réservoirs pour la CASUD et de 2 unités de potabilisation pour la commune de Ste-Marie à La Réunion.

Le directeur général revient sur les interventions de la société dans le domaine des inondations dans les Alpes-Maritimes et souligne le paradoxe qui fait qu'aujourd'hui la SCP intervient dans le domaine de la prévention des inondations principalement en dehors du périmètre de la concession et du périmètre de compétence des actionnaires. Lors de l'épisode du début du mois d'octobre, on a pu constater la bonne tenue des ouvrages d'art dont la maîtrise d'œuvre avait été pilotée par la SCP.

La Société connaît de beaux succès à l'international, notamment en Tunisie où elle a obtenu deux très gros contrats ce qui confirme l'importance de ce pays dans son activité et la part significative qu'elle prend dans l'ingénierie de l'eau de ce pays : le premier contrat concerne la surélévation du barrage de Bou Heurtma et la modernisation du canal de la Medjerda au Cap Bon en (610 K€) le second, la modernisation des périmètres irrigués de la basse vallée de la Medjerda pour 790 K€.

Parmi les autres contrats remportés à l'international on peut aussi citer :

- la conception et réalisation de la régulation des canaux de l'Office du TADLA au Maroc (230 K€),
- l'assistance technique à l'organisation du développement et la mise en valeur agricole de la Vallée de l'Artibonite en Haïti (250 K€),
- des études techniques pour le développement de périmètres d'irrigation au Vietnam (150 K€).

**Mme Viola** interroge le directeur sur le montant global de l'activité d'ingénierie hors concession développé par la Société.

**M. Vergobbi** indique que le chiffre d'affaires généré par cette activité reste minime au regard de la production globale de la SCP, puisqu'il représente moins de 5 millions d'euros par an : 2 M€ sont réalisés à l'international, 1 M€ dans les départements et territoires d'outremer, le reste en France métropolitaine.

**Mme Viola** demande s'il arrive à la SCP de rencontrer des difficultés pour être payée ?

**M. Vergobbi** répond que la SCP a une très bonne maîtrise du recouvrement. On peut connaître des retards mais pour l'instant il n'y a pas eu de défaut majeur de paiement.

Le directeur général commente ensuite l'activité de vente de matériel et solutions pour l'eau qui associe une activité de commercialisation de matériel d'irrigation, d'arrosage et de potabilisation et des prestations de conseils et de services.

Cette activité connaît une dynamique de croissance importante et enregistre :

- une hausse de 12 % de l'activité des comptoirs du matériel, portée tout particulièrement par celle du magasin de Manosque,
- une croissance de 13 % de l'activité « potabilisation »,
- une progression de 21 % des projets d'irrigation « clé en main » avec quelques opérations significatives dans le vignoble provençal,
- des contrats signés à l'export avec de grandes exploitations agricoles en particulier dans le delta du fleuve Sénégal,
- la poursuite, en lien avec la profession agricole ou la coopérative GPS, des activités de soutien technique et de réalisation d'essais : goutte à goutte enterré sur blé dur et maraichage, ou développement de la micro-irrigation pour permettre la réduction des prélèvements d'eau en zone de montagne.

Enfin, en conclusion de cette présentation du déroulement de l'exercice, le directeur général indique que le projet d'entreprise CAP 2015, engagé en 2010 arrive à échéance : il a permis de moderniser l'entreprise et ses outils de pilotage, d'améliorer sa performance, de développer l'activité tout en préservant ses équilibres financiers dans un contexte économique et météorologique qui a été beaucoup moins favorable que celui de la période précédente.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'engager un nouveau projet d'entreprise pour renforcer la dynamique de développement et consolider tout ce qui a été entrepris depuis 5 ans.

Ce projet sera baptisé CAP 2020 afin de s'inscrire dans la continuité du précédent projet d'entreprise. Cette démarche est complémentaire à celle menée dans le cadre du contrat d'objectifs qui ne porte que sur le cadre de la concession : CAP 2020 couvrira la totalité des activités de la société et tout ce qui a trait au management de l'entreprise, à sa performance et à sa responsabilité sociétale.

M. Vergobbi conclut en indiquant que l'élaboration de ce projet prendra quelques mois.

A l'issue de cette présentation, **M. Vauzelle**, arrivé entretemps, prend la parole, prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser de son arrivée tardive, due à une réunion qui se tenait dans les Alpes-Maritimes.

**Au terme de cet exposé, le Conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées.**

#### **IV - APPELS D'OFFRES ET MARCHES**

**M. Vauzelle** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil

**M. Vergobbi** indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 25 juin, une consultation écrite qui n'a donné lieu à aucune remarque ou réserve, a été réalisée au mois de juillet.



Cette consultation concernait les projets de marchés suivants :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2139	Rénovation des ouvrages sur le site «Vidange du siphon de l'Arc »	MAIA-SONNIER	1 099 809,85 €
2140	Rénovation des réseaux de Bandol Franchissement de l'autoroute A50 par micro-tunnelier	PFEIFFER- MICROTUNNEL/ SCAM-TP	395 000,00 €
2148	Marseille Nord - Rénovation et sécurisation du réseau de l'Etoile Antennes 16,17,21,22,23	ENIT/SADE/PAC	1 394 096,00 €

Depuis, huit dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres. Ces dossiers sont classés en deux catégories :

- Trois d'entre eux entrent dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration : les deux premiers en raison de leurs montants inférieurs à 200 000 €, le troisième en raison de sa nature un peu particulière. Il s'agit en effet d'une commande passée en groupement avec la communauté d'agglomération DLVA.

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2151	Prestations de maintenance des équipements électriques haute et basse tension	SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE	37 388,00 €
2152	Prestations de vérifications réglementaires et périodiques sur installations électriques	SOCOTEC	36 812,50 €
Groupement de commande SCP/DLVA	Aménagement hydraulique de Manosque - Rationalisation du schéma d'alimentation des réseaux sous pression Adduction d'aspiration de la station de pompage de Saint-Alban	CER-D'ANGELO- MINETTO	259 689,00 €
	Aménagement hydraulique de Manosque - Rationalisation du schéma d'alimentation des réseaux sous pression Adduction d'aspiration de la station de pompage de Saint-Alban	CER-D'ANGELO- MINETTO	259 689,00 €

- Les cinq autres dossiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2141	Fourniture, intégration, développement et maintenance d'une solution informatique de gestion commerciale et de suivi de la relation clientèle (GEKO-C2)	Société GFI	1 360 026,00 €
2145	Microcentrales Lot 1 : brise-charge de Pourrières Lot 2 : brise-charge de Signes	INEO/ROUX-TP	900 544,00 € 789 456,00 €
2150	Travaux sur ouvrages en exploitation Maintenance et rénovation sur ouvrages de génie civil, bâtiments et VRD	GUIGUES	1 427 618,30 €
2153	Prestations de déchargement, transport, et déchargement d'équipements industriels	SAPHORE LEVAGE	97 390,00 €
2159	Travaux sur ouvrages en exploitation Rénovation de la prise des Giraudets	IDEM / ALLAMANNO	672 941,17 €

A l'issue de cette présentation **Mme Viola** demande au directeur général s'il a une idée de ce que représente l'ensemble de ces marchés en volume d'investissements. Dans le contexte actuel de baisse des investissements publics, il lui semble intéressant de mettre en avant le fait que les satellites des collectivités locales continuent à investir sur le territoire.

**M. Reig** indique que la SCP livre de façon trimestrielle la programmation de l'ensemble de ses investissements à la Préfecture pour qu'en masse, la fédération du BTP et l'Etat puissent connaître son volume global d'investissement hors opérations exceptionnelles telles que Vidauban Sainte-Maxime.

Les investissements pour la SCP s'élèvent à 12/15 millions d'euros pour les travaux « neuf » et environ 20/25 millions pour les travaux de rénovation. La Société est considérée par le secteur du BTP comme un grand donneur d'ordre régional.

**M. Vergobbi** confirme que le volant d'investissement annuel de la SCP tourne autour de 40 millions d'euros et n'a pas baissé au cours des dernières années.

**M. Aubert** souligne que l'augmentation des recettes du service de l'eau est positive pour la SCP. Les prévisions budgétaires 2015 faites en 2014 et réactualisées en avril 2015 seront probablement conformes au réalisé : l'exactitude de ces prévisions est la preuve du professionnalisme de la SCP qui tient parfaitement son rôle d'aménageur régional et d'entreprise qui soutient le développement économique et l'emploi.

**M. Vauzelle** remercie M. Aubert pour son intervention.

**Au terme de ces échanges, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.**

## V. Questions de personnel

**M. Vauzelle** propose ensuite d'engager l'examen des questions de personnel.

**M. Vergobbi** indique qu'il sera bref et précise simplement que les instances représentatives du personnel se sont déroulées tout à fait normalement au cours de la période concernée. Il n'y a, pour l'heure, pas d'accord paritaire à soumettre au conseil mais ce sera probablement le cas lors du conseil d'administration du mois de décembre puisque plusieurs négociations sont en cours.

Sur l'invitation de M. Vauzelle, **M. Beraud** prend ensuite la parole et indique qu'il souhaite aborder trois sujets dont deux sont en lien avec les accords en cours de négociation avec la direction :

- Le premier concerne l'évolution des métiers à la Direction Technique Eau (services exploitation et maintenance). Suite à la réorganisation du mois de mars dernier, il y a eu une modification des rôles des astreintes d'exploitation et de maintenance au 1<sup>er</sup> octobre. Un accord est actuellement en cours de négociation sur les temps de récupération liés à ces astreintes : la consultation des IRP dans ce cadre se déroule dans de bonnes conditions. En termes d'enjeux, les représentants du personnel sont vigilants sur les questions liées à l'intensification du rythme de travail et veulent s'assurer que l'on mette bien les moyens humains en adéquation avec les objectifs. Le CE a émis un avis « réservé » sur cette nouvelle organisation de l'astreinte afin de faire un point dans 6 mois à 1 an sur la manière dont fonctionne ce nouveau système.
- Le deuxième sujet concerne l'accord en cours de préparation sur le temps de travail des salariés itinérants. Les métiers au sein de cette population sont très variés (techniciens de potabilisation, attachés technico-commerciaux, etc...). Là encore les négociations se déroulent dans un bon état d'esprit. Les enjeux pour le CE sont la sécurité des travailleurs et la confiance qui est l'une des valeurs importantes de l'entreprise. La question de la géolocalisation des collaborateurs est à l'étude dans ce dossier. C'est un point sur lequel les représentants du personnel sont réticents. Ils attendent de voir l'outil qui sera proposé pour se prononcer.
- Le troisième sujet concerne la rencontre annuelle entre les représentants des trois Sociétés d'Aménagement Régional (SCP, BRL et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne). Cette année la rencontre se passera à Nîmes. M. Beraud souligne la richesse de ces temps d'échanges. Il souhaite également évoquer la question du chiffre d'affaires réalisé à l'international par la SCP. Ce CA est relativement faible au regard de celui de la concession : BRL à titre d'exemple a un chiffre d'affaires beaucoup plus important et des moyens qui paraissent plus adaptés à ses ambitions.

Il ajoute que le Comité d'entreprise souhaiterait qu'une logique collaborative puisse se mettre en place avec les autres SAR pour répondre à des appels d'offres internationaux d'envergure. Cela permettrait certainement de renforcer les chances de nos structures de remporter ces offres et d'éviter une concurrence exacerbée souvent néfaste (cf. projet perdu en Ethiopie).

**Mme Girousse** souligne que ce rapprochement inter SAR prend corps : lors de la conférence de l'CIID à Montpellier les stands des trois SAR étaient côte-à-côte.

**M. Vergobbi** ajoute que certaines des présentations effectuées lors de cette conférence ont été effectuées conjointement par des collaborateurs des trois entreprises.

**Mme Viola** indique qu'elle a, par le passé, siégé au conseil d'administration de BRL et qu'elle a pu noter de grandes similitudes avec la SCP. Elle partage le sentiment qu'une collaboration sur des projets à l'international accroîtrait certainement les chances de succès.

**M. Vergobbi** revient ensuite sur la question de la négociation du temps de travail des salariés itinérants. Il souligne que cette négociation intervient à la demande expresse de l'inspection du travail qui a mis la SCP en demeure de mieux connaître les temps de travail de ses collaborateurs suite à l'accident dramatique qui a coûté la vie à l'un d'entre eux, employé en intérim, voici un an. La réglementation du travail exige qu'aujourd'hui on connaisse parfaitement le temps de travail de ses salariés. Cela suppose des dispositifs qui peuvent paraître plus contraignants qu'autrefois mais qui sont indispensables pour s'assurer que l'on ne dépasse pas les limites réglementaires.

**Au terme de ces échanges, le Conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées.**

oo000oo

A 12 heures 15, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, **Monsieur Vauzelle** conclut la séance en indiquant que le prochain conseil se réunira :

**Jeudi 3 décembre à 10h30 au Tholonet**

☆☆☆

Annexe 1 :

## Déroulement de l'exercice 2015

### Programmes d'investissement et de rénovation

	Objectif 2015 actualisé	Réalisé à fin août 2015	% avan. /budget
<b>PROGRAMME INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses de travaux – Programme normal	10 500	6 600	65
Dépenses de travaux – VSCSM	12 000	4 370	36
Total dépenses de travaux investissement	22 500	10 970	49
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 020</b>	<b>14 540</b>	<b>52</b>
<b>PROGRAMME DE RENOVATION (nettes)</b>	<b>25 900</b>	<b>15 460</b>	<b>60</b>
<b>PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET DE RENOVATION</b>	<b>53 920</b>	<b>30 000</b>	<b>55</b>

Annexe 2 :

## La réserve de Bimont dans le système de régulation

Une réserve d'eau en provenance du Verdon  
(via la galerie de la Campane)

- Alimentation gravitaire du sud d'Aix-en-Provence jusqu'à Marseille
- Ré-alimentation en secours des réseaux amont et possibilité jusqu'au Var



Alimentation garantie en continu



De l'eau pour tous, durablement



Annexe 3 :



SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DECEMBRE 2015**

**Procès-verbal**

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 3 décembre 2015 au Tholonet.

**Étaient présents :**

*Administrateurs :*

M.	Aubert	Vice-président du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence
Mme	Boissin	Représentant le personnel salarié
M.	Di Giorgio	Vice-président du Conseil départemental du Var
M.	Féraud	Vice-Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Joseph	Vice-Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Mounier	Vice-Président du Conseil départemental de Vaucluse
M.	Prévoist	Représentant le personnel salarié
M.	Rossignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Rousset	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur
M.	Vauzelle	Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

*Censeurs :*

M. Hubaud Conseiller départemental des Hautes-Alpes,

**Assistaient également à la séance :**

M.	Auger	Chef du Service Etudes et Hydraulique au Conseil départemental de Vaucluse
M.	Baret	Conseiller technique au Cabinet du Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Beraud	Secrétaire du Comité d'Entreprise
M.	Glapa	Receveur des Finances Publiques d'Aix-en-Provence, représentant Mme Reisman
Mme	Giannetti	Service Eau et Milieux Aquatiques au Conseil régional (SEMA)
M.	Mattei	Directeur de l'Agriculture et du Tourisme au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Mme Mayen	Chef du Service Eau et Milieux aquatiques au Conseil régional PACA
Mme Pile	Directrice Eau et Agriculture au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme Roche	Directrice Générale Adjointe Pôle Planification Stratégique et Développement Soutenable Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Direction de la Société :**

M. Vergobbi	Directeur Général
M. Reig	Directeur Général Adjoint
Mme Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M. Guieu	Directeur Financier
M. Brelle	Chargé de mission auprès du Directeur général
M. Grawitz	Directeur Technique Ingénierie

A 10 h 30, **M. Vauzelle** déclare la séance ouverte et présente les excuses :

- *des autres administrateurs :*
  - Mme Dumont, Vice-Présidente du Conseil départemental du Var,
  - M. Perrin, Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône,
  - M. Ravier, Conseiller municipal de la Ville de Marseille,
  - Mme Vassal, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, représentant la Ville de Marseille.
- *des autres censeurs :*
  - Mme Devesa, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône,
  - Mme Di Meo, Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur,
  - Mme Reisman, Administrateur Général des Finances Publiques,
  - Mme Rucinski-Becker, Vice-Présidente du Conseil départemental du Var,
  - Mme Viola, Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**M. Vauzelle** souligne enfin la présence de M. Brelle, directeur technique ingénierie, qui, ayant fait valoir ses droits à la retraite, assiste pour la dernière fois au Conseil et quittera la Société en début d'année prochaine. Il rappelle ensuite le parcours de François Brelle qui a effectué la totalité de sa carrière professionnelle à la SCP où il est entré en 1975. Il y a occupé successivement les postes d'ingénieur d'étude en génie civil, de chef du Service Ingénierie, de directeur adjoint des services techniques-aménagement puis de directeur technique, responsable de 5 services représentant un total de 150 ingénieurs et techniciens, chargés de mission d'études, de maîtrise d'œuvre, d'exploitation et de maintenance.

François Brelle a su apporter une contribution majeure dans le développement de nos activités à l'international notamment au Sri Lanka, au Maroc, en Haïti et en Mauritanie.

Le président évoque ensuite un événement tragique qui a endeuillé la SCP. Il s'agit du décès brutal d'un collaborateur, Julien Guillaud, survenu le dimanche 3 novembre dernier à son



domicile. Julien avait rejoint la SCP en mai 2013, au sein du Service Aménagement et Environnement, en tant qu'ingénieur chef de projet. De nombreux salariés ont eu l'occasion de travailler avec lui en France et à l'international. Julien Guillaud était un collaborateur particulièrement dynamique et volontaire, doté d'une très grande rigueur dans son travail, de beaucoup de dévouement et d'un fort esprit d'équipe. Il a su partager avec ses collègues sa riche expérience et sa passion pour le développement. Il était également très apprécié des clients auxquels il apportait une forte valeur ajoutée. Le compter parmi les collaborateurs de la Société était un atout, sa disparition est une grande perte qui a suscité une très vive émotion au sein de l'entreprise mais également auprès des clients, dont les tunisiens avec lesquels il travaillait actuellement. La Société s'associe à la douleur de son épouse Charlotte Guérin-Guillaud et de leur petite fille.

**M. Vauzelle** propose enfin d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2015
- Compte-rendu d'activité et déroulement de l'exercice au cours de la fin du deuxième semestre 2015
- Projet de budget de la Société pour l'exercice 2016
- Projet de programme d'investissement de la Société en 2016
- Autorisations d'emprunts
- Création de la Société d'Aménagement du Gà
- Appels d'offres et marchés
- Questions de personnel
- Questions diverses

## **I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

**M. Vauzelle** rappelle que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 15 octobre, avait été adressé aux administrateurs le 16 novembre 2015 et n'a fait l'objet d'aucune demande de modification écrite.

**Aucune observation ou remarque n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2015.**

## **II - COMPTE-RENDU D'ACTIVITE ET DEROULEMENT DE L'EXERCICE AU COURS DE LA FIN DU DEUXIEME SEMESTRE 2015**

**M. Vauzelle** indique qu'il s'agit aujourd'hui de faire part au conseil des faits marquants intervenus, depuis le mois d'octobre, à propos du service de l'eau et des autres activités de la Société.

Avant de passer la parole au directeur général et, comme il est de tradition lors du conseil d'administration du mois de décembre, il annonce la diffusion d'un film de quelques minutes qui retrace l'année 2015 et permet de se rendre compte du dynamisme et de la diversité des activités de la Société.

A l'issue de la projection, **M. Vergobbi** débute sa présentation en évoquant la modernisation en cours des services d'exploitation de la Société au travers de deux sujets. Le premier concerne la campagne de relevé des compteurs qui est effectuée cette année pour la deuxième fois à l'aide de tablettes tactiles. Cet outil permet des gains de productivité et une réduction des erreurs : la tablette vérifie en effet automatiquement la cohérence des index saisis au regard des données enregistrées sur chaque poste. Le second concerne la mise en place, suite à la récente réorganisation des services de l'exploitation, de nouvelles modalités de l'astreinte redéfinissant les différents niveaux de responsabilités et leur articulation.

Le directeur général informe ensuite le Conseil qu'à la suite des événements dramatiques du 13 novembre et dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 14 novembre 2015 instituant l'état d'urgence sur tout le territoire français, la SCP a répondu à l'appel à vigilance lancé au niveau national pour préserver ses installations contre tout acte de malveillance. La Société a été conviée à une réunion organisée à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence le 18 novembre dernier. Des consignes de vigilance accrue ont été données, à l'ensemble des équipes en charge de l'exploitation, soit plus d'une centaine d'agents, ainsi qu'à l'ensemble des salariés, afin de signaler immédiatement tout événement inhabituel constaté sur les ouvrages ou sur leurs abords, sachant que la majeure partie des ouvrages est souterraine (galeries ou canalisations) et donc, davantage protégée. Ces consignes viennent en complément du suivi continu de la qualité de l'eau sur l'ensemble du réseau et des outils de vidéosurveillance existants sur les ouvrages sensibles. A noter que l'un des marchés qui est soumis aujourd'hui au conseil d'administration, concerne justement le renforcement des contrôles d'accès et de la vidéosurveillance suite à une réflexion lancée il y a 18 mois sur l'amélioration de la sûreté des ouvrages SCP.

**M. Vergobbi** revient ensuite au déroulement de l'exercice 2015 en indiquant que le cumul des précipitations à fin octobre correspond à la moyenne des précipitations enregistrées au cours des 50 dernières années. Toutes les restrictions de prélèvement émises suite aux arrêtés sécheresse ont été levées à l'automne.

Concernant les livraisons d'eau effectuées auprès des différents segments de clientèle, on peut noter :

- une hausse de 3,5 Mm<sup>3</sup> dont + 2,2 Mm<sup>3</sup> en période de pointe, soit 4 %, des volumes desservis aux clients industriels et urbains à fin octobre 2015 par rapport à 2014,
- un léger accroissement des livraisons d'eau potable (+2,1 %) lié à une demande plus forte sur les communes de La Seyne, Le Beausset et Le Castellet, supérieure à la baisse constatée sur celles de Bandol et d'Ollioules,
- une stabilité des prélèvements d'eau brute, la hausse constatée dans la région aixoise ne possédant pas de ressources alternatives étant compensée par la baisse constatée sur la côte varoise liée au plein emploi des ressources locales par les collectivités, à l'exception du SIDECM,
- une progression des dessertes en eau industrielle de 8 %, conséquence de la reprise de l'activité de la centrale thermique de Gardanne et de la bonne tenue de la pétrochimie de l'étang de Berre,
- une hausse d'un peu plus de 15 % des livraisons d'eaux rurales et agricoles en raison d'un début de printemps sec et cela malgré l'arrêt des prélèvements à la fin aout.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, les prévisions de recettes du service de l'eau sont en hausse de l'ordre de 2,5 M€ par rapport aux hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget qui est établi, chaque année, sur la base d'une année moyenne en terme de vente d'eau.

Par ailleurs, il faut souligner qu'en raison de l'application de la formule de révision contractuelle des barèmes du service de l'eau, ceux-ci diminueront de -0,9 % au premier janvier 2016. Après des années consécutives de faible hausse (0,3 %), c'est la première fois que la société est confrontée à ce phénomène qui est dû à la baisse de différents indices de Travaux Publics, dont celui des « travaux de canalisation ». La baisse de cet indice bénéficie par ailleurs à la SCP puisqu'elle impacte le coût des travaux réalisés.

Sur l'invitation du directeur général, **M. Reig** prend ensuite la parole et dresse l'état d'avancement des programmes d'investissement et de rénovation en cours : il indique tout d'abord que la réalisation des projets d'investissement est en ligne avec les prévisions et que la mise en service des nouveaux ouvrages correspond au planning.

La réalisation de la liaison Vidauban/Sainte-Maxime connaît une forte activité et se déroule conformément aux prévisions recalées. Il faut souligner la très bonne concertation entre les autorités départementales et les riverains, nécessairement impactés par des travaux de cette importance, qui participe au bon déroulement de l'opération. Le directeur général adjoint illustre les explications données par M. Vergobbi concernant les conséquences de l'évolution des indices TP en indiquant que la révision des prix sera substantiellement (de quelques points) négative sur ce marché en raison de ce phénomène de baisse.

Il évoque ensuite le fait que les recettes d'ingénierie tirées par la Société de sa production immobilisée en investissement et de ses activités de rénovation resteront en retrait vis-à-vis des hypothèses budgétaires.

Puis, M. Reig commente le tableau récapitulatif de l'exécution du programme d'investissement de l'année 2015 (annexe 1) qui donne le pourcentage d'avancement par rapport au budget actualisé. Globalement le taux d'avancement ressort à 75 % à fin novembre. Ce léger retard au prorata temporis s'explique par le décalage des travaux de la liaison Vidauban /Sainte-Maxime qui n'a commencé que fin juin.

**M. Vergobbi** reprend ensuite la parole pour exposer l'activité d'ingénierie du secteur concurrentiel.

Les prises de commandes sont en progression contrastées selon les territoires. La SCP était, jusqu'à fin octobre, un peu en dessous de l'objectif fixé pour la France métropolitaine et les Laboratoires. La situation s'est rétablie et l'objectif devrait être atteint en fin d'année. Concernant l'outremer, les objectifs sont dépassés. On note une forte activité sur l'île de la Réunion où la SCP réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires. Enfin, à l'international, les prises de commandes sont très importantes et atteignent 3 M€, soit 175 % de l'objectif fixé, avec des succès importants en Tunisie où la SCP est de plus en plus présente.

Parmi les commandes les plus significatives obtenues depuis le dernier conseil d'administration, on peut distinguer deux contrats :

- le premier concerne le marché avec la Régie Eau Azur qui gère l'alimentation en eau potable de la métropole Nice-Côte d'Azur : la SCP s'est vue confiée la réhabilitation du tunnel de la Roquette sur Var pour un montant de 150 000 €. Il est important que la SCP puisse affirmer sa présence dans le département des Alpes Maritimes situé hors du

périmètre de la concession

- le second est un contrat d'études de faisabilité pour un nouveau projet de « transfert nord-centre » envisagé en Tunisie pour un montant de 281 000 €.

Le directeur général commente enfin l'activité du service Matériel et Solutions pour l'Eau dont l'activité est en hausse sur toutes ses composantes et enregistre :

- +15 % pour les comptoirs du matériel, en particulier celui de Manosque,
- +10 % sur l'activité « potabilisation »,
- + 10 % sur les projets d'irrigation « clé en main » avec quelques opérations significatives dans le vignoble provençal.

A noter également la forte implication du service Matériel et Solutions pour l'Eau dans l'accompagnement de l'agriculture provençale sur l'irrigation à la parcelle en vue de promouvoir les techniques et matériels les plus économes en eau avec une présence technique et commerciale accrue sur les territoires et au niveau des filières. Dans ce cadre, la SCP a notamment animé une conférence sur l'irrigation face au défi du changement climatique lors du SITEVI (salon international de la vigne et de l'arboriculture) de Montpellier.

**Au terme de cet exposé, le Conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées.**

### III - PROJET DE BUDGET DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE 2016

**M. Vauzelle** précise tout d'abord que le projet de budget s'insère désormais dans une vision pluriannuelle de l'activité de la société, l'exercice budgétaire 2016 étant la première année du nouveau plan triennal (2016-2018).

Ce plan à trois ans met en évidence :

- les contraintes fortes d'équilibre du budget en 2016 et 2017 qui s'expliquent par la croissance des programmes de rénovation et le retard constaté dans la mobilisation des ressources apportées par la liaison Verdon-Saint-Cassien et la desserte du site de Cadarache,
- l'amélioration importante attendue à partir de 2018 après la mise en service des usines de potabilisation du SEVE et du SIDECEM.

Le président invite ensuite le directeur général à détailler le projet de budget en dépenses et en recettes.

**M. Vergobbi** confirme que cette nouvelle présentation du budget a pour objectif de permettre à l'entreprise de mieux se projeter dans l'avenir. Les années 2016 et 2017 seront donc deux exercices très contraints : le projet de budget 2016 est d'ailleurs présenté en déficit de 538 000 € et n'a pu être équilibré. Au-delà de l'augmentation de la provision de rénovation et du décalage habituel dans le temps entre les investissements réalisés par la SCP et les recettes générées par ceux-ci, la SCP subit un retard très important dans la mobilisation de la ressource pour les deux grands projets qui sont la liaison Verdon Saint-Cassien et la desserte du réacteur Jules Horowitz sur le site de Cadarache. A ces deux

facteurs, il faut ajouter l'impact négatif de la révision du prix du service de l'eau puisque la baisse de 0,9 % des barèmes représente 700 000 € de recettes en moins si l'on rapporte celles-ci aux ventes d'eau effectuées cette année.

Le constat de ces difficultés à équilibrer les budgets est fait malgré une croissance soutenue des activités du secteur concurrentiel qui a été illustrée par les chiffres qui viennent d'être donnés : l'activité Matériels et Solutions pour l'eau progresse de manière soutenue, l'ingénierie hors concession également mais cette hausse vient compenser la diminution, dans les années à venir, de l'ingénierie pour la concession ; cette tendance étant à relier à la fin des grands programmes d'investissement qui engendre une baisse du programme d'investissement qui s'établit à 26,5 M€.

Une amélioration est prévue en 2017-2018, années où la liaison Verdon Saint-Cassien pourra être valorisée au-delà des quelques dessertes agricoles qui sont déjà assurées grâce à la mise en service des usines du SIDECM et du SEVE en 2017. Une seconde étape dans cette amélioration sera franchie en 2018 grâce à la baisse de la charge de remboursement des avances consenties par les collectivités actionnaires jusqu'en 1995 dont une partie arrivera à échéance fin 2017. La charge qui restera les années suivantes sera beaucoup plus faible se traduisant directement par une baisse de l'amortissement de caducité.

Sur l'invitation du directeur général, **M. Guieu** débute ensuite la présentation détaillée du budget 2016.

Concernant les dépenses d'investissement (annexe 2), le prévisionnel d'accostage 2015 (P15) met en évidence des dépenses d'investissement pour le programme dit « normal » en baisse d'un 1 M€ par rapport au budget d'origine 2015 (B15).

Le montant des dépenses d'investissement pour le programme VSC-SM, ont elles aussi été actualisées à la baisse de près de 3,6 M€ en raison du retard pris sur la réalisation de liaison Vidauban-Sainte-Maxime.

Les dépenses d'investissement prévues dans le projet de budget 2016 (B16) sont de 23,4 M€ dont 14,6 M€ pour le programme dit « normal ». Les 8,8 M€ restants concernent la liaison Vidauban-Sainte-Maxime dont les travaux ont débuté en 2015 et doivent se terminer en 2017.

Le deuxième tableau concerne la provision de maintenance (annexe 3). La gestion financière de la rénovation se compose de deux éléments. D'abord une dotation à la provision de maintenance. Cette dotation se fait chaque année en dotant par cinquième le plan quinquennal en cours, 2013-2017, qui se monte à 135 M€ et le plan suivant 2018-2022, qui sera de 150 M€. Ce sont des montants importants pour la SCP qui devra constituer une provision de maintenance de 28,3 M€ en 2016, contre 27,5 M€ en 2015 et 27 M€ en 2014. En face de cette dotation, il y a l'ensemble des travaux de rénovation qui sont, soit financés par des tiers, c'est le cas des déviations de conduite dont il est anticipé des facturations de 1 M€, soit par des reprises de provision à hauteur des 26,1 M€ de travaux qu'il est prévu de faire en 2016. Le solde entre les dépenses et ces constitutions de provision représentera la dotation nette estimée 2,2 M€ pour l'année 2016.

Les ressources de la SCP (annexe 4), restent stables par rapport à 2015 et sont estimées à 106,2 M€ en 2016. Elles se composent essentiellement de la production vendue à des tiers : service de l'eau, ventes de marchandises, et produits annexes. Le montant important de la production immobilisée se compose des honoraires de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre que la Société perçoit pour la conception et la réalisation de ses ouvrages. Cette

production immobilisée s'établirait à 7,2 M€ en 2016 en intégrant 1,5 M€ de production immobilisée pour l'actif propre de la SCP au titre de travaux informatiques importants que la SCP a entrepris pour rénover son système d'information de gestion. Les autres produits restent stables (1,2 M€) (subvention d'exploitation et transfert de charges, encaissement d'indemnités d'assurance).

Le tableau suivant détaille le chiffre d'affaires de la SCP par activité (annexe 5) :

- Les recettes du service de l'eau sont attendues en 2016 à 84,9 M€. Cette prévision se base selon la procédure habituelle, sur des prévisions de vente d'eau estimées pour une année climatique moyenne.
- L'affermage du SIRFF de Forcalquier devrait dégager une recette de 0,3 M€ en 2016 si le contrat avec la SCP est reconduit à l'issue de l'appel d'offres en cours.
- Pour les activités d'ingénierie et de laboratoires, il est prévu un accostage à 4,4 M€ en 2015, ce qui représente une progression sensible par rapport aux 4,1 M€ réalisés en 2014. Les prévisions de chiffres d'affaires s'établissent à 5 M€ pour 2016.
- Les activités de vente de matériels avec leurs services associés sont également en plein essor avec une progression importante de plus de 25 % réalisée en 2015 par rapport aux chiffres réalisés en 2014. Une progression d'environ 20 % est anticipée pour 2016 avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 6,4 M€.

L'annexe 6 permet de mieux appréhender le chiffre d'affaires réalisé par la SCP dans le cadre de ses activités d'ingénierie hors concession. Elle met en évidence une activité France un peu contrainte, une activité dans les territoires d'outre-mer et à l'international qui devrait bénéficier de la dynamique des antennes locales pour se développer et une activité des laboratoires qui reste stable en chiffre d'affaires.

L'annexe 7 détaille des dépenses par nature comptables. Avec 85.9 M€ budgétés pour 2016, les dépenses de la Société augmentent de près de 1,3 M€ par rapport au prévisionnel d'accostage 2015, et de 7 % par rapport au réalisé 2014.

Cette hausse s'explique par divers facteurs :

- des frais de personnel en augmentation de 4,8 % (+1,4 M€) conséquence de la combinaison d'un effet « coût » de +0,4 %, lié à la hausse structurelle des salaires pesant pour 0,1 M€, et d'un effet « volume » de +4,4 % (1,3 M€) lié à l'augmentation des effectifs entre 2015 et 2016 (passé de 458 à 478 salariés ETP). Le budget 2016, comme l'accostage 2015 intègre -0,6 M€ de Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE),
- les services extérieurs sont en hausse de 1,5 % (+0,5 M€), liés au projet informatique « nouvelle gestion commerciale - GEKO »,
- Les frais de gestion sont en baisse de 2,4 % (-0,1 M€), en raison de la baisse des dépenses d'intérim pour 0,3 M€, liée à la progression des effectifs et à l'internalisation de postes pérennes de la société.
- les achats baissent de 7,4 % (-0,6 M€), dont 0,2 M€ liés essentiellement à la renégociation des coûts d'énergie,
- Les impôts et taxes augmentent légèrement en raison de l'intégration des taxes foncières.

L'annexe 8 présente l'Excédent Brut d'Exploitation (solde intermédiaire de gestion). L'EBE hors intéressement dans ce projet de budget 2016 atteint 20,3 M€, en baisse de 7,8 % par rapport à l'accostage 2015 et de 10 % par rapport au réalisé 2014.

L'annexe 9 concerne la détermination du résultat net. Compte tenu de la structure des charges à couvrir telles que décrites dans l'accord d'intéressement 2014-2016, un intéressement de 1,6 M€ - incluant les charges sociales - serait constitué pour 2016. Les autres charges sont composées essentiellement des participations de la SCP au titre de la solidarité amont-aval. Les amortissements de l'actif propre de la Société représenteront 1,3 M€ l'année prochaine. L'amortissement de caducité représentera 16,4 M€, dont 6,5 M€ de remboursement d'avance auprès des actionnaires.

Compte tenu de ces différents éléments, la somme de l'EBE (20,3 M€) et du résultat financier positif de la SCP (1 M€) ne permet pas de couvrir toutes les charges.

Le budget 2016 est donc proposé en déficit de 500 000 €.

A l'issue de cette présentation, **M. Aubert** demande si le fait de prévoir un programme d'investissement de 26,5 M€ et un recours à l'emprunt de 16,5 M€ sont des éléments de nature à charger la dette. Il constate en effet que l'endettement est passé de 85 à 87 M€ et que le résultat net prévisionnel de 2016 est de - 500 000 €. En outre, ce sont les recettes exceptionnelles de 2015 qui vont permettre à la SCP de terminer l'exercice de manière positive - est-ce que la SCP n'est pas surendettée par rapport à ces emprunts ? la SCP a-t-elle quelques espoirs de recettes exceptionnelles qui lui permettraient de terminer l'année en positif ?

**M. Vergobbi** répond qu'en effet la SCP devrait terminer l'année 2015 sur un résultat positif. Le projet de budget 2015 présenté au conseil d'administration l'année dernière à la même époque était proche de l'équilibre. Deux facteurs positifs sont survenus au cours de l'exercice : la météorologie qui a été favorable aux recettes du service de l'eau mais aussi un deuxième événement de nature comptable : il s'agit de la conséquence de la fusion des concessions qui s'est traduite par l'abandon d'une créance de 3,6 M€ de la part du Département de Vaucluse. Concernant les emprunts, le modèle économique de la Société du Canal de Provence tel qu'il a été fixé dès l'origine par l'Etat lorsqu'il a mis en place les Sociétés d'Aménagement Régional est un modèle basé sur de l'amortissement financier : la SCP emprunte chaque année sa quote-part de financement c'est-à-dire le montant de l'investissement déduction faite des subventions diverses qui sont obtenues quand bien même elle aurait la possibilité d'assurer en matière de trésorerie une part d'autofinancement. On peut s'interroger sur l'adéquation de ce modèle dans le futur, par rapport à une situation plus classique d'amortissement technique mais c'est le modèle sur lequel a été bâtie la SCP qui fait que le programme d'emprunt est calé sur le programme d'investissement.

**M. Vauzelle** demande pourquoi on anticipe une perte encore plus importante en 2017 ?

**M. Vergobbi** répond que ceci est dû à l'augmentation d'un certain nombre de charges, notamment celle liée aux provisions faites pour la rénovation dans le cadre des plans quinquennaux en cours et à venir. Le budget 2016 est établi sur une hypothèse de recettes en baisse et intègre un certain nombre d'éléments négatifs. Le directeur général ajoute qu'il espère que d'autres éléments défavorables ne s'ajouteront pas à ceux déjà intégrés. Il songe par exemple à l'avenir de l'usine Alteo à Gardanne qui représente à elle seule 700 000 € de recettes pour la SCP. Une fermeture du site aurait des conséquences pour la société encore supérieures à celles subies avec L. Foundry. Pour résumer, les charges de la SCP continuent à augmenter alors que les recettes sont stables ce qui crée un effet ciseaux. C'est seulement à partir de 2018 que l'effet en année pleine des contrats avec le SEVE et le

SIDECM se fera sentir et que l'on redressera la situation.

**M. Prevost** demande au directeur général si compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les recettes en 2017, il ne serait pas opportun d'ajuster le rythme de la rénovation pour les deux années à venir.

**M. Vergobbi** fait part de son opinion selon laquelle le fait d'avoir des exercices en pertes limitées au cours des deux années à venir n'est pas problématique pour la SCP dans la mesure où celle-ci anticipe un redressement dès 2018. Ceci ne met absolument pas en péril les grands équilibres financiers ni sa crédibilité vis-à-vis des banques dans la mesure où cela s'explique extrêmement facilement. Il ne lui paraît donc pas justifié de prendre des mesures aussi contraignantes que celle de la réduction de notre effort de rénovation.

**Aux termes de cet exposé, à la demande de M. Vauzelle, le conseil ratifie ce projet de budget 2015.**

#### **IV - PROJET DE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA SOCIETE EN 2016**

**M. Vauzelle** indique tout d'abord que ce programme d'investissement est accompagné du plan de financement prévisionnel. Il est conforme aux orientations stratégiques retenues dans le cadre du contrat d'objectifs signé avec la Région. Sa préparation a été précédée de réunions de travail avec le concédant ainsi qu'avec les principales collectivités actionnaires.

**Le directeur général** demande à M. Reig de commenter le document figurant au dossier.

**M. Reig** rappelle que le programme annuel d'investissement se compose :

- d'un programme annuel d'investissement constitué « d'autorisations » qui permettent l'engagement d'opérations nouvelles ou de phases supplémentaires sur des projets déjà engagés et approuvés par le conseil d'administration
- de dépenses d'investissement de l'exercice comportant les charges d'études et de travaux des projets qui se dérouleront au cours de l'année et financés soit par des programmes antérieurs soit par celui de l'année 2016.

Concernant ce programme, il faut retenir que celui-ci est en diminution par rapport aux exercices précédents et se compose de la manière suivante :

- un programme dit « normal » de 16,5 M€ pour la concession régionale comprenant les projets de l'ancienne concession départementale de Vaucluse pour un montant de 4 M€. Ce montant de 16,5 M€ se compose de plusieurs rubriques : Etudes et travaux (15,2 M€), Matériels Mobiles d'Irrigation (0,2 M€), Branchements particuliers (1,1 M€). Il n'y a pas, en 2016, d'investissements accompagnant la rénovation.
- un programme particulier « Vidauban /Sainte-Maxime » (VSM) dont le montant s'élève à 10 M€ à comparer aux 20 M€ qui ont déjà été engagés sur l'exercice précédent.

La baisse constatée entre les programmes d'investissement 2015 et 2016 s'explique en grande partie par ces 10 M€ d'écart sur le programme particulier « Vidauban /Sainte-Maxime ».

Le directeur général adjoint évoque ensuite le taux de financement extérieur global du



programme en hausse à 52 % alors que ce taux s'établissait à 40 % les années précédentes. Ceci s'explique par le fait que l'accord de 4 M€ conclu avec le Département de Vaucluse porte sur 80 % de concours extérieurs et que de l'accord-cadre pour VSM a garanti à la SCP une contribution au projet à hauteur de 55 %.

M. Reig présente ensuite le tableau et les cartes figurant à l'annexe 10 qui récapitule les principales opérations inscrites à ce programme 2016 pour un montant total de 26.5 M€. Il détaille notamment les subventions, les participations extérieures et le montant des emprunts nécessaires.

Puis, le directeur général adjoint diffuse une série de cartes des départements de la Concession sur lesquelles figurent les inscriptions au programme 2016 et les réalisations prévues pour ce même exercice :

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, il cite l'engagement des études et des travaux de la deuxième phase de l'aménagement hydraulique du Plateau de Valensole. Il s'agit d'un projet qui va être difficile à monter même s'il peut être exemplaire sur le plan du développement de l'agriculture provençale. Il souligne que s'agissant de développer une desserte quasi strictement agricole, tout l'enjeu va consister à obtenir des financements extérieurs pour la mise en œuvre de ce projet. Des discussions sont d'ailleurs en cours avec la DLVA afin de savoir s'il ne serait pas possible d'obtenir une contribution de celle-ci à travers des souscriptions des communes en AEP voire même une participation financière.

Il évoque également des études et des travaux sur les communes de Sisteron et de la basse vallée du Jabron, issus d'une étude « volumes prélevables » conduite par l'agence de l'eau en lien avec les agriculteurs qui prélèvent directement leur eau dans le Jabron. La SCP s'est proposée en lien avec le département, la Chambre d'agriculture et l'Agence de l'eau de créer un réseau afin de reprendre ces territoires à l'arrosage et éviter de faire des prélèvements dans la rivière tout cela en mobilisant directement des eaux de la Durance. La SCP achèvera la réalisation d'une petite extension de 70 hectares sur la commune de Lurs grâce à la mise en place d'une nouvelle station de pompage dite de La Brillanne qui prendra son eau sur le canal de la commune de Manosque. Enfin, l'enquête publique et toutes les formalités à caractère administratif concernant la desserte de la station de potabilisation de Prés-Combaux à Manosque devraient être effectuées en 2016. Un accord a été trouvé avec le conseil départemental pour permettre le passage de la Durance par un pont qui sera réalisé au droit de Manosque sur la Durance.

Dans les Bouches-du-Rhône, l'engagement le plus signifiant est celui de Cuges-les-Pins. Il s'agit d'un important projet de desserte multi-usages, (AEP, Irrigation Agricole, Arrosage, Protection contre l'incendie) pour lequel une convention de partenariat a été signée entre la Commune et la Société. Il faut également noter la fin du financement de l'opération de l'Arbois, en particulier celui de la zone du PAEN de Velaux. Dès que celle-ci sera engagée, la faisabilité d'une ZAP (zone d'agriculture protégée) sur la commune de Rognac sera examinée. On note également la réalisation des logements de service au sein des centres d'exploitation de Saint-Cannat et à la réserve du Vallon Dol ; une petite extension sur le secteur de belle-nuit sur les communes de Gardanne, Fuveau et Meyreuil et enfin la réalisation d'une dérivation pérenne par microtunnelier au niveau du barrage de Bimont, préalable nécessaire à l'engagement du programme de rénovation de cet ouvrage. Ce sera une opération très intéressante sur le plan technique qui fera l'objet d'une visite de chantier au mois d'avril 2016.

Dans le Vaucluse, en complète conformité avec le plan d'action de 40 M€ à exécuter en 10 ans, on peut noter l'engagement de la dernière partie du réseau de Vaugines-Cucuron. Il s'agit d'une lourde opération qui se sera déroulée sur trois exercices. L'engagement sur Apt-Sud d'études sur un périmètre de 400 hectares sur les contreforts et celle d'un périmètre important sur la Tour d'Aigues et Mirabeau sur lequel on doit constater une très forte demande en eau à la fois des agriculteurs et des particuliers pour l'arrosage. En termes de réalisation de travaux, il faut noter la réalisation du réseau de Rustrel et l'engagement de quelques études comme celle de l'aménagement du périmètre de l'Armande et celui de Grambois.

Dans le Var, au-delà de l'engagement réalisé l'an dernier sur un périmètre agricole important de plus de 400 hectares sur la commune de Pourrières où une grande zone viticole n'était pas desservie, la SCP engagera en 2016 les premières études, voire la réalisation d'une nouvelle extension sur le périmètre de Rougiers/Saint-Maximin.

On peut aussi noter dans ce département une grosse activité au niveau de la réalisation de microcentrales à la fois sur les postes de livraison de la commune de Six-fours et du SÈVE, mais aussi sur les futurs bypass des brises-charges de Pourrières et de Signes sur l'ouvrage Canal de Provence. Enfin une grosse partie de l'activité consistera dans ce département à achever la réalisation de la liaison Vidauban Sainte-Maxime. L'usine du SIDECM pourra donc effectuer ses essais dès la fin de l'année.

**M. Rousset** demande comment s'explique le fait que certains programmes soient financés à de très forts taux et d'autres pas du tout (cf. annexe 10).

**M. Reig** répond que les acteurs de financement publics ont un regard particulier sur certaines opérations. De façon générale, on peut estimer que toutes les opérations qui ont pour objectif d'irriguer un périmètre agricole peuvent être subventionnées à hauteur de 60 à 80 % selon les secteurs et l'intérêt porté par tel ou tel financeur. En revanche, il existe des projets sur lesquels la SCP n'a pas la capacité de recueillir des financements ou pour des montants très faibles. Pour la catégorie des opérations intitulée « travaux complémentaires » par exemple, la SCP ne demande pas de subventions : en effet ce sont des travaux qui interviennent après l'achèvement des ouvrages lorsque les services d'exploitation s'aperçoivent qu'il y a quelques petites adaptations à apporter à ceux-ci. Les branchements particuliers sont financés à 100 % par le client ; en ce qui concerne les opérations liées à l'énergie, il est difficile de trouver des financements à l'extérieur. Il y a donc une palette extrêmement diversifiée en matière de taux et il faut prendre en considération les stratégies et les politiques de tous ces financeurs pour monter ces programmes d'investissement.

A l'issue de ces échanges, **le président** rappelle que le programme d'investissement est un programme prévisionnel et qu'il peut arriver que sur telle ou telle opération, des problèmes techniques ou de procédure se présentent et occasionnent des décalages de calendrier. Ainsi, comme pour les exercices antérieurs, il sera procédé dans le courant de l'exercice, à des ajustements en fonction de l'examen détaillé des dossiers de demandes de subvention par les différents bailleurs de fonds et de leurs décisions de financement.

**En conclusion, à la demande du président, le conseil d'administration approuve le projet de programme d'investissement de la Société pour 2016.**

## V - AUTORISATIONS D'EMPRUNTS

A la demande du Président, **M. Vergobbi** sollicite l'autorisation du Conseil pour la souscription d'un premier emprunt de 16,5 M€ destiné au financement de la quote-part d'auto financement de la SCP dans le cadre du programme d'investissement. Ce montant pourra être porté à 18,1 M€ pour tenir compte des ajustements du programme. Une seconde autorisation est également demandée afin de souscrire un emprunt pour couvrir l'écart entre les dépenses totales d'investissement des programmes 2006 à 2009 et les contributions, subventions, participations et emprunts effectivement mobilisés par la Société.

**En conclusion, à la demande du président, le conseil d'administration approuve les autorisations d'emprunts nécessaires à l'exécution des programmes d'investissement telles que présentées dans le dossier du conseil d'administration.**

## VI – CREATION DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DU GA

**M. Vauzelle** rappelle tout d'abord que l'offre montée par la SCP avec la société SERHY, a été retenue par l'Etat dans le cadre de l'appel d'offres pour la concession hydroélectrique du torrent du Gâ sur la commune de la Grave (05). Le projet, qui a déjà été présenté au conseil d'administration en 2012, prévoit la création d'une société par actions simplifiée qui portera le projet d'investissement et assurera l'exploitation de la centrale hydroélectrique.

Il s'agit donc aujourd'hui d'autoriser la création de cette société, qui déposera le dossier de demande de concession en juillet 2016. L'adoption des statuts permettra par ailleurs le dépôt d'une demande de Certificat Ouvrant Droit à l'Obligation d'Achat qui doit obligatoirement intervenir avant le 31 décembre 2015. Le projet de statuts, qui était joint au dossier, a fait l'objet de mises au point avec la société partenaire au cours des derniers jours. Le Directeur général va en rendre compte.

**M. Vergobbi** retrace tout d'abord l'historique de ce projet qui a été initié en décembre 2010, avec le lancement par l'Etat d'un appel d'offres pour la création d'une concession hydroélectrique sur le torrent du Gâ dans les Hautes-Alpes. Il s'agit d'une concession d'Etat, car la puissance de la microcentrale en projet dépassera le seuil des 4,5 MW.

Le directeur général rappelle qu'une fois en exploitation, la microcentrale du Torrent du Gâ aura une puissance de 6.7 MW et produira 17 GWh ce qui correspond à 50 % de la consommation de la SCP. L'investissement nécessaire à la concrétisation de ce projet sera de 10,2 millions d'euros et la durée de la concession de 40 ans.

Pour répondre à cet appel d'offres, la SCP s'est associée à la société SERHY, une importante société spécialisée en hydroélectricité basée dans le sud-ouest mais qui dispose d'une forte présence dans le sud des Alpes. Ce partenariat a été entériné par le conseil d'administration qui a donné, le 8 octobre 2012, son accord de principe à la création d'une société par actions simplifiée détenue à 60 % par SERHY et 40 % par la SCP.

Le groupement SCP/SERHY a remporté cet appel d'offres et dispose de 18 mois, à compter de la notification de l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2014, pour déposer le dossier de projet de concession, ce qui porte cette échéance au mois de juillet 2016.

M. Vergobbi rappelle ensuite ce qui a été dit en introduction par M. Vauzelle à savoir que

pour bénéficier de l'engagement d'achat d'EDF, dans le cadre d'une tarification favorable, il faut obtenir le CODOA (certificat d'obligation d'achat) avant la fin de l'année. Pour obtenir ce document, il faut que la Société porteuse du projet ait été créée puisque c'est elle qui obtiendra ce certificat. Il est donc aujourd'hui nécessaire que le conseil d'administration autorise formellement la création de cette Société et prenne connaissance des statuts et du pacte d'actionnaires qui régiront son fonctionnement :

- Concernant les statuts, il est fait part au Conseil du fait que le projet qui était joint au dossier du conseil d'administration a fait l'objet de modifications à l'issue de la réunion qui s'est tenue avec SERHY le 2 décembre après-midi. Les deux pages modifiées se trouvent dans les dossiers qui ont été déposés sur la table de chacun des participants au Conseil. Ces statuts précisent que, comme prévu en 2012, la société qui sera créée le sera sous la forme d'une Société par actions simplifiée au capital de 300 k€ détenue à 60 % par SERHY et 40 % par la SCP. Son siège sera fixé à La Grave dans les Hautes-Alpes, ce qui constitue une première modification par rapport au projet qui était joint au dossier. Sa direction sera assurée par un président exécutif, nommé par les partenaires sur proposition de l'actionnaire majoritaire, et un organe de gouvernance collective sera mis en place sous la forme d'un comité d'administration composé de 4 membres (2 par associés) présidé par un représentant de SERHY. Ce comité sera doté de compétences exclusives pour les décisions stratégiques (business plan, modalités de réalisation des travaux et de vente de l'énergie...) qui devront faire l'objet d'un consensus entre les deux partenaires, la voix prépondérante du Président étant supprimée ce qui constitue la seconde modification par rapport au projet qui était joint au dossier.
- Concernant le pacte d'actionnaire, qui n'a pas été joint au dossier, sa rédaction est en cours suite à la réunion d'hier. Il est toutefois à noter que ce document n'aura plus pour finalité de protéger l'associé minoritaire que nous sommes, compte tenu du renforcement de la place de la SCP dans la gouvernance collective. Ce pacte vise au contraire à garantir que la SCP ne s'opposera pas à certaines options opérationnelles auxquelles notre partenaire est très attaché compte tenu de son implantation locale et de son expérience dans le montage de projets similaires, à savoir, d'une part que l'exploitation courante soit confiée à une filiale de SERHY implantée dans les Hautes-Alpes et d'autre part que la réalisation de l'investissement se fasse dans le cadre d'un contrat de conception-réalisation confié à une filiale de SERHY qui sous-traitera des prestations d'ingénierie à la SCP dans ses domaines de compétences. Ce document comprendra également des clauses financières qui ne posent pas de problèmes et qui concernent les modalités pratiques de libération du capital et d'apport en compte courant et ainsi que le fait que les garanties seront apportées aux organismes prêteurs en proportion du capital ce qui est la logique pour une société de ce type.

Ce pacte d'actionnaires doit désormais être finalisé. Le directeur général souligne qu'il a besoin de l'accord du Conseil d'administration pour pouvoir signer les deux documents avant la fin de l'année.

A l'issue de cette présentation, **M. Prévost** prend la parole et indique que la présentation effectuée par M. Vergobbi le rassure sur un point important. En effet, à la lecture des projets de statuts qui avaient été joints au dossier, il avait des inquiétudes sur la capacité qu'aurait la SCP à défendre ses intérêts notamment en raison de la clause qui prévoyait que la voix du Président serait prépondérante. Il se félicite de la suppression de cet alinéa et souligne que les statuts ainsi modifiés sont plus conformes à un projet de gouvernance partagée.

**M. Mounier** afin de se rendre compte de la pertinence de cet investissement, demande quelle est la rentabilité envisagée pour ce projet et le temps nécessaire pour en recueillir les premiers résultats.

**M. Vergobbi** répond que c'est un projet qui nécessitera des délais importants de mise en œuvre. La procédure est complexe : il faut monter le dossier de concession, les procédures environnementales ne pourront être engagées qu'après l'octroi de la concession par l'Etat... En pratique la microcentrale ne devrait voir le jour qu'à l'horizon 2022.

**M. Reig** souligne que si l'on regarde ce qui se passe ailleurs pour ce type de dossiers, qui sont d'ailleurs très rares, il ne faut pas envisager une mise en exploitation avant 7 à 10 ans. Mais, c'est, au vu du business plan, un projet dont la SCP tirera des dividendes dès les premières années.

**M. Vergobbi** complète en indiquant que la recette attendue est de 1,2 million d'euros par an, pour un investissement de 10 à 11 M€. C'est donc un projet qui a sa rentabilité sous réserve que les études d'avant-projet détaillé démontrent que celui-ci est conforme aux hypothèses initialement prises en compte.

**M. Reig** ajoute qu'il ne faudrait pas que, dans l'intervalle, de nouvelles prescriptions réglementaires fortes apparaissent qui obligerait par exemple à surinvestir ou à laisser plus d'eau dans la rivière, et qui feraient que la recette soit inférieure à ce qui est attendu.

**M. Prévost** demande confirmation du fait que la décision finale sera prise en fonction des études d'avant-projet détaillé qui seront réalisées. L'hypothèse d'un abandon du projet reste envisageable si la rentabilité n'est pas assurée ?

**M. Vergobbi** indique qu'il faut encore obtenir la concession. Il n'existe aucune garantie : c'est un risque qui est pris par les deux partenaires. C'est un projet qui s'inscrit dans la continuité des activités de la SCP qui multiplie par ailleurs ses investissements dans le domaine de l'hydroélectricité. Il cite l'exemple de deux projets qui fonctionnent suivant le même principe de gouvernance entre deux partenaires, le GIE avec la Commune de Saint-Etienne de Tinée et celui avec l'ASCO des arrosants de Crau. Le directeur général évoque également les investissements qui sont faits dans le cadre de la concession pour équiper chaque brise-charge ou poste de livraison qui le permettent d'une microcentrale afin de produire de l'énergie électrique. Il s'agit d'une contribution croissante de la SCP au développement des énergies renouvelables.

**M. Aubert** souligne que pour un investissement de 10 à 11 M€, des recettes estimées à 1,2 million d'euros de recette par an laissent penser que ce projet présente un beau rendement.

**M. Hubaud** demande qui va assurer l'exploitation courante de la microcentrale.

**M. Reig** répond que SEHRY qui était jusqu'à maintenant une seule et même entité va se scinder en trois branches : une maison mère et deux filiales. La première sera en charge de l'exploitation et la seconde des réalisations. Elles porteront toutefois toutes les deux le nom de SERHY.

**M. Vauzelle**, à l'issue de ces échanges, souligne la vitalité de la stratégie de diversification menée par la SCP et insiste sur le fait qu'il s'agit d'une dynamique souhaitable.

En conclusion, à la demande du président, le conseil d'administration approuve la création de la Société d'Aménagement du Gâ, dite SAGA, et ses statuts, et donne délégation au directeur général pour la mise au point et la signature du pacte d'actionnaires.

## VII APPELS D'OFFRES ET MARCHES

**M. Vauzelle** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil

**M. Vergobbi** indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 15 octobre, neuf dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres. Ces dossiers sont classés en deux catégories :

- Deux d'entre eux entrent dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration en raison de leurs montants inférieurs à 200 000 € :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2160	Rénovation de la distribution basse tension et puissance du surpresseur de Brue-Auriac	CIEL	124 569,06 €
2164	Travaux de reconnaissances de la maçonnerie et des fondations du barrage Zola	ERG	103 425,00 €

- Les sept autres dossiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2143	Conception et réalisation d'un canal flottant - Bypass du barrage de Bimont	SEGEX	473 605,28 €
2154	Gestion et sécurisation des accès	INEO-PROVENCE/ INEO-INFRACOM	1 076 584,00 €
2155	Marché à bons de commande pour travaux de branchements particuliers sur réseaux en exploitation de la SCP :		
	Lot n° 1	ENIT	707 767,90 €
	Lot n° 2	ENIT	707 767,90 €

2156	Rénovation du barrage de Bimont Réalisation d'un bypass par microtunnelage	SCAM/PFEIFFER	2 091 015,00 €
2161	Marché à bons de commande pour extensions de canalisations sur réseaux en exploitation de la SCP	PAC/BUCCI	918 737,46 €
2162	Fourniture de regards pré-équipés pour la réalisation de branchements particuliers	ENIT	252 989.80 €
2167	Travaux de dévoiement de l'adduction DN 800 à Eguilles point 1300	BONNA TP	285 000,00 €

A l'issue de cette présentation **M. Beraud** prend la parole pour évoquer le marché relatif à la vidéosurveillance qui vient d'être attribué : ces questions de sécurité sont sérieuses mais ne doivent pas être l'occasion de bipasser les instances de représentation du personnel. Il s'agit en effet d'un sujet qui requiert la consultation et l'avis du Comité d'entreprise et probablement celui du CHSCT. Il est nécessaire que le contenu du marché attribué soit partagé.

**M. Vergobbi** répond que la présentation de ce dossier est prévue lors de la prochaine réunion du Comité d'Entreprise

**Au terme de ces échanges, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.**

### VIII. Questions de personnel

**M. Vauzelle** propose ensuite d'engager l'examen des questions de personnel.

**M. Vergobbi** indique que quatre projets d'accords sont en phase finale de négociation :

- Le premier porte sur les astreintes et notamment sur la question du respect des temps de travail et de repos en cas d'intervention imprévue lors des astreintes
- Le deuxième porte sur la gestion du temps de travail des salariés itinérants. Cette négociation fait suite à une demande expresse de l'inspection du travail intervenue après le décès accidentel d'un salarié intérimaire survenu en 2014
- Le troisième porte sur les questions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de formation, de diversité, de qualité de vie au travail dans le cadre de ce qui est appelé aujourd'hui un « accord global ». La réglementation du travail invite aujourd'hui à ne pas segmenter les négociations avec les partenaires sociaux qui portent sur des sujets en relation entre eux et invite les entreprises à signer des accords globaux.

- Le quatrième porte sur les salaires pour lesquels l'augmentation serait de 0,25 % pour la valeur du point au premier janvier 2016 accompagnée d'une prime uniforme de 200 € en décembre au titre de 2015.

A l'issue de cette présentation, sur l'invitation de M. Vauzelle, **M. Beraud** prend la parole et évoque le projet d'entreprise, CAP 2020. La démarche menée par la direction se déroule dans un bon esprit de concertation. La première étape a été consacrée au partage d'un diagnostic stratégique avec notamment la consultation du comité d'entreprise, la seconde étape consistera à un travail en ateliers avec une démarche participative de salariés volontaires. Le secrétaire du comité d'entreprise tient à souligner que le processus mis en place met à profit l'intelligence collective de la SCP, et s'en félicite.

Il évoque ensuite le travail en cours sur les règles de déplacement à l'international. C'est un travail qui clarifie beaucoup de choses et qui va inciter, plus qu'aujourd'hui, les collaborateurs de la SCP à partir à l'international que ce soit en tant que salarié résident ou pour des missions plus courtes. L'intervention à l'étranger fait partie de l'ADN de la Société, c'est une fierté collective et une source de motivation et le document en question contribue à reconnaître l'importance de cette présence à l'international.

Le troisième point concerne ce mois de novembre qui a été difficile pour la France en général et pour la SCP en particulier, qui a également été affectée par le décès de Julien Guillaud survenu une dizaine de jours avant les attentats de Paris. Ces deux événements ont bousculé beaucoup de monde. M. Beraud retient que l'abattement et la tristesse qui ont été ressentis par de nombreuses personnes ont pu être surmontés, entre autres par la communauté humaine de travail que constitue la SCP. Ce sont des drames que l'on ne peut pas surmonter individuellement, ce besoin d'échange est important et se joue à toutes les échelles de la société, y compris dans les entreprises.

**M. Vauzelle** remercie M. Beraud pour son intervention

**Au terme de ces échanges, le Conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées.**

## **IX. Questions diverses**

- **Création d'une succursale de la SCP en Tunisie :**

**M. Vauzelle** indique qu'un point complémentaire au dossier a été rajouté à l'ordre du jour : il s'agit de la création d'une succursale de la SCP en Tunisie, indispensable pour exécuter les contrats d'ingénierie importants que la SCP a remportés dans ce pays. En l'absence d'un procès-verbal formalisé du présent conseil, l'administration tunisienne demande que la décision prise par le Conseil d'administration soit signée par le président et un scrutateur. Il propose de désigner Claude Rossignol comme scrutateur.

**M. Vergobbi** précise que ce dossier complémentaire a été adressé aux administrateurs par envoi séparé il y a quelques jours. Cette création est imposée par la législation tunisienne pour l'exécution de deux contrats importants remportés par la SCP :



- Le projet de surélévation du barrage de Bou Heurtma d'un montant global de 4 M€ dont 610 000 € pour la SCP (la SCP est le mandataire d'un groupement international qui associe des Allemands, des Portugais et des Tunisiens).
- La modernisation du canal de la Medjerba au Cap Bon qui est un projet de 790 000 €.

Pour exécuter ces contrats, la SCP doit, en application de la législation tunisienne, créer un établissement stable. Il s'agit d'une structure sans personnalité juridique (ce n'est pas une personne morale) mais qui sera dotée d'une comptabilité propre et d'un règlement intérieur. Cet établissement stable devrait permettre d'héberger au plan administratif notre représentant permanent à Tunis, un volontaire international en entreprise (VIE) et de différer la création de la société de droit tunisien qui avait été proposée lors du conseil d'administration du 25 juin 2015.

**M. Vauzelle** rappelle son attachement à la méditerranée et fait part de la satisfaction de voir la collaboration entre la SCP et la Tunisie se développer.

**A l'issue de cette présentation, le Conseil donne son accord à la création d'une succursale à Tunis ayant statut d'établissement stable dont M. Bruno Vergobbi sera le représentant légal.**

**- Programme prévisionnel des manifestations SCP pour l'année 2016**

Le projet de programme prévisionnel des manifestations SCP sur les départements de la concession pour l'année 2016 était joint au dossier.

**Le directeur général** énumère rapidement les événements envisagés dans le tableau figurant au dossier qui décrit le projet de programme prévisionnel des manifestations SCP, classé par département, objet, et enjeux. L'ensemble des administrateurs seront conviés ainsi que les financeurs, partenaires et clients de la société.

**Le conseil d'administration prend acte de ces informations.**

oo000oo

A 12 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, **M. Vauzelle** conclut la séance. Il indique que les dates des prochains conseils d'administration seront fixées ultérieurement en concertation avec le nouveau Président.

**M. Aubert** prend ensuite la parole et le remercie, au nom de tous les administrateurs de la SCP, anciens et actuels, pour son action au cours des quinze années qu'il a passées à la présidence du conseil d'administration de la SCP.

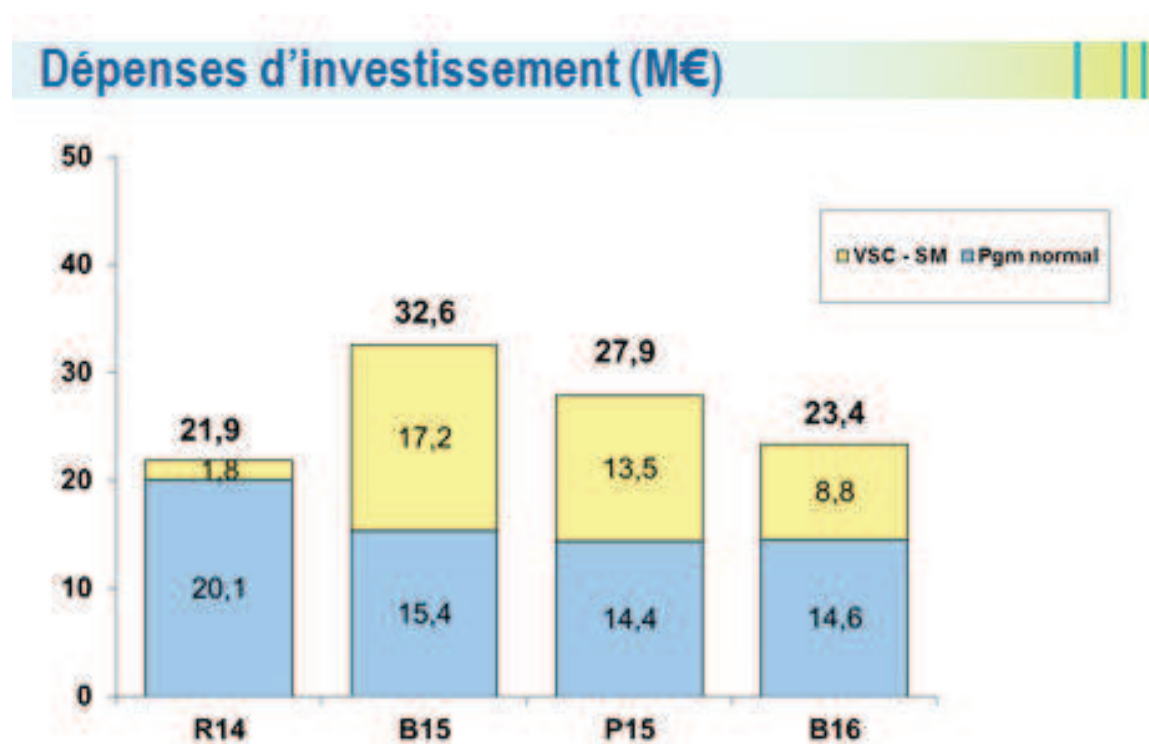
**M. Vauzelle** le remercie et fait part de l'émotion qu'il ressent en cette fin de séance.

☆☆☆

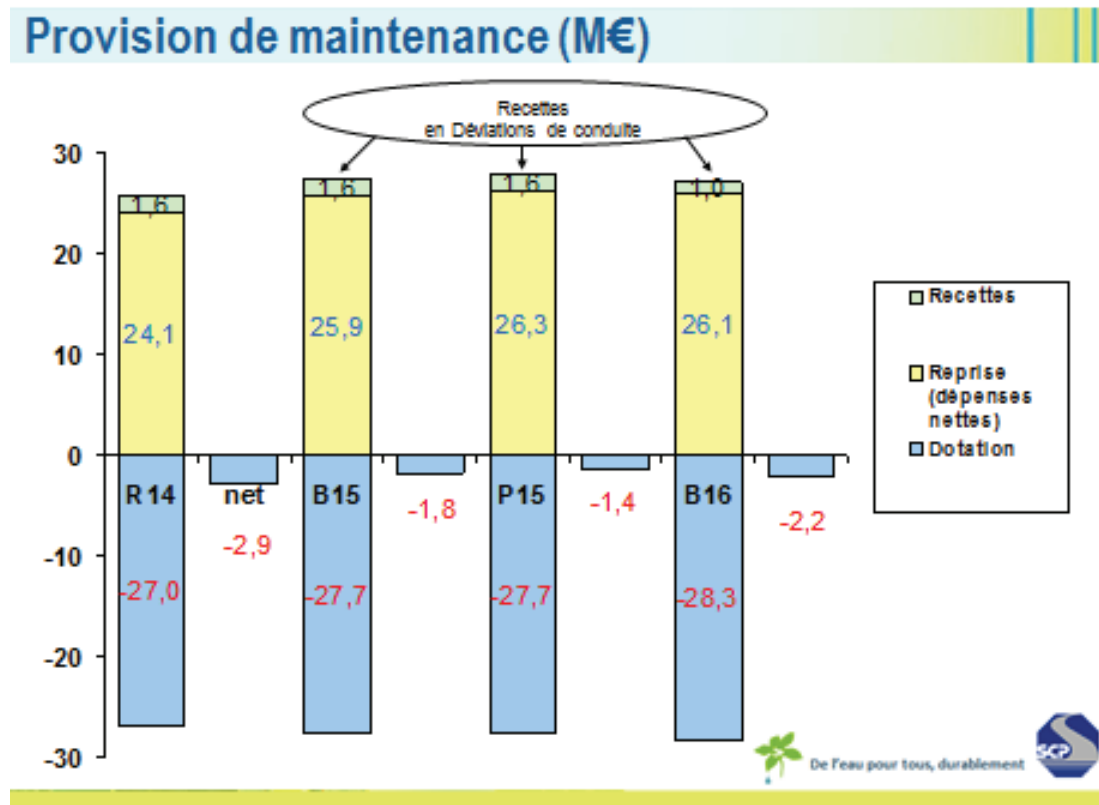
Annexe 1 :

	Objectif 2015	Objectif actualisé	Réalisé à fin octobre 2015	% avan. /budget
<b>PROGRAMME INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses de travaux – Programme normal	10 200	10 800	8 053	75
Dépenses de travaux – VSCSM	15 500	12 000	8 984	75
Total dépenses de travaux investissement	25 700	22 800	17 037	75
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>32 020</b>	<b>28 212</b>	<b>20 971</b>	<b>74</b>
<b>PROGRAMME DE RENOVATION (nettes)</b>	<b>25 960</b>	<b>25 960</b>	<b>19 362</b>	<b>75</b>
<b>PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET DE RENOVATION</b>	<b>57 980</b>	<b>54 172</b>	<b>40 333</b>	<b>74</b>

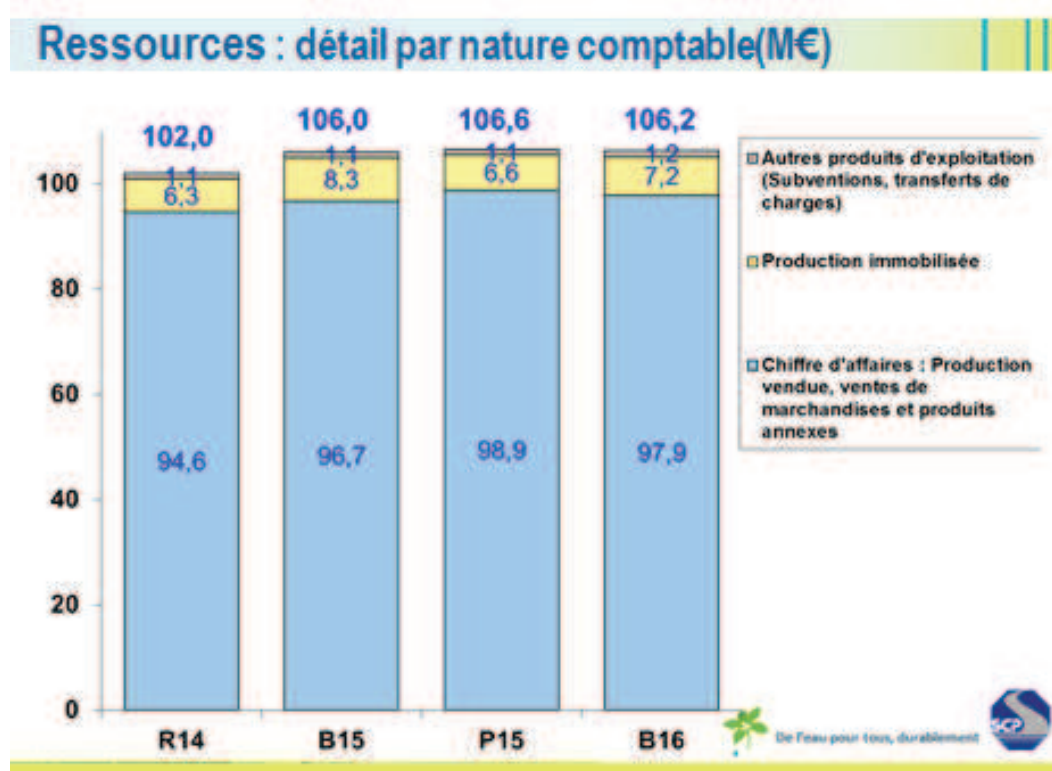
Annexe 2 :



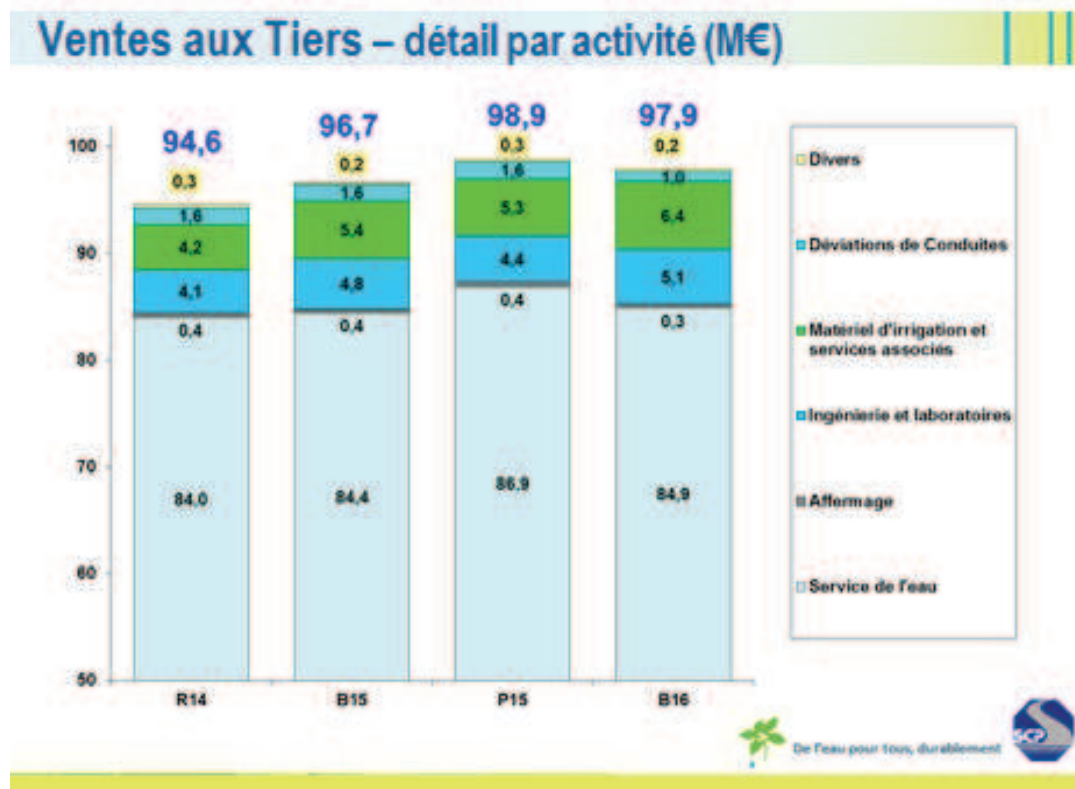
**Annexe 3 :**



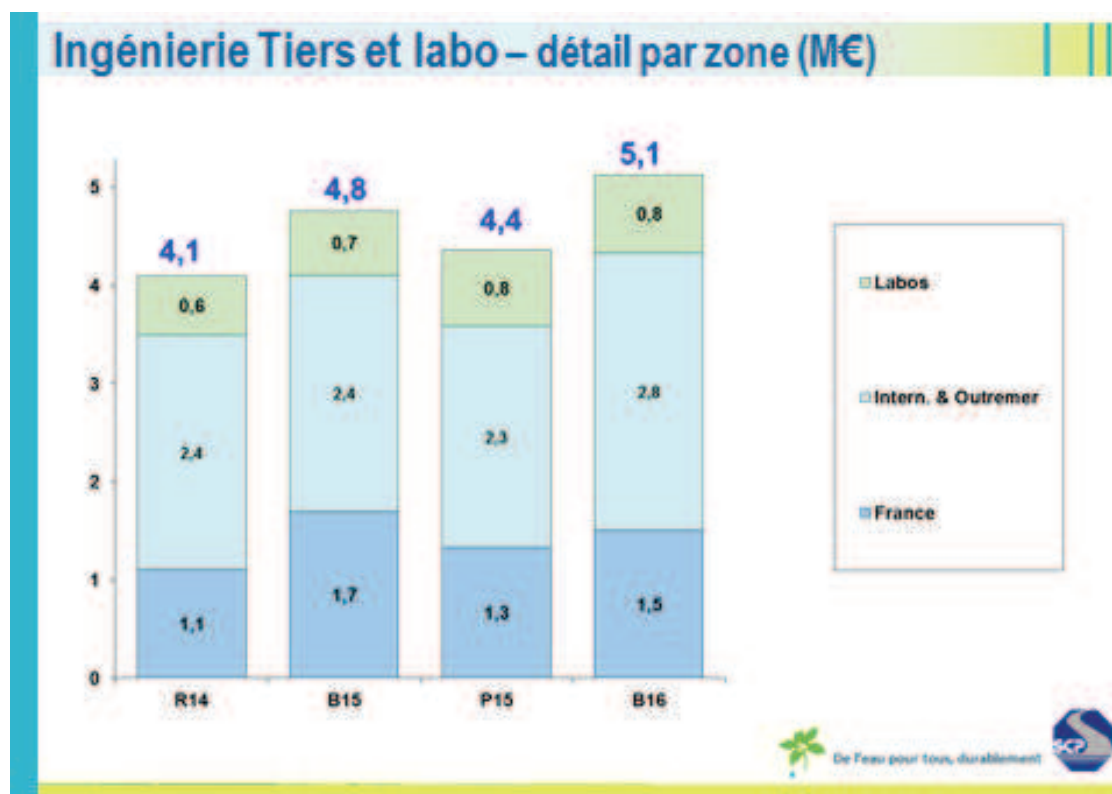
**Annexe 4 :**



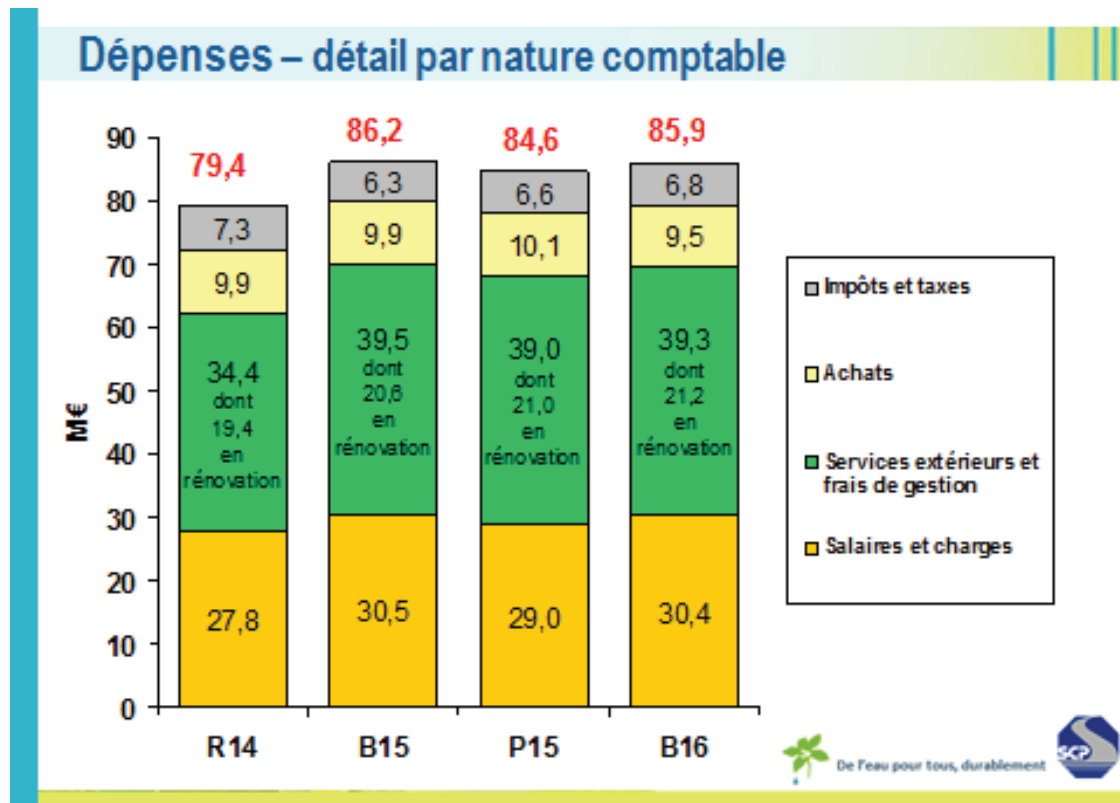
Annexe 5 :



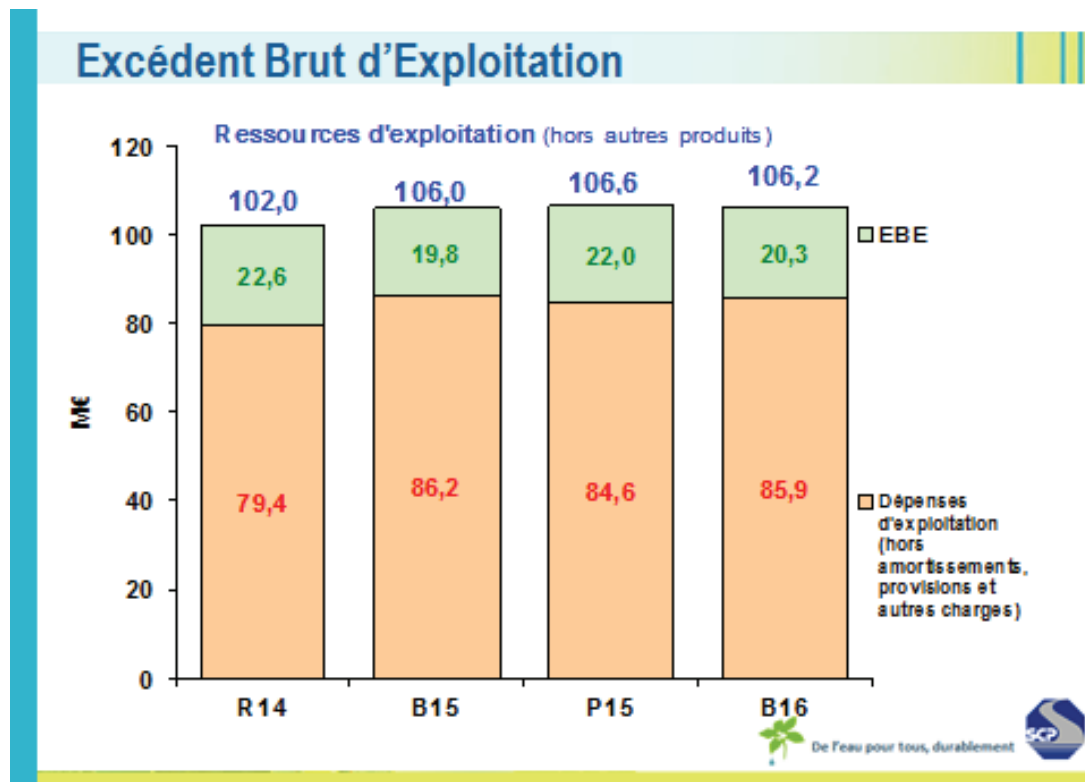
Annexe 6 :



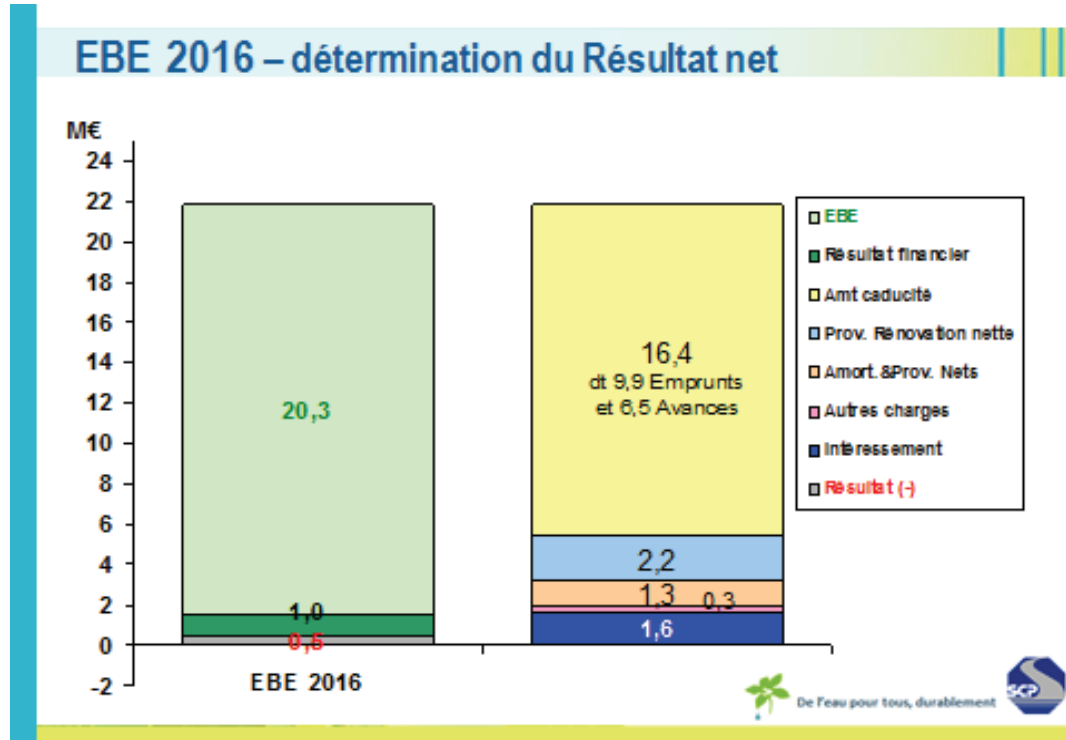
Annexe 7 :



Annexe 8 :



**Annexe 9 :**



SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENÇALE

## COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2015

	Pages
Introduction	1 à 3
A. Analyse du compte de résultat	4 à 10
B. Analyse du bilan	11 à 15
C. Règles et méthodes comptables utilisées	16 à 19
Tables des matières	20 à 21
Compte de résultats et annexes	22 à 33
Bilan et annexes	35 à 51





## INTRODUCTION

L'année 2015 s'est déroulée dans un contexte climatique beaucoup plus favorable que celle des deux années précédentes, notamment au cours de l'été, ce qui a entraîné une forte sollicitation de nos ouvrages avec des conséquences financières positives.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la fusion de la concession départementale du Calavon-Sud Luberon avec la concession régionale Provence Alpes Côte d'azur est entrée en vigueur. Cet évènement majeur de ces dernières années a bien évidemment eu des impacts sur la forme et sur le fonds de la présentation de ce document. Ainsi les chiffres des deux concessions ont été fusionnés et un certains nombres de tableau ont été retraités avec la suppression des documents spécialement élaborés pour le suivi de la situation comptable et financière de la concession départementale.

L'exercice 2015 se solde par un résultat net excédentaire de 2 445 449 €.

Après une année 2014 difficile, les recettes du service de l'eau hors production d'énergie ont augmenté fortement de 4,8% en 2015, à 87,45 M€, contre 83,48 M€ en 2014. En volume, c'est une augmentation de près de 8% d'une année sur l'autre avec plus de 200 Mio.de M3 qui ont été livrés en 2015. En chiffre d'affaires, la totalité des usages sont en augmentation d'une année sur l'autre. A 0,9 M€, les recettes de production d'énergie restent stables en 2015.

Les recettes liées à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des investissements de la concession se sont élevées à 5,6 M€, stables par rapport à 2014 et en phase avec les programmes de travaux de cette année. Toutefois ces recettes ont été en partie amputées du fait du mécanisme de limitation des honoraires de maîtrise d'œuvre perçus sur une période triennale à 12% du montant des travaux, 2015 étant la dernière année de la période.

L'activité d'ingénierie et prestations de service reste stable à 5 M€ d'une année sur l'autre. Le chiffre d'affaires d'ingénierie en France métropolitaine s'établit à 1,31 M€ contre 1,12 M€ en 2014. Cette augmentation sensible de l'ingénierie en France métropolitaine témoigne des actions de développement volontaristes malgré un contexte qui reste difficile. L'activité d'ingénierie DOM-TOM et internationale avec 2,13 M€ de chiffre d'affaires en 2015 est en baisse par rapport à 2014 (2,41 M€). Elle est pénalisée par la fin du grand chantier de transfert des eaux à l'île de la Réunion dont la SCP assurait la direction des travaux. Avec un chiffre d'affaire de 0,81 M€, l'activité des laboratoires est en forte croissance (+ 27%) ce qui traduit une nouvelle dynamique de développement.

L'activité « solutions pour l'eau » a poursuivi son développement avec une croissance de plus de 12% cette année (5,5 M€ en 2015 contre 4,9 M€ en 2014). Les ventes de marchandises s'établissent à 2,9 M€ contre 2,6 M€ en 2014. La conduite de projets d'irrigation à la parcelle « clé en mains » est en très forte croissance.

Avec 24,1 M€, les dépenses de rénovation nettes de recettes sont en augmentation de 4,6 % par rapport au réalisé 2014 (23,1 M€) mais en retrait par rapport au budget (25 M€). 2015 est la troisième année du deuxième plan quinquennal d'un montant total de 135 M€.

## **1. Les charges et produits financiers**

Le montant des charges financières s'élève à 20,3 M€, à comparer à 19 M€ en 2014. Cette augmentation est principalement due à un amortissement de caducité de 18,6 M€. Il est composé pour 11,8 M€, de remboursement d'emprunts, et de 6,8 M€ de remboursement d'avances aux actionnaires qui intègrent 0,8M€ au titre du remboursement des avances au département de Vaucluse.

Les intérêts d'emprunts restent stables d'une période à l'autre à 1,6 M€.

En 2015, les marchés financiers ont été très volatiles, la gestion prudente s'étant avérée favorable, permettant ainsi à la Société de dégager 1,8 M€ de produits financiers. Le solde, soit 3,6 M€ d'autres produits, correspond aux charges différées abandonnées par le département de Vaucluse dans le cadre du règlement financier de la fusion des concessions.

## **2. Intéressement**

Il comprend la constitution d'un fonds de 2,5 M€ au titre de l'exercice 2015, auquel il convient d'ajouter 0,501 M€ de charges patronales calculées sur la base d'un taux de 20 %.

L'intéressement au titre de l'année 2015 est calculé suivant les modalités de l'accord d'intéressement signé en juin 2014 portant sur les années 2014 à 2016. L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est l'indicateur phare de la performance économique de la SCP et sert de base au mécanisme d'intéressement.

L'EBE retraité des charges de rénovation permet de couvrir la provision de rénovation (27,72 M€) et l'amortissement de caducité des emprunts et avances (16,937 M€), dégageant ainsi un excédent de 3,737 M€.

Ce solde étant supérieur au plafond de 15 % de la masse salariale de référence, l'application des critères du nouvel accord d'intéressement conduit à la constitution d'une provision pour intéressement de 2,510 M€.

## **3. Résultat comptable**

Le résultat comptable bénéficiaire ressort à 2 445 449 €.

#### **4. Les investissements**

L'ensemble des dépenses d'investissement réalisées en 2015 s'élèvent (hors Matériel Mobile d'Irrigation) à 27,29 M€ en augmentation sensible par rapport à 2014 (21,9 M€) en raison du lancement des travaux de la liaison Vidauban – Sainte Maxime.

#### **5. Informations complémentaires**

Depuis le début de l'année 2015, aucun évènement n'est survenu susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de la Société.

Il n'est pas intervenu non plus de modification dans la présentation des comptes de la Société, ni dans les méthodes d'évaluation retenues.

Par ailleurs, au titre de l'exercice 2015, aucune prise de contrôle de société extérieure n'a été opérée. Néanmoins, comme autorisée par son conseil d'administration en date du 3 décembre 2015, la SCP a procédé, en collaboration avec la société Serhy, à la création et à l'enregistrement de la société d'aménagement du Gâ, la SAS SAGA. Comme convenu, la Société du Canal de Provence détient 40% des titres de cette société, la société Serhy les autres 60%.

La composition du capital de la SCP n'a pas été modifiée, et il n'y a pas d'actionnariat des salariés.

## A. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 1. LES CHARGES

#### 1.1. Les charges d'exploitation

Elles se sont établies en 2015 à 117,5 M€, contre 113 M€ en 2014, soit + 3,97%.

Cet écart avec l'exercice précédent est essentiellement lié à la hausse des dépenses de maintien du potentiel (2,14 M€), des frais de personnel (0,89 M€) dont une partie provient d'une progression de l'intéressement 2015 (0,32 M€ charges comprises) et des impôts et taxes (0,84 M€).

##### 1.1.1. Les achats

Les achats qui comprennent non seulement les articles commercialisés aux différents « comptoirs » mais également les matériels mobiles d'irrigation et appareils de stérilisation de l'eau ont atteint 1,9 M€ en 2015 contre 2,2 M€ en 2014. Parallèlement, le chiffre d'affaires passe de 2,63 M€ en 2014 à 2,96 M€ en 2015 soit + 12,5%. Une partie de cette augmentation provient d'un effet de substitution de notre activité crédit-bail vers l'organisme financier AGILOR.

Les approvisionnements en fournitures diverses (pièces et matériels de rechange pour l'entretien courant et la maintenance des ouvrages, produits chimiques pour la filtration de l'eau, carburants et divers), sont en diminution de 0,33 M€ pour atteindre 1,64 M€ ; la variation de stock prend en compte la réintégration de 0,45 M€ de matériel de secours existant sur le site.

Les frais d'électricité, qui comprennent les coûts de l'énergie fournie aux stations de pompage, atteignent 3,18 M€, contre 2,94 M€ en 2014. Cette progression est corrélée avec l'augmentation du chiffre d'affaires cette année.

##### 1.1.2. Les charges externes

Elles s'élèvent à 36,5 M€, soit + 6,7 % par rapport à l'exercice 2014. Cet écart provient pour l'essentiel d'une augmentation des frais de maintien du potentiel.

Les "charges de maintien du potentiel", qui comprennent les interventions d'entreprises extérieures ayant pour objet la conservation et l'amélioration des moyens de production, s'élèvent à 30,8 M€, contre 28,7 M€ en 2014.

Ces chiffres intègrent les dépenses de maintenance et de rénovation de l'exercice ainsi que des prestations refacturées à des tiers. Ces charges sont à la hausse, 27,5 M€ contre 25,6 M€ en 2014. Elles comprennent pour 1,3 M€ de travaux de rénovation effectués dans le domaine Sud (magasin et CTG) et pour 0,5 M€ des travaux réalisés pour des tiers sur le plateau du Cengle.

Poursuivant sa politique constante de couverture de son passif social, la Société a versé à l'organisme AG2R La Mondiale 0,64 M€ de prime complémentaire pour couvrir les charges futures des Indemnités de Fin de Carrière (IFC).

Les "frais de gestion courante" ont augmenté de 2,65 %, passant de 5,53 M€ à 5,68 M€.

L'année 2015 a été marquée par la reprise des développements informatiques de gestion liés au changement de version d'AX Dynamics, ce qui a entraîné une hausse significative des frais d'assistance informatique correspondants soit 1 175 K€ contre 895 K€ en 2014; les autres postes n'enregistrent pas de variation significative.

A noter toutefois une nouvelle baisse des frais d'affranchissements et de téléphonie (- 57 K€).

### 1.1.3. Les impôts, taxes et versements assimilés

Ces charges sont passées de 7,3 M€ à 8,2 M€ en 2015. L'écart provient d'une progression des redevances de l'Agence de l'Eau qui se sont élevées à 3,99 M€ contre 3,68 M€ en 2014 et qui sont en relation directe avec la hausse des recettes du service de l'eau (83,1 M€ contre 79,4 M€).

Le règlement des impôts fonciers sur les ouvrages concédés a été négocié dans le cadre du protocole financier signé en 2008 lors du transfert de la concession à la Région. En 2010, des déclarations rectificatives ont été fournies à l'Administration, et en 2011, la Société a commencé à recevoir de nouveaux avis d'imposition. La SCP a réglé cette année 1,50 M€ de taxes contre 1,37 M€ en 2014, mais a dû encore provisionner une partie des taxes non reçues, soit 0,83 M€.

Comme initié en 2013, il a été décidé en 2015 de reprendre le solde de la provision constituée pour l'année 2009, soit 1,92 M€, ce qui porte désormais la provision totale relative aux taxes foncières pour les années 2010 à 2015 à 6,70 M€.

Concernant la CET, la situation par rapport aux centres des impôts est régularisée et il n'existe plus de passif sur les années antérieures. Nous avons effectivement réglé cette année 1,79 M€ de CFE et de CVAE. En appliquant le plafonnement à la Valeur Ajoutée (3 % à compter de 2010), le montant de la CET due pour 2015 s'élève à 1,76 M€; un remboursement de 31 088 € va être demandé en 2016 à l'État pour régulariser l'année 2015.

### 1.1.4. Les charges de personnel

Les charges de personnel (hors frais de déplacement) s'élèvent à 31,37 M€ contre 30,48 M€ en 2014, soit une augmentation de 2,93 % toutes charges comprises.

A l'analyse :

Rémunérations et charges accessoires : ce poste représente un montant de 22,2 M€ contre 21,5 M€ en 2014.

Il comprend :

a) La masse salariale hors intéressement, augmente de 1,8 % d'une année sur l'autre, cette variation s'analyse de la manière suivante :

- effets des mesures individuelles :	1,288 %,
- effets des variations d'effectifs :	0,903 %,
- effets de renouvellement :	- 0,789 %,
- augmentation de la valeur du point année 2015	0,4 %.

b) Les gratifications des stagiaires atteignent 0,05 M€.

c) En ce qui concerne les charges annexes aux appointements, les heures supplémentaires et astreintes sont en baisse, 0,39 M€ contre 0,42 M€ en 2014.

La subvention versée au comité d'entreprise et la participation aux repas des agents restent stables à 0,57 M€.

d) La dotation à la provision pour congés payés/Compte Epargne Temps (CET).

Elle s'élève à 0,29 M€ en 2015, montant similaire à l'année 2014 (0,28 M€).

e) La prime d'intéressement :

Le nouvel accord, signé le 19 juin 2014, a été conclu pour la période 2014 - 2016.

Pour l'exercice 2015, la combinaison de l'EBE retraité et de l'atteinte ou non des dix critères a permis de déterminer une provision pour intéressement de 2,51 M€, à rapprocher des 2,23 M€ pour 2014.

Les autres frais de personnel : les charges sociales apparaissent en augmentation de 2,9 %, passant de 8,94 M€ en 2014 à 9,20 M€ en 2015, dans le prolongement de l'évolution de la masse salariale ; elles tiennent compte de l'abattement de 617 K€ résultant de l'application du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) fixé à 6 % comme en 2014.

Les frais de déplacements, restent stables et représentent 0,50 M€ contre 0,51 M€ en 2014.

#### **1.1.5. Les pertes sur créances irrécouvrables**

En 2015, elles ont représenté 95 K€ contre 279 K€ en 2014 et la dotation nette pour clients douteux n'a progressé que de 12 K€; cela dénote une certaine stabilité sur le risque client encouru même si 2 dossiers contentieux EXO Méditerranée (205 K€) et L FOUNDRY (332 K€) restent préoccupants compte tenu des dernières informations sur ces dossiers.

#### **1.1.6. Les dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations aux amortissements des immobilisations propres restent stables et s'établissent à 2,10 M€, contre 2,13 M€ en 2014.

En ce qui concerne les provisions pour dépréciation, une dotation au titre des créances douteuses est constituée pour 0,13 M€, ainsi qu'une provision pour impôts fonciers de 0,83 M€.

La dotation à la provision pour maintenance des ouvrages concédés a été arrêtée à 27,72 M€. Compte tenu de la reprise sur la provision antérieurement constituée, soit 24,99 M€ (montant porté en produits d'exploitation), la dotation nette ressort à + 2,73 M€.

Pour le calcul de la provision, et conformément à l'instruction comptable du 5 février 2008, il est pris en compte un programme quinquennal des dépenses de maintenance à réaliser. 2015 est la troisième année du deuxième plan quinquennal 2013 - 2017 qui porte sur un montant prévisionnel de 135 M€.

Le troisième plan quinquennal 2018-2022 a été fixé à 150 M€. En 2015, il a été calculé la première dotation pour l'année 2020. La mise en application de ce dispositif aboutit à une dotation en 2015 de 27,72 M€ pour la concession du canal de Provence.

### **1.2. Les charges financières**

Pour l'actif propre, les charges financières s'élèvent à 0,09 M€, en baisse par rapport à 2014 (0,17 M€), du fait notamment de l'absence de provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement (0,08 M€ en 2014).

Ces charges comprennent les intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition des matériels mobiles d'irrigation destinés à la location, soit 0,04 M€, et les charges afférentes à la gestion de la trésorerie, soit 0,02 M€.

Ces charges comprennent également une provision pour perte de change de 0,01 M€, traduisant le risque de change latent constaté sur les créances clients libellées en monnaies étrangères évaluées au 31 décembre 2015, ainsi qu'une provision pour risque de non transfert de 0,02 M€.

Pour l'actif défectible, les charges atteignent 20,27 M€, en augmentation de 1,39 M€ par rapport à 2014.

Elles comprennent les intérêts d'emprunt payés au cours de l'exercice (1,15 M€), les intérêts d'emprunts versés sur des opérations de swap (0,5 M€), à rapprocher aux produits encaissés sur des opérations de même nature (0,02 M€).

La dotation à l'amortissement de caducité s'élève à 18,6 M€ (17,3 M€ en 2014), et prend en compte le remboursement des avances aux actionnaires (6,8 M€).

En 2015, la société conformément aux accords conclus lors de la fusion de la Concession Départementale du Vaucluse dans la Concession régionale au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a commencé à rembourser 0,8 M€ d'avance au Département et ce jusqu'en 2024 ; elle a également inclus dans le calcul de l'amortissement de caducité les emprunts de l'aménagement du Calavon ce qui l'a majoré de 0,77 M€.

### **1.3. Les charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles se situent cette année à 0,71 M€ contre 2,76 M€ en 2014.

Elles concernent 0,07 M€ de redressement effectué par la Direction des Vérifications Nationales et Internationales suite à un contrôle effectué sur les années 2011/2013 qui porte sur la taxe IFR des années 2011 à 2014.

Elles prennent en compte également 0,3 M€ de subventions accordées aux communes du Parc Naturel Régional du Verdon qui ont effectué des travaux sur leurs stations d'épuration et ce afin de garantir la qualité de l'eau du Verdon.

Ces charges prennent en compte également la taxe transport non remboursée par certains intercommunalités suite à un redressement d'URSSAF portant sur des années prescrites (2011/2012) à hauteur de 0,015 M€.

Une provision pour contentieux divers de 0,23 M€ a été comptabilisée dans l'exercice.

Cette année, sept projets ont été retenus dans le cadre de l'innovation et ont permis de dégager un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de 115,8 K€; d'autres crédits d'impôts, famille (35 K€), mécénat (26 K€) et apprentissage font ressortir au global 177 K€ de crédits contre 324 K€ en 2014.

Au total, les charges de l'exercice atteignent 138,58 M€ contre 141,03 M€ pour les produits analysés ci-après.

Le compte de résultat se solde, par un bénéfice comptable de 2,445 M€.

## **2. LES PRODUITS**

### **2.1. Les produits d'exploitation**

Ils atteignent 134,1 M€, en augmentation de 5,1 M€ (4 %) par rapport à 2014.

#### **2.1.1. Les ventes de marchandises**

Les ventes de marchandises continuent leur progression (+ 12,5 %) à 2,96 M€ contre 2,63 M€ en 2014 et comprennent également les ventes de matériels d'irrigation réalisées avec le consensus de la société financière AGILOR et les ventes d'appareils de stérilisation d'eau.

#### **2.1.2. La production vendue**

Le service de l'eau : les recettes, qui s'établissent à 87,45 M€, montant supérieur de 3,97 M€ à celles de l'année 2014 (83,48 M€) ont bénéficiées des conditions climatiques plus favorables.

Les ventes d'eaux rurales sont en hausse de 1,75 M€ (33,1 M€), soit + 5,6 %, mais aussi de +1,2 % par rapport à 2012 (32,7 M€) qui était une année considérée comme plus "normale" en termes de précipitations.

Les ventes d'eau industrielles ont progressé (18,87 M€ contre 17,95 M€ en 2014), malgré un contexte économique local toujours difficile (L FOUNDRY à Rousset).

Les recettes de vente d'eau urbaines sont à la hausse à 24,91 M€ contre 24,11 M€ en 2014, tout comme les eaux de secours à hauteur de 3,07 M€.

Les contrats incendie et divers restent constants à hauteur de 7,55 M€.

La vente d'énergie électrique : les recettes de vente d'énergie électrique à EDF s'établissent à 0,88 M€, montant en légère baisse par rapport à 2014 de 0,04 M€.

Les études diverses et expérimentations : ce point comprend l'incidence de la production déstockée. Leur montant se situe à 5,80 M€ contre 4,45 M€ en 2014 et a essentiellement progressé sur les études réalisées en France métropolitaine.

Les imputations sur ce poste pour les interventions en France sont ainsi passées de 2 M€ à 3,5 M€ en 2015. On peut également constater une légère reprise de l'activité mandat de 73 K€ sur cette année.

Le chiffre d'affaires à l'international a atteint 2,31 M€, contre 2,41 M€ en 2014.

Les travaux, fournitures et prestations diverses : les produits afférents à la location avec faculté d'achat de Matériel Mobile d'Irrigation (MMI) se sont élevés à 0,79 M€. Le niveau est à la baisse car l'essentiel des contrats se font à travers la filiale AGILOR du CRCA qui prend ainsi à sa charge le risque financier. Les produits sont désormais comptabilisés comme des ventes au comptant.

Quant aux autres produits, ils se situent à 1,6 M€, contre 1,7 M€ en 2014. Ils comprennent essentiellement des produits afférents à la réalisation de travaux pour des tiers, notamment les travaux de déviation de conduites, soit 1,5 M€ sur le même niveau qu'en 2014.



### **2.1.3. La production immobilisée**

La production pour l'actif propre : elle s'élève à 0,67 M€, montant comprenant d'une part la valeur des matériels mobiles d'irrigation prélevés sur stock au titre de l'exécution du programme d'équipement en location (0,18 M€ contre 0,66 M€ en 2014), d'autre part la valeur des développements informatiques en cours soit 0,49 M€ (AXE 2012).

La production pour l'actif défectible : les dépenses d'investissement ont été prévues en 2015 à 32,6 M€, dont 0,7 M€ de MMI.

Les dépenses d'investissement constatées en 2015, financées pour partie sur les programmes antérieurs, s'élèvent à 27,3 M€ hors MMI contre 21,9 M€ en 2014. Ces réalisations sont en retrait par rapport aux prévisions budgétaires en raison des dépenses d'investissement moindres que prévues sur la liaison Vidauban Ste Maxime.

Les honoraires d'études et de direction de travaux sont stables en 2015 soit 1,6 M€.

Enfin, les prestations annexes aux travaux et les études générales sont aussi constantes par rapport à 2014 et s'élèvent à 2,7 M€.

### **2.1.4. Les reprises sur provisions**

Elles portent, d'une part, sur la provision constituée pour la rénovation des ouvrages concédés à hauteur des dépenses de maintenance nettes de participation extérieure constatées pour l'exercice, soit 25 M€, et d'autre part, sur la provision pour dépréciation des créances clients de 0,11 M€ et sur la provision pour taxes foncières de 1,92 M€, ce qui ramène cette dernière à 6,7 M€ en cumul pour les années 2010 - 2015.

### **2.1.5. Les transferts de charges**

Ces transferts, qui s'élèvent à 0,60 M€ hors produits exceptionnels, concernent principalement, pour 0,10 M€ les réparations d'ouvrages refacturées à des tiers, et pour 0,48 M€, des remboursements de frais de personnel afférents aux heures passées en formation professionnelle.

### **2.1.6. Les subventions d'exploitation**

Il s'agit de diverses contributions financières de tiers à des opérations de maintenance et de rénovation. Elles s'élèvent à 0,34 M€ comme en 2014, ventilées ainsi : 0,22 M€ de la Communauté Urbaine de Marseille prenant en compte des travaux d'entretien sur la réserve du Vallon Dol, 0,12 M€ pour la vallée du Gapeau.

### **2.1.7. Les autres produits d'exploitation**

D'un montant de 0,14 M€, il s'agit essentiellement de refacturation de charges et de locations immobilières, ainsi que de régularisations diverses.

## **2.2. Les produits financiers**

Ces produits, provenant des placements de fonds disponibles en comptes bloqués et valeurs mobilières de placement, se sont élevés à 5,39 M€, contre 2,96 M€ en 2014 dont 0,25 M€ de reprise sur provision sur titres de placement.

Dans le cadre des accords conclus avec le Département du Vaucluse lors de la fusion de la Concession Départementale, le Département a abandonné une avance de 3,64 M€ qui avait été accordé entre 1983 et 2003 pour couvrir les intérêts d'emprunt qui ne pouvaient pas être absorbés dans le compte d'exploitation correspondant. Cet abandon de créance figure en produits financiers de l'exercice.

Les "autres produits", qui atteignent 0,09 M€ englobent essentiellement les intérêts sur les prêts consentis aux salariés dans le cas d'achat de véhicule "propre" (0,05 M€) et une reprise sur provision pertes de change (0,01 M€).

En ce qui concerne la concession, apparaît un montant de 0,14 M€ correspondant :

- d'une part, aux produits financiers encaissés sur des opérations swap (0,02 M€),
- d'autre part, à une reprise sur provision pour charges financières swap (0,12 M€).

### **2.3. Les produits exceptionnels**

Le montant de ces produits s'élève à 1,36 M€ et comporte essentiellement :

- des cessions d'éléments de l'actif propre de la société pour 0,05 M€,
- des intérêts moratoires et pénalités perçus pour retard de paiement de factures clients pour 0,11 M€,
- des régularisations contentieux divers pour 0,41 M€ dont 0,21 M€ de remboursement de taxes foncières et de CET et 0,07 M€ d'excédent de provision de la redevance d'Agence de l'eau 2014.
- une reprise sur provision pour contentieux divers de 0,37 M€.
- un remboursement d'assurance concernant des dégâts occasionnés sur nos canalisations lors de l'inondation dans le Var en janvier 2014 pour 0,41 M€.

## B. ANALYSE DU BILAN

### 1. L'ACTIF

#### 1.1. L'actif immobilisé

Il s'élève à 1 188.8 M€, progressant de 27,6 M€ par rapport à 2014.

##### 1.1.1. **Les immobilisations propres** (cf. tableau des immobilisations, page 41)

Les acquisitions ou créations de matériels au cours de l'exercice 2015 se sont élevées à :

- 0,179 M€ pour les équipements informatiques,
- 0,666 M€ pour le matériel de transport,
- 0,305 M€ pour les autres matériels de bureau et outillage.

Cette année, nous avons constaté 0,492 M€ d'immobilisations incorporelles en cours qui concernent le changement de version 2012 de notre nouvel outil intégré d'information de gestion, AX Dynamics ; la phase de démarrage est prévue en septembre 2016.

Les acquisitions de matériels mobiles d'irrigation destinés à la location avec faculté d'achat se sont élevées à 0,18 M€. Compte tenu de la cession du matériel complètement amorti en 2015 pour 0,77 M€, le solde des "matériels en location" atteint 5,15 M€ au 31 décembre 2015, contre 5,74 M€ en 2014.

Les immobilisations financières brutes s'élèvent à 1,50 M€ et concernent principalement :

- des prêts relatifs au versement du 1 % logement à l'ACL (1,23 M€) dont le remboursement survient au bout de 20 ans, le premier remboursement étant intervenu en 1992, ainsi que les prêts pour l'achat de véhicules par le personnel salarié (0,08 M€);
- des titres de participation dans la filiale PCP à hauteur de 0,06 M€ et dans la société SAGA (0,06 M€) créée en 2015 en association avec l'entreprise SERHY pour la construction et l'exploitation d'une centrale hydro-électrique sur le torrent du Gâ.

##### 1.1.2. **Les immobilisations concédées** (cf. tableau sur la variation de l'actif, page 40)

Les investissements réalisés dans l'exercice s'établissent à 27,29 M€, contre 21,90 M€ en 2014.

Cette hausse s'explique par des travaux réalisés à hauteur de 21,6 M€ en 2015 contre 16,3 M€ l'année précédente avec une part relative à la liaison Verdon Saint-Cassien/Vidauban/Ste Maxime de 12,3 M€ en 2015 contre 1 M€ en 2014.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre se maintiennent à 1,69 M€ tout comme les prestations directes sur travaux soit 2,06 M€.

Suite à la prise en concession à titre gratuit d'ouvrages (0,63 M€), les immobilisations augmentent donc de 27,92 M€ en 2015 par rapport à 2014.

## **1.2. L'actif circulant**

### **1.2.1. Les valeurs d'exploitation**

Les stocks de matériels mobiles d'irrigation sont en légère baisse 0,78 M€ contre 0,81 M€ en 2014 alors que les stocks de matières premières et fournitures sont passés de 2,95 M€ à 3,56 M€. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation des achats et des stocks, le Pôle de Coordination des Achats a valorisé en 2015 dans son stock principal un stock supplémentaire de 0,45 M€ pour le matériel de secours immédiat.

Les "en cours de production" ont été supprimés et remplacés par des "factures à établir" ou des "produits perçus d'avance".

### **1.2.2. Les créances**

Les créances sur la clientèle (18,7 M€) ont diminué de 0,3 M€, alors que le chiffre d'affaires est passé de 94,59 M€ à 99,7 M€ en 2015. On constate une amélioration sur la situation de l'Etat, des collectivités publiques et surtout sur les autres organismes publics (ratio de 1,48 contre 6,36 en 2014) et sur les clients à l'international (8,18 contre 10,23). On observe une situation plus contrastée sur le recouvrement des clients divers, le ratio passant de 1,54 à 2,20 mois.

Les subventions d'investissement à recevoir ont continué à diminuer, pour s'établir à 0,71 M€, contre 0,82 M€ en 2014.

Les autres créances, soit 12,1 M€ (6,2 M€ actif propre, 5,9 M€ actif concédé) comprennent notamment les créances sur l'Etat au titre de la TVA (4,15 M€), des crédits d'impôt remboursables (1,93 M€) et les créances sur les opérations de mandat (5,5 M€).

### **1.2.3. Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités**

Le montant des valeurs en portefeuille se situe à 117,2 M€ contre 116,9 M€ en 2014. Le niveau des disponibilités en caisse et banques passe quant à lui de 2,93 M€ à 2,37 M€.

## **1.3. Les comptes de régularisation**

Les charges à étaler correspondent à des charges différées. Conformément aux nouvelles règles comptables, ce poste a été soldé en 2006.

## **1.4. Ecart de conversion**

Pour l'actif propre, apparaît un écart de conversion de 0,01 M€ correspondant à la différence négative de change constatée sur des créances à l'étranger.

## **2. LE PASSIF**

### **2.1. Les capitaux propres**

#### **2.1.1. Le capital social**

Avec le passage à l'euro, le capital social a été fixé à 3 762 800 € ; 53,36 € de rompus ont été imputés en réserve indisponible. Corrélativement, l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2001 a décidé de supprimer la référence monétaire de la valeur nominale des actions.

#### **2.1.2. Les subventions**

Finançant des équipements inscrits dans l'actif propre, les subventions affectées aux programmes d'acquisition de matériels mobiles d'irrigation, déduction faite des réintégrations au compte de résultat, présentent un solde en fin d'exercice de 0,47 M€.

En ce qui concerne l'actif défectible, les subventions afférentes aux programmes réalisés dans l'exercice atteignent 8,16 M€ pour les programmes d'études et travaux du canal de Provence se répartissant comme suit, successivement par origine : Région 1,92 M€, collectivités 2,69 M€, Agence de l'Eau 1,16 M€ et divers 2,39 M€.

Elles se situent en cumul à 625,45 M€ au 31 décembre 2015 dont 25,72 M€ ont servi à couvrir le remboursement du capital des emprunts. Le solde soit 599,07 M€ a permis de financer 50,53 % du total des investissements de la concession.

#### **2.1.3. L'amortissement de caducité**

La dotation pour l'exercice à cet amortissement, soit 18,64 M€, assure le financement des amortissements financiers des emprunts (11,86 M€) et le remboursement des avances des collectivités (6,78 M€). A fin 2015, le total des amortissements de caducité constitués atteint 449,1 M€ contre 430,46 M€ à fin 2014.

Il convient de souligner l'importance croissante de cet apport de la Société qui doit lui permettre, au terme de la concession, de remettre gratuitement au concédant la totalité des ouvrages qu'elle a en partie financés.

### **2.2. Les autres fonds propres**

En 1996, afin d'améliorer la présentation financière de la Société et en accord avec les recommandations du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, les avances de l'État et des collectivités locales avaient été reclassées en avances conditionnées, dans la rubrique "autres fonds propres".

En 2008, un échéancier de remboursement des avances des collectivités sur dix ans a été établi, ce qui a amené la SCP à reclasser ces avances en emprunts et dettes financières diverses.

En 2014, à l'occasion de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la concession départementale du Calavon dans la concession régionale, un échéancier de remboursement des avances du département de Vaucluse a été acté, ce qui fait passer également ces avances conditionnées en emprunts et dettes financières diverses.

Il ne subsiste en avances conditionnées qu'une avance pour travaux de la CEE de 0,61 M€.

### **2.3. Les provisions**

Le calcul de la provision pour rénovation des ouvrages concédés a été modifié par l'instruction comptable du 5 février 2008. L'ancienne provision de maintenance, diminuée de la reprise sur les travaux de rénovation effectués en 2007, s'établit au 31 décembre 2007 à 33,2 M€. Ce stock de provision est imputé sur la nouvelle provision au prorata des années restant à courir avant la fin de la concession, soit  $33,2 \text{ M€} / 31 \text{ ans} = 1,07 \text{ M€}$  par an, soit 5,35 M€ par plan quinquennal. Après retraitement en 2007, 2008 et 2011, elle n'est plus que de 11,06 M€ au 31 décembre 2015.

En 2011, le conseil d'administration a décidé de baisser le deuxième plan quinquennal de 150 M€ à 135 M€ pour la concession régionale. Le troisième plan quinquennal est resté fixé à 150 M€.

La nouvelle dotation s'élève cette année à 27,72 M€, contre 26,97 M€ en 2014. Compte tenu des dépenses réalisées à hauteur de 24,99 M€, la provision pour rénovation des ouvrages passe de 81,04 M€ à 83,76 M€ au 31 décembre 2015, soit une dotation nette complémentaire de 2,73 M€ sur l'exercice.

La provision pour risques passe de 1,95 M€ à 1,77 M€. Elle comprend principalement 1,16 M€ de provision sur des affaires contentieuses en cours, 0,2 M€ de provision pour risque de non transfert de devises étrangères et 0,01 M€ de provision pour risques de change sur des créances en devises.

Il s'y rajoute la provision pour perte à terminaison calculée sur certains projets pour compte de tiers à hauteur de 0,07 M€.

Pour l'actif concédé, la provision pour risque sur les opérations de gestion du risque de taux d'intérêt s'élève à 0,33 M€ contre 0,45 M€ en 2014.

Quant aux provisions pour charges (6,7 M€), elle est constituée principalement de la provision pour impôts fonciers pour les années 2010/2015. En 2015, une provision a été constatée pour 0,83 M€, et une reprise sur provision de 0,05 M€ sur les années antérieures. Il a été décidé d'annuler également la totalité de la provision de l'année 2009, soit une reprise complémentaire de 1,87 M€.

Au final, les provisions totales s'élèvent à 103,30 M€ en 2015 contre 101,85 M€ à fin 2014.

### **2.4. Les dettes**

#### **2.4.1. Les emprunts et dettes assimilées**

En ce qui concerne l'actif propre, un emprunt de 0,7 M€ a été contracté pour assurer le financement des programmes d'acquisition de matériels mobiles d'irrigation. Déduction faite des amortissements, le solde d'emprunts pour cette activité ressort à 2,6 M€ à fin 2015.

Pour l'actif concession, 17 M€ d'emprunts ont été contractés.

En fin d'exercice, compte tenu des amortissements opérés, le capital nominal restant dû sur l'ensemble des emprunts réalisés depuis l'origine s'établit à 80,71 M€ contre 75,57 M€ à fin 2014, soit une hausse de 5,14 M€.

Au cours de l'exercice, une avance de 0,8 M€ a été versée par l'Agence de l'Eau pour le financement des ouvrages de la concession du canal de Provence. Le solde, toutes concessions confondues, de la dette de la SCP à cet organisme, ressort à 1,24 M€ contre 0,62 M€ à fin 2014.

#### **2.4.2. Les dettes financières diverses**

Elles s'établissent à 35,3 M€ contre 45,1 M€ en 2014. Les avances des actionnaires ont baissé de 6,78 M€ compte tenu du remboursement en 2015 des avances à la Région (2,6 M€), aux départements du Var (1,686 M€), des Bouches-du-Rhône (1,695 M€) et du Vaucluse (0,8 M€).

Ce poste diminue également du fait de l'abandon de créance de 3,64 M€ décidé par le département du Vaucluse lors de la fusion des concessions et d'un remboursement de 0,17 M€ pour régulariser son avance pour charges intercalaires de 2014.

Les avances dues aux actionnaires s'élèvent au 31/12/15 à 27,70 M€ contre 38,29 M€ au 31/12/14.

Cette rubrique intègre 5,22 M€ de dépôts et cautionnements reçus.

#### **2.4.3. Les dettes à court terme**

Les autres dettes à court terme s'élèvent globalement à 36,4 M€ contre 33,9 M€ en 2014 soit :

- une augmentation des dettes fournisseurs de 2,07 M€ (15,78 M€ contre 13,71 M€ en 2014) ;
- une augmentation des dettes fiscales et sociales de 0,73 M€ liée, d'une part à la progression de la provision pour intéressement (+ 0,32 M€ forfait social compris), et d'autre part, à l'augmentation de la provision de redevance Agence de l'Eau pour 2015 soit + 0,54 M€ ;
- une diminution des autres dettes de 0,35 M€.

#### **2.5. Instruments financiers - Gestion du risque de taux**

En raison de ces en-cours de crédit moyen terme, 83,4 M€ au 31/12/2015, depuis de nombreuses années, la Société a fait adopter par son conseil d'administration la possibilité de développer une gestion dynamique de son risque de taux. Elle se fait assister pour cela par les conseils de la banque CA-CIB, dont la proximité et le savoir-faire sont reconnus sur la place.

Lors de la souscription des emprunts, l'optimisation se fait généralement sur les cotations à taux variables. Ainsi, avant toutes opérations de gestion, la dette de la SCP est constituée à 88 % d'emprunts à taux variable, pour 12 % à taux fixe.

Après mise en place des opérations de couverture, la dette se répartit à fin décembre 2015 en 50 % d'emprunts à taux fixe, 40 % à taux variable et 10 % indexés sur des produits de diversification. Ces opérations de gestion ont fait passer le taux moyen de la dette au 31 décembre 2015 de 1,28 % à 1,80 %. En termes de résultat, cette gestion a dégagé un solde négatif de 450 K€ sur l'exercice 2015, venant ainsi augmenter les 1,16 M€ d'intérêts versés par la Société pour le service de la dette.

L'évolution des règles comptables a contraint la Société en 2008 à valoriser au prix du marché les différentes stratégies en portefeuille et constituer une provision pour risque de 0,33 M€ contre 0,45 M€ en 2014, après comptabilisation d'une reprise/provision de 0,12 M€.

A fin 2015, le total du bilan s'établit à 1 345 075 148 €, contre 1 316 272 415 € à fin 2014.

## C. REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

Les comptes annuels de l'exercice 2015 sont présentés conformément :

- aux dispositions de la loi du 30 avril 1983 et de son décret d'application du 30 novembre 1983,
- à l'instruction interministérielle du 5 février 2008 qui définit certaines dispositions comptables applicables aux Sociétés d'Aménagement Régional (SAR) concessionnaires de l'État,
- aux recommandations de Monsieur le Contrôleur d'État en date du 9 avril 1986 concernant la présentation harmonisée des comptes des SAR.

Un bilan global est présenté, conformément aux obligations comptables.

Néanmoins, pour éclairer les actionnaires, des situations de la concession et de l'activité propre de la SCP ont été établies afin d'apporter des éléments d'informations complémentaires au bilan.

Elles permettent principalement, d'une part, de comparer les investissements réalisés et les ressources financières correspondantes mises en place, et d'autre part, d'appréhender le dispositif financier du remboursement de la dette.

Afin d'équilibrer les emplois et les ressources des différentes vues bilancielles les ajustements apparaissent à l'actif dans les disponibilités et dans les autres dettes au passif.



## **1. Provision de rénovation**

Une instruction comptable du 5 février 2008 a redéfini certaines règles comptables propres aux sociétés d'aménagement régional concessionnaires, applicable pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

En particulier, elle fixe les modalités de constitution de la provision de rénovation qui s'appuie désormais sur un programme prévisionnel quinquennal des dépenses à réaliser.

La mise en application de ce dispositif a abouti à une dotation théorique de 27 720 000 € pour l'exercice 2015.

### **1.1. Immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

### **1.2. Immobilisations détruites ou cédées**

Afin de justifier les dépenses engagées dans le cadre de la concession, les immobilisations de l'actif concédé vendues sont maintenues à l'actif du bilan pour leur valeur d'origine.

Elles sont isolées sous la rubrique "immobilisations détruites ou cédées", à l'exception de celles relatives à la concession du Verdon pour lesquelles les valeurs d'origine ne peuvent être isolées.

### **1.3. Amortissements des immobilisations**

Les amortissements des immobilisations de l'actif propre sont calculés de façon linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations, à l'exception de celles concernant le matériel mobile d'irrigation pour lesquelles a été pratiqué un amortissement dégressif jusqu'en 1987. A compter de l'exercice 1988, le matériel nouveau est amorti de façon linéaire.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- agencement et aménagement	10 ans	linéaire,
- installations techniques	10 ans	linéaire,
- matériel outillage	5 à 7 ans	linéaire,
- matériel de transport	5 ans	linéaire,
- matériel informatique	3 à 5 ans	linéaire,
- matériel de bureau	5 ans	linéaire,
- mobilier de bureau	10 ans	linéaire,
- matériel mobile d'irrigation	7 ans	linéaire.

Il est rappelé que, conformément à l'instruction comptable mentionnée ci-dessus, les immobilisations de l'actif concédé ne sont pas amorties, leur dépréciation étant couverte par la provision de maintenance.

#### **1.4. Immobilisations en cours : Maîtrise d'ouvrage déléguée**

Depuis quelques années, la Société ne travaille plus qu'en mode mandat et il n'y a plus d'opérations effectuées en maîtrise d'ouvrage déléguée.

#### **1.5. Titres immobilisés**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, compte non tenu des frais d'acquisition correspondants.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode FIFO.

Les titres de participation sont, lorsque nécessaire, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

#### **1.6. Créances immobilisées**

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à la valeur nominale.

Les créances immobilisées sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **2. Les stocks**

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré ; les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

Une provision pour dépréciation de 2 757 € a été constatée dans l'exercice sur le stock de matériel mobile d'irrigation qui n'a pas eu de mouvement dans l'année ou qui a eu une rotation lente.

### **3. Créances et dettes**

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change précédant la clôture du bilan ; les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écart de conversion actif ou passif.

Les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement constatés sur certains dossiers.

#### **4. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode FIFO.

Les valeurs mobilières sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute ; une provision pour dépréciation est constituée de la différence.

#### **5. Disponibilités**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

#### **6. Subventions relatives aux programmes de matériels mobiles d'irrigation**

Les subventions d'exploitation reçues ou dues, ainsi que les réintégrations de subventions d'investissement, constituent une rémunération systématique des prestations fournies. Elles sont donc présentées au compte de résultat sous la rubrique "Prestations diverses, recettes location MMI" au même titre que les loyers reçus.



## TABLE DES MATIERES

Libellé	Pages
Compte de résultat comparé : charges courantes	22
Compte de résultat comparé : produits courants	23
Compte de résultat comparé : charges et produits exceptionnels	24
Soldes intermédiaires de gestion	25
Excédent Brut d'Exploitation au PRI : Réalisé 2015 par activité	26
Excédent Brut d'Exploitation au PRI : Budget 2015 par activité	27
Excédent Brut d'Exploitation au PRI : Réalisé 2014 par activité	28
Compte de résultat : concession régionale	29
Compte de résultat : activité propre	30
Rémunérations et charges accessoires	31
Recettes du service de l'eau (évolution par type d'usages)	32
Produits à recevoir et charges à payer	33

## TABLE DES MATIERES (suite)

Libellé	Pages
Bilan global Société au 31/12/2015	34
Bilan concession régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur au 31/12/2015	35
Bilan activité propre au 31/12/2015	36
Bilan fonctionnel	37
Tableaux de financement	38
Détermination de la capacité d'autofinancement de l'exercice	39
Variation de l'actif	40
Tableau des immobilisations (actif propre)	41
Tableau des amortissements (actif propre)	42
Titres de participation	43
Charges intercalaires (situation des financements)	44
Activité	45
Provisions (situation et mouvements)	46
Calcul de la provision de maintenance	47
Emprunts	48
Avances pour travaux	49
Résultats financiers de la Société au cours des cinq dernières années	50
Calcul du résultat avant impôt, amortissements et provisions	51

**COMPTE DE RESULTAT COMPARE**

(EN MILLIERS D'EUROS)

<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>2015</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2013</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>	<b>N / N-2</b>
Achats stockés marchandises (MMI et UV)	1 886,55	1,38	2 155,22	1,52	1 815,04	1,36	-4,97	4,87
Variation de stock	22,58		-146,27		5,51			
Achats stockés matières premières et autres	2 262,50	1,19	2 341,59	1,49	2 095,65	0,90	-16,92	35,67
Variation de stock	-624,35		-369,81		-888,16			
Achats non stockés	6 503,87	4,72	5 875,81	4,45	5 354,15	3,99	10,69	21,47
<b>ACHATS</b>	<b>10 051,15</b>	<b>7,29</b>	<b>9 856,53</b>	<b>7,46</b>	<b>8 382,18</b>	<b>6,25</b>	<b>1,97</b>	<b>19,91</b>
Charges de production		0,00		0,00		0,00	-	-
Maintien du potentiel	30 821,71	22,36	28 682,84	21,72	32 899,40	24,52	7,46	-6,32
Frais de gestion courante	5 676,99	4,12	5 530,36	4,19	6 510,37	4,85	2,65	-12,80
<b>CHARGES EXTERNES</b>	<b>36 498,70</b>	<b>26,47</b>	<b>34 213,21</b>	<b>25,90</b>	<b>39 409,78</b>	<b>29,37</b>	<b>6,68</b>	<b>-7,39</b>
<b>IMPOTS TAXES &amp; VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>8 152,02</b>	<b>5,91</b>	<b>7 338,05</b>	<b>5,56</b>	<b>6 735,77</b>	<b>5,02</b>	<b>11,09</b>	<b>21,03</b>
Rémunérations et charges accessoires	22 170,85	16,08	21 534,85	16,31	22 153,46	16,51	2,95	0,08
Charges sociales	9 200,99	6,67	8 944,24	6,77	9 059,09	6,75	2,87	1,57
Frais de déplacements	502,45	0,36	508,35	0,38	547,91	0,41	-1,16	-8,30
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>31 874,29</b>	<b>23,12</b>	<b>30 987,44</b>	<b>23,46</b>	<b>31 760,46</b>	<b>23,67</b>	<b>2,86</b>	<b>0,36</b>
<b>PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>95,52</b>	<b>0,07</b>	<b>279,30</b>	<b>0,21</b>	<b>107,51</b>	<b>0,08</b>	<b>-65,80</b>	<b>-11,15</b>
Amortissements des immobilisations	2 104,25	1,53	2 132,26	1,61	2 086,44	1,55	-1,31	0,85
Provisions pour dépréciation et charges	1 016,59	0,74	1 247,37	0,94	1 439,04	1,07	-18,50	-29,36
Provisions pour maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	27 720,00	20,11	26 970,00	20,42	25 980,00	19,36	2,78	6,70
<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS</b>	<b>30 840,84</b>	<b>22,37</b>	<b>30 349,63</b>	<b>22,98</b>	<b>29 505,48</b>	<b>21,99</b>	<b>1,62</b>	<b>4,53</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>117 512,53</b>	<b>85,23</b>	<b>113 024,15</b>	<b>85,58</b>	<b>115 901,19</b>	<b>86,38</b>	<b>3,97</b>	<b>1,39</b>
Intérêts des emprunts	36,05	0,03	36,10	0,03	35,76	0,03	-0,15	0,80
Pertes de change	15,71	0,01	1,80	0,00	8,80	0,01	773,68	78,45
Autres charges financières	4,47	0,00	4,98	0,00	3,82	0,00	-10,34	16,84
Provisions nettes sur titres	0,00	0,00	79,48	0,06	0,00	0,00	-	-
Provisions pour charges financières	23,27	0,02	37,95	0,03	54,92	0,04	-38,69	-57,64
Provisions pour pertes de change	8,82	0,01	13,23	0,01	48,23	0,04	-33,37	-81,72
<b>CHARGES ACTIF PROPRE</b>	<b>88,30</b>	<b>0,06</b>	<b>173,54</b>	<b>0,13</b>	<b>151,53</b>	<b>0,11</b>	<b>-49,12</b>	<b>-41,73</b>
Intérêts des emprunts	1 155,63	0,84	1 126,21	0,85	1 045,71	0,78	2,61	10,51
Autres charges financières	478,49	0,35	501,70	0,38	1 023,10	0,76	-4,63	-53,23
Provisions pour charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Amortissements de caducité	18 637,35	13,52	17 249,40	13,06	16 057,59	11,97	8,05	16,07
<b>CHARGES ACTIF DEFECTIBLE</b>	<b>20 271,47</b>	<b>14,70</b>	<b>18 877,30</b>	<b>14,29</b>	<b>18 126,40</b>	<b>13,51</b>	<b>7,39</b>	<b>11,83</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>20 359,78</b>	<b>14,77</b>	<b>19 050,84</b>	<b>14,42</b>	<b>18 277,93</b>	<b>13,62</b>	<b>6,87</b>	<b>11,39</b>
<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>137 872,31</b>	<b>100,00</b>	<b>132 074,99</b>	<b>100,00</b>	<b>134 179,11</b>	<b>100,00</b>	<b>4,39</b>	<b>2,75</b>

**COMPTE DE RESULTAT COMPARE**

(EN MILLIERS D'EUROS)

<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>2015</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2013</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>	<b>N / N-2</b>
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>2 959,47</b>	<b>2,12</b>	<b>2 631,63</b>	<b>1,99</b>	<b>2 179,76</b>	<b>1,61</b>	<b>12,46</b>	<b>35,77</b>
Service de l'eau	87 447,51	62,61	83 480,40	63,24	83 055,84	61,42	4,75	5,29
Energie électrique	885,97	0,63	925,02	0,70	634,69	0,47	-4,22	39,59
Études et expérimentation à l'international	2 314,63	1,66	2 412,98	1,83	2 355,98	1,74	-4,08	-1,76
Études et expérimentation autres	3 491,84	2,50	2 034,96	1,54	2 142,24	1,58	71,59	63,00
Prestations diverses location M.M.I.	790,40	0,57	820,24	0,62	815,68	0,60	-3,64	-3,10
Prestations diverses autres	1 620,92	1,16	1 676,66	1,27	3 203,34	2,37	-3,32	-49,40
Produits des activités annexes	204,51	0,15	605,85	0,46	583,44	0,43	-66,24	-64,95
<b>PRODUCTION VENDUE</b>	<b>96 755,77</b>	<b>69,27</b>	<b>91 956,11</b>	<b>69,66</b>	<b>92 791,22</b>	<b>68,62</b>	<b>5,22</b>	<b>4,27</b>
<b>Actif propre</b>								
Logiciels créés	492,24	0,35	0,00	0,00	841,42	0,62	-	-41,50
M.M.I.	178,31	0,13	664,59	0,50	943,04	0,70	-73,17	-81,09
PURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Maîtrise d'ouvrage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Maîtrise d'oeuvre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Prestations annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
<b>Actif défectible</b>								
PURE	422,55	0,30	455,51	0,35	363,21	0,27	-7,23	16,34
Maîtrise d'ouvrage	787,71	0,56	808,10	0,61	679,05	0,50	-2,52	16,00
Maîtrise d'oeuvre	1 692,04	1,21	1 648,86	1,25	2 113,00	1,56	2,62	-19,92
Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	83,91	0,06	-	-
Prestations annexes	2 741,15	1,96	2 718,34	2,06	2 205,50	1,63	0,84	24,29
<b>PRODUCTION IMMOBILISEE</b>	<b>6 314,01</b>	<b>4,52</b>	<b>6 295,40</b>	<b>4,77</b>	<b>7 229,13</b>	<b>5,35</b>	<b>0,30</b>	<b>-12,66</b>
<b>REPRISES AMORTISSEMENTS PROVISIONS</b>	<b>2 034,97</b>	<b>1,46</b>	<b>2 763,94</b>	<b>2,09</b>	<b>2 188,00</b>	<b>1,62</b>	<b>-26,37</b>	<b>-6,99</b>
<b>REPRISES PROVISIONS DE MAINTENANCE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>REPRISES PROVISIONS GROS ENTRETIEN</b>	<b>24 992,64</b>	<b>17,89</b>	<b>24 082,77</b>	<b>18,24</b>	<b>26 306,92</b>	<b>19,45</b>	<b>3,78</b>	<b>-5,00</b>
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>597,38</b>	<b>0,43</b>	<b>790,29</b>	<b>0,60</b>	<b>844,02</b>	<b>0,62</b>	<b>-24,41</b>	<b>-29,22</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>337,95</b>	<b>0,24</b>	<b>345,33</b>	<b>0,26</b>	<b>359,66</b>	<b>0,27</b>	<b>-2,14</b>	<b>-6,04</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>139,99</b>	<b>0,10</b>	<b>114,52</b>	<b>0,09</b>	<b>65,64</b>	<b>0,05</b>	<b>22,24</b>	<b>113,26</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>134 132,19</b>	<b>96,03</b>	<b>128 980,00</b>	<b>97,70</b>	<b>131 964,35</b>	<b>97,59</b>	<b>3,99</b>	<b>1,64</b>
Placements sur comptes à terme	42,16	0,03	276,45	0,21	59,38	0,04	-84,75	-29,01
Produits sur valeurs mobilières	1 177,89	0,84	2 268,44	1,72	1 753,18	1,30	-48,07	-32,81
Pertes nettes/cessions valeurs mobilières	-28,36	-0,02	-19,48	-0,01	-22,91	-0,02	-45,63	-23,80
Reprise sur provisions titres placements	245,39	0,18	365,86	0,28	865,32	0,64	-32,93	-71,64
Reprise sur provisions pertes de change	13,23	0,01	48,23	0,04	45,92	0,03	-72,57	-71,19
Profits de change	20,94	0,01	12,20	0,01	1,95	0,00	71,64	973,47
Autres produits	3 926,03	2,81	11,99	0,01	20,59	0,02		
<b>PRODUITS ACTIF PROPRE</b>	<b>5 397,27</b>	<b>3,86</b>	<b>2 963,68</b>	<b>2,24</b>	<b>2 723,44</b>	<b>2,01</b>	<b>82,11</b>	<b>98,18</b>
Autres produits	24,27	0,02	42,17	0,03	45,20	0,03	-42,46	-46,32
Reprise sur provisions charges financières	120,67	0,09	29,80	0,02	493,62	0,37	304,92	-75,55
Reprise sur amortissement de caducité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Transfert de charges intérêts immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
<b>PRODUITS ACTIF DEFECTIBLE</b>	<b>144,94</b>	<b>0,10</b>	<b>71,97</b>	<b>0,05</b>	<b>538,82</b>	<b>0,40</b>	<b>101,38</b>	<b>-73,10</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5 542,20</b>	<b>3,97</b>	<b>3 035,65</b>	<b>2,30</b>	<b>3 262,27</b>	<b>2,41</b>	<b>82,57</b>	<b>69,89</b>
<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>139 674,40</b>	<b>100,00</b>	<b>132 015,65</b>	<b>100,00</b>	<b>135 226,62</b>	<b>100,00</b>	<b>5,80</b>	<b>3,29</b>

**COMPTE DE RESULTAT COMPARE**

(EN MILLIERS D'EUROS)

**CHARGES**

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2015</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2013</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>	<b>N / N-2</b>
Charges exceptionnelles/opérations de gestion	430,14		811,22		333,95			
Charges exceptionnelles/opérations en capital								
Cession programme forestier	0,00		0,00		0,00			
Autres	62,44		1 835,06		17,78			
Participation des salariés au résultat	0,00		0,00		0,00			
Provisions pour risques et charges except.	233,00		456,85		252,42			
Impôts sur les bénéfices	166,38		-19,53		0,00			
Crédit d'impôt	-177,45		-324,03		0,00			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>714,51</b>		<b>2 759,56</b>		<b>604,15</b>			
<b>REPORT CHARGES COURANTES</b>	<b>137 872,31</b>		<b>132 074,99</b>		<b>134 179,11</b>		<b>4,39</b>	<b>2,75</b>
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>2 445,45</b>		<b>0,00</b>		<b>1 103,46</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>141 032,27</b>		<b>134 834,55</b>		<b>135 886,73</b>		<b>4,60</b>	<b>3,79</b>

**PRODUITS**

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2015</b>	<b>%</b>	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2013</b>	<b>%</b>	<b>N / N-1</b>	<b>N / N-2</b>
Produits exceptionnels/opérations de gestion	520,42		271,08		451,42			
Produits exceptionnels/opérations en capital								
Cession programme forestier	0,00		0,00		0,00			
Autres	52,61		1 826,49		47,54			
Subventions d'investissement	0,00		0,45		8,55			
Reprises sur amortiss. et provisions except.	375,80		116,00		132,62			
Transfert de charges exceptionnelles	409,05		34,10		19,99			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 357,87</b>		<b>2 248,12</b>		<b>660,11</b>			
<b>REPORT PRODUITS COURANTS</b>	<b>139 674,40</b>		<b>132 015,65</b>		<b>135 226,62</b>		<b>5,80</b>	<b>3,29</b>
<b>PERTE DE L'EXERCICE</b>			<b>570,79</b>					
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>141 032,27</b>		<b>134 834,55</b>		<b>135 886,73</b>		<b>4,60</b>	<b>3,79</b>



**SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>%</b>
Ventes marchandises	2 946 115	2,82
- Coût d'achat des marchandises vendues	1 725 880	1,65
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>1 220 235</b>	<b>1,17</b>
Production vendue	96 769 132	92,78
+ Production immobilisée	6 314 013	6,05
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>103 083 145</b>	<b>98,83</b>
<b>TOTAL PRODUCTION + MARGE</b>	<b>104 303 379</b>	<b>100,00</b>
- Consommation exercice provenance tiers	45 324 874	43,45
<b>VALEUR AJOUTEE BRUTE PRODUITE</b>	<b>58 978 505</b>	<b>56,55</b>
+ Subventions d'exploitation	337 946	0,32
Transfert de charges exploitation	597 382	1,32
- Impôts, taxes et versements assimilés	8 152 024	7,82
- Charges de personnel	31 371 838	30,08
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>20 389 970</b>	<b>19,55</b>
+ Reprises sur charges calculées, transferts	27 027 615	25,91
+ Autres produits	139 991	0,13
- Dotations amortissements et provisions	30 840 843	29,57
- Autres charges	97 073	0,09
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>16 619 661</b>	<b>15,93</b>
+ Quote part sur opérations en commun	0	0,00
+ Produits financiers	5 570 565	5,34
- Quote part sur opérations en commun	0	0,00
- Charges financières	20 388 139	19,55
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>1 802 087</b>	<b>1,73</b>
Produits exceptionnels	1 357 875	1,30
- Charges exceptionnelles	725 582	0,70
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>632 292</b>	<b>0,61</b>
Participation des salariés	0	0,00
Impôts sur les bénéfices	11 070	0,01
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE ...</b>	<b>2 445 449</b>	<b>2,34</b>
Produits cession des éléments actif	52 608	0,05
- Valeur comptable des éléments cédés	62 438	0,06
<b>PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS</b>	<b>-9 831</b>	<b>-0,01</b>

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION au PRI : REALISE 2015 PAR ACTIVITE

EN K€

	PATRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	INGENIERIE ET PRESTATIONS DE SERVICE	SOLUTIONS POUR L'EAU	CENTRAL	Total
<b>RECETTES</b>							
Production vendue	30,0	87 895,6	1 509,2	4 763,8	1 561,7	0,6	95 760,9
Vente de marchandises	0,0	0,0	0,0	0,0	2 946,1	0,0	2 946,1
Production immobilisée	5 643,5	0,0	0,0	0,0	178,3	492,2	6 314,0
Recettes annexes	0,0	0,0	0,0	192,8	790,6	18,6	1 002,1
Subvention d'exploitation	0,0	336,5	0,0	0,0	0,0	1,5	337,9
Transferts de charges	0,0	86,8	0,0	19,2	0,0	491,4	597,4
Ventes internes d'analyses	0,0	0,0	0,0	53,0	0,0	187,3	240,3
<b>Total Recettes</b>	<b>5 673,5</b>	<b>88 318,8</b>	<b>1 509,2</b>	<b>5 028,8</b>	<b>5 476,8</b>	<b>1 191,7</b>	<b>107 198,7</b>
<b>DEPENSES</b>							
Frais de personnel	2 857,6	8 057,1	3 305,2	2 234,0	1 091,2	11 505,0	29 050,1
retraitement PRI	+515,5	+1 398,8	+596,4	+392,8	+196,7	-3 104,1	-4,0
Achats	378,7	4 032,3	2 318,7	344,9	2 265,8	710,8	10 051,1
Achat interne d'analyses	0,7	125,5	0,1	112,0	0,0	2,0	240,3
Services extérieurs	607,8	6 251,9	19 032,6	795,0	906,9	3 227,5	30 821,7
Frais de gestion (1)	591,7	392,0	372,9	453,3	101,6	4 176,4	6 088,0
Impôts et taxes	174,8	7 007,2	2,1	20,2	1,4	343,8	7 549,5
<b>Total Dépenses</b>	<b>5 127,0</b>	<b>27 264,8</b>	<b>25 628,0</b>	<b>4 352,1</b>	<b>4 563,7</b>	<b>16 861,3</b>	<b>83 796,9</b>
<b>EBE- PRI</b>	<b>546,5</b>	<b>61 054,0</b>	<b>-24 118,8</b>	<b>676,7</b>	<b>913,1</b>	<b>-15 669,6</b>	<b>23 401,8</b>

(1) y compris, frais de déplacements

Intéressement

3 011,9

EBE- PRI après intéressement

20 390,0

Amortissements et provisions nets  
Autres charges  
Autres produits

3 813,2  
97,1  
140,0

Charges financières  
Produits financiers  
Amortissement de Caducité  
Charges exceptionnelles  
Produits exceptionnels

1 750,8  
5 570,6  
18 637,4  
725,6  
1 357,9

Impôt sur les bénéfices/Crédits d'impôts

11,1

RESULTAT NET

2 445,4

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION au PRI : BUDGET 2015 PAR ACTIVITE

EN KE	PATRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	INGENIERIE ET PRESTATIONS DE SERVICE	SOLUTIONS POUR L'EAU	CENTRAL	Total
Production vendue		84 420,0	1 598,0	5 139,9	809,0		91 966,9
Vente de marchandises		0,0	0,0	0,0	3 900,0	0,0	3 900,0
Production immobilisée	6 181,6	0,0	0,0	0,0	700,0	1 392,1	8 273,7
Recettes annexes	0,0	0,0	0,0	188,0	650,5		838,5
Subvention d'exploitation	0,0	330,0	0,0	0,0	0,0		330,0
Transferts de charges	0,0	85,0	0,0	0,0	0,0	636,0	721,0
Ventes internes d'analyses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	206,5	206,5
<b>Total Recettes</b>	<b>6 181,6</b>	<b>84 835,0</b>	<b>1 598,0</b>	<b>5 327,9</b>	<b>6 059,5</b>	<b>2 234,6</b>	<b>106 236,6</b>
Frais de personnel	2 936,7	8 746,5	3 296,3	2 535,7	1 123,9	11 810,9	30 450,0
retraitement PRI	516,6	1 485,8	579,8	442,4	197,7	-3 222,3	0,0
Achats	45,8	3 883,0	2 196,3	229,7	2 660,8	874,6	9 890,2
Achat interne d'analyses	0,3	130,5	0,0	72,7	0,0	3,0	206,5
Services extérieurs	716,5	6 940,6	20 181,8	829,2	825,0	3 826,9	33 320,0
Frais de gestion (1)	899,8	563,3	370,2	424,2	59,5	3 879,2	6 196,2
Impôts et taxes	0,0	5 951,5	0,0	0,0	0,0	380,0	6 331,5
<b>Total Dépenses</b>	<b>5 115,7</b>	<b>27 701,2</b>	<b>26 624,4</b>	<b>4 534,0</b>	<b>4 866,9</b>	<b>17 552,3</b>	<b>86 394,4</b>
<b>EBE au PRI</b>	<b>1 065,9</b>	<b>57 133,8</b>	<b>-25 026,4</b>	<b>793,9</b>	<b>1 192,6</b>	<b>-15 317,7</b>	<b>19 842,2</b>

(1) y compris, frais de déplacements

Intéressement

1 770,0

EBE-PRI après intéressement

18 072,2

Amortissements et provisions nets  
Autres charges  
Autres produits

3 926,2  
350,0

Charges financières  
Produits financiers  
Amortissement de Caducité  
Charges exceptionnelles  
Produits exceptionnels

1 554,0  
1 554,0  
16 712,8  
3 600,0

Impôt sur les bénéfices/Crédits d'impôts

RESULTAT NET

683,2

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION au PRI : REALISE 2014 PAR ACTIVITE

File:src\medias\Devest\transf\form # : l'ocques

EN K€

	PATRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	INGENIERIE ET PRESTATIONS DE SERVICE	SOLUTIONS POUR L'EAU	CENTRAL	Total
<b>RECETTES</b>							
Production vendue		83 981,0	1 555,4	4 605,4	388,1	0,2	90 530,0
Vente de marchandises					2 631,6		2 631,6
Production immobilisée	5 630,8				664,6		6 295,4
Recettes annexes				217,9	1 190,1	18,0	1 426,1
Subvention d'exploitation		345,3					345,3
Transferts de charges		108,1		168,2	3,5	510,4	790,3
Ventes internes d'analyses						591,1	591,1
<b>Total Recettes</b>	<b>5 630,8</b>	<b>84 434,4</b>	<b>1 555,4</b>	<b>4 991,6</b>	<b>4 878,0</b>	<b>1 119,7</b>	<b>102 609,9</b>
<b>DEPENSES</b>							
Frais de personnel	2 462,5	7 613,0	3 375,2	2 292,8	975,4	11 078,7	27 797,6
retraitement PRI	+471,1	+1 396,6	+645,8	+423,0	+186,5	-3 123,1	
Achats	203,0	3 620,7	2 392,8	242,8	2 220,0	1 177,2	9 856,5
Achat interne d'analyses	3,1	364,5	0,2	211,5		11,9	591,1
Services extérieurs	708,6	6 246,0	17 712,2	734,3	319,6	2 962,1	28 682,8
Frais de gestion (1)	672,5	602,4	483,2	430,2	88,0	3 458,7	5 735,0
Impôts et taxes	49,9	6 466,7	1,5	12,5		807,4	7 338,0
<b>Total Dépenses</b>	<b>4 570,7</b>	<b>26 310,0</b>	<b>24 610,9</b>	<b>4 347,1</b>	<b>3 789,6</b>	<b>16 372,8</b>	<b>80 001,1</b>
<b>EBE au PRI</b>	<b>1 060,1</b>	<b>58 124,4</b>	<b>-23 055,5</b>	<b>644,5</b>	<b>1 088,4</b>	<b>-15 253,1</b>	<b>22 608,8</b>

(1) y compris, frais de déplacements

Intéressement

2 681,5

EBE- PRI après intéressement

19 927,3

Amortissements et provisions nets

3 502,9

Autres charges

583,0

Autres produits

114,5

Charges financières

1 820,9

Produits financiers

3 055,1

Amortissement de Caducité

17 249,4

Charges exceptionnelles

3 103,1

Produits exceptionnels

2 248,1

Impôt sur les bénéfices/Crédits d'impôts

-343,6

RESULTAT NET

-570,8

## Compte de résultat Concession Régionale

En euros

	PATRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	Total 2015	2014 (proforma 2015)	Ecart
Production vendue	30 000	87 895 566	1 509 175	89 434 741	85 536 309	3 898 433
Production immobilisée	5 643 463			5 643 463	5 630 808	12 655
Subvention d'exploitation		336 458		336 458	345 327	-8 869
Transferts de charges		86 778		86 778	108 147	-21 369
<b>RECETTES</b>	<b>5 673 463</b>	<b>88 318 802</b>	<b>1 509 175</b>	<b>95 501 440</b>	<b>91 620 590</b>	<b>3 880 850</b>
Frais de personnel	-3 373 142	-9 455 906	-3 901 545	-16 730 594	-15 964 347	-766 247
Achats	-378 703	-4 032 281	-2 318 728	-6 729 712	-6 215 696	-514 016
Achat interne d'analyses	-747	-125 475	-60	-126 282	-367 779	241 497
Services extérieurs	-607 805	-6 251 935	-19 032 643	-25 892 383	-24 666 863	-1 225 520
Frais de gestion (1)	-591 749	-392 045	-372 862	-1 356 655	-1 757 801	401 146
Impôts et taxes	-174 821	-7 007 206	-2 112	-7 184 139	-6 518 131	-666 008
<b>DEPENSES</b>	<b>-5 126 967</b>	<b>-27 264 848</b>	<b>-25 627 950</b>	<b>-58 019 765</b>	<b>-55 490 617</b>	<b>-2 529 148</b>
<b>EBE-PRI</b>	<b>546 496</b>	<b>61 053 953</b>	<b>-24 118 775</b>	<b>37 481 675</b>	<b>36 129 973</b>	<b>1 351 702</b>

(1) y compris, frais de déplacements

Provisions d'exploitation nettes	1 018 850				1 452 167	-433 317
Dotations / provision de maintenance						
Reprise / provision de maintenance		22 840			5 373	17 466
Autres produits		-81 707			-433 711	352 004
Autres Charges						
Produits financiers		3 667 982			53 729	3 614 253
Charges financières		-1 724 572			-1 219 500	-505 072
Dotations / amortissement de caducité emprunts		-11 856 351			-11 268 397	-587 954
Dotations / amortissement de caducité avances		-6 781 000			-5 981 000	-800 000
Produits exceptionnels		397 828			1 871 669	-1 473 842
Charges exceptionnelles		-373 486			-2 348 348	1 974 863
<b>Résultat net avant transfert à la société</b>				<b>21 772 058</b>	<b>18 261 954</b>	<b>3 510 104</b>

## Compte de résultat Activité Propre

En euros

		INGENIERIE ET PRESTATIONS DE SERVICE	SOLUTIONS POUR L'EAU	CENTRAL	Total 2015	2 014	Ecart
RECETTES	Production vendue	4 816 742	1 561 726	-52 345	6 326 123	5 590 205	735 918
	Ventes de marchandises		2 946 115		2 946 115	2 631 634	314 481
	Production immobilisée		178 307	492 243	670 550	664 591	5 959
	Produits annexes	192 847	790 608	18 640	1 002 095	829 599	172 496
	Subvention d'exploitation			1 488	1 488		1 488
	Transferts de charges	19 246		491 358	510 604	682 146	-171 542
	<b>RECETTES</b>	<b>5 028 836</b>	<b>5 476 756</b>	<b>951 384</b>	<b>11 456 975</b>	<b>10 398 175</b>	<b>1 058 800</b>
DEPENSES	Frais de personnel y/c intéressement	-2 626 749	-1 287 954	-11 412 723	-15 327 426	-14 515 936	-811 489
	Achats	-344 875	-2 265 772	-710 791	-3 321 438	-1 968 592	-1 352 846
	Achats/Ventes interne d'analyses	-111 998		238 280	126 282	368 970	-242 688
	Services extérieurs	-795 021	-906 856	-3 227 451	-4 929 328	-4 015 979	-913 349
	Frais de gestion (1)	-453 325	-101 631	-4 176 405	-4 731 362	-3 977 170	-754 192
	Impôts et taxes	-20 167	-1 440	-343 801	-365 409	-819 917	454 508
	<b>DEPENSES</b>	<b>-4 352 136</b>	<b>-4 563 653</b>	<b>-19 632 891</b>	<b>-28 548 680</b>	<b>-26 600 867</b>	<b>-1 947 812</b>
<b>EBE-PRI</b>	<b>EBE-PRI APRES INTERESSEMENT</b>	<b>676 700</b>	<b>913 103</b>	<b>-18 681 507</b>	<b>-17 091 705</b>	<b>-16 202 692</b>	<b>-889 013</b>

(1) y compris, frais de déplacements

Reprise sur provisions d'exploitation	61 865	134 050	-72 185
Dotations aux amortissements/provisions d'exploitation	-2 166 585	-2 201 905	35 321
Dotation / provision de maintenance	-27 720 000	-26 970 000	-750 000
Reprise / provision de maintenance	24 992 642	24 082 768	909 874
Autres produits	117 151	109 148	8 004
Autres Charges	-15 366	-149 324	133 957
Produits financiers	1 902 583	3 001 398	-1 098 815
Charges financières	-26 216	-601 420	575 204
Produits exceptionnels	960 047	376 446	583 601
Charges exceptionnelles	-352 096	-754 775	402 679
Impôts / société et crédits d'impôts	11 070	343 559	-332 489
Résultat transféré par la concession	21 772 058	18 261 954	3 510 104
<b>Résultat net</b>	<b>2 445 449</b>	<b>-570 792</b>	<b>3 016 242</b>

**REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>VARIATION N / N-1</b>	<b>% N / N-1</b>
<b>Evolution de la masse salariale</b>				
Appointements	16 382 011	16 090 150	291 861	
Primes de rendement	925 366	911 368	13 998	
Indemnités de résidence	419 324	412 153	7 171	
Prime exceptionnelle	0	0		
	<b>17 726 701</b>	<b>17 413 671</b>	<b>313 030</b>	<b>1,80</b>
<b>Rémunérations hors masse salariale</b>	<b>439 233</b>	<b>415 346</b>	<b>23 887</b>	
<b>APPOINTEMENTS ET PRIMES DE RENDEMENT</b>	<b>18 165 934</b>	<b>17 829 017</b>	<b>336 917</b>	<b>1,89</b>
<b>STAGIAIRES</b>	<b>49 186</b>	<b>58 663</b>	<b>-9 478</b>	
<b>INDEMNITES DIVERSES</b>	<b>106 767</b>	<b>131 368</b>	<b>-24 601</b>	
<b>HEURES SUPPLEMENTAIRES ET ASTREINTES</b>	<b>394 603</b>	<b>423 236</b>	<b>-28 633</b>	
<b>SUBVENTION AU C.E. ET PART /REPAS AGENTS</b>	<b>568 419</b>	<b>569 454</b>	<b>-1 035</b>	
<b>DOTATION PROVISION POUR CONGES PAYES/CET</b>	<b>291 890</b>	<b>284 003</b>	<b>7 888</b>	
	<b>19 576 800</b>	<b>19 295 741</b>	<b>281 059</b>	<b>1,46</b>
<b>INTERESSEMENT</b>	<b>2 509 888</b>	<b>2 234 582</b>	<b>275 306</b>	
<b>INDEMNITES DE LICENCIEMENT</b>	<b>84 158</b>	<b>4 524</b>	<b>79 634</b>	
	<b>22 170 845</b>	<b>21 534 847</b>	<b>635 999</b>	<b>2,95</b>

**RECETTES DU SERVICE DE L'EAU**  
(EVOLUTION PAR TYPES D'USAGES)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS		REALISATIONS		REALISATIONS		N	N
	2015		2015		2014		2013		/N-1	/N-2
	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	%	%
<b>EAUX RURALES</b>	33 963 000	40,41	33 049 858	37,79	31 297 999	37,49	30 787 353	37,07	5,60	7,35
<b>EAUX INDUSTRIELLES</b>	18 432 000	21,93	18 869 169	21,58	17 951 578	21,50	18 020 799	21,70	5,11	4,71
<b>EAUX URBAINES</b>	23 967 000	28,52	24 909 233	28,48	24 111 764	28,88	24 195 604	29,13	3,31	2,95
<b>SECOURS</b>	2 593 000	3,09	3 068 909	3,51	2 553 427	3,06	2 571 344	3,10	20,19	19,35
<b>INCENDIE</b>	1 685 000	2,00	1 617 715	1,85	1 621 055	1,94	1 378 485	1,66	-0,21	17,35
<b>DIVERS (Dt export+RAB)</b>	3 400 000	4,05	5 932 625	6,78	5 944 573	7,12	6 102 257	7,35	-0,20	-2,78
<b>TOTAL</b>	<b>84 040 000</b>	<b>100,00</b>	<b>87 447 509</b>	<b>100,00</b>	<b>83 480 396</b>	<b>100,00</b>	<b>83 055 842</b>	<b>100,00</b>	<b>4,75</b>	<b>5,29</b>



**PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER (T.T.C.)**

(COMPTES RATTACHES)

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>		<b>CHARGES A PAYER</b>	
<b>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</b>		<b>FOURNISSEURS</b>	2 050 648
Clients exportations	794 752		
Clients état	26 360		
Clients collectivités locales	1 010 093		
Clients autres organismes publics	910 092		
Clients divers	7 134 468		
<b>PERSONNEL</b>	10 535	<b>PERSONNEL</b>	
		Congés payés	1 932 975
		C.E.T	1 042 596
		Primes	104 641
		Heures supplémentaires à récupérer	42 391
		Rappel sur salaires	0
		Subvention C.E.	2 682
		Indemnités fin de contrat CDD	544
		Intéressement	2 509 888
		Charges/primes/C.E.T./congrés payés	2 067 681
		Participation des salariés au résultat	0
		Divers	44 730
<b>IMPOTS ET TAXES</b>		<b>IMPOTS ET TAXES</b>	
Subvention d'investissement à recevoir	707 526	Taxes assises sur rémunérations	349 320
Remboursement CFE	39 825	Taxes diverses	9 296
		Redevance Agence de l'Eau	3 945 996
<b>DEBITEURS &amp; CREDITEURS DIVERS</b>	367 097	<b>DEBITEURS &amp; CREDITEURS DIVERS</b>	456
<b>DISPONIBILITES</b>		<b>ETABLISSEMENTS DE CREDITS</b>	
Intérêts courus s/comptes bloqués	0	Intérêts courus actif propre	0
Intérêts courus s/opérations de SWAPS	50	Intérêts courus actif défectible	0
		Intérêts courus s/concours bancaires	0
		Intérêts courus s/opérations de SWAPS	76 679
<b>TOTAL</b>	<b>11 000 799</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 180 523</b>

## BILAN GLOBALE SOCIETE AU 31/12/2015

ACTIF	TOTAL SCP			PASSIF	TOTAL SCP		
	Brut	Amortissements, Provisions	Net		Brut	Amortissements, Provisions	Net
Logiciel	5 171 929	3 719 580	1 452 349	Capital	3 762 800	0	3 762 800
Fonds commercial	9 853 987	1 535 162	8 318 825	Réserves légales	297 118	0	297 118
Etudes préparation agricole et P.U.R.E	23 592 187	0	23 592 187	Réserve indisponible	53	0	53
Etudes autres	37 008 772	0	37 008 772	Report à nouveau	4 676 121	0	4 676 121
Immobilisation incorporelle en-cours	492 243	0	492 243				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>76 119 117</b>	<b>5 254 741</b>	<b>70 864 376</b>	Résultat de l'exercice	2 445 449	0	2 445 449
Agencement-Installation des constructions	60 513	50 821	9 692				
Installations techniques-Matériel outillage	2 844 696	2 413 240	431 456				
Mobilier-Matériel de bureau	738 487	602 905	135 582	Subvention d'investissement	600 211 871	0	600 211 871
LVMi	5 146 446	3 040 360	2 106 086	Subventions pour charges intercalaires	25 714 553	0	25 714 553
Matériel de transport	3 815 408	2 763 859	1 051 548	Amortissement de caducité	449 095 003	0	449 095 003
Matériel informatique	2 465 008	2 015 148	449 861				
Terrains-Concession	34 536 129	0	34 536 129	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 086 202 969</b>	<b>0</b>	<b>1 086 202 969</b>
Constructions bâtiments-Concession	82 199 977	166 240	82 033 737				
Constructions génie civil-Concession	265 794 979	1 542 784	264 252 195	Avances conditionnées	615 166	0	615 166
Constructions canalisations-Concession	374 741 476	0	374 741 476				
Constructions installations-Concession	223 649 293	1 031 546	222 617 747	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>615 166</b>	<b>0</b>	<b>615 166</b>
Intérêts immobilisés-Concession	51 272 496	0	51 272 496				
Immobilisations déduites ou cédées-Concession	5 783 530	0	5 783 530	Provisions pour risques	1 769 829	0	1 769 829
Immobilisations corporelles en-cours-Concession	77 107 152	0	77 107 152	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	83 767 673	0	83 767 673
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>1 130 155 589</b>	<b>13 626 902</b>	<b>1 116 528 687</b>	Provisions pour charges	6 698 153	0	6 698 153
Participations	116 406	0	116 406	Provisions pour maintenance	11 063 088	0	11 063 088
Autres titres immobilisés	35 283	15 917	19 366				
Prêts	1 307 308	0	1 307 308				
Immobilisations financières-Autres	38 996	0	38 996				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 497 993</b>	<b>15 917</b>	<b>1 482 076</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>103 298 743</b>	<b>0</b>	<b>103 298 743</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 207 772 699</b>	<b>18 897 561</b>	<b>1 188 875 139</b>				
Matières premières et autres	3 564 768	0	3 564 768	Emprunts et dettes auprès des ets de crédits	569 913 898	487 571 307	82 342 591
Marchandises	784 821	3 236	781 584	Emprunts et dettes financières diverses	32 649 277	3 861 698	28 787 578
<b>Stocks</b>	<b>4 349 589</b>	<b>3 236</b>	<b>4 346 353</b>	Cautionnements et dépôts reçus	5 219 353	0	5 219 353
				Avances pour travaux	14 860 449	13 602 142	1 258 307
				Intérêts courus sur avances	814	0	814
				Intérêts courus sur emprunts	194 686	0	194 686
<b>Avances et acomptes versés</b>	<b>1 711 351</b>	<b>0</b>	<b>1 711 351</b>	<b>Avances et acomptes reçus</b>	<b>242 870</b>	<b>0</b>	<b>242 870</b>
Créances clients-Etat	43 284	0	43 284				
Créances clients-International	1 517 145	5 422	1 511 722				
Créances clients-Collectivités locales	1 856 358	0	1 856 358	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 789 670	0	15 789 670
Créances clients-Autres organismes publics	1 208 870	0	1 208 870	Dettes fiscales et sociales	14 453 173	0	14 453 173
Créances clients-Divers	14 095 738	720 694	13 375 043	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	121 138	0	121 138
Créances-Subvention d'exploitation à recevoir	0	0	0				
Créances-Subvention à recevoir	707 526	0	707 526	Subventions à recevoir-Programmes forestiers	114 873	0	114 873
Autres créances	12 129 648	0	12 129 648				
<b>Créances</b>	<b>31 558 569</b>	<b>726 117</b>	<b>30 832 452</b>	Autres dettes	5 933 248	0	5 933 248
Valeurs mobilières de placement	117 175 025	620 373	116 554 652				
Disponibilités	2 369 676	0	2 369 676				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>157 164 210</b>	<b>1 349 725</b>	<b>155 814 485</b>	<b>DETTES</b>	<b>659 493 449</b>	<b>505 035 147</b>	<b>154 458 302</b>
Charges constatées d'avance	376 710	0	376 710	Produits constatés d'avance	497 298	0	497 298
Ecart de conversion actif	8 816	0	8 816	Ecart de conversion passif	2 671	0	2 671
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 365 322 435</b>	<b>20 247 286</b>	<b>1 345 075 149</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 850 110 296</b>	<b>505 035 147</b>	<b>1 345 075 149</b>

## BILAN CONCESSION REGIONALE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR AU 31/12/2015

Fonds commercial	9 838 742	1 535 162	8 303 580	Subvention d'investissement	599 072 509	0	599 072 509
Etudes préparation agricole et P.U.R.E	23 592 187	0	23 592 187	Subventions pour charges intercalaires	25 714 553	0	25 714 553
Etudes autres	37 008 772	0	37 008 772	Amortissement de caducité	449 095 003	0	449 095 003
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>70 439 701</b>	<b>1 535 162</b>	<b>68 904 539</b>				
				<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 073 882 065</b>	<b>0</b>	<b>1 073 882 065</b>
Terrains-Concession	34 536 129	0	34 536 129	Avances conditionnées	615 166	0	615 166
Constructions bâtiments-Concession	82 199 977	166 240	82 033 737				
Constructions génie civil-Concession	265 794 979	1 542 784	264 252 195				
Constructions canalisations-Concession	374 741 476	0	374 741 476	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>615 166</b>	<b>0</b>	<b>615 166</b>
Constructions installations-Concession	223 649 293	1 031 546	222 617 747				
Intérêts immobilisés-Concession	51 272 496	0	51 272 496	Provisions pour risques	454 615	0	454 615
Immobilisations détruites ou cédées-Concession	5 783 530	0	5 783 530	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0	0	0
Immobilisations corporelles en-cours-Concession	77 099 239	0	77 099 239	Provisions pour charges	6 698 153	0	6 698 153
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>1 115 077 119</b>	<b>2 740 570</b>	<b>1 112 336 549</b>	Provisions pour maintenance	0	0	0
Immobilisations financières-Autres	300	0	300				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>300</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 185 517 120</b>	<b>4 275 732</b>	<b>1 181 241 388</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>7 152 768</b>	<b>0</b>	<b>7 152 768</b>
Matières premières et autres	0	0	0				
Marchandises	0	0	0				
<b>Stock</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				
Avances et acomptes versés	1 673 582	0	1 673 582	Avances et acomptes reçus	93 841	0	93 841
Créances clients-Etat	27 278	0	27 278	Emprunts et dettes auprès des ets de crédits	565 070 192	485 444 760	79 625 432
Créances clients-International	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses	32 649 277	3 861 698	28 787 578
Créances clients-Collectivités locales	622 985	0	622 985	Cautionnements et dépôts reçus	5 574 443	0	5 574 443
Créances clients-Autres organismes publics	199 241	0	199 241	Avances pour travaux	14 653 118	13 385 914	1 267 205
Créances clients-Divers	4 164 938	659 185	3 505 754	Intérêts courus sur avances	653	0	653
Créances-Subvention d'exploitation à recevoir	0	0	0	Intérêts courus sur emprunts	178 960	0	178 960
Créances-Subvention à recevoir	707 526	0	707 526	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 518 385	0	10 518 385
Autres créances	5 901 334	0	5 901 334	Dettes fiscales et sociales	6 014 605	0	6 014 605
<b>Créances</b>	<b>11 623 303</b>	<b>659 185</b>	<b>10 964 118</b>	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	98 256	0	98 256
Disponibilités	103 973 020	0	103 973 020	Autres dettes	83 698 074	0	83 698 074
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>117 269 905</b>	<b>659 185</b>	<b>116 610 721</b>	<b>DETTES</b>	<b>718 549 804</b>	<b>502 692 372</b>	<b>215 857 432</b>
Charges constatées d'avance	0	0	0	Produits constatés d'avance	344 678	0	344 678
Ecart de conversion actif	0	0	0	Ecart de conversion passif	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 302 787 025</b>	<b>4 934 916</b>	<b>1 297 852 109</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 800 544 481</b>	<b>502 692 372</b>	<b>1 297 852 109</b>

## BILAN ACTIVITE PROPRE AU 31/12/2015

ACTIF	ACTIF PROPRE			PASSIF	ACTIF PROPRE		
	Brut	Amortissements, Provisions	Net		Brut	Amortissements, Provisions	Net
Logiciel	5 171 929	3 719 580	1 452 349	Capital	3 762 800	0	3 762 800
Fonds commercial	15 245	0	15 245	Réserves légales	297 118	0	297 118
Immobilisation incorporelle en-cours	492 243	0	492 243	Réserve indisponible	53	0	53
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>5 679 417</b>	<b>3 719 580</b>	<b>1 959 837</b>	Report à nouveau	4 676 121	0	4 676 121
Agencement-Installation des constructions	60 513	50 821	9 692	Résultat de l'exercice	2 445 449	0	2 445 449
Installations techniques-Matériel outillage	2 844 696	2 413 240	431 456	Subvention d'investissement	1 139 362	0	1 139 362
Mobilier-Matériel de bureau	738 487	602 905	135 582				
LVM	5 146 446	3 040 360	2 106 086				
Matériel de transport	3 815 408	2 763 859	1 051 548				
Matériel informatique	2 465 008	2 015 148	449 861				
				<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12 320 904</b>	<b>0</b>	<b>12 320 904</b>
Immobilisations corporelles en-cours-Concession	7 913	0	7 913				
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>15 078 470</b>	<b>10 886 332</b>	<b>4 192 138</b>				
Participations	116 406	0	116 406	Provisions pour risques	1 315 214	0	1 315 214
Autres titres immobilisés	35 283	15 917	19 366	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	83 767 673	0	83 767 673
Prêts	1 307 308	0	1 307 308	Provisions pour charges	0	0	0
Immobilisations financières-Autres	38 696	0	38 696	Provisions pour maintenance	11 063 088	0	11 063 088
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 497 693</b>	<b>15 917</b>	<b>1 481 776</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>22 255 580</b>	<b>14 621 829</b>	<b>7 633 751</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>96 145 975</b>	<b>0</b>	<b>96 145 975</b>
Matières premières et autres	3 564 768	0	3 564 768	Emprunts et dettes auprès des ets de crédits	4 843 705	2 126 546	2 717 159
Marchandises	784 821	3 236	781 584	Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0
<b>Stocks</b>	<b>4 349 589</b>	<b>3 236</b>	<b>4 346 353</b>	Cautionnements et dépôts reçus	-355 090	0	-355 090
				Avances pour travaux	207 331	216 229	-8 898
				Intérêts courus sur avances	161	0	161
				Intérêts courus sur emprunts	15 726	0	15 726
<b>Avances et acomptes versés</b>	<b>37 769</b>	<b>0</b>	<b>37 769</b>	<b>Avances et acomptes reçus</b>	<b>149 028</b>	<b>0</b>	<b>149 028</b>
Créances clients-Etat	16 006	0	16 006	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 271 285	0	5 271 285
Créances clients-International	1 517 144	5 422	1 511 722	Dettes fiscales et sociales	8 438 568	0	8 438 568
Créances clients-Collectivités locales	1 233 373	0	1 233 373	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 882	0	22 882
Créances clients-Autres organismes publics	1 009 630	0	1 009 630	Subventions à recevoir-Programmes forestiers	114 873	0	114 873
Créances clients-Divers	9 930 799	61 510	9 869 290	Autres dettes	-77 764 826	0	-77 764 826
Autres créances	6 228 314	0	6 228 314				
<b>Créances</b>	<b>19 935 266</b>	<b>66 932</b>	<b>19 868 334</b>				
Valeurs mobilières de placement	117 175 025	620 373	116 554 652				
Disponibilités	-101 603 344	0	-101 603 344				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>39 894 305</b>	<b>690 541</b>	<b>39 203 764</b>	<b>DETTES</b>	<b>-59 056 355</b>	<b>2 342 775</b>	<b>-61 399 130</b>
Charges constatées d'avance	376 710	0	376 710	Produits constatés d'avance	152 620	0	152 620
Ecart de conversion actif	8 816	0	8 816	Ecart de conversion passif	2 671	0	2 671
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>62 535 410</b>	<b>15 312 370</b>	<b>47 223 040</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>49 565 815</b>	<b>2 342 775</b>	<b>47 223 040</b>

**BILAN FONCTIONNEL**

<b>ACTIF</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Immobilisations incorporel	76 119 117	74 742 169	Capitaux stables	1 328 073 788	1 301 022 570
Immobilisations corporelle	1 130 155 589	1 103 099 281			
Immobilisations financière	1 497 993	1 371 527			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 207 772 699</b>	<b>1 179 212 977</b>	<b>CAPITAUX STABLES</b>	<b>1 328 073 788</b>	<b>1 301 022 570</b>
Exploitation	24 782 334	23 792 832	Exploitation	30 606 851	28 051 914
Hors exploitation	13 222 700	12 945 414	Hors exploitation	6 548 090	6 736 226
Disponibilités	119 544 701	119 859 487	Concours bancaires	93 705	0
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>157 549 735</b>	<b>156 597 733</b>	<b>DETTES COURT TERME</b>	<b>37 248 646</b>	<b>34 788 140</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 365 322 434</b>	<b>1 335 810 710</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 365 322 434</b>	<b>1 335 810 710</b>

	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>VARIATION</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>120 301 089</b>	<b>121 809 593</b>	<b>-1 508 504</b>
Besoin en fonds de roulement " exploitation "	-5 824 517	-4 259 082	-1 565 435
Besoin en fonds de roulement " hors exploitation "	6 674 610	6 209 188	465 422
<b>BESOIN DE L'EXERCICE EN FONDS DE ROULEMEN</b>	<b>850 093</b>	<b>1 950 106</b>	<b>-1 100 013</b>
<b>TRESORERIE NETTE (Fonds-Besoin)</b>	<b>119 450 996</b>	<b>119 859 487</b>	<b>-408 491</b>

## TABLEAUX DE FINANCEMENT

EMPLOIS	2015	2014	RESSOURCES	2015	2014
Dividendes	0	0	Capacité d'autofinancement	24 415 853	20 217 260
Acquisitions actif immobilisé			Cessions/réductions éléments actif		
- Incorporelles	1 376 949	947 907	- Incorporelles	0	
- Corporelles	28 481 256	22 817 181	- Corporelles	250 053	30 630
- Financières	225 407	106 957	- Financières	98 941	78 198
			Augmentation capitaux propres	8 151 729	10 127 409
Remboursements dettes financières (a)	23 026 378	17 146 024	Augmentation dettes financières (a)(b)	18 684 910	20 232 588
<b>Total des emplois</b>	<b>53 109 990</b>	<b>41 018 069</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>51 601 486</b>	<b>50 686 085</b>
<b>Variation fonds roulement net global (RESSOURCE NETTE)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Variation fonds roulement net global (EMPLOI NET)</b>	<b>1 508 504</b>	<b>9 668 016</b>

(a) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(b) Hors primes de remboursement des obligations

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	2015			2014
	BESOIN (1)	DEGAGEMENT T(2)	SOLDE (2-1)	SOLDE
<b>VARIATIONS "EXPLOITATION"</b>				
Variations des actifs d'exploitation				
- Stocks	591 742			
- Avances et acomptes versés sur Cdes	731 667			
- Créances clients & autres créances d'exploit.		333 907		
Variations des dettes d'exploitation				
- Avances et acomptes reçus sur Cdes		48 231		
- Dettes fournisseurs & autres dettes d'exploit.		2 506 706		
<b>Variation nette "exploitation"</b>	<b>1 323 409</b>	<b>2 888 844</b>	<b>1 565 435</b>	<b>-2 588 004</b>
<b>VARIATIONS "HORS EXPLOITATION"</b>				
Variations des autres débiteurs	277 286			
Variations des autres créditeurs	188 136			
<b>Variation nette "hors exploitation"</b>	<b>465 422</b>	<b>0</b>	<b>-465 422</b>	<b>-3 480 379</b>
<b>BESOIN DE L' EXERCICE EN FONDS DE ROULEMENT OU DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>1 100 013</b>	<b>-6 068 383</b>
<b>VARIATIONS "TRESORERIE"</b>				
Variations des disponibilités		314 786		
Variation des concours bancaires et soldes créditeurs banque		93 705		
<b>Variation nette "trésorerie"</b>	<b>0</b>	<b>408 491</b>	<b>408 491</b>	<b>5 620 249</b>
<b>EMPLOI NET OU RESSOURCE NETTE</b>			<b>1 508 504</b>	<b>9 467 016</b>

## DETERMINATION DE LA CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	MONTANTS
Excédent brut d'exploitation	20 389 970
+ Transfert de charges d'exploitation	
+ Autres produits d'exploitation	139 991
- Autres charges d'exploitation	97 073
+ Produits financiers	5 191 278
- Charges financières	1 718 706
+ Produits exceptionnels	929 467
- Charges exceptionnelles	430 144
- Impôt sur les bénéfices	-11 070
<b>= Capacité d' autofinancement</b>	<b>24 415 853</b>

**VARIATION DE L'ACTIF**  
(EN MILLIERS D'EUROS)

RUBRIQUES	VALEUR DE L'INVESTISSEMENT	ELEMENTS / CALCUL DU RATIO D'HONORAIRES		INVESTISSEMENTS REALISES				COMPTES DE RESULTAT			
		A	B	ACTIF PRO-PRE	ACTIF DEFECT . PRO-GRAMM.	VERDO N ST CASSIE N	TOTAL	PRO-DUCT . VEN-DUE	PRODUCT D'IMMOB.		PROD. FINAN C
									HONO-RAIRES PRESTA-TION	AUTRE S	
<b>PROGRAMME</b>											
Travaux	21 648,66		8 273,46	0,00	9 316,82	12 331,84	21 648,66			0,00	
P.U.R.E.	422,55		371,00	0,00	371,00	51,55	422,55	422,55			
Honoraires maîtris.ouvrage	787,71	455,09	455,09	0,00	509,85	277,86	787,71	787,71			
Honoraires terrains	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00			
Honoraires maîtris.oeuvre	1 692,04	851,84	851,84	0,00	1 098,72	593,32	1 692,04	1 692,04			
Autres immobilisations											
Sorties de bornes	338,92		140,94	0,00	219,75	119,17	338,92			338,92	
Prestations directes/travx	2 061,17		1 455,90	0,00	1 455,90	605,27	2 061,17	2 061,17			0,00
Prestations annexes sur IS et RID	341,07		341,07	0,00	341,07		341,07	341,07			
M.M.I. Valeurs contrats	178,31			178,31	0,00	0,00	178,31	178,31			
	<b>27 470,43</b>										
<b>HORS PROGRAMME</b>											
Autres immobilisations											
Branchements et postes de comptage	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Poteaux d'incendie	0,00				0,00	0,00	0,00			0,00	
Divers	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>CESSIONS A TITRE GRATUIT</b>											
	629,00				629,00		629,00				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 099,43</b>	<b>1 306,93</b>	<b>11 889,30</b>	<b>178,31</b>	<b>13 942,11</b>	<b>13 979,01</b>	<b>28 099,43</b>	<b>0,00</b>	<b>5 482,85</b>	<b>338,92</b>	<b>0,00</b>
	A/B =		10,99 %								
<b>RAPPEL EXERCICE N-1</b>	<b>22 940,40</b>	<b>2 270,90</b>	<b>20 071,29</b>	<b>664,59</b>	<b>20 440,59</b>	<b>1 835,22</b>	<b>22 940,40</b>	<b>0,00</b>	<b>6 001,37</b>	<b>294,48</b>	<b>0,00</b>



## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

(ACTIF PROPRE)

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS							VALEUR BRUTE FIN EXERCICE
	VALEUR BRUTE DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS			
		ACQUISIT. OU CREATIONS	VIR. DE POSTE A POSTE	TOTALES	CESSIONS OU MISES HORS SCE	VIR. DE POSTE A POSTE	TOTALES	
Logiciels Acquis	5 050 845	121 084		121 084			0	5 171 929
Fonds commerciaux	15 245			0			0	15 245
Immob.incorp.en cours	0	492 243		492 243			0	492 243
Avances et acomptes versés	0			0			0	0
<b>IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>5 066 090</b>	<b>613 327</b>	<b>0</b>	<b>613 327</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 679 417</b>
Agencmnts, instal.construct.	60 513			0	0		0	60 513
Instal.tech.Matér.outillage	2 738 394	280 046		280 046	173 745		173 745	2 844 696
M.M.I en location	5 737 145	178 307		178 307	769 007		769 007	5 146 446
Matériel de transport	3 479 925	666 384		666 384	330 901		330 901	3 815 408
Matériel informatique	2 345 291	178 718		178 718	59 000		59 000	2 465 008
Mobilier matériel bureau	713 006	25 481		25 481			0	738 487
Immob.corporelles en cours	93 329			0	92 295		92 295	1 034
Avances et acomptes versés	0			0			0	0
<b>IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>15 167 603</b>	<b>1 328 936</b>		<b>1 328 936</b>	<b>1 424 948</b>		<b>1 424 948</b>	<b>15 071 591</b>
Participations	56 406	60 000		60 000			0	116 406
Autres titres immobilisés	36 645	1 000		1 000	2 362		2 362	35 283
Prêts	1 213 251	164 107		164 107	70 050		70 050	1 307 308
Autres immob.financières	65 225	300		300	26 529		26 529	38 996
<b>IMMOB. FINANCIERES</b>	<b>1 371 527</b>	<b>225 407</b>		<b>225 407</b>	<b>98 941</b>		<b>98 941</b>	<b>1 497 993</b>
<b>TOTAL IMMOB.</b>	<b>21 605 220</b>	<b>2 167 670</b>	<b>0</b>	<b>2 167 670</b>	<b>1 523 889</b>	<b>0</b>	<b>1 523 889</b>	<b>22 249 001</b>

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

(ACTIF PROPRE)

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS							
	AMORT. CUMULES DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS			AMORT. CUMULES FIN EXERCICE
		ELEMENTS AMORTIS SELON LE MODE		TOTALES	ELEMENTS		TOTALES	
		LINEAIRE	DEGRESSIF		CEDES	HORS SCE		
Logiciels Acquis	2 212 803	162 225		162 225		0	0	2 375 028
Logiciels Créés	838 229	506 323		506 323		0	0	1 344 552
<b>IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>3 051 032</b>	<b>668 548</b>	<b>0</b>	<b>668 548</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 719 580</b>
Agencements, instal.construc	47 564	3 256		3 256		0	0	50 821
Instal.tech.Matériel outillage	2 284 965	156 897		156 897	9 755	18 867	28 622	2 413 240
M.M.I en location	3 147 861	657 109		657 109	22 464	742 146	764 610	3 040 360
Matériel de transport	2 692 037	384 279		384 279	300 938	11 895	312 833	2 763 859
Matériel informatique	1 874 025	200 123		200 123	0	59 000	59 000	2 015 148
Mobilier et matériel de bureau	569 244	33 661		33 661		0	0	602 905
<b>IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>10 615 695</b>	<b>1 435 325</b>		<b>1 435 325</b>	<b>333 157</b>	<b>831 908</b>	<b>1 165 065</b>	<b>10 886 332</b>
<b>TOTAL AMORT.</b>	<b>13 666 727</b>	<b>2 103 873</b>		<b>2 103 873</b>	<b>333 157</b>	<b>831 908</b>	<b>1 165 065</b>	<b>14 605 912</b>

## TITRES DE PARTICIPATION

	<b>FILIALE S.A.R.L. PROVENCALE CONSEIL ET PROMOTION</b>	<b>FILIALE S.A.S SAGA</b>
<b>Valeurs des participations</b>	56 406	60 000
<b>Quote-part du capital détenu (en %)</b>	100,00	40,00
<b>Prêts &amp; avances consentis par la société et non encore remboursés</b>	0	0
<b>Montant des cautions et avals donnés par la société</b>	0	0
<b>Chiffre d'affaire hors taxes du dernier exercice écoulé</b>	45 837	0
<b>Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé</b>	14 260	0
<b>Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice</b>	0	0

## CHARGES INTERCALAIRES

(SITUATION DES FINANCEMENTS)

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE CLOTURE EXERCICE	FINANCEMENTS					
		CREDITS RELAIS EXTER.		FONDS PROPRES			
		AVANCES		AMORT. DE CADUCITE	SUBVENT.	PRÊT RELAIS et REEMPLOI	PRELEVÉ / TRESOR. SOCIETE
		REGION	AUTRES COLLECTIV				
<b>CANAL DE PROVENCE</b>							
<b>AMORT. DU CAPITAL</b>							
Emprunts	489 306 459						
Avances	13 602 142						
	<b>502 908 601</b> (1)	<b>4 895 690</b>	<b>22 807 273</b>	<b>449 095 003</b>	<b>21 819 590</b>	<b>3 894 963</b>	<b>396 082</b>
<b>CHARGES DIFFEREES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CALAVON</b>							
<b>AMORT. DU CAPITAL</b>							
Emprunts	0						
Avances	0						
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES DIFFEREES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>502 908 601</b>	<b>4 895 690</b>	<b>22 807 273</b>	<b>449 095 003</b>	<b>21 819 590</b>	<b>3 894 963</b>	<b>396 082</b>

(1) Hors intérêts immobilisés.

**ACTIVITE**

	SOLDE DEBUT EXERCICE	CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE	SOLDE FIN EXERCICE	DELAI MOYEN DE PAIEMENT <small>12 X (SOLDE/CA)</small>
<b>CLIENTS ETAT</b>				
- Factures émises	12 599		16 924	
- Factures à établir	28 834		26 360	
	41 433	281 051	43 284	1,85
- Rappel exercice précédent	39 139	246 187	41 433	2,02
<b>CLIENTS COLLECTIVITES PUBLIQUES</b>				
- Factures émises	721 732		846 265	
- Factures à établir	1 219 824		1 010 093	
	1 941 556	9 943 221	1 856 358	2,24
- Rappel exercice précédent	1 774 039	9 384 147	1 941 556	2,48
<b>CLIENTS AUTRES ORGANISMES PUBLICS</b>				
- Factures émises	833 769		298 778	
- Factures à établir	3 226 070		910 092	
	4 059 839	9 771 047	1 208 870	1,48
- Rappel exercice précédent	3 027 193	7 657 512	4 059 839	6,36
<b>CLIENTS DIVERS</b>				
- Factures émises	4 434 334		6 961 269	
- Factures à établir	6 447 101		7 134 468	
	10 881 435	77 010 831	14 095 738	2,20
- Rappel exercice précédent	10 842 541	84 604 776	10 881 435	1,54
<b>CLIENTS A L'INTERNATIONAL</b>				
- Factures émises	1 491 383		722 392	
- Factures à établir	587 935		794 752	
	2 079 317	2 225 821	1 517 145	8,18
- Rappel exercice précédent	1 491 541	2 438 128	2 079 317	10,23

**PROVISIONS**  
(SITUATIONS ET MOUVEMENTS)

RUBRIQUES	PROVISIONS	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	PROVISIONS
	AU DEBUT	DOTATIONS	REPRISES	A LA FIN
	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE
<b>PROVISIONS P. PERTES &amp; CHARGES</b>				
<b>Provisions à caractère d'exploitation</b>				
- pour maintenance des ouvrages	11 063 088	0	0	11 063 088
- pour gros entretien des ouvrages	81 040 315	27 720 000	24 992 642	83 767 673
- pour impôts fonciers	7 791 325	827 377	1 920 549	6 698 153
- pour pertes à terminaison	7 742	59 577	-20	67 339
<b>Provisions à caractère financier :</b>				
- pour perte de change	13 230	8 816	13 230	8 816
- pour charges financières (SWAPS)	454 615	0	120 670	333 945
- pour risque de non transfert	176 295	23 266	0	199 561
<b>Provisions à caractère exceptionnel</b>				
- pour contentieux divers	1 302 968	233 000	375 800	1 160 168
	<b>101 849 578</b>	<b>28 872 036</b>	<b>27 422 871</b>	<b>103 298 743</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>Titres de participation</b>	0	0	0	0
<b>Autres titres immobilisés</b>	15 917	0	0	15 917
<b>Stocks</b>	479	2 757	0	3 236
<b>Clients</b>	713 680	126 881	114 444	726 117
<b>Autres créances</b>	0	0	0	0
<b>Débiteurs divers</b>	0	0	0	0
<b>Titres de placement</b>	865 759	0	245 387	620 373
	<b>1 595 836</b>	<b>129 638</b>	<b>359 831</b>	<b>1 365 643</b>

**CALCUL DE LA PROVISION DE MAINTENANCE**

(EN MILLIONS D'EUROS)

**Elements du calcul (selon Instructions Comptables du 05 février 2008)**

<b>Prévisions de travaux au titre du 1er plan quinquenal 2008-2012 :</b>	<b>120,00</b>
Canal de Provence	117,80
Calavon	2,20
<b>Prévisions de travaux au titre du 2ème plan quinquenal 2013-2017 :</b>	<b>135,00</b>
Canal de Provence	132,80
Calavon	2,20
<b>Stock de provisions initiales :</b>	<b>33,20</b>
Canal de Provence	33,20
Calavon	0
<b>Quote-part du stock à affecter à la réalisation des travaux :</b>	<b>5,35</b>
Canal de Provence	5,35
Calavon	0,00
<b>Programme de travaux du 3ème plan quinquennal 2018 -2022</b>	<b>150,00</b>
Canal de Provence	147,80
Calavon	2,20

Exercices de dotation (31/12)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Totaux
		2009 à 2013								
<b>Canal de Provence</b>										
<b>Au titre du premier plan quinquennal</b>	<b>51,35</b>	<b>28,86</b>	<b>17,62</b>	<b>10,12</b>	<b>4,50</b>					<b>112,45</b>
<b>Au titre du deuxième plan quinquennal</b>		<b>5,70</b>	<b>11,40</b>	<b>17,10</b>	<b>18,97</b>	<b>24,05</b>	<b>19,84</b>	<b>15,13</b>	<b>10,17</b>	<b>122,36</b>
<b>Au titre du troisième plan quinquennal</b>							<b>5,70</b>	<b>11,40</b>	<b>17,10</b>	<b>34,20</b>
2013 chaque dotation							5,70	5,70	5,70	<b>17,10</b>
2014 chaque dotation								5,70	5,70	<b>11,40</b>
2015 chaque dotation									5,70	<b>5,70</b>
2016 chaque dotation										<b>0,00</b>
2017 chaque dotation										
<b>Calavon</b>										
<b>Au titre du premier plan quinquennal</b>	<b>1,01</b>	<b>0,56</b>	<b>0,34</b>	<b>0,20</b>	<b>0,09</b>					<b>2,20</b>
<b>Au titre du deuxième plan quinquennal</b>		<b>0,09</b>	<b>0,18</b>	<b>0,26</b>	<b>0,35</b>	<b>0,44</b>	<b>0,35</b>	<b>0,26</b>	<b>0,18</b>	<b>2,11</b>
<b>Au titre du troisième plan quinquennal</b>							<b>0,09</b>	<b>0,18</b>	<b>0,27</b>	<b>0,54</b>
2013 chaque dotation							0,09	0,09	0,09	<b>0,27</b>
2014 chaque dotation								0,09	0,09	<b>0,18</b>
2015 chaque dotation									0,09	<b>0,09</b>
2016 chaque dotation										<b>0,00</b>
2017 chaque dotation										<b>0,00</b>
<b>TOTAL DOTATION EXERCICE</b>	<b>52,36</b>	<b>35,21</b>	<b>29,54</b>	<b>27,68</b>	<b>23,91</b>	<b>24,49</b>	<b>25,98</b>	<b>26,97</b>	<b>27,72</b>	

## EMPRUNTS

(EN MILLIERS D'EUROS)

RUBRIQUES	MONTANT DES EMPRUNTS			AMORTISSEMENTS			RESTE A AMORTIR			
	AU 31.12 2014	2015	AU 31.12 2015	AU 31.12 2014	2015	AU 31.12 2015	TOTAL	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
<b>Matériel d'aspersion</b>										
- SMC	1 500,00	0,00	1 500,00	321,43	214,28	535,71	964,29	267,85	696,44	
- BMM	1 300,00	700,00	2 000,00	257,14	185,72	442,86	1 557,14	500,00	1 057,14	
- B.N.P	1 250,00	0,00	1 250,00	951,18	196,79	1 147,97	102,03	102,03		
	<b>4 050,00</b>	<b>700,00</b>	<b>4 750,00</b>	<b>1 529,75</b>	<b>596,79</b>	<b>2 126,54</b>	<b>2 623,46</b>	<b>869,88</b>	<b>1 753,58</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF PROPRE</b>	<b>4 050,00</b>	<b>700,00</b>	<b>4 750,00</b>	<b>1 529,75</b>	<b>596,79</b>	<b>2 126,54</b>	<b>2 623,46</b>	<b>869,88</b>	<b>1 753,58</b>	<b>0,00</b>
<b>Canal de provence</b>										
- C.D.C.	96 592,83	0,00	96 592,83	96 592,83	0,00	96 592,83	0,00	0,00	0,00	0,00
- Crédit local	15 611,33	0,00	15 611,33	15 611,33	0,00	15 611,33	0,00	0,00	0,00	0,00
- Caisse épargne	40 511,26	8 500,00	49 011,26	33 143,75	1 610,97	34 754,72	14 256,54	1 729,72	6 456,39	6 070,43
- C.N.C.A.	234 077,61	8 500,00	242 577,61	202 831,69	5 679,59	208 511,28	34 066,33	2 301,93	9 322,63	22 441,77
- Prêts en devises	45 970,73	0,00	45 970,73	45 970,73	0,00	45 970,73	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers F.D.E.S.	1 308,01	0,00	1 308,01	1 308,01	0,00	1 308,01	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers autres	118 944,74	0,00	118 944,74	81 982,31	4 575,25	86 557,56	32 387,18	4 286,68	18 406,45	9 694,05
	<b>553 016,51</b>	<b>17 000,00</b>	<b>570 016,51</b>	<b>477 440,65</b>	<b>11 865,81</b>	<b>489 306,46</b>	<b>80 710,05</b>	<b>8 318,33</b>	<b>34 185,47</b>	<b>38 206,25</b>
<b>Calavon</b>										
- C.D.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Crédit local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Caisse épargne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- C.N.C.A.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF DEFECTIBLE</b>	<b>553 016,51</b>	<b>17 000,00</b>	<b>570 016,51</b>	<b>477 440,65</b>	<b>11 865,81</b>	<b>489 306,46</b>	<b>80 710,05</b>	<b>8 318,33</b>	<b>34 185,47</b>	<b>38 206,25</b>
<b>TOTAL PAR PRETEUR</b>										
- C.D.C.	96 592,83	0,00	96 592,83	96 592,83	0,00	96 592,83	0,00	0,00	0,00	0,00
- Crédit local	15 611,33	0,00	15 611,33	15 611,33	0,00	15 611,33	0,00	0,00	0,00	0,00
- Caisse épargne	40 511,26	8 500,00	49 011,26	33 143,75	1 610,97	34 754,72	14 256,54	1 729,72	6 456,39	6 070,43
- C.N.C.A.	234 077,61	8 500,00	242 577,61	202 831,69	5 679,59	208 511,28	34 066,33	2 569,78	10 019,07	21 477,48
- Prêts en devises	45 970,73	0,00	45 970,73	45 970,73	0,00	45 970,73	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers F.D.E.S.	1 308,01	0,00	1 308,01	1 308,01	0,00	1 308,01	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers autres	121 694,74	700,00	121 694,74	83 254,92	4 986,32	88 241,24	33 453,50	4 286,68	18 406,45	10 760,37
<b>TOTAL DES EMPRUNTS</b>	<b>557 066,51</b>	<b>17 700,00</b>	<b>574 766,51</b>	<b>478 970,40</b>	<b>12 462,60</b>	<b>491 433,00</b>	<b>83 333,51</b>	<b>9 188,21</b>	<b>35 939,05</b>	<b>38 206,25</b>



**AVANCES POUR TRAVAUX**

(EN MILLIERS D'EUROS)

RUBRIQUES	MONTANT DES AVANCES			AMORTISSEMENTS			RESTE A AMORTIR			
	AU 31.12 2014	2015	AU 31.12 2015	AU 31.12 2014	2015	AU 31.12 2015	TOTAL	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
Agce de l'Eau p/rénovation	233,48	0,00	233,48	197,14	14,20	211,34	22,14	14,27	7,87	0,00
<b>ACTIF PROPRE</b>	<b>233,48</b>	<b>0,00</b>	<b>233,48</b>	<b>197,14</b>	<b>14,20</b>	<b>211,34</b>	<b>22,14</b>	<b>14,27</b>	<b>7,87</b>	<b>0,00</b>
<b>AGENCE DE L' EAU</b>										
Concession Canal Pce	13 137,68	800,00	13 937,68	12 545,07	156,44	12 701,51	1 236,17	125,35	628,19	482,63
Concession Calavon	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>13 137,68</b>	<b>800,00</b>	<b>13 937,68</b>	<b>12 545,07</b>	<b>156,44</b>	<b>12 701,51</b>	<b>1 236,17</b>	<b>125,35</b>	<b>628,19</b>	<b>482,63</b>
<b>C.E.E. SCP</b>	<b>615,17</b>	<b>0,00</b>	<b>615,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615,17</b>
<b>AUTRES SCP SOLDEES</b>										
Département du Var	640,28	0,00	640,28	640,28	0,00	640,28	0,00			
Département des B.d.R	49,00	0,00	49,00	49,00	0,00	49,00	0,00			
	<b>689,28</b>	<b>0,00</b>	<b>689,28</b>	<b>689,28</b>	<b>0,00</b>	<b>689,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF DEFECTIBLE</b>	<b>14 442,13</b>	<b>800,00</b>	<b>15 242,13</b>	<b>13 234,35</b>	<b>156,44</b>	<b>13 390,79</b>	<b>1 851,34</b>	<b>125,35</b>	<b>628,19</b>	<b>1 097,80</b>
<b>TOTAL DES AVANCES</b>	<b>14 675,61</b>	<b>800,00</b>	<b>15 475,61</b>	<b>13 431,49</b>	<b>170,64</b>	<b>13 602,13</b>	<b>1 873,48</b>	<b>139,62</b>	<b>636,06</b>	<b>1 097,80</b>

## RESULTATS FINANCIERS

### DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

NATURE DES INDICATIONS	2015	2014	2013	2012	2011
<b>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
- Capital social	3 762 800	3 762 800	3 762 800	3 762 800	3 762 800
- Nombre d'actions émises	246 827	246 827	246 827	246 827	246 827
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	99 715 246	94 587 747	94 970 982	95 188 995	90 749 746
- Résultat avant impôt, amortissements, provisions	24 394 952	19 865 589	16 989 707	24 846 692	20 747 506
- Impôt sur les bénéfices	-11 070	-343 559	0	0	0
- Résultat après impôts, amortissements, provisions	2 445 449	-570 792	1 103 476	931 517	40 623
- Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION</b>					
- Résultat après impôts; avant amortissements provisions	98,88	81,88	68,83	100,66	84,06
- Résultat après impôts, amortissements, provisions	9,91	-2,31	4,47	3,77	0,16
- Dividendes versés à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PERSONNEL</b>					
- Nombre de salariés	462	454	457	448	448
- Montant de la masse salariale	22 170 845	21 534 847	22 153 459	21 163 834	21 595 925
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	9 200 993	8 944 245	9 059 089	9 250 530	8 801 470

**CALCUL DU RESULTAT**  
**AVANT IMPOT, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**  
 (EN MILLIERS D'EUROS)

RUBRIQUES	2015	2014	2013
RESULTAT NET	2 445,45	-570,79	1 103,48
AMORTISSEMENTS	20 741,60	19 381,65	18 144,03
IMPOT	-11,07	-343,56	0,00
SOLDE NET DES PROVISIONS	1 218,97	1 398,29	-2 257,80
	<b>24 394,95</b>	<b>19 865,59</b>	<b>16 989,71</b>

DIRECTION FINANCIERE

Le Tholonet, le 22 août 2016

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENÇALE



V/Réf. 02/06/2016

N/Réf. JBG/IT/12,16 D.00.4433

CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE  
Direction Générale des Services  
Direction du Contrôle de Gestion  
52, avenue de Saint-Just  
13256 MARSEILLE Cedex 20

ENVOI PAR MAIL

A l'attention de Madame Laurence BRULEY

Objet : Publicité des comptes annuels  
Exercice 2015

Madame,

Je fais suite à votre courrier du 02 juin 2016 par lequel vous sollicitez la communication d'informations relatives à notre Société pour l'exercice 2014 dans le cadre du rapport annuel des administrateurs de SEM répondant aux spécifications de l'article L.1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièces annexées les documents suivants :

- le rapport d'activité 2015,
- les comptes et bilan 2015 de la SCP,
- les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration des 27 avril, 25 juin, 15 octobre et 3 décembre 2015,

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame, à mes respectueuses salutations.

Le Directeur Financier,

Jean-Bernard GUIEU